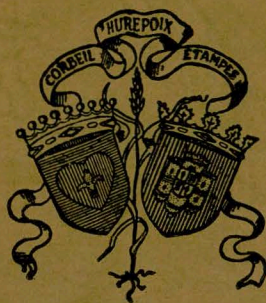


MÉMOIRES ET DOCUMENTS
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

XI



CORBEIL - ESSONNES

1975

MÉMOIRES ET DOCUMENTS
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ETAMPES ET DU HUREPOIX

XI



Ouvrage publié avec le concours
de la Ville de Juvisy-sur-Orge

MÉMOIRES ET DOCUMENTS
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTIAMPES ET DU HUREPOIX

*A la mémoire
de ma chère petite maman
Virginie-Marie KERIVEL
(1899-1971)*



Ouvrage publié avec le concours
de la Ville de Juvisy-sur-Orge

LOUIS BRUNEL

*Professeur d'Histoire et de Géographie
au Centre National de Télé-Enseignement de Vanves*

JUVISY

AU XVIII^e SIÈCLE



Le détournement
du Pavé royal de Lyon
Ses conséquences
économiques et humaines

LOUIS BRUNEL

Professeur à l'École des Beaux-Arts
et à l'École Nationale de l'Architecture de Paris

JUVISY

AU XVIII^e SIÈCLE



Tous Droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays

© Imprimerie Humbert & Fils

Chassiers, 07110 Largentière

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1975

Le détournement du Pavé royal de Lyon à Juvisy en 1728

Ses conséquences économiques et humaines

VICTIMES d'une circulation routière de plus en plus intense et d'une urbanisation galopante qui grignote rapidement tous les espaces constructibles de notre région, les *Belles Fontaines* de Juvisy ont, à la fin de septembre 1970, quitté la place de choix qu'elles occupaient, depuis près de 250 ans, au milieu des parapets bordant le tablier du pont remarquable construit en ce lieu au début du règne de Louis XV.

Pour être sincère, ce n'est pas sans un serrement de cœur que j'ai assisté aux phases successives de leur démontage, consciencieusement exécuté par une entreprise de Versailles. Mais il faut bien admettre, même si l'on est enclin à mal le prendre, que ces deux groupes monumentaux étaient un obstacle à l'élargissement de la route nationale — en cours depuis plusieurs mois pour préparer la desserte de la Ville nouvelle d'Evry, pôle essentiel du développement futur de la capitale vers le Sud-Est — et formaient entre eux un véritable goulot d'étranglement.

Il est curieux de constater que c'est une préoccupation identique qui présida à leur naissance, puisqu'on voulut naguère supprimer le dangereux « point noir » constitué par la mauvaise descente ou, selon la terminologie de l'époque, par la *Montagne de Juvisy*. Bien sûr, pour le promeneur qui s'aven-

ture en flânant sur les hauteurs de Viry ou de Grigny, la douceur du relief est le trait dominant de cette partie de l'Île de France ; et à ses yeux, la plaine qui s'étale au même niveau, vers le couchant, semble en apparence se terminer dans une molle inflexion sur la vallée de l'Orge.

En se rendant sur place, la réalité est différente de cette vision lointaine ; et sans pousser l'exagération jusqu'à prétendre que « la nature [...] se dément à Juvisy¹ », ceux qui prennent l'actuelle rue Camille-Flammarion, ne serait-ce que pour se rendre à l'hôpital chirurgical S.S.B.M., savent parfaitement que la rampe est forte.

Or c'est par là que passa, jusqu'en 1728, le *Grand chemin royal de Paris à Lyon* par le Nivernais et le Bourbonnais², très fréquenté et souvent parcouru par le Roi et la Cour jusqu'à Fontainebleau. Après une longue et monotone section droite, tracée sur la plaine du Longboyau à partir de Villejuif, la route ancestrale plongeait en bifurquant sur les premières maisons du village, alignées au bas du coteau et douillettement blotties les unes contre les autres jusqu'aux rives de l'Orge, animées par le moulin à farine des Messieurs du séminaire d'Orléans.

1. Cette expression est d'Alexis DONNET, dans ses *Remarques sur une brochure publiée sur le Chemin de fer de Paris à Orléans* [...] (Arch. S.N.C.F. — Paris Sud-Ouest, bd de l'Hôpital à 75013 Paris, O², ms. H³, p. 10).

Il est vrai que le *Mercur de France* d'août 1730, dans un article intitulé *LETTRE écrite d'Athis à M. B. sur les beautés du Pays et sur l'Inscription de la Fontaine de Juvisy*, use de termes presque semblables pour indiquer à ses lecteurs qu'« il faudroit avoir vû la situation du lieu avant que le chemin fut fait ; ce n'étoit pour lors qu'une *Montagne très-escarpée*, sur laquelle personne ne se seroit imaginé qu'on dût jamais faire un chemin et un chemin aussi aisé que celui que l'on voit maintenant » (Paris, in-16, p. 1783).

2. Dans la nomenclature des Ponts et Chaussées, cette voie royale, filant sur Lyon par Juvisy (voir la dangereuse descente de Juvisy sur la planche I), traversait Fontainebleau, Nemours, Montargis, Briare, Nevers, Moulins, Lapalisse et Roanne. Celle de Paris à Lyon *par la Bourgogne*, courant chez nous sur la rive droite de la Seine, menait à Lyon par Villeneuve-Saint-Georges, Melun, Montereau, Sens, Joigny, Auxerre, Saulieu, Chalon-sur-Saône et Mâcon.

A cette raideur, atteignant jusqu'à 18 %³ — on l'évaluait en moyenne à « 174 pieds de pente dans 230 toises de longueur⁴ », soit 12,6 %, avec une partie « plus roide depuis les murs de la ferme de Fromenteau jusqu'à la maison du sieur Gervais » —, s'ajoutaient l'étroitesse de la voie enserrée entre une double rangée de murs aux alignements fantasques, son virage sinueux vers le Sud-Est, l'inégalité du talus, bosselé en grandes courbes concaves et convexes, et les conditions atmosphériques souvent défavorables. Dès que les pavés avaient été rendus glissants par la pluie, le brouillard ou le gel, l'entreprise devenait difficile. Ces inconvénients, accuse un rapport officiel de 1724, étaient de plus accentués par la présence de « sources qui, pendant l'hiver, couvrent toute la chaussée de manière que cette descente est *impraticable* ou du moins *très dangereuse*⁵ » ; revêtue d'épaisses plaques de glace, la côte se gravissait péniblement et, en sens inverse, il fallait freiner au maximum la progression des véhicules en plaçant parfois sous les roues de petits traîneaux, retenus à bras d'hommes⁶. Pour

3. En 1859, lorsqu'il fut question de transférer hors du village le petit cimetière ancestral — en face de l'église, à l'emplacement actuel de la caserne des Pompiers, de la recette-perception des Finances et des bains-douches (9, rue du D^r Georges-Vinot) —, le châtelain, comte de Montessuy, incommodé par sa proximité, offrit en échange « une pièce de terre à la Plaine haute, située à 300 m environ des maisons de Fromenteau » ; le conseil municipal, guidé par son maire Jacques-Aimé Moullin, refusa « parce que *la pente à gravir [...] n'a pas moins de 15 à 18 cm par mètre* [et] qu'en hiver, en tems de neige et de verglas, l'ascension serait *d'une impossibilité absolue* » (*Arch. Juvisy*, Dél. mun., 9 janv. 1859, f^o 42 v^o - 46 r^o).

La forte inclinaison de cette route était donc un réel obstacle à de bonnes et normales communications ; *même à l'échelon communal*, il était toujours délicat de se rendre en voiture, sous le Second Empire, du centre de l'agglomération au hameau de Fromenteau (ou de la Cour de France) sans faire un long détour par la Plaine basse et le pont des Belles Fontaines. La rue Piver, qui améliora sensiblement la situation « au travers des ruelles », n'était pas encore construite.

4. La toise vaut 1,949 m, le pied 0,3248 m et le pouce 27,06995 mm. Une toise = 6 pieds et 1 pied = 12 pouces. J'ai systématiquement adopté les abréviations suivantes : t (toise), pi (pied), po (pouce) ; a (arpent), p (perche), q (quartier) ; l (livre), d (denier) et s (sol).

5. *Arch. nat.*, Z¹F 996, f^o 95. Par exemple, des eaux vives s'échappant de la propriété Gallois (cf. page 145).

6. Pourtant, depuis le 15 janvier 1684, une ordonnance du prévôt, juge et garde de la prévôté et haute justice de Juvisy, M^{re} Jacques Pallé, conseiller du Roi, greffier des Commissions extraordinaires du Conseil, avait rendu obligatoire le bris des glaces dans la Grande rue (*Arch. Yvelines*, B^I Juvisy, Minutes du greffe de la prévôté et haute justice).

compléter ce sombre tableau, les « allans et venans étrangers » avaient la désagréable surprise de découvrir, au milieu de la Grande rue, un allègre ruisseau par où le trop-plein de la fontaine publique s'écoulait à ciel ouvert « jusqu'au bassin qui est au bout du pont ⁷. »

Les accidents ne se comptaient plus et nul n'ignore celui ô combien légendaire du puissant duc d'Antin qui, se rendant à son château de Petit-Bourg sur la paroisse d'Evry-sur-Seine, dédaigna les moyens habituels. Le fils de la marquise de Montespan « faillit, dit-on, payer de sa vie son imprudente bravade » et, sortant pantois du carrosse disloqué, « il jura que ce chemin serait détourné ⁸. » Avec Millin, dont le son de cloche est différent, il semblerait que les déplacements annuels de la Cour à Fontainebleau en furent la raison majeure. Il affirme, avec trop d'empressement, que « c'est pour rendre plus facile le chemin des rois à une de leurs Maisons de plaisance que ce grand travail a été entrepris. » Et comme il

7. Au carrefour de la rue de l'Eglise (voir pl. XIX, ill. 31), sous la croix, était « une très belle fontaine, dans le goût de celle de Lagny » (*Bibl. mun. Rouen, 3 rue Jacques-Villon à 76000 Rouen, Ms. Montbret 684, Cantons du District de Corbeil [...], 1790, par l'abbé Joseph-André GUIOT, prieur-curé de Saint-Guénault de Corbeil, f° 90 r°*). En 1825, elle fut remplacée « par une élégante fontaine, formée d'une colonne surmontée d'un vase Médicis. [Elle] fournit à tout le pays une eau limpide et délicieuse. »

8. Salvador TUFFET (rédacteur du texte accompagnant les lithographies de Jean-Jacques CHAMPIN, dans *PARIS-ORLEANS ou Parcours pittoresque du Chemin de fer de Paris à Orléans. Paysages, sites, monuments, aspect de localités choisies parmi ce qu'il y a de plus remarquable sur tout le trajet [...]*, Paris, chez Champin, 2 rue des Pyramides, 1845, in-4°, chap. 2, p. 3 : *Bibl. nat., Cabinet des Estampes, Ub 28, 4°*) — auquel l'avait contée l'abbé Lacombe, curé de Juvisy de 1843 à 1849 — est le divulgateur de cette légende plausible que ne relate aucun document. L'abbé Pierre BONNIN, curé d'Ablon, l'a recopiée (dans *Juvisy-sur-Orge. Chroniques du Hurepoix*, Paris, 1905, in-12, p. 102-103) et Mgr Emile BAUDET (St-Maur-des-Fossés 15 nov. 1891 — St-Germain-en-Laye 21 déc. 1971), curé-doyen de Juvisy de 1934 à 1943, l'a reprise sous une forme joliment romancée dans l'un de ses admirables bulletins paroissiaux, aujourd'hui rarissimes (*La Cité Chrétienne de Juvisy*, n° 10, juillet 1935, p. 8-10). Il va de soi qu'une telle lacune, pour un événement de cette gravité, ne laisse pas que de surprendre, surtout quand il s'agit d'un personnage de l'envergure de Louis-Antoine de Pardailan de Gondrin (Paris 1665 — *Ibid.* 2 déc. 1736), surintendant et ordonnateur général des Bâtiments et jardins, arts, académies et manufactures, bien connu sous le mauvais jour de quelques actes de vile courtisanerie. Il enjoliva considérablement le château de Petit-Bourg, qu'avait acheté sa mère en 1695, et l'emplit de merveilleuses collections.

écrivait sous la Révolution, il ajoute d'un ton dubitatif : « Peut-être, s'il n'eût été question que de l'avantage du Peuple, n'y auroit-on pas songé » ! Tout en convenant, avec un coup de chapeau, « qu'on ne trouve, dans aucun royaume, des routes plus belles et plus commodes [...]. Il n'y a pas d'empire où les chemins soient plus nombreux et plus soignés qu'en France. Le règne de Louis XV, si désastreux et si corrompu, a au moins eu l'avantage sur tous les autres dans cette partie, et c'est une justice qu'il faut lui rendre⁹. »

9. MILLIN (Aubin-Louis), *Antiquités nationales* [...], Paris, 1791, in-4°, t. II, art. XVI sur les *Fontaines de Juvisy*, p. 2, 4 et 8.

Pierre PATTE n'est pas moins affirmatif : « Jamais les grands chemins n'ont été si magnifiques, si commodes, si bien entretenus : leur perfection est un monument de ce règne [...]. Les travaux sur les grands chemins, qui embellissoient la France de toutes parts en 1733, furent constatés par une médaille », la 49^e frappée sous Louis XV (dans *Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV* [...], Paris, 1765, in-fol., p. 9 et 184).

I

LE PAVÉ NEUF LE PONT DU ROY - LES FONTAINES

Quand résolut-on d'aménager cette *voie de contournement* ? L'interrogation est longtemps demeurée sans réponse nette. Pour les uns, on y pensa tôt, du temps où la famille Rossignol — dont Messire Antoine passa pour le plus habile décodeur de messages secrets en Europe — jouissait des largesses de Louis XIV et présidait aux destinées de Juvisy¹⁰ ; pour les autres, l'idée fleurit dans les années précédant l'ouverture du chantier, alors que le maître de la haute justice de cette Terre était le marquis de Brancas. A ce jeu des suppositions hasardeuses, pourquoi ne pas remonter à 1649, durant les troubles de la Fronde, et s'appesantir sur « la journée | la plus célèbre de l'année | depuis ditte de Juvisy » ? Le dimanche 24 janvier, sous une pluie battante, les soldats parlementaires commandés par le duc de Beaufort et le maréchal de La Mothe-Houdancourt sortirent de la capitale pour assiéger Corbeil. A la surprise des observateurs, ils ne dépassèrent pas ce « malheureux village | où manqua si peu de courage¹¹. » Doit-on croire que, bien plus que la défense de la ville par la troupe mazarine du prince de

10. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, auxquels Michel Le Masle des Roches (cf. note 174) en avait fait don le 16 février 1659, vendirent le château de Juvisy, plus humblement appelé la « Grande maison », à Antoine Rossignol (Albi 1600 — déc. 1682), par acte du 19 décembre 1659, homologué par arrêt du Parlement du 1^{er} mars 1660. Un brevet de Louis XIV du 9 mars 1660, suivi de Lettres patentes d'avril 1673, lui octroya la haute justice dans ce lieu (*Arch. nat.*, R³ 94, n° 111).

11. SAINT-JULIEN (De), *Le Courier burlesque de la guerre de Paris* [...], Paris, 1650, in-4°, p. 12.

Condé ou que la maison de Michel Le Masle des Roches qui en aurait soi-disant « empesché les approches ¹² », les difficultés de la topographie furent le véritable motif qui interdit à la cavalerie et à l'artillerie parisiennes de poursuivre leur avance ?

A bien réfléchir, le rôle du duc d'Antin n'est pas négligeable. Lorsque le duc d'Orléans prit la régence sans se soucier du testament de Louis XIV, il voulut satisfaire ses partisans et la nation par le partage du pouvoir absolu. En même temps qu'il rehaussait l'autorité des parlements, il remplaça les ministères par sept conseils où il fit entrer quelques-uns de ses amis de la haute noblesse. Deux de ces conseils eurent à s'occuper de l'administration des voies publiques : le Conseil des Finances et, au premier chef, le *Conseil du Dedans du royaume*, aux attributions fixées par l'ordonnance du 1^{er} octobre 1715, que dirigea précisément le duc d'Antin ¹³.

Dans le même esprit, la solution Brancas n'est pas à rejeter. Loin de là ! Notre personnage ne fut-il pas, après le marquis de Beringhen, le troisième membre de ce Conseil du Dedans, chargé — entre autres choses — des Ponts et Chaussées de France ? A cette époque, Louis de Brancas n'avait aucune attache avec Juvisy ; mais il y passait souvent et, chaque fois qu'il se rendait à Evry sur l'invitation de son collègue président, il guignait ce domaine qu'il acheta le 11 mars 1717 à M^{re} Arnoult de Silhouette, conseiller secrétaire du Roi et de ses Finances ¹⁴. De là à déduire que, grâce à la position qu'ils

12. « Sotte & miserable maison, | Qu'on te maudit avec raison ! | [...] | Ah, maison de Monsieur Des Roches | Que tu nous coustes de reproches ! » (*Ibid.* Cf. page 77).

13. *Arch. nat.*, AD 47 732, n° 5. Il garda la présidence jusqu'à la fin de la polysynodie en 1718 ; à ce titre, il était rapporteur au Conseil de Régence (voir Maurice BENOIT, *La Polysynodie. Etude sur l'organisation des conseils sous la Régence*, Paris, 1928, in-8°, 180 p.).

14. Il l'acquit pour 70 000 l devant M^e Gaillard y*. Monsieur de Silhouette le tenait des héritiers de François Le Ragonais* de Bretonvilliers, veuve de M^{re} Anne d'Hervart, moyennant 80 000 l, suivant un acte du 10 juillet 1713 (*Arch. nat.*, R³ 94, n° 111).

En septembre 1718, Louis de Brancas, dit *Mgr le marquis de Brancas* (19 janv. 1672 — 9 août 1750), des comtes de Forcalquier, marquis de Céreste, baron du Castellet, seigneur de Robion, Juvisy et autres lieux, était lieutenant général des armées du Roi (*Arch. Yvelines*, BII Juvisy, Hte just.). En tant que conseiller au Conseil du Dedans, le Régent l'avait spécialement chargé « des Haras du Royaume, à la réserve de celui de Sa Majesté, du soin de faire faire leur devoir aux Mareschaussées, des

occupaient dans l'un des collèges gouvernementaux, ces deux grands seigneurs usèrent de leur influence pour améliorer l'accès de leur domaine respectif, tout en défendant l'intérêt public, il n'y a qu'un petit pas que l'on peut aisément franchir, à condition de combiner ce facteur avec ceux que je passerai en revue, y compris l'hypothèse de Millin.

En retenant le seul critère des décisions pures, j'opte pour la Régence, parce que la confection de cette avenue s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de rénovation des ponts et chaussées, mis en train par un arrêt du Conseil d'Etat du 3 mai 1720, ordonnant d'élargir jusqu'à 60 pieds entre fossés (19,49 m) tous les Grands chemins du royaume¹⁵, suivi d'un règlement adéquat du 17 juin 1721, énumérant certaines modalités d'application¹⁶.

Mais le problème du gros « point noir » de Juvisy fut particulièrement abordé dans la séance où fut rendu l'arrêt du 2 janvier 1722, après l'audition du conseiller d'Etat ordinaire et au Conseil de Régence pour les finances Félix Le Pelletier de La Houssaye¹⁷. D'accord sur l'urgence de « réparer et rendre

Provinces d'Alsace, Roussillon, Sardaigne & Conflent, des trois Eveschez, des frontières de Luxembourg & de la Sare, de la Souveraineté de Sedan, Flandre & Artois, à l'exception de tout ce qui regarde le détail des Estats desdits Pays, que Sa Majesté a confié au Sieur Marquis de Lavrilliere, Secrétaire d'Etat » ; le marquis de Beringhen eut la direction des Ponts et Chaussées. Par contrat du 24 janvier 1696, le marquis de Brancas avait épousé Elisabeth-Charlotte-Candide de Brancas (François-Alexandre de LA CHESNAYE DES BOIS et BADIER, *Dictionnaire de la Noblesse* [...], Paris, 1771, in-4°, t. III, p. 125 et 131).

Les noms propres marqués d'un astérisque (*) n'ont pu être vérifiés à l'aide d'un échantillonnage de signatures.

15. *Arch. nat.*, AD XIII 2A ; F¹⁴ 9784-9785 ; — BOUCHER D'ARGIS (Antoine-Gaspard), *Code rural, ou Maximes et réglemens concernant les biens de campagne* [...], Paris, 1749, in-12, t. I, p. 53 et 301-304.

16. *Arch. nat.*, AD XIII 2A ; E 943B, f^{os} 77 r^o - 79 v^o ; F^{14*} 10411, Catalogue des arrêts du Conseil d'Etat concernant les Ponts et Chaussées, 1716-1757.

17. *Ibid.*, E 950A, f^o 53 ; E 1683²¹¹. Après l'effondrement du Système de Law, Le Pelletier, seigneur de La Houssaye († Paris 20 sept. 1723 à 60 ans), intendant de Soissons en 1697, de Montauban en 1699, d'Alsace en 1706, chancelier et garde des Sceaux en mars 1719, fut nommé *contrôleur général des Finances* le 10 décembre 1720. « Quelques indispositions, plusieurs dégoûts [d'être critiqué dans ses fonctions] et une espèce d'attaque d'apoplexie » le déterminèrent à démissionner en avril 1722 (LA CHESNAYE DES BOIS, *Op. cit.*, 1773, t. VI, p. 253 ; — Louis-Hector, duc de VILLARS, maréchal de France, *Mémoires*, édit. par le M^{is} Melchior de VOGUÉ, Paris, 1891, in-8°, t. IV, p. 33, 152, 162 et 224).

praticables deux Grands chemins passant par la forest de Fontainebleau, [...] *très utiles au public et nécessaires pour la vidange des bois* », le duc Philippe d'Orléans ordonna qu'un inspecteur des Ponts et Chaussées dressât au plus vite « un devis des ouvrages de pavé, transport et retranchement de terre pour *aplanir et aligner* » la route royale de Paris à Nemours et Montargis par Juvisy-sur-Orge¹⁸. Le même jour, il en confia le contrôle administratif au grand-voyer et général des Finances, Mignot de Montigny, trésorier de France au Bureau des Finances de la généralité de Paris, avec pouvoir de procéder « au bail au rabais et moins disant, à l'extinction du feu des chandelles en la manière accoutumée. »

Selon l'auteur des *Antiquités nationales*, qui fait preuve d'un brin de partialité dans la recherche des causes en les réduisant à une seule de leurs composantes, on n'aurait pas prévu au départ de modifications d'itinéraire. Les voitures seraient toujours passées par la Grande rue du pays, n'était l'opposition du seigneur haut justicier qui refusa de céder une petite bande de son parc. L'assertion, puisée dans les notices érudites de l'abbé Lebeuf¹⁹, ne paraît guère plausible : je discerne mal comment les ingénieurs auraient pu atténuer la rudesse de la pente et parvenir à l'agrandissement voulu sans porter atteinte à la structure du village.

Il est visible que la solution définitive, qui est la plus logique et la plus harmonieuse, fut le résultat d'études approfondies : « De tous les projets qui ont été faits pour adoucir cette Montagne²⁰, peut-on lire dans le préambule du devis de

18. Les rectifications de tracé et de pente eurent lieu en de nombreux endroits de la route de Fontainebleau : par exemple, à la montagne d'Essonnes, par bail à l'entrepreneur François Poirier du 12 février 1723 (*Arch. nat.*, Z¹F 994, f^os 41 r^o - 43 v^o), et à la montagne de Ris, par bail au même du 16 mai 1724 et ordonnance du 18 janvier 1726 (*Ibid.*, f^os 38 v^o - 41 r^o ; Z¹F 999, f^os 192 v^o - 193 v^o).

Le second Grand chemin en question menait, par les Basses Loges, au hameau de Vulaines-sur-Seine, qui servait de terminus au coche royal quand la Cour résidait à Fontainebleau. C'est également à ce port, dépendant de la paroisse de Samois, qu'on embarquait les grès et les bois en provenance de la forêt.

19. LEBEUF (Jean), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Paris, 1757, in-12, t. XII, p. 103.

20. Autrefois, le mot *montagne*, très usité dans le langage courant, avait un quadruple sens. Il désignait : 1° un coteau ou un versant de vallée ; 2° le bord d'un coteau ou le sommet d'une éminence ; 3° la surface d'un plateau ou une région montagneuse ; 4° un chemin ou une rue en

1724, il n'y en a point de plus convenable, plus facile et de moindre dépense que celui de faire un nouveau chemin depuis la porte du parc de M^r de Brancas en le conduisant [...] derrière la ferme de Frementeau sur le rampan de la coste jusqu'au pont neuf qui est dans la plaine de Ris. » C'est d'ailleurs pour cela que, créée de toutes pièces, cette déviation ne s'est au grand jamais substituée à l'antique *Via romana* des plateaux qui se confondait, au contraire, avec le tronçon abandonné en 1728. En revanche, elle épousa sur une courte distance la petite traverse menant de Fromenteau à Savigny, le long des vignes.

Autre avantage appréciable : « Il sera plus aisé de faire [...] des exhaussemens, retranchemens et transports de terre nécessaires en ce qu'il ne s'y trouve d'obstacles d'aucun bâtiment. Ce qui sera retranché dans une partie servira à élever l'autre ; la largeur sera égale dans toute la longueur et rien ne pourra gesner les pentes et les glacis ⁵. »

Au terme de cette démonstration, il est évident que le Régent et Louis XV témoignèrent de l'intérêt aux communications intérieures et donnèrent une impulsion nouvelle aux travaux dans l'ensemble du royaume. Mais Louis XIV, décédé le 1^{er} septembre 1715, ne délaissa point les affaires ressortissant à ce secteur de l'économie. A preuve l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 novembre 1713, par lequel il choisit onze inspecteurs généraux qu'il dépêcha dans la seule généralité de Paris à partir du 1^{er} janvier 1714, afin de prendre « une connoissance exacte » de l'état des ponts, chaussées et grands chemins, et d'indiquer comment y remédier en cas de besoin ²¹.

En deux ans, ces onze hommes, chacun dans un secteur bien délimité, dressèrent une liste de « quantité d'ouvrages considérables qui ne pouvoient pas estre différés et qui demandoient une attention particulière pour en rendre les routes praticables sans remise, comme les plus importantes et les plus fréquentées du Royaume. » Le sud de l'Île de France ne fut pas oublié. L'inspecteur général de La Guépière, commis a posteriori par l'arrêt nominatif du

forte pente. Dans cette dernière acception, la *Montagne de Juvisy* devint la *Vieille montagne* lorsque la *Nouvelle montagne* eut été construite par les Ponts et Chaussées. Dire « rue de la Vieille montagne » est donc un pléonasme ; et le transformer en « rue vieille de la Montagne », comme le voudrait mon cher ami Louis LAMARQUE, serait en altérer complètement la signification de jadis (dans *Juvisy de la Préhistoire au début du XX^e siècle*, Juvisy, 1955, in-8°, p. 37).

21. Arch. nat., E 857B-858A, f^{os} 22-23.

27 mars 1714²², fit la visite et la conduite de l'entretien du « pavé de la Route d'Orléans, de la nouvelle chaussée construite depuis la barrière Saint Michel jusqu'à Sceaux [...] et du chemin de Fontainebleau²³. » Mais c'est son collègue, l'architecte ingénieur Jacques de Marne, désigné lui aussi après son entrée en fonctions par l'arrêt du 9 octobre 1714²⁴, qui se pencha sur les « ouvrages de la Route de Paris à Lyon et les chemins de traverse jusqu'à la généralité d'Orléans, ensuite ceux de Juvisy et Chailly jusqu'à Fontainebleau²³. » Déjà il y avait anguille sous roche : détails à ne pas oublier quand il s'agira de mettre un nom sur le visage de l'architecte qui conçut le pont des Belles Fontaines.

Compte tenu des moyens techniques d'autrefois, l'ouvrage parut « gigantesque » et, pour les contemporains, « digne d'être mis en parallèle avec les monumens du même genre que nous ont laissés les Romains²⁵. » Déviée à partir de la porte d'entrée du parc seigneurial de Juvisy, près de l'endroit où sera posée en 1756 la Pyramide de l'Académie des sciences, la nouvelle avenue, longue de 1 400 toises (2 728,60 m), se poursuivait approximativement dans l'axe du Pavé de Villejuif, frôlait la ferme de Fromenteau, centre du domaine rural des religieux Minimes de la place Royale à Paris, et se développait suivant une belle courbe jusque dans la Plaine basse, au-delà du port de Châtillon²⁶, pour se terminer en droite ligne au pont d'Antin, sur la paroisse de Viry.

Après avoir exproprié nombre de terrains²⁷ et détourné le cours de l'Orge afin qu'il abordât tout à fait de front la future chaussée, on dut pratiquer d'énormes terrassements qui furent si difficiles que, gênés par des pluies fines tombant presque

22. *Ibid.*, E 861B, f° 196.

23. *Ibid.*, E 889A, f°s 89 r° - 91 r°.

24. *Ibid.*, E 868A, f° 312.

25. DULAURE (Jacques-Antoine), *Nouvelle description des environs de Paris* [...], Paris, 1786, in-12, t. I, p. 258. Il surenchérit, p. 259 : « Rien ne résiste à l'homme, lorsqu'il est secondé par la force & guidé par le génie. »

26. Dans ce port, on déchargeait les charbons, bois et matériaux de construction utilisés aux alentours.

27. Les premières estimations chiffrées, qui ne satisfirent pas tout le monde, montaient à 17 000 l — « rétablissements des murs des clos, taxations et frais du greffe » inclus — sur la base de 210 l l'arpent pour les terres labourables, 300 les luzernes, 400 les vignes médiocres (celles du curé), 600 les prés et les bonnes vignes et 1 200 les clos d'arbres fruitiers (*Arch. nat.*, Z^{1F} 996, f°s 106 v° - 108 r°).

sans discontinuer depuis avril jusqu'en octobre 1725²⁸, ils engendrèrent des retards appréciables. Lorsque les ouvriers atteignirent la couche puissante de calcaire de Brie, qui présente ici un stade très avancé de meulièrement, ils découvrirent des « roches considérables », fortement imprégnées de silice, « dont la dureté étoit à l'épreuve du fer le mieux trempé ; pendant près de deux ans on a été contraint de les miner ; sans cet expédient, on n'eut jamais pû en venir à bout²⁹. »

Finalement, pour dessiner dans le sol une pente douce et uniforme d'environ 1/24 ou 4,16 %, il fallut, à 105 t du point de départ athégien, entailler la « montagne » sur 404 t 1 pi 6 po en creusant une tranchée de plus en plus profonde — jusqu'à 38 pi (12,34 m) au maximum —, dont les produits furent portés en prolongement, sous la forme d'un immense remblai de 261 t, soit 509 mètres.

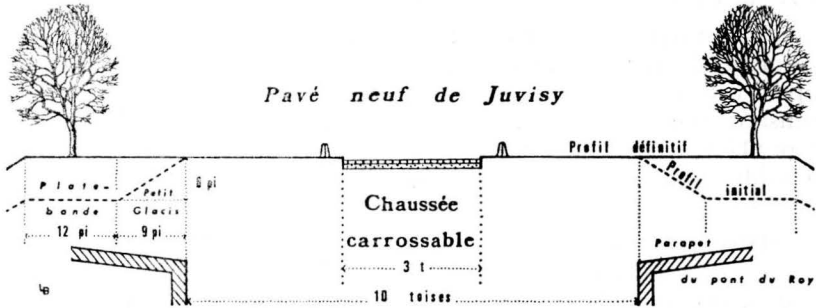
Dans cette dernière section, où s'accumulèrent environ 28 214 toises cubes (209 560 m³) de terres de rapport, la route rencontrait la rivière d'Orge et, un peu plus loin, presque à l'extrémité de la rampe, un petit bras de décharge qui desservait les « boelles » des pâtis marécageux de Juvisy et de Viry, tout en servant d'exutoire au moment des inondations ; on les franchit grâce à deux ponts, dont l'un, assez grandiose et de bizarre conception, était le *pont du Roy*.

La déclaration des biens et revenus du couvent des Minimes, du 2 décembre 1723, aborde ce sujet : « De l'unique ferme qu'ils ont à Juvisy, on leur enlève aujourd'hui [...] arpens de terres, soit labourables, soit en prez, pour faire et élargir le Chemin de Fontainebleau, et ce par un Arrêt du Conseil d'Etat donné depuis deux mois, pour faciliter le chemin par la Montagne de Juvisy, ce qui leur sera très préjudiciable si Sa Majesté n'a la bonté de les dédommager » (*Ibid.*, S' 4295-4296).

28. LE ROI (D^r Joseph-Adrien), *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à l'année 1744*, par Pierre NARBONNE, Premier Commissaire de police de la ville de Versailles, Paris, 1866, in-8°, p. 134-135. Les craintes furent si vives qu'on eut recours aux prières publiques exceptionnelles. Le jeudi 5 juillet 1725, l'on fit à Paris la fameuse procession de la chasse de sainte Geneviève, dévotion qui se pratiquait avec beaucoup d'apparat dans les moments de grand malheur, pour implorer la miséricorde de Dieu. Des « émotions populaires » éclatèrent un peu partout à cause de la rareté du blé, car les pluies ne permirent de mûrir ni aux moissons ni aux raisins (voir Charles-Pinot DUCLOS, *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, édit. par MICHAUD et POUJOLAT, Paris, 1839, gr. in-8°, t. X, p. 611 ; — M. de VOGUÉ, *Op. cit.*, t. IV, p. 325, 326 et 334).

29. *Mercure de France*, août 1730, p. 1784.

Quant à l'autre, ce n'était qu'un ponceau à partir duquel, par mesure de prudence, on exhaussa la chaussée au-dessus de la prairie de 4 pi 1/2 (1,46 m) de hauteur réduite, en dressant vers Corbeil sur 553 t une « levée de terre » rectiligne et horizontale³⁰, faite avec les matériaux sableux provenant de deux gros fossés latéraux³¹.



1. LES DEUX PROFILS SUCCESSIFS DU PAVÉ NEUF

Dans le profil initial, une plate-bande s'insérait entre un petit glacis et un grand glacis. Il fut modifié au printemps de 1728 sous la forme définitive que nous voyons maintenant. (Arch. nat., Z¹F 996, f° 96 v° et Z¹F 999, f° 189 r°. — Reconstitution dessinée par l'auteur.)

Mais pourquoi ne pas avoir adopté tout de suite le même profil transversal le long des 1 400 t, afin de donner au chemin — chaussée plus accotements — une largeur identique de 17 t (33,13 m), comme dans la partie en tranchée et sur le terrain naturel ? A l'emplacement du grand remblai, où les terres furent mises par lits successifs pilonnés de 2 pi pour empêcher leur affaissement, on acheva cette superposition de

30. Ces chiffres, totalisant 1 323 t 1 pi 6 po, ne comprennent pas les ouvrages d'art et une partie des terrains naturels.

31. Etablis suivant le principe des *vases communicants*, ils reliaient l'Orge, le bras de décharge central et la « petite rivière de Viry » au pont d'Antin. Ils avaient chacun 10 t de largeur par le haut réduits à 8 par le bas et 4 pi 1/2 de profondeur (cf. page 135).

En 1728, le « plis du bas de la montagne » fut rendu moins sensible au-dessus du pont intermédiaire (dit plus tard du Mort-Rû) en élevant les terres de 3 pi pour les réduire à rien à 225 t du côté de Ris.

couches sur 10 t seulement (19,49 m) par le haut, avec une bordure qui se décomposa en deux glacis inégaux entre lesquels s'intercala une *plate-bande*³² de 12 pi : d'abord un *petit glacis supérieur* de 6 pi de haut sur 9 pi de large et un *grand glacis inférieur* de 15 po par pi de hauteur³³.

*
**

Le raccordement avec l'ancienne voie se fit sur le « pont neuf de la plaine de Ris » qui, dans la zone de confluence, chevauchait un conduit artificiel, greffé autrefois sur l'Orge et connu sous le nom de « petite rivière de Viry³⁴ ». Quoique de construction très récente³⁵, il fallut le modifier parce que la nouvelle route attaquait *obliquement* le pont d'Antin³⁶, dès lors « trop étroit et trop haut. »

32. Une rangée d'arbres devait être mise dans son axe.

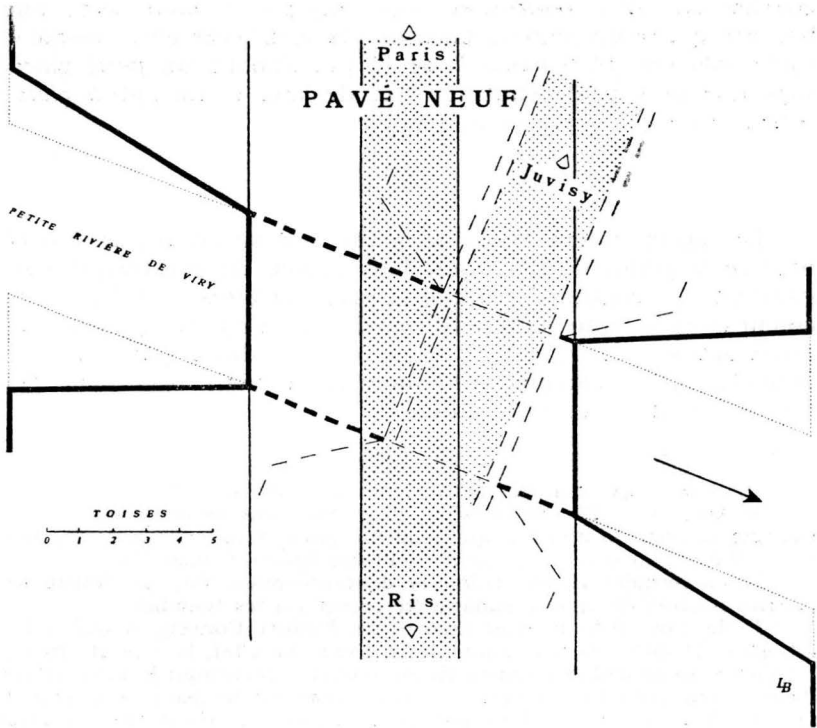
33. *Arch. nat.*, Z¹F 996, f^os 95 v^o - 97 r^o. Bien que le texte ne soit pas clair sur ce point, il apparaît que le même profil transversal à deux glacis fut appliqué à la levée de terre de la Plaine basse (cf. page 29).

34. La véritable rivière d'Orge ne débouche pas à Viry. Je détiens les preuves irréfutables que ce canal a été creusé par les hommes.

35. Le pont d'Antin était l'œuvre de Philbert Convers, à qui il fut adjugé le 23 juin 1716 moyennant 13 000 livres. En effet, la « petite rivière de Viry », souvent dite « faussée rivière d'Orge », présentait le désavantage d'être « soutenue dans les tems des inondations par les eaux de la grande rivière [de Seine] qui la font gonfler de manière qu'étant retenue dans la plaine entre Juvisy et Ris par la chaussée du Grand chemin qui n'a pas assez d'arche pour son débouchement, elle inonde tout le pays ; et comme le pontceau qui se trouve dans son courant n'a qu'une arche étroite et basse, les eaux ont fouillé aux pieds des deux cullées et murs en aile qu'elles ont dégradé entièrement et fait ébouler en partie, en sorte qu'il est nécessaire de *démolir le tout pour reconstruire un nouveau pontceau avec une arche plus large et plus exhausée.* » Mesurant 5 t d'ouverture d'un parement de culée à l'autre sur 22 pi de large entre les têtes, l'arche, surbaissée de 2 pi, eut 13 pi de montée depuis la naissance ; les murs en aile, évasés de 9 t à leur pointe, eurent 21 pi de long. Des travaux d'augmentation furent approuvés au Bureau des Finances, le 20 octobre 1716, par une ordonnance en forme de bail.

L'exhaussement de ce pontceau entraîna le remaniement de la partie carrossable de la route de Fontainebleau dont le pavage en grès, sur 3 t de largeur, fut confié à l'entrepreneur Etienne Marchand par bail du 27 avril 1717 (*Arch. nat.*, Z¹F 402, 20 mars 1725 ; Z¹F 990, f^os 164 v^o - 169 r^o et 195 r^o-197 v^o).

36. Ne pas le confondre avec le pont Godeau qui, situé plus en amont, livrait passage au chemin de Viry à Châtillon (auj. boul. Husson. Ce vieux pont a été démoli), coupant l'ancien Pavé royal de Fontainebleau à la croix de Châtillon ; la section en impasse, menant de ce carrefour jusqu'à proximité du nouveau pont d'Antin, fut dès lors inutilisée.



2. L'AGRANDISSEMENT DU PONT D'ANTIN A VIRY

Les traits fins discontinus représentent le pont d'Antin bâti par Convers en 1716 et le tracé primitif du Grand chemin de Paris à Lyon par le village de Juvisy. Les gros traits indiquent les modifications importantes exécutées par l'entrepreneur Bonneau à partir de 1724. Les parties pointillées, plus ou moins accentuées, figurent les nouvelle et ancienne chaussées carrossables. (Reconstitution par l'auteur.)

Aussi pour éviter « une grande dépense par l'élévation des terres qu'il faudroit augmenter », la voûte de l'arche fut-elle descendue de 2 pi 1/2, en même temps qu'on allongeait les têtes, inégalement à cause du biais, pour atteindre les 10 t nécessaires : savoir la culée d'amont de 6 t 1/2 vers Juvisy et 4 t 1/2 vers Ris, celle d'aval de 3 pi et 2 t 1/2. Les murs en aile eurent, dans le même ordre, 8 t 1/2 et 7 t 1 pi vers Savigny et l'inverse vers la Seine, avec

un retour de 12 pieds. Tous ces murs reposèrent sur une fondation en maçonnerie de moellons, de pareille épaisseur que l'ancienne ; elle reçut quatre assises de pierre de taille et le massif de meulières par-dessus.

Maintenue à 5 t d'ouverture (9,74 m), l'arche surbaissée présentait 12 pi 1/2 de flèche. Entre ses têtes et trois chaînes intérieures, composées de 43 voussoirs, les espaces furent également remplis de pierres meulières³⁷.

Placé dans la prairie, à « l'endroit le plus bas pour faciliter aux eaux leur écoulement [...], sur le bon et solide fond qui s'est trouvé estre à 7 pi », le ponceau intermédiaire, dit pont du Mort-Rû vers 1900, mesurait 18 pi entre ses culées et 10 t entre ses deux têtes. Le plein cintre, surbaissé du tiers, n'eut que 6 pi depuis sa naissance jusque sous la clef.

« Les murs en aisle auront 6 t de longueur d'après les testes dud. pontceau et évasez de 6 pi d'après l'allignement du devant des culées avec deux murs en retour de 7 pi de longueur aussy d'après le devant desd. murs et fondez comme lesd. culées pour estre trois pi plus bas que le fond du fossé.

« Lesd. culées auront en leur fondation 6 pi 4 po d'épaisseur observant 3 pi d'empatement tout au pourtour pour recevoir une assise de pierre dure dans toute la longueur desd. culées et murs en aisle, sur laquelle commencera la naissance de la voute et sera fait 2 po de retraite. Il en sera posé une seconde aussy dans toute lad. longueur, sur laquelle maçonnerie sera érigée qui affleurera le devant de lad. assise.

« Les murs auront en leur fondation 6 pi 4 po d'épaisseur du costé des culées réduits à 5 pi 4 po à l'extrémité des glacis.

« Les testes dud. pontceau seront composées chacune de 25 voussoirs de 2 pi 1/2 et 3 pi de coupe posez alternativement en liaisons et entre lesd. testes seront faites trois chaisnes de pierre et le reste de la voute entre lesd. testes et chaisnes sera de moilon. Il sera fait sur les testes dud. pontceau un parapet de pierre de 18 po de parpin composé de 3 assises, dont la dernière sera taillée en bahut et les murs en aisle rampans seront couverts simplement d'un bahut par dessus. Le dessous de l'arche sera remply d'un massif de maçonnerie de 18 po d'épaisseur sur lequel il sera fait dessus un pavé en pierre de champ en liaison³⁸. »

37. *Ibid.*, Z¹F 996, f^os 100 v^o - 102 r^o (voir pl. II, ill. 3).

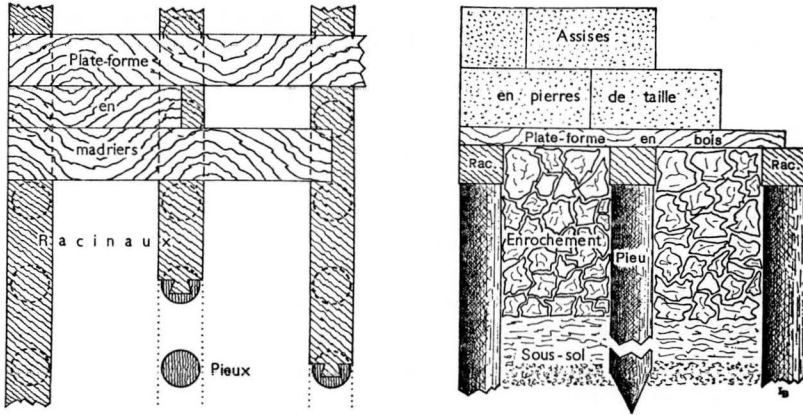
38. *Ibid.*, f^o 100 (voir pl. II, ill. 4).

Mais le plus beau morceau architectural fut le « pont du Roy », trop peu connu des amis de l'Art qui empruntent la route nationale n° 7 sans prêter grande attention à ce bel édifice, naguère très admiré de nos ancêtres. Filant en voiture, le pied rivé sur l'accélérateur, ils ignorent presque toujours son existence un peu cachée ; car c'est seulement du bord de la rivière qu'on le découvre avec plaisir et qu'on peut en goûter la fière prestance, alliée à l'exquise harmonie. Au visiteur qui sait apprécier à la fois la fermeté et la légèreté de ses lignes, il offre des dispositions inattendues, donnant à l'œil une sensation agréable, du fait qu'il présente deux étages d'arcades superposées et agencées d'une certaine façon.

Bien que l'exposé des solutions technologiques puisse rebuter le profane, il est bon de savoir que, le sous-sol « s'estant trouvé mauvais » et de faible résistance, *le pont est entièrement établi sur un solide pilotage*. En dépit de la dérivation de l'Orge, il fallut au préalable pratiquer « tous les bastardeaux et épauements nécessaires pour mettre le terrain à sec » ; ensuite on le fouilla jusqu'à ce que la partie supérieure des plates-formes en bois, devant soutenir le corps de l'ouvrage, fût à un pied au-dessous du fond de la rivière³⁹.

En certains points de cette surface que des cloisons étanches isolaient des masses rendues spongieuses par capillarité, on enfonça d'abord des pieux de 18 pi de long et 9 à 10 po de grosseur en couronne, en les espaçant de 3 pi de milieu en milieu « au refus d'un mouton de 500 livres de pesanteur tiré par la force de 16 à 18 hommes. » Bien « affutez et ferez d'un fer à 4 branches du poids de 15 à 18 livres frété à leur teste », ils furent « battus de droit allignement [...] et recepez de niveau » pour accueillir les autres pièces de la charpente, toutes « de chesne et de bonne qualité. » Après avoir « dégradé » les intervalles du pilotis jusqu'à une certaine limite, on les combla de moellons de meulière tassés à la hie et recouverts d'un mortier de chaux hydraulique.

39. Les indications d'ordre technique relatives à la première tranche des travaux du pont du Roy (1724-1726) sont extraites des *Arch. nat.*, Z^{1F} 996, f°s 97 v° - 100 r° et 102 r° - 106 v°, dans le *Bail à Claude Bonneau de la Montagne de Juvisy*, du 5 mai 1724 ; ceux de la seconde tranche (1728), de Z^{1F} 999, f°s 188 r° - 191 r°, dans l'*Ordonnance en forme de bail à Claude Bonneau des ouvrages à faire à la Montagne de Juvisy*, du 12 mars 1728.



3. SCHEMA D'UNE PLATE-FORME EN BOIS SUR PILOTIS

Sur chaque file de pilots émergeant de cette infrastructure, les racinaux, robustes madriers de 9 à 10 po de grosseur, furent à leur tour assujettis horizontalement en lignes parallèles ; retenus « avec chevilles de fer barbées à teste perdue », ils furent « refendus de 4 po sur leur hauteur et à 9 po près de leur teste pour former un talon ou mentonnet » apte à recevoir les plates-formes, c'est-à-dire un « couchy » de planches de 4 po d'épaisseur (10,82 cm), « jointives les unes contre les autres » et fixées en équerre sur leur support au moyen d'attaches métalliques⁴⁰. Mais le rang des pieux extérieurs fut nivelé à 8 po plus bas que le reste de la fondation et reçut un chapeau le long duquel une barrière de palplanches, longues de 9 à 10 pi et armées par le bout d'une lardoire à trois branches du poids de 7 à 8 livres, prit place à coups de sonnette « en tout le pourtour des parements des culées et murs en aïse [...] pour empêcher l'affouillement. »

40. La longueur des racinaux variait de 9 à 21 pi ; les planches, de « 10 à 12 po de largeur et des grandes longueurs que faire se pourra », devaient se joindre sur les racinaux pour éviter les raccords en porte-à-faux.

Ce plancher fini, l'entrepreneur commença de planter sur chaque rive, à la limite du « nud » de l'ouvrage, dix assises de pierre de taille de 15 po « alternativement en carreaux et boutisses à bain de mortier, jointoyées et bien ragréées », avec plusieurs retraits successifs. La première assise fut retenue sur la plate-forme par un « couver de membrure de 4 à 6 po de grosseur posé sur le champ et bien chevillé sur le chapeau et les racinaux » ; celle-ci et les quatre suivantes furent en outre ancrées « les unes aux autres en leurs joints avec crampons de fer de carillon de 13 à 14 lignes quarrées, chacun de 21 po de longueur, y compris les crochets de 3 po, coulez en plomb à 9 ou 10 po près du parement et encastrez de leur épaisseur dans la pierre. »

Précisons que les pierres dures, proprement taillées sur place par d'habiles compagnons, provenaient des carrières d'Arcueil⁴¹. Choiesies « sans fils ni moyes qui les traversent ny qui parroissent à 6 po près des parements », leurs lits devaient être « atteints au taf sans qu'il y reste aucun bousin ny écornures. » Quant aux mortiers, on les composa « d'un tiers de la meilleure chaux de Melun et les deux autres tiers de bon sable de rivière ou de bon ciment⁴² bien broyé et incorporé ensemble. »

C'est sur et derrière ce parement de dix assises, haut de 13 pi, que l'on construisit les murs principaux, en gros moellons de meulière convenablement mis sur le plat, arasés et renforcés de loin en loin par des chaînes de pierre de taille. On soigna les culées qui, épaisses de 9 pi 9 po 1/2 sur la plate-forme, grimperent jusque sous le cordon, au départ des murs en ailes, à 58 pi 5 po du côté de la montagne et seulement à 56 pi vers la prairie, à cause de la pente de la chaussée. Mais les pieds-droits qui, sur une distance de 10 t, servirent parallèlement de socle à la naissance de l'arche, s'arrêtèrent d'aplomb à 29 pi 3/4. Au surplus, pour éviter que l'énorme tas de terre

41. La roche d'Arcueil (pesanteur spécifique : 2,304 — poids en kg porté par un cube de 5 cm : 6334) a le grain plus fin que le liais de Bagneux (2,439 et 11 113), mais elle est moins dure et plus coquilleuse (d'après Emiland-Marie GAUTHEY, *Traité de la construction des ponts*, Paris, 1809, in-4°, t. I, p. 279, 286 et 288).

42. Ce ciment n'a rien de comparable aux nôtres. Il était simplement composé de *cailloux bien broyés*, parfois de tuiles ou tuileaux, mais jamais de briques. Pour le jointoiment, ces « ciments » étaient « passez au sas et frottez jusqu'à ce qu'ils soient secs. »

accumulé derrière eux ne les poussât « par le pied » et mettre le fond à l'abri des atteintes du courant, on les chaussa d'un radier au niveau de la seconde assise des parements : hérissée, sur 9 fois 4 rangs, de 36 pieux chapeautés et découverts en profondeur, la fosse creusée à cette fin dans le lit de l'Orge fut remplie d'une maçonnerie de blocage, battue à la demoiselle, que vint recouvrir un « pavé en pierre de meulière debout et de champ en bonne liaison à bain de mortier. »

Toujours en vue de soutenir le remblai du chemin, les culées furent prolongées de 13 t 1/2 par des murs en aile « évasez à leurs extrémités » internes de 10 t et terminés par une « teste en retour de 12 pi [...] parallèle au glacis », donnant ainsi à l'ouvrage une longueur totale de 37 toises. Epais à la base de 9 pi 9 po 1/2 au niveau des tympans, ils s'amincissaient progressivement jusqu'à 6 pi 4 po 1/2 à chaque bout ; mais élevés à la verticale du côté des terres, on les réduisit partout, selon un fruit extérieur de moins en moins prononcé avec l'éloignement, à 3 pi 4 po par le haut, où *ils épousaient la forme étonnante du profil transversal à double système de glacis*⁴³.

Avant de s'attaquer à la grande arche et dans le but de résister à son poids, les charpentiers ajustèrent avec soin les cintres nécessaires pour la construction des voûtes, chacun garni de « cinq fermes d'assemblages en bonne charge », elles-mêmes habillées d'un paletage en bois reproduisant en relief l'intrados de la courbe.

Les deux têtes de cette arche haut perchée⁴⁴, dessinant un plein cintre de 6 t d'ouverture, furent composées de voussoirs en figure de crémaillère, rejoignant les blocs d'encoignures à l'extrémité des pieds-droits. Entre elles, on inséra trois chaînes de « 3 pi de parement et 27 po de parpin » ; et tout le restant fut rempli de moellons de meulière apparente, « des plus longs posez en coupe à bain de mortier. » Sur ces têtes, un mur de maçonnerie de 4 pi de haut sur 21 po d'épaisseur fut dressé

43. De 58 pi 5 po au ras des culées côté montagne, les murs en aile descendaient à 52 pi tout le long du palier intermédiaire, tandis que côté prairie ils passaient de 56 pi à 49 pi 7 po *depuis la plate-forme jusque sous le cordon* (voir croquis 1, page 18).

44. L'intrados de l'arche s'élève à environ 11,50 m au-dessus du niveau de l'Orge.

depuis le dessus du cintre de l'arche, y compris une assise de pierre dure qui reçut le cordon. Enfin, sur le couronnement de la voûte, fut coulée une « chape de chaux et ciment meslez de petits cailloux de vignes » qui contribua à parfaire l'étanchéité.

A vrai dire, la construction de cet ouvrage d'art s'opéra en deux phases distinctes, séparées par un temps de concertation de plusieurs mois au terme duquel des *retouches très importantes* durent être apportées au plan initial, qui était fort simple et ne comportait qu'une seule arche, celle supportant le tablier du pont. Les architectes, comme ultime rempart aux contraintes latérales, avaient cru suffisant d'appliquer contre les pieds-droits et les murs en aile deux rangées de sept éperons des plus classiques, à section en trapèze.

Le long des deux culées et grimpant à la même hauteur, trois contreforts « de 9 pi de largeur par la teste, 12 pi du costé d'icelles et 9 pi de saillie », avaient été accolés « aplomb de tous sens et fondez comme tout le reste de la maçonnerie sur pilotis, racinaux et plattes-formes. » Pareille précaution avait été prise pour les murs en aile où, dressés 2 pi au-dessous du rampant de chacun d'eux entre 3 chaînes de pierre d'Arcueil, les quatre éperons proches de l'arche n'eurent que 6 pi à leur tête, alors que les quatre derniers furent réduits à 6 pi sur les trois faces visibles.

Or un incident, que nous conte le 18 avril 1727 l'un des responsables du projet, l'inspecteur de La Guépière, fit qu'on eut après coup de sérieuses inquiétudes sur la puissance des efforts de compression, notamment vers la Montagne de Juvisy : « Le grand désir de faire passer le Roy au jour nommé pour le voyage de Fontainebleau par dessus la grande arche qui est sous le chemin neuf ayant fait *précipiter* les ouvrages, en sorte qu'on a élevé les murs en aisle de 24 à 25 pieds d'hauteur en très peu de temps, qu'on les a chargez de terre à pareille hauteur, il est arrivé que *le poids des terres a fait plier un des murs en aisle à cause que la maçonnerie n'avoit pas encore fait corps*⁴⁵. »

Les calculs préliminaires, fruit d'une réflexion théorique, étaient-ils faux ? Non pas. Mais si la prise insuffisante des liants cimentaires, consécutive à une hâte trop excessive, entre en principale ligne de compte pour expliquer cette faiblesse, il est sûr qu'en présence de l'extrême difficulté des terrasse-

45. *Arch. nat.*, Z¹F 999, f^os 189-190.

ments, de l'obligation de procéder à un nombre considérable de tirs de mine susceptibles d'ébranler le sol, de l'ampleur des nappes d'eau s'écoulant par une multitude de sources et de cette couche de glaise verte qui avait le renom de faire « bouger » par endroits le coteau, on préféra ne pas aller au-devant de risques plus graves. Alors jaillit cette idée lumineuse de maintenir l'écartement des pieds-droits, ainsi que celui de leurs prolongements, en lançant à la moitié de la hauteur libre du pont une série de sept arcs-doubleaux elliptiques de 6 pi d'épaisseur bandés par le travers au-dessus des ondes, selon un espacement irrégulier.

Que l'affaire ait été jugée alarmante, ce sentiment transpire des dispositions draconiennes formulées le 18 avril 1727 par M. de La Guépière « pour éviter la suite de cet *accident* et donner à un ouvrage de cette importance toute la solidité » voulue. Pas question en cette occurrence de lésiner sur le choix et la robustesse des matériaux, ni de reculer devant les moyens à mettre en place. A commencer par le barrage de l'Orge, en vue de la « jeter dans le courant qui passe au pont Godeau » et rejoint la Seine à Viry sous le pont des Mariniers ⁴⁵.

Voilà ensuite pourquoi ces arcs puissants, surbaissés de 5 pi, nous apparaissent *entièrement* constitués de « quartiers de pierre de taille fichés en ciment et *sans aucuns moilons ny garnis* » : fidèles aux plans remis par l'inspecteur des Ponts et Chaussées, les compagnons ciselèrent les pièces maîtresses du cintre *d'un seul bloc* de 6 pi de large, en donnant à la clef et aux quatorze voussoirs latéraux « toute la hauteur de coupe jusque sous la tablette. »

A leur partie supérieure, les sept voûtes en anse de panier sont donc couronnées par une tablette « d'un pi d'épaisseur, bombée de 3 po dans le milieu pour l'écoulement des eaux et faisant 2 po de saillie de chaque côté de l'arc pour former une plinte. » Mais identiques quand on les regarde en enfilade, elles présentent la particularité de ne pas s'appuyer partout de la même façon : alors que les trois arceaux qui étançonnet la grande arche, l'un à mi-longueur, les deux autres un peu avant les têtes, prennent naissance *sans déborder* « sur la dernière retraite » des assises en pierre, ceux des murs en aile, au nombre de quatre, émergent de gros « piliers butans » trapézoïdaux, dissemblables par couples, qui dépassent les tablettes et se terminent par des « chaperons d'avant becq » à gradins, d'aspect pyramidal ⁴⁵.

En définitive, le pont n'a pas été bâti d'un seul jet, tel que nous le contemplons. Après un étayage d'urgence, qui subsista durant plusieurs trimestres au lendemain de la malencontreuse fantaisie du monarque, des remaniements extraordinaires, sans commune mesure avec un simple rafistolage, furent entrepris par les équipes d'ouvriers. Non seulement elles démolirent de fond en comble les quatorze éperons d'origine, y compris ceux des murs en aile que l'on remodela totalement à partir d'une plate-forme plus large, posée sur pilotis et racinaux. Mais encore trois profondes niches verticales furent aménagées dans chaque piédroit en retirant quelques blocs de pierre dure de la dernière assise et de nombreux moellons de meulière sus-jacents, afin d'assurer le départ sans saillie des arcs-doubleaux du centre. Devant l'ampleur de ces retouches, exécutées avec beaucoup de soin ⁴⁶, il est compréhensible qu'on ait dû assécher l'Orge ; au préjudice de Marie Lamy ⁴⁷, meunière du moulin banal de Juvisy, qui toucha 500 livres en dédommagement des pertes provoquées par quatre mois de chômage.

Faute d'avoir connu l'ensemble des documents que j'ai eu le bonheur de découvrir, un historien des Ponts et Chaussées, l'inspecteur général Gauthey, a soutenu à bon droit la thèse des adjonctions postérieures en affirmant, sans produire de références ni donner de détails, que « ce pont est remarquable

46. L'inspecteur général des Ponts et Chaussées Fernand de DARTEIN, professeur d'architecture à l'École Polytechnique, qui a scruté les parois pour vérifier les dires de Gauthey (cf. note 48), a pu voir que « ni les piédroits, ni les murs en aile ne laissent paraître aucun bombement, aucune déformation annonçant une dislocation suivie d'une consolidation. » Bien plus, ajoute-t-il, « les dernières réparations faites aux maçonneries [en 1884] ont permis de constater *une liaison intime* des ouvrages de contreventement avec les piédroits et les murs en aile » (dans *Études sur les ponts en pierre remarquables par leur décoration antérieurs au XIX^e siècle*, Paris, 1907, Gr. in-4^o, t. II, p. 113. Cet ouvrage très rare, qui renferme de merveilleux plans du pont des Belles Fontaines — reproduits sur les planches IV, V, VI et VII —, n'existe en entier qu'à la *Bibl. de l'École nationale des Ponts et Chaussées*, 28 rue des Saints-Pères à 75007 Paris, sous la cote : 4^o - 23727).

47. Le 14 octobre 1713, Louis Mareuil *, manchot du bras droit, et sa femme, Marie Lamy, locataires à Mons-sur-Orge du moulin Le Roy, appartenant aux Messieurs du chapitre de Notre-Dame de Paris, prirent à bail celui de Juvisy à dater de la Saint-Martin d'hiver, devant M^{es} Gallois et Lauverjon. Le 5 novembre 1723, en l'étude de M^e Dona, leur contrat fut prorogé pour 9 ans à partir du 1^{er} janvier 1723, étant bien entendu qu'ils ne pourront « prétendre aucune diminution dud. loyer ny dommages et interests, soit sous prétexte du chômage c^{ud.} moulin, soit autrement » (*Arch. nat.*, S 6997, dos. 6, n^o 19 et 22).

par la faute que l'on y a commise », parce que l'épaisseur des pieds-droits n'était pas suffisante pour contenir la poussée des terres. Bien qu'il n'y ait pas eu de faute professionnelle, les faits lui donnent apparemment raison. Mais je ne suis plus d'accord quand il avance que, à la place des sept arcs-doubleaux étré sillonnant les murs, « il eut été préférable d'élever une autre arche plus basse et plus longue », d'un seul tenant — remède « adopté dans une circonstance semblable, pour une arche bâtie pour la levée de Cravant » —, et de remblayer l'espace vide. Quelles affreuses idées germent parfois dans le cerveau des techniciens ! Quoique rationnelle et surtout plus économique, je rends grâce au ciel qu'on n'ait point retenu une solution si peu élégante, dont le moins qu'on puisse dire est que son caractère massif n'aurait eu d'égal que son manque d'esthétique ⁴⁸.

La première fois, en guise de bordure, il avait été prévu le montage, au-dessus du boudin se déroulant en ligne brisée sur les trois faces d'amont et d'aval, d'un garde-fou de pierres d'Arcueil formé de trois assises, la dernière taillée en bahut avec joints d'emboîtement à queue d'aronde. La poursuite de ce parapet sur les murs en aile correspondait seulement aux petits glacis et aux plates-bandes, dont il adopta le profil tourmenté en accent circonflexe ; tandis qu' « un bahut simple sur les murs rampans » coiffa une unique assise de pierre le long des grands glacis. Au bord de la route, afin d'éviter que les moyeux de roues vinsent érafler ou enfoncer ce mur terminal, on le contregarda à l'aide de bornes de 18 pouces de haut, « à huit pans [...] piquez proprement en leur face ⁴⁹. »

Dans la seconde version, une partie du parapet et des boute-roues fut démontée pour deux raisons essentielles. D'abord la simplification du profil transversal, par suppression du petit glacis et élévation du palier intermédiaire, poussa la chaussée à 17 t sur toute la section remblayée. Cet exhaussement, réalisé au moyen de 8 803 toises cubes de terres, entraîna celui des murs en aile « des trois ponts » ; de là vient que les parapets latéraux du pont du Roy sont *horizontaux* sur 7,20 m, de même que les cordons boudinés sous-jacents ⁴⁵.

48. GAUTHEY, *Op. cit.*, t. I, p. 71-72 et pl. V, fig. 81-82. Mais c'est un ouvrage posthume de l'auteur (1732 — † 1806), publié en 1809 par Nadier, son neveu.

49. *Arch. nat.*, Z^{1F} 996, f^os 102 r^o et 106 r^o.

Ensuite, d'une heureuse initiative, figurant au devis supplémentaire de 1728, naquirent deux fontaines monumentales dont la décoration est raffinée. C'est Louis XV lui-même qui, sur des thèmes de son choix, voulut qu'on dressât, sur les tympans de la voûte, deux Trophées *en son honneur*, « conformément au dessein qui en sera donné, approuvé par Sa Majesté⁵⁰. »

Tout à fait quelconque au départ, le pont prit alors une dimension particulière, à teinture politique ; et cette personnalisation lui valut de porter le nom de *pont du Roy* avant celui plus populaire et plus répandu de *pont des Belles Fontaines*. Délicatement travaillées par des artistes de l'Académie de sculpture, j'ai en 1970 trouvé ces fontaines si différentes de ce qu'elles furent jadis à l'époque de leur magnificence que, malgré un examen attentif facilité par l'escalade des échafaudages tubulaires, il m'a fallu recourir à d'anciennes chroniques pour en donner cette description.

Les piédestaux, en forte saillie sur le trottoir, interrompent les parapets et dépassent les têtes du pont par des encorbellements soutenus à l'aide de culs-de-lampe sommaires. Amincis vers le haut, ils s'étirent jusqu'à 5,13 m et se composent d'un socle (1,35 m), d'une base (0,50 m), d'un dé (2,57 m) et d'une corniche (0,71 m). Les quatre flancs bombés sont similaires : ils ont comme largeur maximale 3,11 m au niveau de la partie ventrue du socle et minimale 1,78 m sous la corniche. Les angles des piédestaux sont amortis par des pans coupés qui enserrant des parois à courbure concave. D'élégantes moulures dessinent les profils de la base et de la corniche ; sous celle-ci, les coins de l'entablement se parent de têtes de boucs aux cornes plus ou moins allongées. Des figures grotesques de mascarons moustachus à grandes oreilles, entourées de plantes marines et de coquillages, occupent le pied des cadres légèrement évidés sur les trois faces antérieure et latérales de chaque dé⁵¹.

50. *Ibid.*, Z¹F 999, f° 190 v°. « Il sera fait sur chacune teste d'arche du pont deux pieds d'estaux, dont un portera un globe avec les armes de France terminé d'une couronne Royale, acompagné de deux enfans [...]. Le second sera terminé par une groupe de figure représentant le Temps qui portera la médaille du Roy et autres ornements. »

51. Voir planche VII, ill. 10. L'ingénieur-géomètre Alexis DONNET, qui s'installa au hameau de la Cour de France vers 1814 — né à Lyon et âgé d'environ 35 ans, il y demeura avec son épouse, Angélique-Thérèse Lambert, jusqu'aux alentours de 1840 —, jugea ces socles « de mauvaise forme » et « d'un style assez baroque » (dans *Description des environs de Paris, considérés sous les rapports topographique, historique et monumental*, Paris, 1824, in-8°, p. 176). Cette opinion est évidemment très contestable.

Presque pareils à l'extérieur, à quelques détails près, on s'aperçut au cours de l'enlèvement de 1970 que l'édicule d'aval était rempli d'une maçonnerie en blocage, faite de morceaux de meulière et de débris de pierre de taille. Mais son jumeau était creux ; par une ouverture de 80 sur 60 cm, fermée vers Paris au moyen d'une grille en fer forgé, je m'y suis faufilé une ultime fois et, après avoir descendu trois marches très usées, j'ai pu me tenir debout dans une alvéole cylindrique aux parois moussues qui mesurait environ 2 m de haut sur 90 cm de diamètre.

A l'amont, le dernier registre du soubassement est surmonté d'un ensemble sculptural assez simple. Deux garçonnets, assis en équilibre dans une position biaise et inversée, flanquent une sphère de grande taille, qui repose elle-même sur la peau d'un lion, symbole de puissance. Tandis que l'un de ces marmousets met le pied gauche sur la crinière du félin, l'autre tient à senestre un morceau de tronc noueux — serait-ce Vertumne, dieu des Jardins et des Récoltes de l'automne ? — venant frôler les boucles de sa nuque ; derrière lui, un flambeau est ciselé dans le bloc de pierre. Le globe, décoré diamétralement de gerbes de feuilles lancéolées, portait naguère les armes de France sur le devant ; son faite est coiffé d'une couronne d'où émergeaient huit fleurs de lis, brisées net sous la Révolution⁵².

Vers Juvisy, sur un piédestal similaire, se dresse un groupe allégorique à quatre personnages, beaucoup plus élaboré. Le Temps, sous les traits d'un vieillard barbu, affublé d'ailes imposantes, trône au centre dans une attitude majestueuse sur un dôme de nuages. Le dos sommairement couvert d'une draperie, il porte à bouts de bras un médaillon ovale, sur lequel se détachait à l'inauguration l'effigie de Louis XV gravée en relief sur du marbre. Dans une position dominante, le flanc droit soulevé et les genoux ployés, un Amour, étendu par terre devant une touffe de lis, présente un feston de verdure : c'est

52. L'absence des fleurs de lis explique cette forme affreuse de potiron, sur laquelle on distingue encore — notamment à la partie arrière que les sans-culottes n'ont pu atteindre au risque de plonger dans le vide — un lambeau du cercle de la couronne avec le départ d'un fleuron. Il y avait peut-être un motif terminal ; F. de Dartain a imaginé une fleur de lis (voir pl. VI, ill. 9).

la Renommée qui s'apprête à le poser sur le chef du jeune souverain après avoir replié un voile. En bas, aux pieds du principal motif, un homme nu, à la musculature de lutteur, le nez busqué et la tête enturbannée, mord la poussière et regarde le sol en signe de soumission : terrassé par le robuste Mathusalem, dont se dégage une impression de tranquille grandeur, il peut figurer l'Envie, l'Hérésie ou mieux la Discorde vaincue en dépit de sa force⁵³. Enfin presque à l'arrière, surplombant le cours de l'Orge à l'abri des rémiges du patriarche, émerge du roc le buste d'un génie fleuroné ; avec la paume de sa main gauche, il assure l'équilibre d'un gros sablier dont l'artiste a obtenu la sacralisation à l'aide d'un décor cruciforme et d'une paire de petites ailes. On voit donc, dans cette fontaine de belle facture, que le thème du *Temps qui fuit* a été largement exploité et qu'il est associé à celui de *l'Eau courante*, en une double évocation de la Marche en avant qui régit la courte existence des êtres humains, les soumet tous à la Loi inéluctable de la Mort et devrait en principe les inciter à plus d'humilité à défaut de fraternelle bonté.

D'ordinaire, on attribue le groupe du Temps à l'un des frères Coustou. Ce n'est pas certain. Un narrateur du *Mercure de France* (août 1730, p. 1784-1785) et l'abbé Lebeuf (*Op. cit.*, 1757, t. XII, p. 102) ne donnent aucun nom d'auteur. Antoine-Nicolas Dézallier d'Argenville, dans sa première édition (*Voyage pittoresque des environs de Paris [...]*, Paris, 1755, in-12, p. 202) et Hurtaut (*Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, 1779, in-8°, t. III, p. 345) mentionnent Coustou l'aîné, c'est-à-dire Nicolas ; mais celui-là, dans son quatrième tirage (1779, p. 243), cite Guillaume Coustou, dit le jeune, suivi par Dulaure (*Op. cit.*, 1786, t. I, p. 259). Dans ces conditions, ne vaudrait-il pas mieux imiter le silence prudent du célèbre athégien Valentin Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française ?

53. Pour tout le monde, même pour le chroniqueur du *Mercure de France* de 1730 (p. 1785), la Discorde est une femme. A l'exception des abbés Bonnin et Baudet qui l'ont baptisée « démon » ; à moins qu'ils n'aient voulu dire que, par l'attrait irrésistible de leurs charmes, nos compagnes sont des créatures du diable. Personnellement, je dénie à cette statue le sexe féminin. Alors le personnage est-il androgyne ? émasculé ? monstrueux ? Qu'on se rassure ! Il est normal et, bien que l'organe viril ne soit pas visible, comme sur les deux enfants de la fontaine d'amont et la Renommée de celle d'aval, les autres détails de son anatomie — par exemple les pectoraux puissants avec le mamelon gauche — ne laissent aucun doute sur la nature et la potentialité génitales de cet individu.

Pourtant M. de Dartein, qui a relevé des analogies très marquées et des traits communs significatifs entre les piédestaux de Juvisy et ceux de Blois⁵⁴, où ici Guillaume Coustou a signé son œuvre en 1724, lui attribue l'ensemble des motifs sculpturaux⁵⁵. Observons, dit-il, la tête d'amont où se profile un obélisque terminé par un globe crucifère et plus particulièrement le piédestal de 4,40 m, surmonté d'une aiguille renflée au-dessus de la base : à son avis l'enflure de cette aiguille, légèrement concave sur les quatre faces et adoucie aux coins par des pans coupés, rappelle les socles du pont du Roy. Mais cette frappante similitude, *sans aucun rapport avec les groupes allégoriques*, suffit-elle pour vaincre nos hésitations ?

Ce qui est notoire, c'est que ce genre de fontaines, dont la mode venait d'Italie, était assez répandu au début du XVIII^e siècle. Nombre de ces *fontaines à l'italienne* ont été dessinées par des artistes de renom, témoin Gilles-Marie Oppenord et Jean-Baptiste Oudry que je cite au hasard.

Mention spéciale doit être faite des travaux de pavage qui laissent apparaître que, sur cette vaste avenue de 17 t, *trois seulement servirent à la partie aménagée pour la circulation des voitures*, c'est-à-dire même pas 6 m de large. Les pavés de grès, « des meilleures roches et les plus dures, de 7 à 8 po d'échantillon sur toutes [les] faces », furent « posez et assis sur une bonne forme de sable de 8 à 9 po, du plus graveleux. » Cette chaussée carrossable, battue et dressée à la hie, présentait un léger bombement de 9 po en son milieu ; elle fut « renfermée et soutenue par de fortes bordures de grais ou grosse meulière dure de 18 à 20 po de longueur sur 8 à 9 po d'hauteur, posées alternativement en carreaux et boutisses debout et de champ », le tout en parfaite liaison⁵⁶.

54. Les trois arches centrales du pont de Blois ayant été détruites en août 1944, les sculptures de Coustou n'ont pas été reconstituées intégralement.

55. DARTEIN, *Op. cit.*, t. II, p. 92 et planche II-3. Guillaume Coustou (Lyon 1677 — Paris 1746), qui fut directeur et recteur de l'Académie de peinture et de sculpture, a façonné la statue en pied du cardinal Dubois, visible dans l'église Saint-Roch à Paris. Serait-ce là un indice susceptible d'infléchir notre opinion (voir note 68, p. 37) ?

56. *Arch. nat.*, Z¹F 997, f^os 58 v^o - 61 ; Z¹F 1000, f^os 71 r^o et 106. Pour rejoindre la route de Fontainebleau, le « chemin de Versailles qui descend à Juvisy passant devant la ferme de Frementeau » (chemin de Champagne ou ruelle de Frementeau) fut « pavé de cailloux » sur 120 t de long, de même que le « chemin qui est à la hauteur de la Montagne de Juvisy et

Le ruissellement des eaux sur la montagne inquiéta les ingénieurs. Pour éviter la dégradation des bordures, on assura leur solidité sur 702 t de long au moyen de revers de 9 pi de large, empierrés de cailloux et ourlés de 3 pi de pavés de grès ; un système de cassis et de pattes-d'oie assura les écoulements⁵⁶.

Au-dessus des trois ponts et jusqu'à la limite des parapets frontaux, soit sur 8 t de long et 19 pi de large, les revers furent complètement habillés d'un gros pavage, qui sur le pont du Roy épousa le contour des vasques et des bornes ; la maçonnerie des murs en aile fut elle-même protégée, « à cause des ruisseaux », par une bande de pavés⁵⁶.

Deux files de 85 bornes chacune, de 18 à 20 po de diamètre, furent plantées depuis le regard des eaux de la fontaine aux Prêtres⁵⁷, à mi-parcours de la montagne de Juvisy, jusqu'à 3 t avant le petit pont du bas de la côte ; dépassant le sol de 2 pi 1/4, elles eurent pour objet d'interdire le passage ou le stationnement des véhicules sur les trottoirs de terre battue coincés entre les revers et les arbres⁵⁸.

En 1732, les ravages causés par les eaux, joints à l'affaissement « considérable » des terres par simple tassement, déterminèrent Mignot de Montigny, le 6 mai, à s'entendre avec l'entrepreneur Pierre Hubert, responsable d'une partie du pavage⁵⁹. Il rapporta 447 t³ de terre sur 98 t de long pour « remettre lad. montagne sur son meme niveau de pente » ; et il remplaça sur 99 t les canalisations de grès conductrices d'eau, presque toutes rompues, par des tuyaux en plomb⁶⁰ de 2 po de diamètre depuis le regard placé près de la petite

qui va à Savigny » (c'est-à-dire le *chemin de Fromenteau à Savigny*, amputé de sa section septentrionale le long des clos de la ferme et de la famille Gallois : auj. *l'impasse de la Cour de France*, qui constituait l'authentique départ de ce chemin à partir de 1728 et rattrapait un peu plus loin l'actuelle *rue de Fromenteau à Savigny*) sur 60 t, avec 15 pi de large dans les deux cas.

Dans la Plaine basse, le chemin de Viry et celui de Chastillon furent élargis de 3 pi et empierrés l'un sur 102 t, l'autre sur 86.

57. C'est la principale source qui alimente les Belles Fontaines.

58. *Ibid.*, Z¹F 999, f^os 190 v^o et 191 r^o.

59. *Ibid.*, Z¹F 1002, f^os 39 r^o - 40 r^o. Ce bail comprenait aussi des travaux à effectuer près de la Poste d'Essones.

60. Pour fixer les tuyaux de plomb, pesant 6 930 l, et les robinets de cuivre des regards, on utilisa 340 l de soudure.

maison du garde — construite vers 1730⁶¹ — jusqu'à celui proche des fontaines. Cent bornes de dissuasion, qui avaient baissé avec le sol du remblai, furent arrachées et reposées sur de nouveaux massifs. Enfin, pour empêcher la dégradation du pied des grands glacis par les ravines, Hubert creusa deux fossés à 8 ou 9 pi de distance afin de faciliter l'évacuation des eaux⁶².

*

**

La conception du pont du Roy a toujours été attribuée à Jacques-Jules Gabriel, sans qu'on n'en ait jamais fourni la preuve la plus infime. Il n'est pas évident que ses fonctions de premier ingénieur des Ponts et Chaussées⁶³ lui aient permis sinon d'établir en priorité, du moins de superviser n'importe quel plan. Et je déplore la tendance qui veut que ceux de Juvisy ne peuvent avoir été tracés de main de maître sans porter la griffe du grand architecte. A ses côtés, sur un rang et avec un traitement identiques, se dépensaient des techniciens aussi capables ; c'était pour tout le royaume les trois inspecteurs Jacques Fayolle, Hubert Gautier et Jacques de La Guépière. Or si à toute force on lui confère cette paternité, n'est-ce pas de surcroît vouloir sciemment jeter un voile d'une part sur les rouages d'un organisme bien au point en dépit de sa récente restructuration⁶⁴, d'autre part sur l'existence de trois personnages que leur haute compétence et leurs attributions spécifiques rendaient propres à s'occuper de ce genre de travail dans la généralité de Paris : je songe au trésorier Mignot de Montigny, à l'inspecteur de La Guépière et au frère ingénieur Romain ?

61. Le garde pataugeait dans la boue. La petite salle, couvrant 9 t², et le pourtour de la maison reçurent un pavage de grès de 4 à 5 po d'échantillon avec mortier de chaux et sable.

62. Mesurant 6 à 7 pi de large par le haut, réduits à 3 par le bas, et 3 à 4 pi de profondeur, ils eurent 105 t vers Savigny et 26 vers Juvisy.

63. *Ibid.*, E 883A, f^o 172, 4 février 1716. Il mourut à Fontainebleau le 23 avril 1742, à 75 ans.

64. *Ibid.*, f^os 19-20 r^o ; E 889A, f^os 207 r^o - 208 r^o ; E 923B, f^os 123 r^o - 127 r^o. Etablissement en 1716 : 1^o d'un inspecteur général (Lahite : 3 000 l par an), 2^o d'un premier ingénieur et de 3 inspecteurs (2 000 l) et 3^o de 21 ingénieurs des Ponts et Chaussées (1 800 l). Voir aussi VIGNON (Eugène-Jean-Marie), *Etudes historiques sur l'administration des voies publiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, 1862, in-8^o, t. I, p. 95-96 et t. II, p. 27-28, 37, 41-44).

Depuis le début jusqu'à la fin de l'opération de voirie de Juvisy-sur-Orge, la suivant pas à pas dans ses moindres contours administratifs, le trésorier de France et général des Finances, Jean-François Mignot, sieur de Montigny, s'en charge avec le titre de « grand-voyer, commissaire de Sa Majesté pour les Ponts et Chaussées de la généralité de Paris ». L'arrêt du Conseil d'Etat du 2 janvier 1722 lui en confère la totale responsabilité dans un rôle de coordinateur⁶⁵. Bien que ne faisant pas partie du corps des Ponts, remanié par le Régent le 1^{er} février 1716⁶⁴, il avait été nommé le 29 août 1719 — conjointement avec les trésoriers François de Lorne, Jean Vigneron et Etienne Beunier — pour « avoir inspection sur les ouvrages des Ponts et Chaussées [...], faire les marchés, baux aux rabais et adjudications, faire dresser en leurs présences les devis, toisés et réceptions des ouvrages extraordinaires et entretiens des ponts et chaussées de la généralité de Paris⁶⁵. » Toutes choses qui, à ce stade élevé, même dans l'ingrat domaine de la paperasserie, requièrent une sérieuse formation et de solides connaissances scientifiques⁶⁶.

La participation de l'architecte ingénieur Jacques de La Guépière, écuyer, huissier ordinaire de la Chambre du Roi, contrôleur général de ses Bâtiments, promu inspecteur particulier des Ponts et Chaussées le 4 février 1716⁶⁷, est beaucoup

65. Avec appointements annuels de 2 000 l, par arrêt du 30 décembre 1721 (*Arch. nat.*, E 924C-925A, f^os 100-101). Le 4 mars 1712, Louis XIV pourvut Mignot, âgé de 26 ans (extrait bapt. 3 fév. 1686), de l'office de conseiller trésorier de France et général de ses Finances en la généralité de Paris (*Ibid.*, Z^{1F} 616, f^os 74-75 ; U 992, p. 133).

66. Mignot mourut rue Cloche-Perce, paroisse Saint-Paul, le 23 octobre 1760, en laissant une veuve, Marie-Louise Gaillard (*Ibid.*, Y 14408). VIGNON se trompe en le faisant membre de l'Académie des sciences (*Op. cit.*, t. II, p. 174), parce qu'il l'a confondu avec son fils Etienne, né le 15 décembre 1714, reçu trésorier de France en 1742, également affilié à celle de Prusse.

67. *Arch. nat.*, E 883A, f^o 170 r^o ; E 930B, f^o 83 r^o. Il exerçait aussi ses talents pour les particuliers. Mireille RAMBAUD cite, à la date du 1^{er} juillet 1712, un « devis des travaux de maçonnerie à faire pour la reconstruction d'une partie de l'hôtel de La Ferté, rue de Richelieu, sous la direction et conformément aux dessins du sieur de La Guépière, architecte du Roy » ; puis, le 13 octobre 1723, une quittance de l'entrepreneur Claude Bonneau pour travaux exécutés « sur mémoires arrêtés par le sieur de La Guépière » dans la maison du duc d'Aumont à Passy et au petit hôtel d'Aumont (dans *Documents du Minutier central concernant l'histoire de l'art, 1700-1750*, Paris, 1964, in-8^o, t. I, p. 23 et 432). Admis à l'Académie d'architecture en 1720, il épousa Gabrielle Coutelait* et mourut le 10 février 1734 à Paris (*Arch. Seine*, D. C⁶ 231, f^o 36).

plus nette sur le plan technique. C'est lui notamment qui, *sous sa signature*, le 18 avril 1727, présenta à Mignot de Montigny le devis en augmentation qu'il avait « dressé de l'ordre de Monsieur Dubois, directeur général des Ponts et Chaussées du Royaume⁶⁸ », afin de pallier les désordres survenus dans les murs en aile. Ne peut-on sans coup férir admettre que, d'une plume habile, c'est lui qui par voie de conséquence esquissa les sept arcs-doubleaux de renfort, de même qu'il jeta sur le papier le dessin des installations pour la conduite des eaux aux fontaines⁶⁹ ? Dans le bail de 1724, il est par deux fois question, sans le nommer, de l'inspecteur « commis à la conduite » des trois ponts à bâtir le long du Pavé neuf « conformément aux plans, profils, élévations qui en seront donnez » par lui⁷⁰. Partant, je gage que l'inspecteur anonyme de 1724 et celui susnommé de 1727 ne sont qu'une seule personne : Jacques de La Guépière. Ses antécédents le prédisposaient à cette tâche depuis sa désignation par Louis XIV, le 28 novembre 1713, dans la fournée des onze inspecteurs généraux²³ ; d'autant qu'il avait pris la succession de son confrère, l'architecte et entrepreneur des Bâtiments du Roi, Jacques de Marne, qui aurait normalement dû être l'inventeur du pont de Juvisy s'il n'avait succombé avant 1722⁷¹.

Plus difficile à saisir, mais certaine est l'action menée, au moins dans la phase préparatoire de cette déviation routière, par un moine pontife de la règle de saint Dominique qui, sans bruit, avait coutume de s'acquitter de son service avec zèle et efficacité.

68. Grâce à son frère, le cardinal Guillaume Dubois († Versailles 10 août 1723), archevêque duc de Cambrai, prince du Saint Empire, comte du Cambrésis, admis dans le Conseil suprême de la Régence et fait Premier ministre en 1722, le docteur en médecine Joseph Dubois (Brive 1650 — † 1746), l'un des secrétaires du Cabinet du Roi « ayant la plume » depuis 1718, succéda au marquis de Beringhen par commission du 21 mai 1723 et resta à la tête des Ponts et Chaussées jusqu'en 1736 aux appointements de 16 000 l (*Arch. nat.*, E 1004B, f° 370 r° ; O¹ 67, p. 329-330).

69. *Ibid.*, Z^{1F} 999, f°s 190 v° et 191 v°.

70. *Ibid.*, Z^{1F} 996, f°s 97 v° et 102 r°.

71. Dans un bail du 4 février 1722, Anne Deslauriers est *veuve* de Jacques de Marne (RAMBAUD, *Op. cit.*, 1971, t. II, p. 131).

Né à Gand en 1646, l'architecte François Romain s'était distingué en Hollande dans la construction du pont de Maëstricht sur la Meuse ; son habileté lui avait valu d'être appelé en France par Louis XIV et nommé en mars 1685 « inspecteur général des travaux du pont des Tuileries », dont la réalisation venait d'être adjugée à Gabriel, sur un projet de Jules-Hardouin Mansart. Après son achèvement en 1689, notre Jacobin resta à Paris et fut employé dans la généralité comme inspecteur des Ponts et Chaussées, puis commis par arrêt du Conseil du 11 octobre 1695 pour remplacer Libéral Bruant dans les direction, contrôle et réception des ouvrages des Ponts et Chaussées, ainsi que des bâtiments du domaine royal de la même circonscription ⁷².

Dans la nouvelle organisation des Ponts et Chaussées de 1716, le frère Romain, doyen du nouveau corps, y fut inclus le 4 avec le grade d'ingénieur ⁷³. Il continua de remplir seul ses fonctions dans la généralité de Paris et parfois, sous le couvert de missions spéciales, dans d'autres provinces. Mais au bout de quarante ans de loyaux services, un arrêt du 20 septembre 1723, ayant égard à son « grand âge » qui rendait pénibles de « longs et continuels » déplacements, réduisit son secteur aux élections de Dreux et de Montfort-L'Amaury. Pour le surplus, où il « visitera les ouvrages, en dressera les devis, en aura la conduite et en fera les réceptions », on lui adjoignit l'architecte ingénieur Germain Boffrand qui, à 56 ans, devint inspecteur des Ponts et Chaussées. Il cessa toute activité en 1726 ⁷⁴.

Bien que la connaissance de ces trois fonctionnaires royaux n'élucide pas en entier le problème et laisse des zones d'ombre à propos de Romain, à cause de sa discrétion et de son effacement, je nourris l'intime conviction qu'ils ont tous coopéré — de même que feu Jacques de Marne, au moment des études préliminaires de 1714-1715 — à l'élaboration du projet juvisien, qui est plus ou moins le fruit d'un travail collectif, où la ligne de partage des responsabilités et des attributions est fluctuante, donc impossible à tracer avec la rigueur désirable. Etant

72. *Arch. nat.*, E 644, f^o 308 ; F¹⁴ 2146.

73. *Ibid.*, E 883A, f^o 162.

74. *Ibid.*, E 974B, f^{os} 197-198 r^o ; E 2119, f^o 376. Boffrand, qui ne s'occupa jamais de Juvisy, devint architecte premier ingénieur des Ponts et Chaussées le 8 mai 1742, juste après la mort de Gabriel (*Ibid.*, E 1192B, n^o 55). Le frère Romain s'éteignit le 7 janvier 1735 à 89 ans, dans la maison des Jacobins de la rue Saint-Jacques, où il avait élu domicile depuis son arrivée à Paris (François-Pierre TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN, *Notices biographiques sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées* [...], Paris, 1884, in-8^o, p. 16-17 et 25).

entendu que le chef d'orchestre fut toujours Mignot de Montigny et que le feu des projecteurs doit être braqué sur Jacques de La Guépière en ce qui concerne la mise au point définitive du pont des Belles Fontaines, c'est-à-dire les parties reprises et ajoutées en 1728.

En revanche, le nom du soumissionnaire qui réalisa ces ouvrages ne recèle plus de secret. Largement divulgués par voie d'affiches au prix plafond de 500 000 livres, à la charge pour le preneur de strictement se conformer aux clauses du devis et de « donner bonne et suffisante caution pour l'exécution » du bail, ils furent adjugés au Bureau des Finances de la cour du Palais, à la requête du procureur du Roi, Nicolas Boindin, par le président trésorier Mignot de Montigny⁷⁵. Des six concurrents en lice, Claude Bonneau offrit le prix le plus convenable, lorsque les trois chandelles allumées l'une après l'autre s'éteignirent, soit 424 000 livres qu'il ne voulut point « rabaisser davantage » le 5 mai, jour de la signature⁷⁶. Selon la nature de ses contrats, il se décernait le titre de maçon juré expert, d'entrepreneur des Ponts et Chaussées de France et d'architecte des Bâtimens du Roi ; il logeait Grande rue de Sèvres, sur la paroisse parisienne de Saint-Sulpice, avec sa femme Charlotte Charles⁷⁷.

75. Le vendredi 7 avril 1724, une première confrontation réunit trois candidats : Claude Bonneau (465 000 livres), Hubert Grou* (455 000 l) et Jean Larivière* (440 000 l) (*Arch. nat.*, Z^{1F} 996, f^o 108).

76. Bail signé par les trésoriers Joseph Vigneron, Mignot, Sébastien-Joseph Galpin, André-Louis Vérani de Varenne et le greffier en chef Noël-Joseph Issaly (*Ibid.*, Z^{1F} 996, f^os 108 v^o - 109 v^o).

Les autres entrepreneurs étaient, dans l'ordre croissant des sommes offertes, Pierre Garnier (426 000 l), François Cordier* (427), Hubert Grou* (432), Jean Moreau* (434) et Jean Larivière* (444 000 l). Bonneau, « moins disant et dernier rabaissant », descendit de 440 à 430 et 424 000 livres.

77. Claude Bonneau était le fils du maître charpentier François Bonneau et de Françoise Pin*. Parmi ses autres réalisations, citons l'augmentation du pont de Saint-Maur (*Ibid.*, Z^{1F} 996 et Z^{1F} 402), la construction de nombreuses maisons dans Paris et surtout la réalisation de l'église Saint-Louis du Louvre qu'il édifia de 1738 à 1743 avec son ami Pierre Convers, sur les dessins de l'orfèvre Thomas Germain. Quand sa fille Madeleine-Charlotte se maria avec Jacques Comminex de La Borde, sieur de Marcilly, gentilhomme ordinaire du Roi, Claude Bonneau la dota richement : 125 000 livres par contrat du 20 août 1743 (BAUCHAL Charles, *Nouveau Dictionnaire biographique et critique des architectes français*, Paris, 1887, Gr. in-8°, p. 65 et 132 ; — RAMBAUD Mireille, *Op. cit.*, t. I, p. XXVIII, 23-31, 398, 406, 426, 449-451, 472 ; 1971, t. II, p. X, 22-23, 645 et 709).

Un acte du 22 septembre 1724 informe qu'il n'était pas seul pour mener à terme une si lourde tâche, farcie d'embûches. A 11 heures du matin, il se présenta à l'étude de M^e Lauverjon, notaire au Châtelet de Paris, pour faire dûment constater que « des sommes par luy reçues tant pour luy que pour le S^r Pitre ⁷⁸, son associé, de M^r de Saint Rémy, trésorier des Ponts et Chaussées, à compte desd. ouvrages de Juvisy ⁷⁹ », il lui restait « entre les mains [...], valeur le jour d'hier », 20 407 l en espèces, au cours fixé avant la « diminution publique » de la monnaie ⁸⁰, preuve que l'érosion monétaire est un mal qui ne date pas d'aujourd'hui.

La seconde fois, après le dépôt le 18 avril 1727 du devis en augmentation dressé par M. de La Guépière, ce document chiffré fut remis à divers entrepreneurs pour examen. Mais de longs mois s'écoulèrent avant que n'eût lieu l'adjudication et que, le vendredi 12 mars 1728, un peu avant les fêtes de Pâques, Claude Bonneau n'acceptât le marché pour 281 850 livres, personne ne désirant s'engager à plus bas prix ⁸¹.

78. *Arch. nat.*, Minutier central, XCI, liasse 703 (autorisation de M^e Le Meunier). Il exhiba ses espèces pour « se faire faire raison par led. S^r Pitre, son associé, de sa portion dans lad. diminution. » Pierre Leclerc *, dit Pitre, était entrepreneur des Bâtiments et terrasses du Roi (*Ibid.*, Z^{1F} 998, f^o 3 v^o).

79. Au fur et à mesure de leur avancement, il toucha 121 650 l 15 s 1 d (*Ibid.*, Z^{1F} 402, Mandement du 13 mars 1725), 188 349 l 4 s 11 d (*Ibid.*, Z^{1F} 404, f^o 68, 29 mars 1726) et 60 000 l (*Ibid.*, Z^{1F} 405, f^o 38 v^o, 4 oct. 1726) = 370 000 l. Il manquait donc 54 000 l bloquées pendant l'enquête et les études ultérieures de l'administration.

En vertu des Lettres de provisions du 21 mai 1723, le Roi avait octroyé à Michel Surirey de Saint-Remy l'office de « Conseiller Trésorier général ancien et triennal des Ponts et Chaussées de France » ; il fut reçu le 30 juillet 1723 au Bureau des Finances de la généralité de Paris (*Ibid.*, Z^{1F} 398, f^o 148).

80. Conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 septembre 1724 « qui ordonne une diminution sur les espèces d'or à raison de quatre livres par louis et sur les espèces d'argent de vingt sols par écu. »

81. Bail signé par Vigneron, de Lorne, Mignot, Charles Deniset et le greffier Issaly (*Arch. nat.*, Z^{1F} 999, f^o 192). Durant la seconde tranche de travaux, il reçut 114 000 l et 140 000 l (*Arch. nat.*, Z^{1F} 415, f^{os} 6 v^o et 7 r^o, 10 janvier 1729), 40 000 l (*Ibid.*, Z^{1F} 416, f^o 140, 30 déc. 1729) et 41 850 l (*Ibid.*, Z^{1F} 418, f^o 56 r^o, 10 oct. 1730) = 335 850 l, y compris le précédent solde de 54 000 livres. Les dates, s'échelonnant du 13 mars 1725 au 10 octobre 1730, correspondent aux mandements expédiés par Mignot de Montigny à M. de Saint-Remy ou à Jean-Baptiste Racine du Jonquoy *, trésorier général et quadriennal des Ponts et Chaussées.

Au total, pour la maçonnerie et les terrassements, la déviation de la Montagne de Juvisy revint au prix exorbitant⁸² de 705 850 livres « à quoy, déclara Mignot le 10 octobre 1730 en témoignage de sa satisfaction, montent lesd. ouvrages par [Bonneau] bien et dument faits, ainsy qu'il nous est aparuu par le raport de visite et reception » final⁸¹.

Les travaux de pavage et d'empierrement furent attribués à part, le 15 février 1726, à l'extinction du feu des chandelles. Les entrepreneurs Etienne Marchand et Pierre Hubert se partagèrent le chantier, l'un la partie supérieure jusqu'à 10 t au-delà du « grand pont » du Roy pour 32 880 l, l'autre le reste pour 30 280 l⁸³. Ils bénéficièrent aussi d'augmentations : Hubert par une ordonnance en forme de bail du 16 janvier 1728 moyennant 4 980 l⁸⁴ et Marchand du 14 janvier 1729 contre 21 130 livres⁸⁵.

*

**

S'il est primordial de connaître le ou les créateurs d'un projet qui donna bien du fil à retordre, il appert que beaucoup de grandes œuvres demeurent sans nom. L'architecture n'est-elle point par essence un art souvent anonyme, où transparait davantage la marque d'une mode, d'une époque que celle d'un homme ? Mais quels qu'en soient les auteurs, il convient de ne pas oublier qu'il y a derrière eux une masse obscure de fourmis laborieuses qui ont largement contribué, à la sueur de leur front, à l'édification de la Nouvelle montagne et du pont du Roy.

82. Le très officiel *Mercure de France* fait état de « sommes considérables » (août 1730, p. 1783).

83. Baux signés par Vignerou, Mignot, Lemoine et le greffier Issaly (*Ibid.*, Z^{1F} 997, f^os 58 r^o - 62 v^o). A partir du 5 février, Hubert et Marchand se trouvèrent en compétition avec leurs collègues Jean Davenne *, Hubert Groux *, Jean Marot * et André Thévenot *. Voir aussi : Z^{1F} 420, f^o 97.

84. Signée par Vignerou et Mignot, sur devis dressé par de La Guépière (*Ibid.*, Z^{1F} 1000, f^os 71 r^o - 72 r^o).

85. Signée par Vignerou et Mignot, sur devis dressé le 25 avril 1728 par de La Guépière (*Ibid.*, f^os 105 v^o - 107 v^o). Voir également : Z^{1F} 419, f^o 51 r^o ; Z^{1F} 421, f^os 57 v^o - 58 r^o.

Une tradition absurde, fortement assaisonnée de corvées et d'obligations diverses, met en scène les habitants de Juvisy qui, croulant sous le poids de hottes lourdement chargées, auraient exécuté ces pénibles terrassements, au rythme des sonneries de cloches de l'église Saint-Nicolas⁸⁶. A croire que « les brouettes, camions et tombereaux », dont l'utilisation était nommément imposée à Bonneau dans son bail, n'existaient pas !

Que des manouvriers du village aient participé *contre rémunération* aux travaux, à côté de brassiers venus en nombre des environs ou de lointaines provinces, c'est une certitude. Dans une information du 18 avril 1724, Jean-Antoine Cossonnet, prévôt de la haute justice, n'enregistre-t-il pas la déposition des terrassiers Henry Decaux *, dit La Plume, du pays de Normandie, demeurant d'ordinaire à Vignats, diocèse de Seez, et Pierre Marie *, de Magny-le-Désert, diocèse du Mans, « depuis logé[s] chez Nicolas Marlet, cabaretier en hault de la montagne de ce lieu », à l'enseigne *Au Petit Profit*⁸⁷, qui sont « à travailler à tresner des terres dans une brouette pour la construction de la nouvelle chaussée [...] pour l'adousissement d'un Grand chemin derrière les jardins de Juvisy⁸⁸ » ? Voici encore occupé aux mêmes besognes, le 13 octobre 1724, François Turbou *, natif de Lonlay-le-Tesson, diocèse de Seez, en pension dans la guinguette de Marlet⁸⁸.

Le fait est patent, signalé par un entrefilet du *Mercur de France* en août 1724, que les soldats de « deux Régimens d'Infan-

86. BONNIN, *Op. cit.*, p. 103. Les lamentations démagogiques de MILLIN à propos de Juvisy sont responsables de ce boniment : « Mais comment ne pas voir avec douleur ces grands travaux, quand on pense qu'ils sont le fruit de la sueur et de la misère de milliers d'infortunés, et ne pas bénir le décret qui a prononcé l'abolition de la corvée », allusion sans doute à l'édit de février 1776 (*Op. cit.*, p. 8). Or la corvée en nature — travail gratuit et forcé — ne fut pas appliquée pour cette voie majestueuse. L'entrepreneur dut à prix d'argent, selon les termes de son adjudication, « entretenir un nombre suffisant d'ouvriers » pour que toutes les terres soient rapidement portées et dressées. Ne venant pas à bout des terrassements, l'armée l'aida à passer ce difficile cap. La gravure 2 de la planche II représente la construction traditionnelle d'une route *sous Louis XV*, d'après un tableau de Joseph Vernet.

87. Le *Petit Profit* occupait l'angle méridional de la ruelle de Fromenteau et du Vieux pavé. Aucun rapport avec *La Croix de fer*, sise plus bas vers le milieu de la Montagne, à côté de la maison des Gervais.

88. *Arch. Yvelines*, B1 Juvisy, Hte justice. Vignats (Calvados) ; Lonlay et Magny (Orne).

terie » y furent amenés, avec des spécialistes du génie sachant manier la poudre à canon, quand les ouvriers de Bonneau furent arrêtés dans leur progression par le banc de meulière⁸⁹. Enfin se présentait la cohorte des compagnons qualifiés — tailleurs de pierre, appareilleurs, maçons, paveurs⁹⁰ et autres représentants des corps de métier du bâtiment —, dont la plupart étaient de solides gars du Massif Central.

Durant leurs moments de loisir, cette foule de gens, dirigés sur le terrain par un commis, M^e Jean Charlot⁹¹, ne se privaient pas de courir les filles et de batifoler hardiment au Jardin des Délices. A ces jeux de conte-fleurette et de trousse-cotillons, Pierre Dauphin, maçon du diocèse de Limoges, employé sur le chantier royal, s'enferma avec une demoiselle de 33 ans, Denise, qui était la fille du vigneron Jean Bruneau *, bedeau de l'église Notre-Dame de Ris. Avec son agrément, il se livra à des actes de « copulation charnelle » qui modifièrent bientôt la silhouette de la paysanne. L'issue fut heureuse, en dépit d'une tentative de retraite stratégique et de louvoiements. Un acte passé le 19 avril 1728 devant Alexis Marcelin, tabellion de la prévôté de Ris, régularisa la situation ; deux des amis de Dauphin, Léger et Pierre Blondet *, tailleurs de pierre de la paroisse de Saint-Hilaire-de-la-Treille, en Limousin, travaillant aussi à Juvisy, déposèrent sous serment que Dauphin avait 30 ans, qu'il n'était dans son village de Foulventour « ni lié, ni engagé par mariage ni promesse », et qu'il pouvait par conséquent « contracter avec qui bon lui semble. » Les épousailles eurent lieu le lundi 12 juillet 1728 ; la bénédiction nuptiale fut donnée au couple par le curé de Ris, Charles Compagnon, après légitimation d'un bébé de six mois auquel fut imposé le nom de Pierre⁹².

*
**

89. *Mercure de France*, août 1724, p. 1836-1837. Je n'ai pu les identifier.

90. Le 18 août 1726 fut inhumé, dans le cimetière de Viry, Jean Lécuyer *, « limosin âgé d'environ 30 ans, compagnon paveur », en présence de trois de ses amis, Jean-Baptiste Fessard, Etienne Dieppedalle et Joseph Cossard (*Arch. Viry-Châtillon*, Reg. par.).

91. *Ibid.*, 2 mars 1727 ; — *Arch. Savigny*, Id., 1^{er} août 1727. Son fils Jean, en nourrice à Savigny chez Gabriel Couchant *, mourut le 31 juillet à huit mois.

92. *Arch. Ris-Orangis*, Reg. par., 12 juillet 1728. Charles Compagnon, curé depuis février 1723 après le chanoine François Divry, résigna sa cure en juin 1747 à son neveu Roger-Pierre, vicaire d'Athis-sur-Orge († 4 juin 1751 à 47 ans). Foulventour et Saint-Hilaire sont en Haute-Vienne.

Une circonstance fortuite, la découverte de plusieurs sources pendant les terrassements aurait, paraît-il, fortement contribué à l'implantation des Belles Fontaines. Or ce ne fut pas tout à fait une surprise : de temps immémorial, juste un peu plus loin que l'endroit où venait mourir la saignée dans la montagne, il en existait une, d'un débit très abondant, dite la *fontaine aux Prêtres*, qui avait de nombreuses sœurs aux environs. La constitution géologique est responsable de cet état de choses, puisque, sous le calcaire de Brie, une épaisse assise d'argile verte joue le rôle de parfait collecteur. Hautement imperméable, ce banc de terre glaise donne une précieuse nappe hydrostatique, aux ressources infinies, qui débouche sur les coteaux de nos terroirs en des points connus de longue date⁹³.

On ne sut d'abord que faire de ces épanchements d'« eaux vives », dont on libéra tout près d'autres issues en fouillant la terre ; elles incommodaient d'autant plus que la majeure partie d'entre elles sourdaient en bordure du nouveau chemin avec une force peu commune et inondèrent même le chantier. Mais elles furent minutieusement captées sur place dans un « réservoir⁹⁴ » et conduites en partie aux fontaines monumentales par un réseau de canalisations dessiné par l'inspecteur Jacques de La Guépière.

93. Les plus importantes étaient : 1° au-dessus du village : la *Fontaine des Regards*, au lieu-dit *Le Plat de Forme* près de l'actuelle mairie (alimentant au carrefour sous la croix une fontaine publique : cf. note 7), la *Fontaine aux Prêtres* (ainsi nommée à cause de la présence des vignes de la cure), la *Fontaine d'Artelet*, proche des murs de Juvisy (sortant du chantier *La Roche* ou *Les Roches*, autrement dit *Le Jardin de l'Artelet* ; cette dénomination vient-elle de Jean Chemin, dit Artelet Ducocq, d'après le Terrier de 1551, f° 50 v°/art. 375, aux *Arch. nat.*, S 7004 ?), la *Fontaine de l'Ange* et son ruisseau (entre les vignes du curé et le jardin de l'auberge *A l'Ecu* donnant sur la rue des Maillets) ; 2° plus au Sud : la *Fontaine Hernier* (entre les chantiers *Les Hauts Judas* et *La Magnienne*) et enfin à la limite du terroir de Savigny la *Fontaine Péteuse*, près de la Croix Blanche, au lieu-dit *Le Vieil Monstier*.

La *Fontaine d'Artelet* débouche d'un terrain qui appartenait il y a peu de temps à M^{me} Grimoux, 36 rue Vercingétorix, au niveau d'une construction rustique ; sur ce sol gorgé d'eau et instable, on vient de bâtir une villa.

94. « Quand l'Ouvrage a été achevé, on a construit à côté [de la source] un Réservoir, et par des Conduits souterrains, on en a fait venir les eaux sur ce Pont ; c'en est un des plus beaux ornemens » (*Mercur de France*, août 1730, p. 1785).

A la base de chacun des deux trophées, élevés à la gloire de Louis XV, une vaste cuvette fut disposée pour recueillir, coulant de l'ajutage fixé dans la bouche du mascaron frontal, une eau si limpide et fraîche qu' « il n'est, de l'aveu de Millin, presque aucun voyageur qui ne s'y arrête pour se désaltérer ou pour y faire boire son cheval⁹⁵. »

L'abbé Lebeuf rapporte faussement que c'était celle de l'Orge aspirée par une pompe⁹⁶ ; il est vrai que celui qui n'examine pas l'installation avec soin croit voir dans le tuyau de vidange, plongeant à la verticale dans la rivière, une machine hydraulique, semblable à celle qui existait au parc d'Athis dans les années 1780⁹⁷. C'est en raison de cette croyance erronée que des plaisantins baptisèrent « ce rafraîchissement que la Providence offrait gratis » du nom familier d'*Orgeat de Juvisy*⁹⁸.

Autour de 1775, la veuve Mosny, née Marie-Madeleine Petit, ancienne maîtresse de Poste de Fromenteau, acquit le terrain, d'une superficie d'un quartier et demi, où les eaux de la fontaine aux Prêtres jaillissaient à profusion ; respectant les servitudes créées par l'administration des Ponts et Chaussées, elle y fit bâtir une hôtellerie, dénommée pour la raison ci-dessus *A la Belle Fontaine*, où elle installa un de ses postillons, Thomas Pichard. Au cours d'un voyage vers le sud du royaume, le géographe Louis Denis remarqua cet immeuble neuf, construit au-delà du relais de la Cour de France : « Quittant les vignes [bordées d'une haie vive], note-t-il en 1780, on trouve une nouvelle auberge à gauche, après laquelle il y a une fontaine dont les eaux coulent le long de la route⁹⁹. »

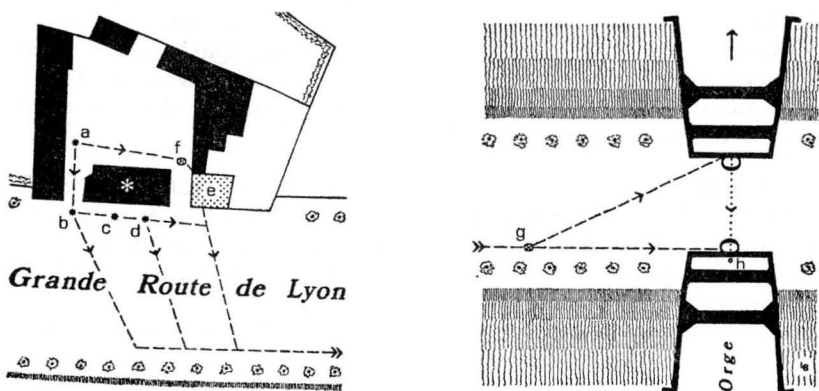
95. MILLIN, *Op. cit.*, p. 4.

96. LEBEUF, *Op. cit.*, 1757, t. XII, p. 102.

97. *Bibl. mun. Rouen*, Ms. Montbret 684, f° 82.

98. HURTAUT (Pierre-Thomas-Nicolas), *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris, 1779, in-8°, t. III, p. 345 ; — MILLIN, *Op. cit.*, p. 4. On ne peut saisir ce facile jeu de mots sans savoir que le *sirop d'orgeat*, coupé d'eau, était une boisson particulièrement prisée à cette époque.

99. DENIS (Louis), *Le Conducteur français*, Paris, 1780, in-8°, t. VIII, p. 43.



4. SCHEMA DES INSTALLATIONS HYDRAULIQUES DU PONT DU ROY

A gauche, autour de l'auberge des Belles Fontaines (*), s'inscrivent la source principale (a) et les sources secondaires (b, c et d); une canalisation dessert le bassin (surface marquée de points: e). — A droite, les lignes discontinues indiquent les conduites d'alimentation de chaque fontaine et la ligne pointillée, perpendiculaire à la route, l'évacuation des eaux usées qui, au moyen d'un tuyau vertical (h), se déversent dans l'Orgue. (Arch. Ponts et Chaussées Yvelines, Carton 80, dossier 1846, pièce 2. — Dessin de l'auteur.)

En 1813, lorsque les ingénieurs impériaux voulurent rétablir l'alimentation des deux fontaines, à sec depuis longtemps, cette hôtellerie, dont on modifia rapidement la raison sociale en adoptant l'appellation *Aux Belles Fontaines*, était exploitée par Marie-Justine Rallé, épouse de feu Jacques Denis. La mise au jour des canalisations, défoncées par les racines des arbres plantés le long de la route, permit de repérer avec une très grande exactitude l'emplacement des sources de la fontaine aux Prêtres, dont on dressa le plan. La « principale » issue, au plus haut point en amont (a), était située dans la cour, à 4 ou 5 m de l'angle N.-E. du principal corps de logis. Ses écoulements, dirigés en partie vers la route (section ab), se réunissaient alors à ceux d'autres sources mal « reconnues » (b, c et d), près de la limite de grande voirie; le reste, détourné par derrière vers un premier regard (f), gagnait ensuite

— « ainsi qu'il est indiqué dans les titres du sieur Colombier ¹⁰⁰, propriétaire du local » — un *bassin triple à ciel ouvert* (e), visible au 20 avenue de la Cour de France. Toutes ces eaux traversaient l'avenue au moyen de trois grosses tuyauteries et, se groupant en une ligne unique, elles descendaient sur le trottoir jusqu'à la hauteur de l'auberge de Pierre Houdon * et Jeanne Griffaut *, *Au Mont Saint-Michel*, où un regard de distribution pouvait les conduire « à volonté » dans un « lavoir qui sert de récipient ¹⁰¹. » A partir de là, sur 203 m, des tuyaux en grès, auxquels succédaient des tuyaux en plomb, les menaient à un autre trou (g) abritant sous une plaque les robinets d'alimentation de chaque fontaine ¹⁰².

A part sa fraîcheur, que valait cette eau que les municipalités de la Belle Epoque ont, à des fins publicitaires et commerciales, enveloppée d'une réputation démesurément grossie, puisque l'équipe de Jean Argeliès demanda, le 15 février 1909, que l'administration reconnût et consacra « spécialement comme station hydro-minérale, sous le titre d'*Etablissement de la Cour de France*, les sources et le finage » de Fromenteau ¹⁰³ ?

100. Le libraire parisien Jean-Charles Colombier, né le 11 juillet 1737 à Maurepas (Somme), acquit une maison de campagne à Juvisy vers 1782. Se fixant dans le village dès qu'éclata la Révolution, ce bourgeois en fut le maire en 1793-1794, puis l'agent communal en thermidor an III (juillet-août 1795).

101. DENIS distingue encore « l'auberge du Mont Saint-Michel à droite, où l'on voit une fontaine dans la cour et un beau réservoir », et plus bas les deux sculptures monumentales. « Les eaux qu'elles jettent, poursuit-il en commentant une faute sur le lieu de leur départ, viennent par des tuyaux du réservoir qui se trouve dans la cour » de cette hôtellerie (*Op. cit.*, p. 43-44).

102. *Arch. Ponts et Chaussées Yvelines*, cart. 80, dos. 1846, n° 2. Ce « Plan et profil indiquant la situation des eaux et de leur conduite aux Belles Fontaines à Juvisy, Route impériale n° 8 », a disparu du Magasin central d'archives (9, rue des Réservoirs à Versailles) depuis l'éclatement de la Seine-et-Oise, de même que tous les autres documents du carton 80, relatifs aux restaurations de ce monument historique. Se pourrait-il que, par inadvertance, on eût mis cette liasse au pilon, puisqu'elle n'a pas été transférée dans les services du département de l'Essonne ? Ce serait une perte irréparable.

103. A la demande de M. Ragageot, président du syndicat des chirurgiens-dentistes de France, désirant installer un « pavillon thermal » où le public pourrait déguster sur place l'eau des Belles Fontaines, dans sa lettre du 4 février 1909 (*Arch. Juvisy*, Dél. mun., f°s 73 r° - 74 r°).

Jean-Baptiste Argeliès, né en 1862 à Paris, avocat à la Cour, député de Seine-et-Oise, demeurait 56 rue du Pont Godot avec son épouse, Jeanne Guillaumat ; il fut élu maire de Juvisy le 16 mai 1900 (*Ibid.*, p. 30 et 31).

Dans sa séance du 16 juin 1930, alors que le plateau se couvrait d'une multitude de petits pavillons de banlieue, le conseil municipal de Juvisy chargea Maurice Lombard, l'un de ses membres, de vérifier la qualité de l'eau des Belles Fontaines. Deux prélèvements effectués à quelques semaines d'intervalle, les 20 juin et 2 août — le second après une période pluvieuse pour voir si sa composition n'avait pas été modifiée par l'apport d'eaux superficielles —, donnèrent chaque fois les mêmes résultats :

Examen organoleptique : limpide, inodore, incolore.

Degré hydrotimétrique total (dureté)	42°
Extrait sec à 180°	615 mg/l
Alcalinité totale, en carbonate de chaux	270 mg/l
Matières organiques exprimées en oxygène emprunté au permanganate de potassium en li- queur acide	1,8 et 2 mg/l
Chlorures, en chlorure de sodium	64 mg/l
Sulfates	notable quantité
Ammoniaque	Néant
Nitrites	Néant
Nitrates, en nitrate de potassium	85 mg/l
Phosphates	Néant
Recherche du Colibacille sur 25 cm ³	Négative

En comparant cette analyse avec neuf autres réalisées de 1903 à 1905, le chimiste s'aperçut que, malgré l'augmentation considérable de la population aux alentours, les chiffres n'avaient pas beaucoup varié, à la seule différence que la matière organique, qui n'était que de 0,5 en moyenne avec maximum de 0,8 mg, avait atteint 2 mg. La conclusion de son rapport du 12 août 1930 est intéressante ; elle fournit en tout cas une réponse claire et précise à la question posée au début de ce chapitre :

« La composition chimique est celle d'une eau *un peu trop minéralisée* en carbonate et sulfate de chaux, ce qui tient à la nature des terrains traversés par la nappe souterraine. C'est le cas de la plupart des eaux des environs de Paris. D'autre part, la présence en assez notable quantité des chlorures et des nitrates est l'indice d'une *contamination qui, bien que lointaine, est infiniment probable*. Elle est lointaine car, sauf la matière organique qui est encore un peu forte, tout est oxydé et l'épuration biologique

est complète. Il n'y a pas d'apports d'eaux superficielles aux environs de l'émergence ; la couche d'argile protège bien la nappe. La source paraît du reste avoir été captée avec soin.

« En résumé, si l'eau des Belles Fontaines est *très ordinaire* au point de vue chimique, rien ne permet de la suspecter au point de vue bactériologique. Dans son état actuel, elle peut être consommée sans crainte.

« Pour l'avenir, étant donné que le régime de la source peut changer pendant les différentes saisons, l'hiver notamment, étant donné surtout que le plateau se peuple chaque jour davantage, il serait, je crois, utile de surveiller cette source¹⁰⁴. »

La *médiocrité permanente* de l'eau des Belles Fontaines est donc incontestable. Quant à sa contamination, causée beaucoup plus par la présence croissante de déchets organiques que de microbes pathogènes, elle était effective une dizaine d'années plus tard. Je me souviens que, pendant la guerre de 1940-1945, il y avait du danger à la boire et qu'en guise d'avertissement on avait posé un grand panneau en bois, avec l'inscription « Eau non potable » peinte en noir sur fond blanc, près de chacune des vasques en pierre. D'ailleurs, il ne coulait plus de la bouche des mascarons qu'un très mince filet : appauvrissement dû au mauvais état ou à la rupture des canalisations menant aux sources de la fontaine aux Prêtres qui, elles, n'étaient pas le moins du monde tarées. Bien au contraire !

A ce sujet, je me rappelle encore comme si c'était hier que, dévalant en vélo l'avenue de la Cour de France par la piste cyclable, pour me rendre à l'annexe du lycée Henry-IV, installé à Viry-Châtillon en 1940 au bas de la côte de Fleury, mon attention était chaque fois distraite, au niveau de l'ancienne auberge des *Belles Fontaines*, par le bruit intense d'un bouillonnement. J'en connus la raison vers 1950 quand, poussé par la curiosité que suscita la vue du plan des Ponts et Chaussées de 1813, je frappai à la porte du n° 20 où je fus très courtoisement accueilli par le propriétaire, M. Soleilhac : le bassin triple, mi-réservoir et mi-lavoir, amélioré par la veuve Mosny pour les besoins de son commerce, était toujours là, presque intact, à gauche en entrant dans le jardin¹⁰⁵.

*
**

104. *Ibid.*, p. 139 et 151.

105. L'auberge des *Belles Fontaines* (plus tard maison de plaisance du *Val fleuri*, achetée par l'ingénieur de la marine Jean-Jacques-Anatole

Combien de temps mit-on pour achever cette grande entreprise de voirie ? Les avis ont été longtemps partagés, puisque les extrêmes varient de un à quarante ans ! L'opinion la plus fréquente, émise en l'air par Théodule Pinard et maintes fois reproduite, même sur des cartes postales, s'en tient à un chiffre moyen : accolant deux bourdes, il assure qu'elle fut commencée en 1728 et ne dura « pas moins » de deux décennies¹⁰⁶.

Le bail signé par Claude Bonneau le 5 mai 1724 clôture cette controverse. Les travaux débutèrent tout de suite ; et ainsi que le stipulait une clause impérative, l'adjudicataire aurait dû les « rendre faits et parfaits » le 31 octobre 1725, si les obstacles de l'inclémence du temps et de la dureté du sous-sol n'avaient rendu impossible le respect de sa signature¹⁰⁷. Encore dois-je constater une petite anomalie : le chantier fut ouvert avant le 5 mai, car dans l'information du 18 avril 1724 les terrassiers Henry Decaux * et Pierre Marie * brouettaient déjà de la terre pour la construction du Pavé neuf⁸⁸. Aurait-on mijoté en coulisse un marché de gré à gré ?

L'épisode de la venue de Louis XV à Fontainebleau, s'accompagnant du transport annuel de la Cour, et de son passage sur le pont à peine bâti marque le terme de la première campagne de travaux. Je le place à l'aller, *le mardi 27 août 1726*, de préférence au voyage de retour, que le Roi effectua en pleine mauvaise saison, le 30 novembre, après être demeuré depuis le 25 à Petit-Bourg, chez le duc d'Antin¹⁰⁸.

Bouquet de La Grye à Louis Partin, monteur en bronze, et Louise-Augustine Lemaire, suivant jugement d'adjudication rendu en l'audience des criées du tribunal civil de Corbeil, les 4 oct. et 6 déc. 1893) a été démolie vers 1969 par M. Rongier, négociant en matériel automobile industriel. A sa place, il a aménagé un terrain d'exposition et, en arrière, élevé une villa moderne, 20 bis avenue de la Cour de France. Gêné par le jaillissement des eaux de la fontaine aux Prêtres, il en a effectué le drainage vers la R. N. 7, en accord avec l'ingénieur des Ponts et Chaussées, R. Berrebi, qui a éprouvé de semblables difficultés avec les autres sources en bordure de route ; de ce fait, il a fortement réduit l'intensité des écoulements auxquels ont droit les utilisateurs d'aval.

106. PINARD (Théodule), *Histoire, archéologie, biographie du canton de Longjumeau (Seine-et-Oise)*, Paris, 1864, in-8°, p. 180.

107. *Arch. nat.*, Z^{1F} 996, f° 106 v°. Toutefois, ajoutait-on, « s'il est ordonné et fait de nouveaux ouvrages qui ne soient pas compris dans le nouveau devis, il en sera tenu compte à l'entrepreneur. »

108. *Ibid.*, O¹ 70, p. 309 ; — M. de VOGUÉ, *Op. cit.*, 1842, t. V, p. 29 et 37. Grâce à une information du 16 octobre 1726, on note la présence à

Vient ensuite la longue période d'attente d'environ un an et demi consacrée à l'examen critique de la situation, à de nouvelles études sur le terrain et à l'établissement du devis de M. de La Guépière. Elle prend fin le 12 mars 1728 par l'ordonnance en forme de bail à Claude Bonneau, qui annonce la reprise « incessante » des activités sur la Montagne de Juvisy « dès que la saison le permettra¹⁰⁹. » En ajoutant les quatre mois prévus pour la dérivation de l'Orge par le pont Godeau, il est clair que l'achèvement du pont du Roy et des modifications conséquentes se situe au cœur de l'été. Il y a même de très fortes chances pour que l'inauguration du monument ait eu lieu avec une certaine solennité lors du voyage traditionnel de Louis XV à Fontainebleau, vers le milieu du mois d'août 1728¹¹⁰. C'est bien le millésime que porte l'inscription latine de la fontaine d'aval. Les travaux s'étalèrent donc sur un peu plus de quatre ans, phase d'interruption comprise.

A supposer qu'il faille fournir de plus amples preuves, la déclaration le 15 août 1728 par l'abbé Martial Pouyat des biens et revenus de sa « vicairie perpétuelle » constitue un autre argument de poids. A l'article 2, relatif à sa portion congrue, le curé expose qu'il « jouissoit cy devant de deux arpens de terres ou environ, en 3 pièces scituées au terroir dudit Juvisy,

Juvisy du maître de la Poste de Guignes-Rabutin, Charles Remond, inspecteur et contrôleur du dispositif mis en place par les officiers des Charrois et Equipages de Sa Majesté. Venu se divertir avec quelques particuliers dans l'hôtellerie de Nicolas Genestre le jeune — son père tenait la Poste de Juvisy —, il avait traité sa femme, Jeanne Hudry, de « putain » et autres invectives atroces (*Arch. Yvelines*, B^{II} Juvisy, Hte justice).

109. *Arch. nat.*, Z^{1F} 999, f^os 191 v^o - 192 r^o.

110. *Ibid.*, O¹ 72, p. 312, Ordre du 16 août 1728 à la Prévôté de l'Hôtel. Louis XV partit de Fontainebleau le 18 novembre, séjourna à Petit-Bourg où « il joua un très gros jeu de lansquenet » et revint le 20 à Versailles. La reine, qui avait accouché d'une petite fille le 28 juillet, ne quitta point ce dernier château. Le roi ne lui fit visite qu'une seule fois parce qu'elle était souffrante : il prit la route le 20 septembre et regagna Fontainebleau le 21.

Pendant ce temps, le marquis de Brancas était loin de Juvisy, en ambassade extraordinaire à la Cour de Madrid depuis le 2 novembre 1727. Promu Grand d'Espagne de la première classe, Louis XV le fit gouverneur de Neuf-Brisach en 1729, du pays Nantois en 1738 et maréchal de France le 11 février 1741 (M. de VOGUÉ, *Op. cit.*, t. V, p. 142, 148 et 154 ; — Pierre de GUTBOURS, en religion le Père ANSELME DE SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France* [...], Paris, 1730, in-fol., t. V, p. 283).

partie scavoir 5 quartiers plantée en vignes, partie scavoir 3 cartiers en terres labourables. » Mais il prend soin de faire « remarquer que des 5 cartiers de vignes [...], il n'en reste aujourd'huy que 2 cartiers et demy ou environ, le surplus ayant été pris pour la construction du nouveau Grand chemin royal, dont on n'a fait jusqu'à présent aucun remboursement, ny du fond aux dits M^{rs} du Séminaire d'Orléans¹¹¹, ny des non jouissances au dit sieur Curé pour 4 ou 5 ans qu'on travaille au dit Grand chemin. » Et comme à l'article 5 de ce mémoire, consacré au casuel, il ajoute qu' « à présent presque tout le monde passe au nouveau Grand chemin royal qu'on vient de faire », il découle que les premiers coups de pioche furent donnés en 1724¹¹².

*
**

Outre l'avantage d'étancher sa soif aux « fontaines jaillissantes du grand pont » de Juvisy-sur-Orge, le voyageur avait encore la ressource de se reposer sur deux bancs en pierre disposés de part et d'autre des bassins en coquille. Soucieuse de rendre cette vaste avenue plus attrayante, l'administration avait confié à Michel Robert et Jean Collinet *, le 20 février 1725, le soin de planter deux lignes d'ormes mâles « de six à sept pieds d'hauteur de tige et de cinq pouces au moins de tour, [...] armez d'épines et liez unis trois brins d'ozier¹¹³ » ; ces jeunes sujets, « bien droits et bien sains », poussèrent rapidement de fortes ramures.

111. Seigneurs moyens et bas justiciers de Juvisy.

112. *Arch. nat.*, Q¹ 1512.

113. *Ibid.*, Z^{1F} 994, f^{os} 110 r^o - 114 r^o ; Z^{1F} 421, f^o 5 r^o ; Z^{1F} 423, f^o 37 r^o. L'adjudication au rabais se fit le vendredi 20 février 1725 au Bureau des Finances. Elle concernait le « plant » de 1746 arbres sur la section du Grand pavé de Lyon comprise entre la porte du parc de M. de Brancas et l'entrée du village de Ris, soit 2 640 toises. Ces ormes, occupant une plate-bande de 12 pi de largeur, furent alignés à 7 t 1/2 du milieu de la chaussée et à 18 pi les uns des autres ; la limite de grande voirie se trouvait donc à 6 pi de l'axe des troncs. Robert et Collinet * entretenaient aussi les plates-bandes, fossés et rigoles ; ils assuraient le dégorgeement des ponts et ponceaux.

Une ordonnance fut rendue le 26 mars 1725, conformément à l'article 8 de l'arrêt du 3 mai 1720, pour assurer la protection des arbres (*Ibid.*, Z^{1F} 402).

Aussi était-il fréquent de voir nombre de cavaliers s'arrêter près des fontaines royales pour faire une pause sous le berceau des feuillages et jouir d'un ravissant décor champêtre que nous ne connaissons jamais plus. Sinon par le biais d'un correspondant anonyme qui, en 1730, vantait en phrases simples les mérites d'Athis et de Juvisy, « le Païs le plus riant qu'on puisse voir ; tout plait, tout y est charmant ; les promenades sont agréables, la vuë y est magnifique, et *difficilement en trouveroit-on une plus belle*¹¹⁴. » Pouvons-nous en dire autant, à l'épouvantable siècle de la technocratie et de la civilisation industrielle qui, sous un déluge de béton et le sceau de la laideur, transforme notre coin de banlieue à une allure vertigineuse ?

En ce temps-là, deux coteaux peu vigoureux, en majeure partie couverts de vignes, bordaient un agréable vallon arrosé par la rivière d'Orge qui, au sortir du parc seigneurial de Savigny, se partageait en plusieurs bras serpentant au milieu de vertes prairies ourlées de saules et de peupliers. Dans l'autre direction, le même paysage se répétait au-delà des jardins de Juvisy — admirable toile de maître dessinée sur le sol par Le Nôtre pour le plaisir d'Antoine Rossignol —, avec cette différence que l'œil se promenait également sur un vaste bassin que la Seine enrichissait de ses brillants contours et dont Mademoiselle de Scudéry a donné une description si captivante¹¹⁵.

Les habitations étaient rares et, en dehors des quelques villages tapis au pied des versants ou posés au bord du coteau, on pouvait facilement dénombrer les maisons du port de Châtillon, le domaine de Chaiges, le « Grand clos » près du vieux pont de Juvisy ou bien, se mussant au sein des frondaisons de la forêt de Sénart, la gracieuse silhouette d'un de ces multiples châteaux qui émaillent et enjolivent encore notre région, souvent écrasés par les masses cubiques des grands ensembles modernes.

114. *Mercur de France*, Août 1730, p. 1785-1786.

115. SCUDÉRY (Madeleine de), *Clélie, histoire romaine*, Paris, 1655, t. II, p. 796-805. Elle s'attarde sur « le seul plaisir de la belle veüë » qu'on découvre du village de Carisatis (contraction de *carus* = *cher* et d'Athis) et sur cette « grande et belle Rivière qui, pour se montrer de meilleure grace, fait un grand Croissant dont les cornes d'argent [...] se cachent dans les herbes de deux admirables Prairies. »

La beauté de la campagne environnante, jointe à l'intérêt que suscita dès le début l'exécution de ces travaux d'art, firent vite du pont du Roy l'un des buts de promenade de nos ancêtres. C'est au cours d'une randonnée avec quelques amis, au mois d'août 1730, qu'un gentilhomme du coin trouva d'un coup l'inspiration : « Nous admirions tous de si beaux Ouvrages, lorsqu'il me vint en pensée qu'une Fontaine si magnifique mériterait bien une Inscription ; je m'étonnai qu'on eût été si long-tems à en mettre une ; je fis part de ma pensée à la Compagnie qui convint qu'elle étoit juste, et que cela étoit d'autant plus à propos, qu'il n'est guère de Fontaine considérable qui n'ait son Inscription particulière¹¹⁴. » Notre poète se retira un peu à l'écart et improvisa sur l'heure ces quatre vers que le *Mercur de France* a rapportés :

Olim Nympha levis dura sub rupe latebat
Nunc super hos Pontes ambitiosa fuit.
Talia quis fecit ? potuit quis ? disce Viator ;
Hæc fecit, LODOIX, solus enim potuit¹¹⁶.

Ces plats éloges furent-ils du goût du Souverain ? Il est permis d'en douter, puisque la plaque courbe de marbre blanc, enchâssée en deux morceaux sur le piédestal juvisien par l'entrepreneur Pierre Hubert, dans le premier semestre de 1732¹¹⁷, est couverte d'une inscription latine différente, mais combien plus juste, signalant au voyageur les *difficultés inouïes* qu'il fallut vaincre pour créer cette voie :

LUD. XV. REX
CHRISTIANISSIMUS
VIAM HANC ANTEA DIFFICILEM
ARDUAM AC PENE INVIAM
SCISSIS DISJECTISQUE RUPIBUS
EXPLANATO COLLE
PONTE ET AGGERIBUS CONSTRUCTIS

116. Une nymphe se cachait jadis sous la roche dure ; maintenant elle se dresse magnifiquement au-dessus de ces arches. Qui a fait un tel ouvrage ? Qui a pu élever ce splendide monument ? Apprends, voyageur, que c'est LOUIS : lui seul, en effet, le pouvait.

117. *Arch. nat.*, Z^{1F} 1002, f^o 40 r^o, 6 mai 1732. « Il sera incrusté dans les deux pieds d'estaux desd. fontaines deux tables de marbre blanc pour faire les inscriptions en lettres noires bien marquées et proprement. »

PLANAM ROTABILEM ET AMENAM
FIERI CURAVIT
ANNO MDCCXXVIII¹¹⁸

Sous le Premier Empire, six lignes furent gravées sur la fontaine d'amont pour perpétuer le souvenir d'une laborieuse et grandiose réfection effectuée en 1813 :

CE MONUMENT
A ETE RESTAURE
SOUS LE REGNE
DE NAPOLEON
LE GRAND
AN 1813

Au déclin de l'Aigle, les lignes 3, 4 et 5 furent « grattées » sur ordre du gouvernement des Bourbons « qui voulait anéantir tout ce qui émanait de l'Empereur. » L'avènement de Napoléon III incita l'ancien notaire de Savigny-sur-Orge, M^e Legendre, à en demander le rétablissement au ministre des Travaux publics le 17 août 1855 ; mais l'administration corbeilloise jugea, le 20 septembre, que ce n'était pas « indispensable » et qu'il n'y avait « aucune suite à donner¹¹⁹. » Pourtant, il obtint gain de cause en 1856.

Le 27 juillet 1862, le conseil municipal de Juvisy fut invité par le préfet à délibérer sur une pétition présentée à Sa Majesté par M. Seubert La Salle pour qu'on marquât sur une des fontaines que, dans la nuit du mercredi 30 mars 1814, Napoléon apprit la reddition de la capitale à la Cour de France¹²⁰ ; les notables furent d'avis, avec leur maire, M. le

118. Louis XV, *Roi très chrétien*, a transformé cette voie jadis difficile, escarpée et presque impraticable, en une route unie, carrossable et agréable, en faisant fendre et briser les rochers, aplanir le coteau, construire un pont et des chaussées, 1728.

119. *Arch. P.-et-Ch. Yvelines*, cart. 80, dos. 1847, liasse 1, n° 1 (cf. note 102).

120. C'est à l'hôtellerie de *La Cour de France* (auj. l'observatoire), tenue par le maire et maître de Poste, Charles-Pierre Petit (Juvisy 15 mai 1770 — *Ibid.* 27 mai 1823), — et non pas au restaurant qui affichait récemment *Au Rendez-vous des Cyclistes*, devenu en janvier 1972 *Au Petit Napoléon*, 24 avenue de la Cour de France, comme l'assure à tort André CASTELOT dans une note de son luxueux ouvrage sur *Napoléon*, Paris, lib. Perrin, 1968, p. 604 — que l'Empereur sut vers 23 h, de la bouche du général Belliard, que Marmont, duc de Raguse, avait signé la capitulation de Paris.

comte de Montessuy, qu'ils ne pouvaient participer à cette dépense, « attendu que les Belles Fontaines se trouvent sur la Route impériale n° 7 et que leur entretien n'a jamais été à la charge de la Commune, qui ne serait pas en état d'en supporter les frais. » Quant à vouloir évoquer « un fait historique si pénible aux cœurs français », le conseil fit valoir que « la fontaine de gauche est couverte d'une inscription latine » et que l'autre signalait qu'en 1813 Napoléon I^{er} avait remis ce monument en bon état ; « à celle-ci seulement, il serait possible d'ajouter un petit nombre de lignes ; mais le territoire de Juvisy ayant pour limite en cet endroit le milieu de la route [...], la fontaine de droite appartient par moitié aux communes de Viry-Châtillon et pour l'autre à Savigny qui se partagent le cours de la rivière d'Orge ¹²¹. »

*
**

Effacer un nom sur une plaque commémorative peut, à l'extrême limite, être jugé sans trop de rigueur. Bien plus graves furent les mutilations qui accompagnèrent certains changements de régime ; et on ne peut se défendre de songer à ces rudes patriotes qui, au cours du dernier trimestre de 1793, brisèrent rageusement à coups de boucharde les fleurs de lis de la couronne et du globe de la fontaine d'amont, tandis

Après avoir jaugé non sans mal la situation et écrit cette courte lettre à sa femme : « *Mon amie, Je me suis rendu ici pour deffendre Paris ; mais il n'étoit plus tems. La ville avoit été rendue dans la soirée. Je réunis mon armée du côté de Fontainebleau. Ma senté est bonne. Je souffre de ce que tu dois souffrir. NAP. La Cour de France, le 31 mars, à 3 heures du matin* » (Bibl. nat., Ms. n. a. fr. 12487 ; — *Lettres [...] à Marie-Louise écrites de 1810 à 1814, avec introduction et notes par Louis Madelin*, Paris, 1935, in-8°, n° 294, p. 230), Napoléon I^{er} quitta Fromenteau à 6 h. Les Alliés n'étaient pas loin. Les Cosaques arrivèrent le jour même dans les faubourgs de Corbeil, sur la rive droite de la Seine, à une heure de l'après-midi ; les troupes françaises avaient fait sauter le pont et occupaient encore la rive gauche (*Arch. Corbeil*, Reg. Dél. mun. de « la Mairie [provisoire] des fauxbourgs de Corbeil », établie les 31 mars 1814 et 4 juillet 1815, p. 4).

121. *Arch. Juvisy*, Dél. mun., 27 juillet 1862, f° 79. Le comte Rodolphe-Auguste-Gustave de Montessuy, nommé maire par arrêté préfectoral du 4 août 1860, fut installé le 18 (f° 64 v°). Il succédait à Jacques-Aimé Moullin, lui-même en fonction grâce à une semblable décision supérieure du 11 janvier 1856, en remplacement d'Edouard Montenard (f° 15).

La moitié savinienne de la fontaine d'amont et toute la bordure du *Mont Saint-Michel* ont été rendues à la commune de Juvisy par décret impérial du 6 juin 1864.

qu'ils descellaient les plaques de marbre portant l'effigie de Louis XV et les inscriptions latines sur celle d'aval, sous prétexte de faire disparaître les signes insoutenables de la défunte royauté¹²².

Dans un domaine proche, qu'il est navrant de constater que le graffitiisme, véritable lèpre du monument historique, est une maladie non seulement très ancienne, mais tout à fait inguérissable, quoique d'aucuns l'explicitent en y voyant une sorte d'art naïf, à mi-chemin entre l'« extériorisation machinale » et la « crispation libératrice » ! Pour cette raison et beaucoup d'autres, le Bureau des Finances dut intervenir à plusieurs reprises¹²³. Le vendredi 3 mars 1730, sur réquisitoire du procureur du Roi, il rendit une ordonnance de police destinée à la protection des Grands chemins qui conduisent à la capitale, notamment à celle des « ouvrages considérables que S. M. a bien voulu faire pour la commodité publique à la Montagne de Juvizy » où les dégradations et le pillage prirent dès le début une ampleur inquiétante :

« Fesons deffenses à toutes personnes [...] de couper, déraciner ny endommager les arbres plantez le long des Grands chemins, de combler les fossez servans à l'écoulement des eaux, de faire passer aucuns bestiaux, chevaux, bestes de somme, harnois et voitures entre lesd. arbres, sur les plattebandes et glacis à peine [...] pour la première fois de 60 l d'amande qui sera encourue de plein droit, aplicable en tiers aux propriétaires, l'autre à l'hôpital plus prochain du lieu où le délit

122. En exécution des lois des 14 septembre 1793 et 18^e jour du 1^{er} mois de l'an II (9 oct. 1793), qui ordonnaient la suppression des signes de royauté et féodalité, il se commit des abus auxquels on tenta de remédier par le décret « interprétatif » du 3^e jour du 2^e mois de l'an II (24 oct. 1793), dont le but fut de protéger dans la mesure du possible les « monuments de l'art, de l'histoire et de l'instruction. » Vers la même époque, le conventionnel Antoine-François Sergent, graveur de son état et beau-frère du général Marceau, fut envoyé pour cela à « Corbeil, Melun et endroits voisins » par la Commission des Monuments (*Arch. nat.*, F¹C III 12 Seine-et-Oise). C'est lui qui, pour 6 livres, sauva de la destruction deux des statues ornant le portail de l'église Notre-Dame de Corbeil, « Salomon et la reine de Saba », actuellement au Louvre (*Arch. Corbeil*, Dél. mun., 21 brumaire an II ou 11 novembre 1793, f^os 189 v^o - 190 r^o).

123. L'une des attributions du Bureau des Finances était de « veiller à la sûreté publique dans toutes les rues, chemins et passages de la généralité de Paris » (*Arch. nat.*, Z¹F 1048^B).

aura esté commis¹²⁴ et l'autre tiers au dénonciateur, et d'estre les bestiaux, chevaux, bestes de somme, harnois et voitures mises en fourrière jusqu'au paiement et du fouet en cas de récidive, mesme de confiscation [...]. Fesons pareillement defenses d'arracher et endommager les bornes et bancs de pierre posez sur lesdits chemins, de dégrader les regards des fontaines, d'en rompre les tuyaux ou d'en emporter les plombs et robinets à peine d'estre procédé extraordinairement contre les coupables pour estre punis suivant la rigueur des ordonnances. Mandons aux officiers du prévost de l'Isle et des maréchaussées d'arrester les délinquants et d'en dresser leur procez verbal qu'ils remettront au greffe de ce Bureau et sera la présente ordonnance exécutée et affichée partout où besoin sera à ce que personne n'en ignore¹²⁵. »

En prévision de ces actes malveillants, d'autant plus faciles à accomplir que le Pavé neuf et le pont étaient assez loin des premières maisons du village, on avait pris soin d'exercer sur place une étroite surveillance. Déjà pendant les travaux, une brigade de maréchaussée avait été provisoirement établie à Juvisy-sur-Orge pour assurer le gardiennage du chantier royal. Le 27 novembre 1727, elle était sous les ordres de l'exempt Jean de Vassy, écuyer, sieur du Ponty, commandant d'habitude la brigade de Nogent-sur-Seine, assisté du brigadier François Morel, responsable de celle de Breteuil dans la généralité d'Amiens, et des cavaliers Thomas Chambault *, Louis Galbert, Jean Jamart, Pierre Lavacquerie *, Jean Lefèvre * et Claude Mort *¹²⁶.

124. Un arrêt du Parlement du 18 décembre 1700, sur Lettres patentes de novembre, rétablit un *hôpital* à Juvisy en y joignant les biens inemployés de la maladrerie; l'acte de nomination des administrateurs et du receveur fut rédigé le 21 novembre 1701 devant le juge local (*Ibid.*, S 7002, p. 37; X^{1A} 8695, f^o 21 r^o - 22 r^o). Mais je ne saurais dire si cet établissement fonctionnait encore en 1730, puisqu'en 1732 il en est fait mention sous la forme « mazure de l'hospital » (cf. note 364).

125. *Ibid.*, Z^{1F} 417, f^o 42 v^o - 43 v^o. Près du pont du Roy, l'affichage se fit dès 1728 sur deux poteaux de 12 pi de hauteur « pints en rouge de trois couches d'huile »; ils portaient à leur tête deux épaulements délimitant une surface de 3 pi sur 2 pi 1/2, où furent « attachez des deux costez des plaques de fer blanc » surmontées d'une fleur de lis (*Ibid.*, Z^{1F} 999, f^o 191 r^o).

126. *Arch. Yvelines*, BIII Juvisy, Hte justice.

Après le départ de l'escouade, un arpenteur, Nicolas Levesque *, fut commis le 20 juin 1730 pour tenir la main au respect de l'ordonnance du 3 mars et dresser procès-verbal des contraventions, avec le titre de *garde de la Montagne de Juvisy*¹²⁷. Ne serait-ce pas lui qui, le 11 mai 1730, rapporta que le nommé Cochon, berger de la veuve Rioust, fermière de Frementeau, « menoit journellement son troupeau sur les glacis de lad. Montagne de Juvisy ce qui les dégradoit et ruinoit, que mesme aiant esté averty plusieurs fois de n'en rien faire il n'auroit voulu y obéir et se seroit porté à toutes sortes de termes injurieux¹²⁸ » ? Le 17 avril 1731, un habitant de Ris, Sébastien Labrune, prit sa suite¹²⁹ et occupa la loge construite à leur intention en bordure de la route, à mi-côte vers Savigny⁶¹. Au bout de dix ans, sur la proposition du trésorier Dufresne, il fut remplacé par le juvisien Jacques-Antoine Toupet qui, le 11 juillet 1741, prêta le serment de bien et fidèlement remplir sa mission¹³⁰. A ce fonctionnaire revint l'honneur d'appliquer

127. *Arch. nat.*, Z^{1F} 417, f° 115 v°. Le 2 avril 1731, le Roi lui octroya un office d'archer du guet à pied de la ville de Paris (*Ibid.*, Z^{1F} 419, f° 76 r°).

128. *Ibid.*, Z^{1F} 417, f° 92. Madame Rioust et Cochon comparurent dans les trois jours devant les administrateurs du Bureau des Finances de Paris.

En 1728, tous les glacis avaient été « semez avec graine de bon foin la plus nette et la meilleure » (*Ibid.*, Z^{1F} 999, f° 191 r°).

129. *Ibid.*, Z^{1F} 419, f° 84 v° ; Z^{1F} 1055. Sébastien Labrune dut ce poste à la haute protection de Jean-Prospér Goujon de Gasville — chevalier, seigneur de Gasville, Ris, Orangis, Iville et autres lieux, intendant de la généralité de Rouen de 1715 à 1732 —, en souvenir de son défunt beau-père, Charles-Jean-Louis de Faucon — marquis de Ris et Charleval, comte de Bacqueville et Premier maître de la Garde-robe de S. A. R. feu Monsieur, frère unique du Roi —, dont il avait été le valet de chambre. Fils d'un marchand de Saint-Martin-de-Bellenot, en Bourbonnois, il épousa, le 7 janvier 1726, une demoiselle de bonne famille, Jeanne-Marguerite, fille d'Alexis Marcelin, de son vivant huissier au Châtelet de Paris et prévôt d'Orangis, et de Jeanne-Marguerite Couart. Nommé par la suite procureur et huissier en la moyenne et basse justice de Juvisy et au bailliage de Morangis, il fut reçu procureur et sergent de la haute justice de Juvisy le 6 avril 1747 (*Arch. Ris*, Reg. par., 15 août 1731 au 14 février 1737 ; — *Arch. Yvelines*, B^{III} Juvisy, Hte just.).

130. *Arch. nat.*, Z^{1F} 1055. Toupet était en même temps le jardinier d'un bourgeois de Paris, François-Hubert Hamelin *, décédé le 8 octobre 1745 dans sa maison de campagne « proche le pont » à 57 ans ; son fils Marc-Antoine le conduisit en terre le 14 août 1762 (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Juvisy).

la seconde ordonnance du 5 janvier 1745, réitérant l'interdiction d'abîmer « les fontaines, bornes et parapets du pont de la Montagne de Juvisy ; aux pâtres et bergers de conduire leurs vaches, moutons et autres bestiaux paître sur les glacis de lad. Montagne, ni sur les canaux desd. fontaines, et aux gens de pied de passer sur lesdits glacis, à peine de 50 livres d'amende [...], même de plus grandes peines s'il y échoit. » Le procureur s'était rendu compte que, en dépit des menaces antérieures, nombre de « passans, voituriers ou autres personnes mal intentionnées » donnaient libre cours à leurs mauvais instincts, causant des dégâts considérables et nécessitant des frais à la charge du Roi¹³¹. Enlever de nuit des pavés, démonter les installations hydrauliques, déterrer les jeunes arbres étaient pratiques si courantes du vandalisme qu'elles faisaient même l'objet d'un commerce frauduleux de grande envergure.

Il est triste de voir que le mal sévit toujours, avec plus de vigueur que naguère : usant de bombes à peinture pressurisée ou de poinçons de fortune, les uns étalent des opinions politiques irréductibles, les autres tracent des jugements sommaires et orduriers. Et que dire des amoureux qui, en style aimable ou pornographique, prennent les pierres à témoin de leurs sentiments ! Ce sont les marques visibles — dont ont pâti les Belles Fontaines — d'une insouciance, d'une sottise ou d'une vilénie qu'il faudrait punir sans faiblesse pour préserver nos œuvres d'art de tous ces outrages. Que Jean Rostand a raison quand il assure : « L'homme n'a qu'un seul ennemi dangereux, c'est lui-même » !

Aux déprédations d'origine humaine s'ajoutent les atteintes causées par le vieillissement, les végétaux parasites, les intempéries et la pollution atmosphérique ; elles sont de beaucoup les plus dangereuses du fait qu'elles rongent insensiblement la masse de la construction. Le pont ayant été intégralement inscrit à l'inventaire des Monuments historiques, par arrêté du 9 mai 1914, il dépend du ministère des Affaires culturelles ; mais c'est à l'administration des Ponts et Chaussées que revient l'obligation d'en vérifier la solidité et d'en assurer l'entretien.

131. BOUCHER D'ARGIS, *Op. cit.*, t. I, p. 316-318. Contre les dégradations en tous genres et les déchargements d'immondices, voir les Règlements des 28 mai 1714, 4 août 1731, 17 mars 1739, 23 août 1743 et 18 juin 1765 (*Arch. nat.*, Z¹F 1048B).

En 1813, une intervention salvatrice eut pour objet le « rétablissement trop longtemps retardé des Belles Fontaines, monument d'ornement et d'utilité qui existe sur la Route impériale n° 8. » En quoi consistait-elle ? Je présume qu'après les années d'agitation révolutionnaire elles avaient dû souffrir dans des proportions difficilement imaginables et qu'on ne se borna point à les faire fonctionner. Or le seul document utilisable n'aborde ce problème que sous cet angle restreint et indique que, l'extension des racines des ormes plantés sur les côtés de la route ayant provoqué la dislocation des conduites en maçonnerie, il n'y coulait plus une seule goutte d'eau. C'est pourquoi dix-neuf de ces arbres furent abattus, adjudés et leur produit appliqué au règlement de cette vivification s'élevant à 1 562 F 38 centimes¹³². Cela ne paraît-il pas bien maigre pour justifier la pose d'une plaque de marbre en l'honneur de Napoléon le Grand qui, dans cette circonstance, a voulu se comporter et s'est effectivement comporté en mécène ?

Le 7 janvier 1843, l'ingénieur ordinaire Grenet exposa que, si les voûtes et les parties des piédroits à l'air libre étaient presque intactes, les deux assises baignant dans l'eau montraient de profondes échancrures variant de 5 à 15 cm. La réparation, estimée à 600 F, fut réalisée durant les mois d'été¹³³. Elle eut sans doute quelque rapport avec la naissance des chemins de fer dans le sud de l'Île de France, où l'embranchement de Corbeil avait été ouvert le 17 septembre 1840.

Pour la construction de la ligne principale d'Orléans, inaugurée le 2 mai 1843, il fallut éventrer le grand remblai de la route royale de Paris à Antibes, à 75 m du pont des Belles Fontaines¹³⁴ : une arche biaise de 8 mètres d'ouverture, 5,95 m de hauteur sous clé et 13,10 m entre les têtes, donna passage aux deux voies du railway en un point qui permit de ne pas changer la pente de la chaussée¹³⁵. Maintenant, en 1974,

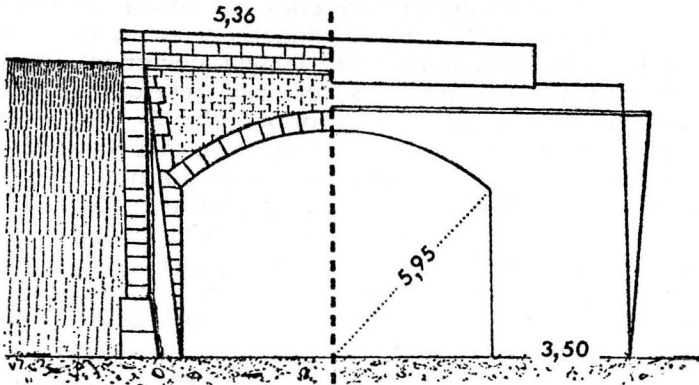
132. Arch. P.-et-Ch. Yvelines, cart. 80, dos. 1846, n° 1, Lettre du préfet du 16 octobre 1813 (cf. note 102).

133. DARTEIN (F. de), *Op. cit.*, t. II, p. 115.

134. BRUNEL (Louis), *La Gare de Juvisy*, dans Bull. de la Soc. d'Etudes Savantes d'Athis-Mons, 1950, in-8°, n° 7, p. 300.

135. Arch. S.N.C.F. — Paris S.-O., O², Ms. H², p. 7, *Notice sur le Chemin de Fer de Paris à Orléans*, par A. DONNET, 1843 (voir croquis 5 et pl. XIV, ill. 21). Le tracé sur le territoire de Juvisy avait été également conçu pour ne pas attaquer les bâtiments neufs de la ferme de la Maladrerie (auj. l'école Sainte-Anne en partie, rue du Lieutenant Legourd),

six voies électrifiées assurent l'écoulement du trafic ferroviaire sous un ouvrage auquel de sérieuses modifications furent apportées au fur et à mesure des besoins.



5. LE PONT DE CHEMIN DE FER DE 1843

Ouverture de l'arche du pont de chemin de fer au point 4739, du côté de Savigny. (D'après Arch. Ponts et Chaussées Yvelines, Casier 122, Affaires diverses R 7 à 9, Plan d'alignement de la Traverse de Fromenteau, commune de Juvisy, sur la R. N. 7, par l'ingénieur ordinaire Philippe, du 1^{er} décembre 1873. Les ponts du Roy, du Mort-Rû et d'Antin se trouvent respectivement aux points cotés 4 675, 4 900 et 6 068 mètres.)

En 1902, lors du doublement des voies, la voûte originelle fut démolie et les culées furent converties en piles d'un ouvrage à trois travées. L'une voûtée de 4,51 m d'ouverture droite fut établie côté Ris, livrant passage à une voie ; l'autre côté Paris et l'ancienne travée centrale, toutes deux de 8 m d'ouverture, furent recouvertes d'un tablier métallique avec voutains en maçonnerie. L'ensemble était établi pour une chaussée de 7 m et une largeur de 12 m entre garde-corps.

En 1932, l'élargissement de la chaussée à 9 m, avec une distance de 15 m entre garde-corps, nécessita la pose de chaque côté de l'ouvrage et sur toute sa longueur de petits encorbellements métalliques avec allongement des murs en aile.

construite sur les dessins de l'architecte Dubois à la place de la maison de campagne du *Grand clos* que le comte de Montessuy acheta de l'acteur-auteur Jacques-Marie Boutet, dit Monvel, père de la comédienne Anne Boutet, plus connue sous le pseudonyme de M^{lle} Mars.

En 1946, une 4^e travée de 5,40 m d'ouverture droite a été construite côté Paris en transformant la culée en pile et en coulant un tablier en béton à hourdis nervurés, pour le passage d'une voie.

En 1970, le dernier élargissement de la route de Fontainebleau, portant la largeur de chaussée à 16,25 m, soit une distance de 22 m entre garde-corps, a été réalisé par l'adjonction, de part et d'autre et sur toute la longueur, de petits tabliers à poutrelles enrobées prenant appui sur les piles et murs en aile allongés à cet effet. Actuellement, ce pont présente quatre travées indépendantes, avec un biais de 74° 47' et 34 m d'ouverture totale¹³⁶.

En 1881, on recimenta le bassin du groupe d'amont. Deux ans après, MM. Dufour, de Corbeil, et Martin, de Paris, mirent l'accent, à la commission de l'inventaire des richesses d'art, sur « le regrettable état d'abandon » des fontaines, dont la « destruction serait imminente s'il n'y était apporté un prompt remède » ; quant au pont, « bien qu'il ne menace pas ruine », il était temps de vite intervenir¹³⁷. Mais les ressources n'étaient pas suffisantes pour envisager une restauration sérieuse, nécessitant un matériel d'échafaudage très dispendieux.

De toute évidence, cette situation ne pouvait se poursuivre et, le 29 mars 1883 à Corbeil, l'ingénieur ordinaire Goupil admit le bien-fondé de ces mises en garde : « Ce travail présente [...] un véritable caractère d'urgence. Les parements de pierre de taille, envahis par la mousse dans des endroits inaccessibles, se désagrègent ; plusieurs pierres des bandeaux de tête sont ruinées et des fissures se manifestent entre ces bandeaux et le reste de la voûte ; enfin la plupart des joints sont dégarnis de mortier¹³⁸. »

Une décision ministérielle du 16 juillet 1883 accorda un crédit de 6 000 francs. La réfection des statues, affreusement mutilées, fut confiée à un sculpteur de Paris, Alphonse Costet¹³⁹ ; il cisela, entre autres choses, la tête du Temps qui avait

136. *Ibid.*, Renseignements fournis par le Chef de la Division de l'Équipement, 1 place Valhubert à 75634 Paris (voir pl. XIV, ill. 22).

137. *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, Versailles, 1883, in-8°, p. 38 et 41.

138. *Arch. P.-et-Ch. Yvelines*, cart. 80, dos. 1848, n° 2¹ (cf. note 102).

139. Costet, né à Saint-Dié (Vosges) en 1837, fut l'élève de Geefs ; à partir de 1858, il exposa au Salon des Artistes français, où ses bustes le firent remarquer. Vivant alors 100 rue du Cherche-Midi à Paris, il y mourut vers 1895 (d'après Ulrich THIEME, *Allgemeines Lexikon der bildenden Künstler von der Antike bis zur Gegenwart*, Leipzig, 1912, in-4°, t. VII, p. 543).

disparu et la fixa sur le tronc au moyen d'un goujon en métal. Par soumission en date du 16 juin 1884, un entrepreneur de Savigny-sur-Orge, François Eugène, s'engagea à accomplir pour 4 800 F — conditions jugées « avantageuses » — l'enlèvement de la végétation, le rejointoiement au ciment des maçonneries saines et la reprise de celles dont les matériaux étaient délités¹⁴⁰.

Nul n'est mieux placé qu'un contemporain, M. Girard, pour apprécier la façon dont furent rétablis ces vestiges de l'Ancien Régime : « Nous avons été surpris, écrit-il en 1900, du goût et de la délicatesse qui [...] ont été déployés pour remettre en état ces merveilles d'autrefois qui, par leur nom même, évoquent tout un passé jeune et gai¹⁴¹. »

Reste à considérer la situation actuelle. Sans vouloir pousser le pessimisme à son comble, elle se présente sous le jour le plus noir. Au point que le pont des Belles Fontaines est un parfait exemple, dans la banlieue parisienne sud, de la France défigurée et délaissée.

En 1969-1970, les travaux d'élargissement de la R. N. 7¹⁴² ont rendu obligatoire le démontage des fontaines monumentales qui, au mois de septembre 1970, a été exécuté sous mes yeux avec de grandes précautions et un minimum de dégâts¹⁴³. Les

Alexis DONNET signale en 1824 que les deux groupes sont « présentement mutilés » (*Op. cit.*, p. 176) ; il répète en 1844 qu'ils le sont « en grande partie » (*Arch. S.N.C.F. — Paris S.-O.*, O², Ms. H³). Par ailleurs, on voit distinctement sur les dessins autographiés de l'architecte H. MAYER, réunis sous le titre *Souvenirs de voyage*, que la statue du Temps n'a plus de tête en 1871 (*Croquis d'architecture. Intime-Club*, Paris, avril 1872, in-fol., n° IV, f° 1 : *Bibl. nat.*, Fol. V. 2540).

140. *Arch. P.-et-Ch. Yvelines*, cart. 80, dos. 1848, n° 2^a (cf. note 102).

141. *Juvisy-sur-Orge*, dans *Versailles Illustré*, n° 46 du 20 janvier 1900, p. 113.

142. De la Pyramide à la rue Blazy, les travaux de la R. N. 7 ont commencé en décembre 1969 pour se terminer en novembre 1970, avec une interruption de juin à octobre. La largeur, au droit du pont des Belles Fontaines, a été portée à 16,25 m (au lieu de 9 m), afin d'établir 5 voies — 3 montantes et 2 descendantes — de 3,25 m chacune. Pour faciliter l'écoulement des voitures, des voies de tourne-à-gauche avec feux tricolores ont été tracées en face de la rue Piver et de la rue Petit. Celle sise devant la grande porte de l'observatoire a recréé un terrain en triangle qui, sous l'Ancien Régime, opposa M. de Beaufleury et la communauté parisienne des Minimes (cf. note 376 et page 147).

143. Ce travail a été réalisé par l'entreprise François-Théophile Fougerol, 19-21 rue des Missionnaires à Versailles, du 4 au 11 septembre pour la fontaine d'aval et du 14 au 19 pour celle d'amont, sous la responsabilité de M. Guy Le Hénand (voir pl. X, ill. 16 et 17).

divers blocs, séparés au ciseau par d'habiles spécialistes, ont été immédiatement entreposés après numérotage dans une propriété communale, à côté de l'observatoire Camille-Flammarion, et recouvertes de solides bâches en matière plastique¹⁴⁴. Depuis cette date, par la faute d'administrations qui ne s'entendent pas sur le lieu de leur remontage et qui par parenthèse ne font guère d'efforts pour résoudre ce problème¹⁴⁵, elles gisent en plein air dans un total abandon, non seulement soumises aux intempéries, mais surtout victimes sans défense de vandales qui mutilent, cassent et pillent à l'envi¹⁴⁶. Devant un pareil massacre, que j'ai dénoncé sans répit, on se demande s'il sera possible de restaurer ces

144. Cette propriété, 1 rue de l'Observatoire, a été expropriée récemment par la Ville. Jadis tenue par les familles Delamare, Gallois, Angoullian, Beaufleury, Vincent et autres (cf. note 380), elle a appartenu en dernier ressort à M^{me} Paul-Dubois Françoise, épouse de M. Etienne Pinel du Castel ; sa mère, M^{me} Vve Paul-Dubois l'avait acquise avec son mari des consorts Wurtz (Charles-Adolphe Wurtz, chimiste français apôtre de la théorie atomique : env. de Strasbourg 1817 — Paris 1884) suivant acte reçu par M^e Georges Salle, notaire à Paris, le 6 octobre 1908.

145. Le service de l'Équipement, le ministère des Affaires culturelles et la municipalité de Juvisy sont en pourparlers pour trouver une solution définitive. M. Robert THEVENET, maire de Juvisy et conseiller général du canton, qui a organisé en 1973 (du 18 mai au 3 juin, avec l'aide de son adjoint André Aguirré) une belle exposition sur *Juvisy d'hier, d'aujourd'hui et de demain*, s'occupe inlassablement de ce problème urgent. Où mettre ces fontaines, si tant est qu'il en reste quelque chose ? D'aucuns voudraient les implanter de part et d'autre du lac des grottes, au-dessus du fer-à-cheval ; d'autres proposent de les placer sur la route de Fontainebleau, assez près du pont du Roy. Bref, les projets ne manquent pas.

Toutefois, quelle que soit la solution adoptée, il faudrait intervenir vite, avant qu'il ne soit trop tard. Alors que se tient à Paris, sur l'initiative de M. Valéry GISCARD D'ESTAING, président de la République, une prestigieuse exposition sur *Louis XV : un moment de perfection de l'Art français* (Hôtel de la Monnaie, 11 quai de Conti à 75006 Paris, du 18 décembre 1974 au 5 avril 1975), il serait agréable que désormais l'on n'oublie pas en haut lieu que le « pont du Roy » et surtout les deux « Belles Fontaines » de Juvisy-sur-Orge sont *l'un des premiers monuments élevés au début du règne de Louis XV, à la demande expresse du jeune souverain* (voir page 30), ce qui leur confère un intérêt exceptionnel, à l'occasion du bicentenaire de sa mort.

146. A chacune de mes visites, je constate les progrès du mal et des mutilations. Déjà le 27 décembre 1971, la tête du Temps et les deux bras de la Renommée avaient disparu (voir pl. VIII, ill. 12 et 13) ; ce jour-là, j'ai ramassé dans le bas du parc, où quiconque peut pénétrer librement, plusieurs petits morceaux sculptés, dont une partie de la chevelure de l'Enfant au sablier (voir ill. 11), aujourd'hui envolée. Le 12 juin 1974,

magnifiques édicules, dont les moindres morceaux, a reconnu un éminent professeur d'architecture, « sont traités de main de maître, dans un style large et précis¹⁴⁷. » Voudrait-on sciemment donner le coup de grâce aux *Trophées de Louis XV* qu'on ne s'y prendrait pas mieux !

Sur le pont même, il y a beaucoup à redire. D'abord son environnement n'a pas été protégé. Sur la rive droite d'aval, l'ensemble immobilier Jules-Ferry s'élève à trop faible distance. A l'amont côté Juvisy, un vaste garage a pris possession du talus et implanté son aire de stationnement juste au pied du mur en aile. Côté Viry, c'est la « zone » : un embryon de « bidonville » avec ses tôles rouillées, ses planches disjointes, son bric-à-brac hétéroclite et... ses poules, se cache au milieu des arbustes du remblai¹⁴⁸. Aux dernières nouvelles, il était question de forer un passage contre l'une des culées afin d'aménager une promenade le long de la rivière, qui d'ailleurs ressemble fort à un égout¹⁴⁹.

l'éccœurement et la colère m'ont pris à la gorge quand j'ai vu que les fontaines — sur et entre lesquelles l'E. de F. a mis des poteaux désaffectés d'éclairage public — avaient atteint un stade de décomposition très avancée. Est-ce étonnant ? Quelle folie, par exemple, pour brûler de vieilles planches, d'avoir allumé au début du mois, à un mètre seulement du bloc du Temps et de la Discorde, un feu d'enfer dont les flammes ont fait éclater les pierres !

Mais précisons tout de suite que la municipalité de Juvisy — qui en 1970 a gracieusement mis une cour à la disposition des instances supérieures pour recevoir le précieux dépôt — n'est nullement responsable de cet état de choses et qu'elle n'a jamais été chargée de surveiller les *Trophées de Louis XV*, auxquels néanmoins elle est profondément attachée, ainsi qu'en témoignent les multiples démarches de son maire, M. Robert THEVENET, pour les faire restaurer et rétablir en un lieu convenable de la commune.

147. DARTEIN (F. de), *Op. cit.*, t. II, p. 108.

148. Sur le même côté, entre le pont du chemin de fer et la rue de Savigny, s'étend un terrain abandonné où furent les pompes à vapeur de l'entreprise de vidanges Grimoux, il n'y a pas longtemps tirées par des bœufs et des chevaux. Ce n'est plus qu'un immense dépotoir, où règnent les rôdeurs, les clochards et les amoureux. Au bord de la route, de nombreuses décharges sauvages enlaidissent les glacis, tandis que le ponceau du Mort-Rû (cf. note 38) — dont un mur en aile et la voûte remblayée par-dessous touchent le Bazar des Belles-Fontaines, 163 route nationale à Viry-Châtillon — offre à la vue quelques pauvres vestiges couverts d'immondices.

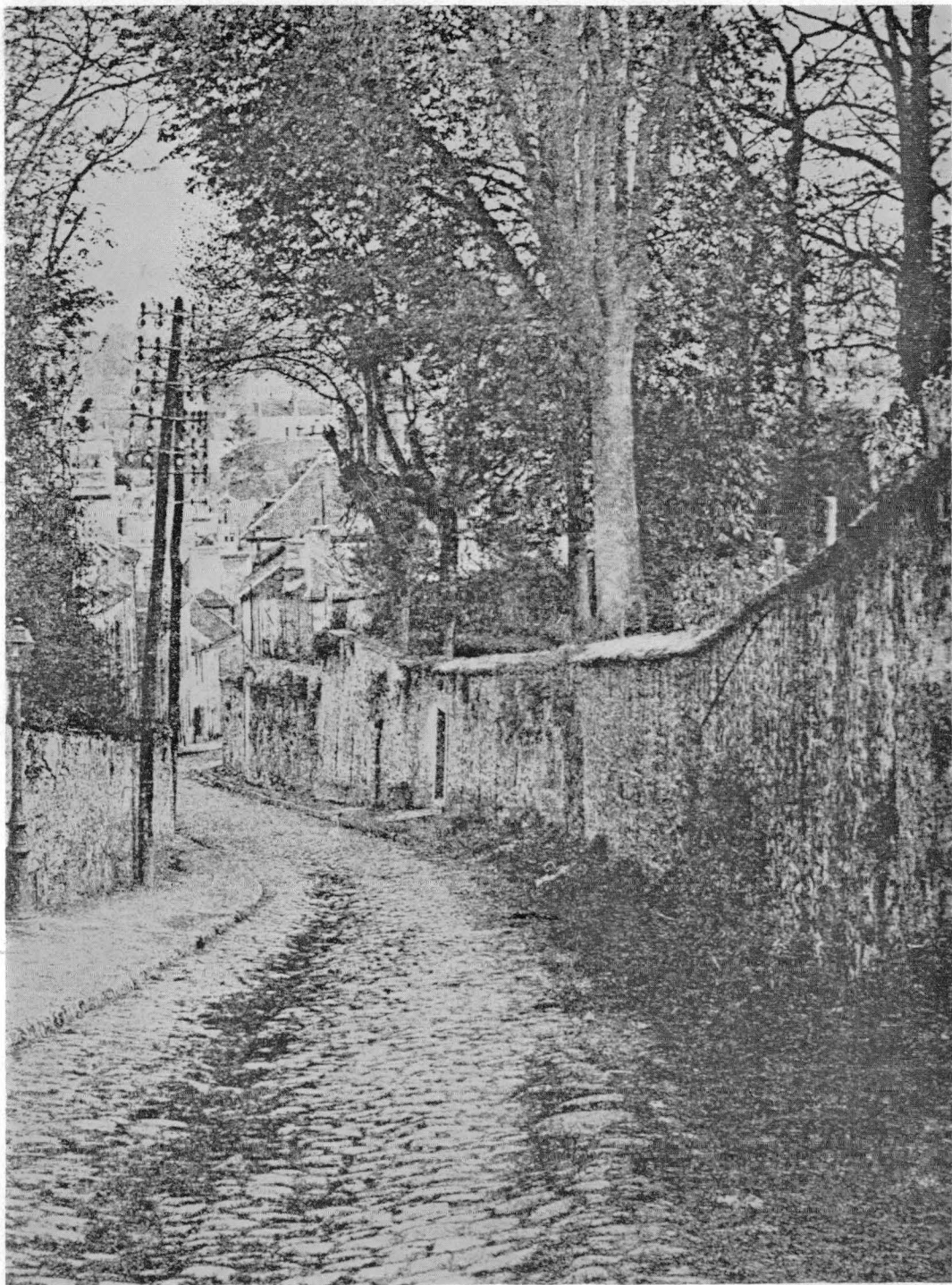
149. En 1973, on a opéré la couverture de l'Orge, jusqu'à peu près au niveau de la rue Jules-César, afin de construire, à l'emplacement du moulin banal de Juvisy, l'Agence régionale de la Société Générale. D'où le blocage et la stagnation des eaux.

Le pont du Roy est-il convenablement entretenu ? Je regrette de répondre par la négative. Depuis pas mal d'années, je le vois toujours aussi sale. Des arbustes poussent par-ci par-là, notamment sur la tablette des quatre arcs-doubleaux extérieurs où, profitant d'une bonne couche d'humus, ils attaquent les pierres. Partout les joints devraient être écurés et rebourrés de ciment, après grattage des mousses. Les gosses, qui grimpent allègrement de part et d'autre des ailes envahies par le lierre, participent à cette dégradation en lançant des cailloux, des déchets et des boîtes de conserve sur le dessus des voûtes de contreventement. C'est une bien triste vision pour ceux qui aiment les choses d'autrefois et leur vouent le plus profond respect.

*
**

En dépit de ces agressions, le pont du Roy est digne d'un grand intérêt. Mais il est clair que, sans les avatars de dernière heure, la version de 1726, avec son arche unique et ses simples contreforts exempts d'ornementation, n'aurait pas attiré les regards. Il n'en va pas de même pour celle revue et corrigée de 1728, beaucoup plus attachante. Ce sont les fontaines en bord de route — dont le démontage a rompu l'harmonie et l'unité architecturale de l'ensemble conçu par M. de La Guépière — et les sept arcs-doubleaux jetés au-dessus de l'Orge qui conféraient à ce pont de la Région parisienne son *caractère monumental*. Ceux-ci surtout excitent la curiosité des techniciens par la solution insolite et originale apportée après coup au problème du soutènement des piédroits et des murs en aile ; en même temps que, vus en perspective, ils captivent les yeux de tous les visiteurs par la gracieuse répétition de leurs contours en anse de panier, dont la nappe d'eau faisant office de miroir reproduit l'image à l'envers. Ce spectacle est d'autant plus beau qu'il est unique, aucun autre pont n'ayant reçu pareille disposition en France¹⁵⁰.

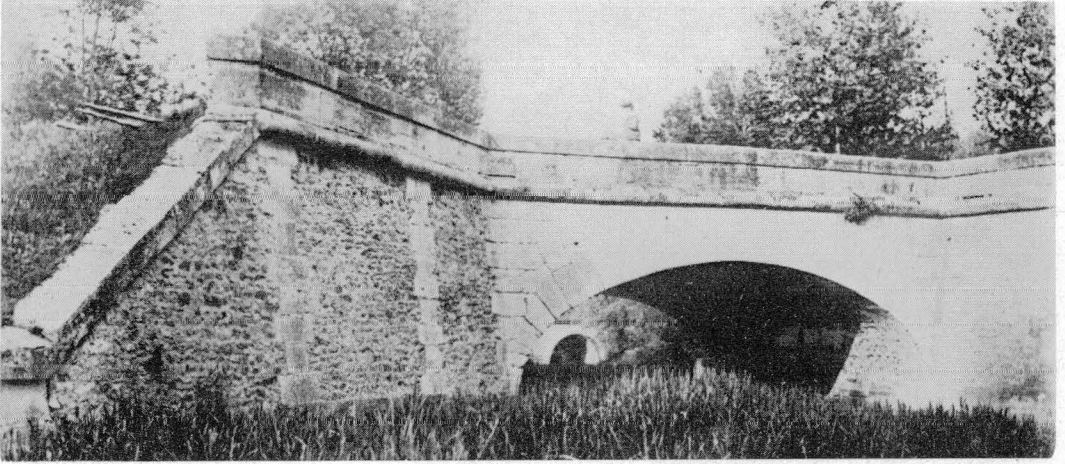
150. Voir pl. III, ill. 5. Selon Romain MORANDIÈRE, le pont de La Membrolle-sur-Choisille (Indre-et-Loire) se rapprocherait du pont du Roy par sa conception : « Des mouvements s'étant produits dans cet ouvrage, on a dû établir après coup à sa partie inférieure des voûtes formant arcs-boutants » (dans *Traité de la construction des ponts et viaducs* [...], Paris, 1875, gr. in-4°, t. II, p. 429). Mais il s'agit d'un pont de chemin de fer, sur la ligne Tours-Le Mans, dont les culées sont maintenues par cinq arcs-doubleaux en pierre de taille : précision qui m'a été donnée par le directeur de l'Ecole publique de cette commune.



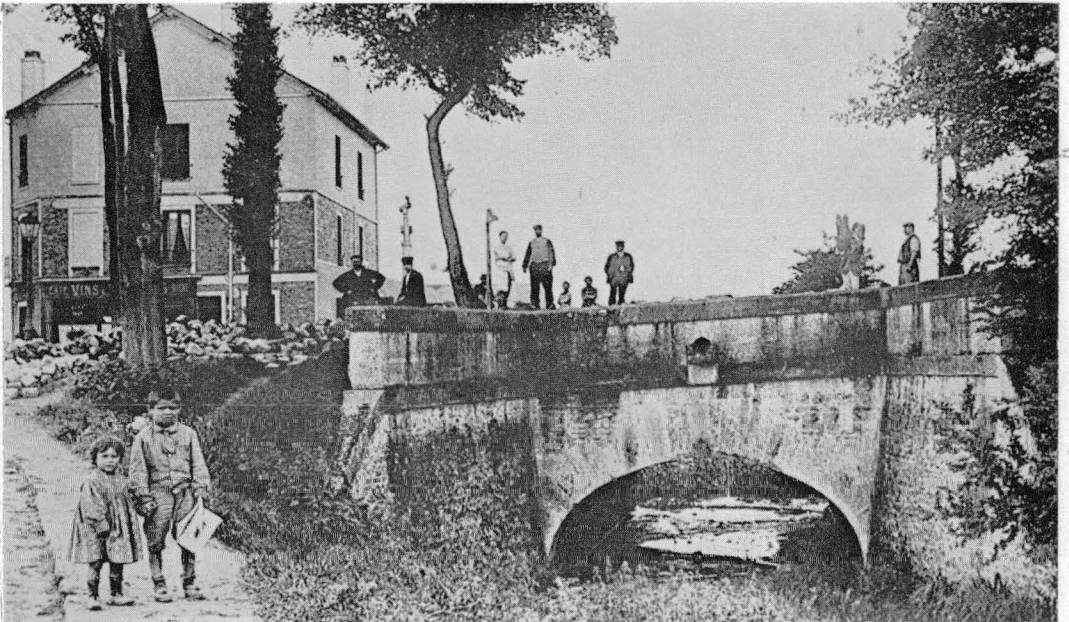
1. La rue Camille-Flammarion à Juvisy vers 1900.
Cette voie étroite, sinueuse, en pente raide,
était le *Grand chemin royal de Paris à Lyon* avant 1728.



2. La construction classique d'une route sous Louis XV.



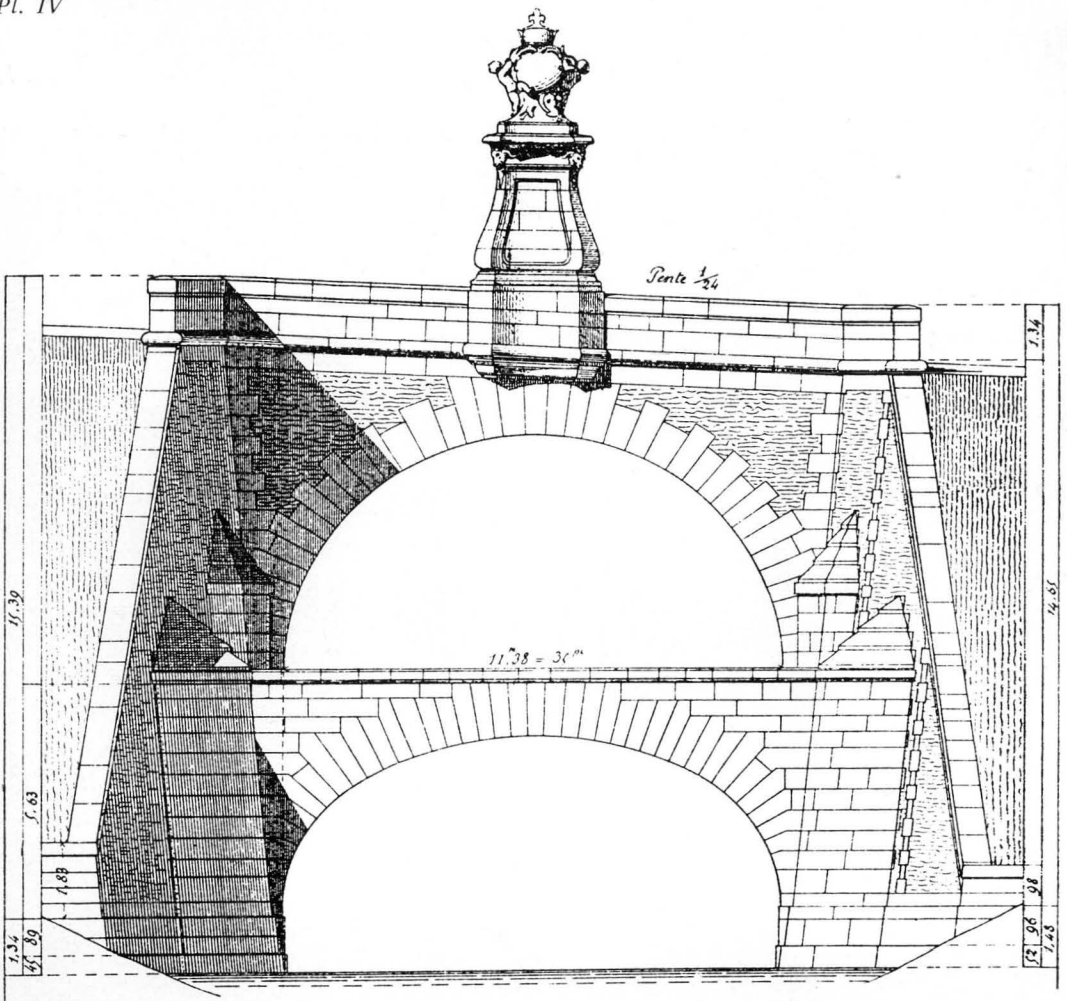
3. Le pont d'Antin à Viry vers 1900.



4. Le pont du Mort-Rû à la même époque.

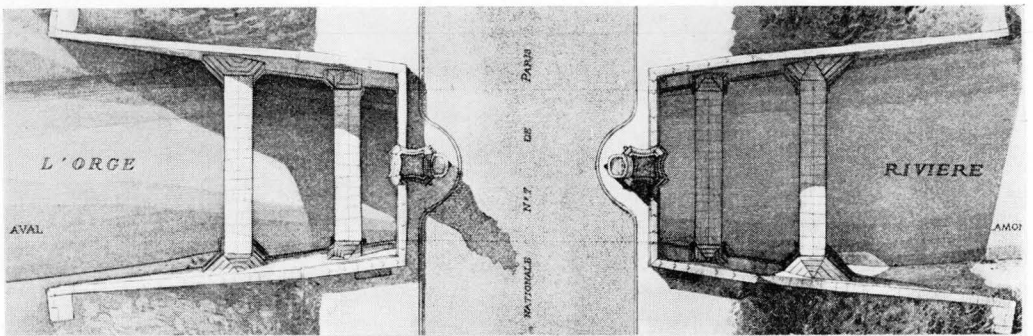


5. Le pont des Belles Fontaines se reflétant dans les eaux pures de l'Orge.
La tête d'aval en 1892.

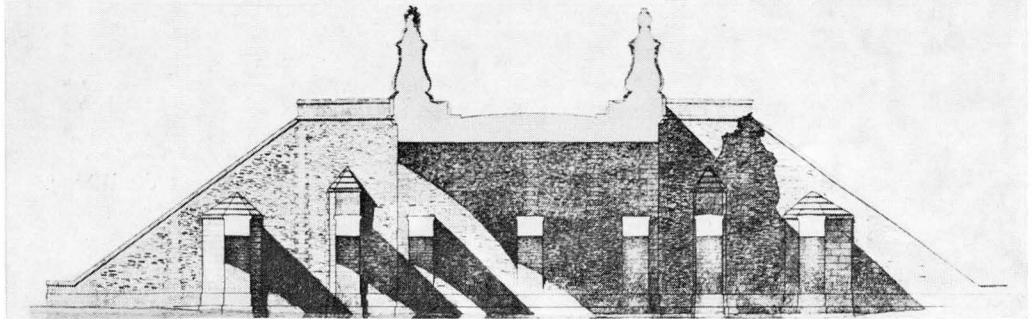


6 ↑

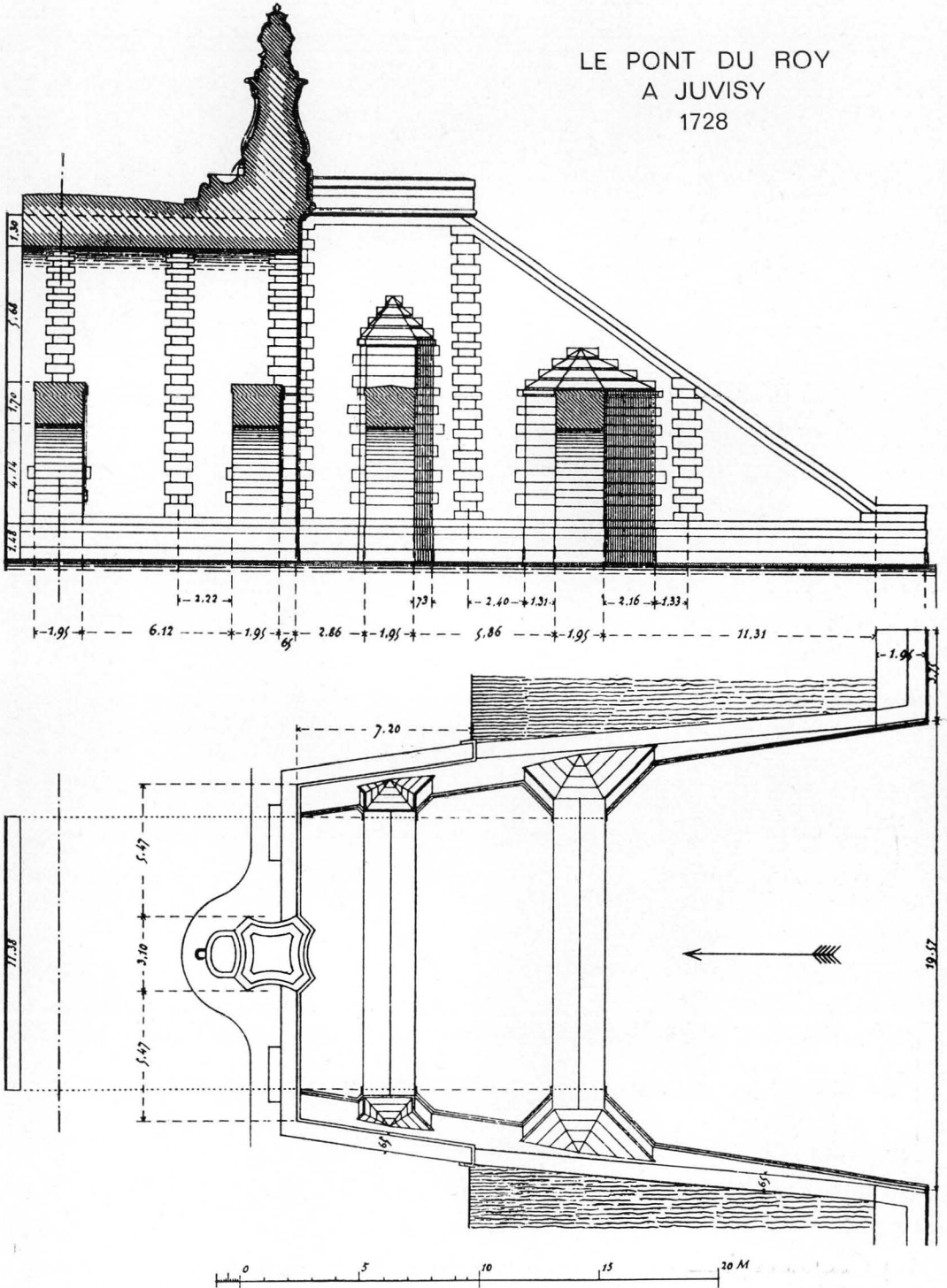
↓ 7



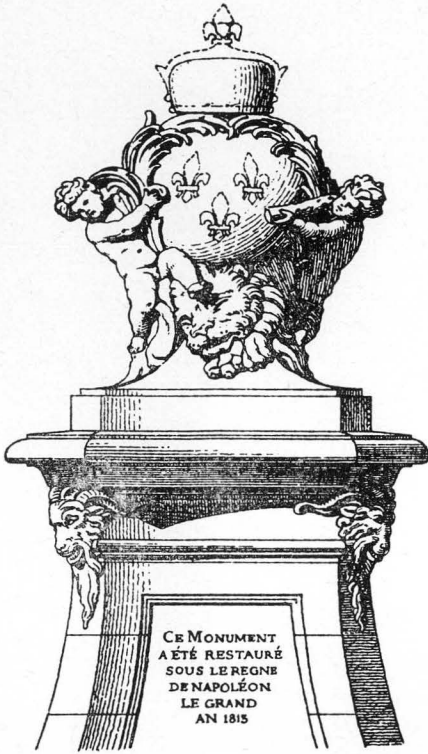
0 10 20 metres



LE PONT DU ROY
A JUVISY
1728



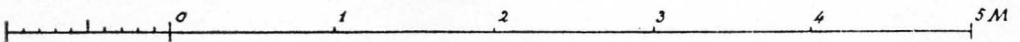
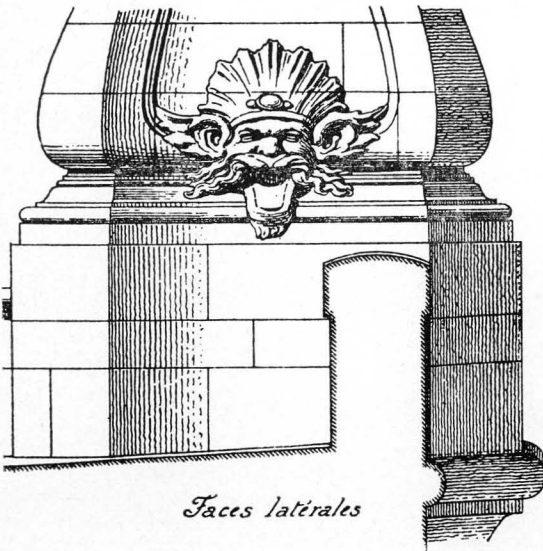
6, 7 et 8. Plans et coupes du pont du Roy.



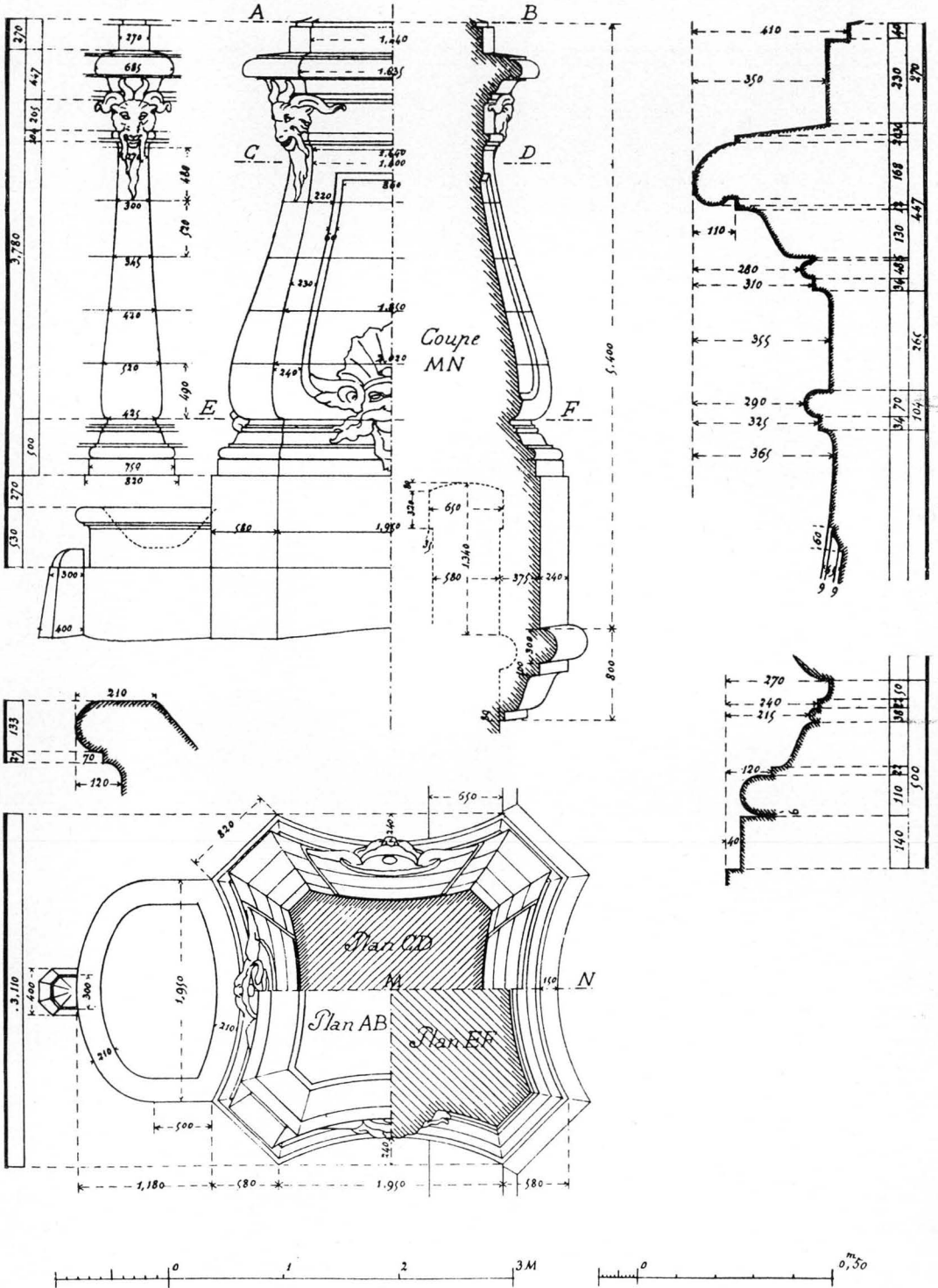
Pyramide d'amont



Pyramide d'aval



9. Les deux Belles Fontaines élevées à la gloire du jeune roi Louis XV.



10. Plans et coupes d'un piédestal de fontaine avec sa vasque.



Détails
du groupe
allégorique
du Temps
(côté Juvisy.)

11

12



- 11. L'Enfant au sablier.
- 12. Le Temps.
- 13. La Renommée.
- 14. La Discorde.

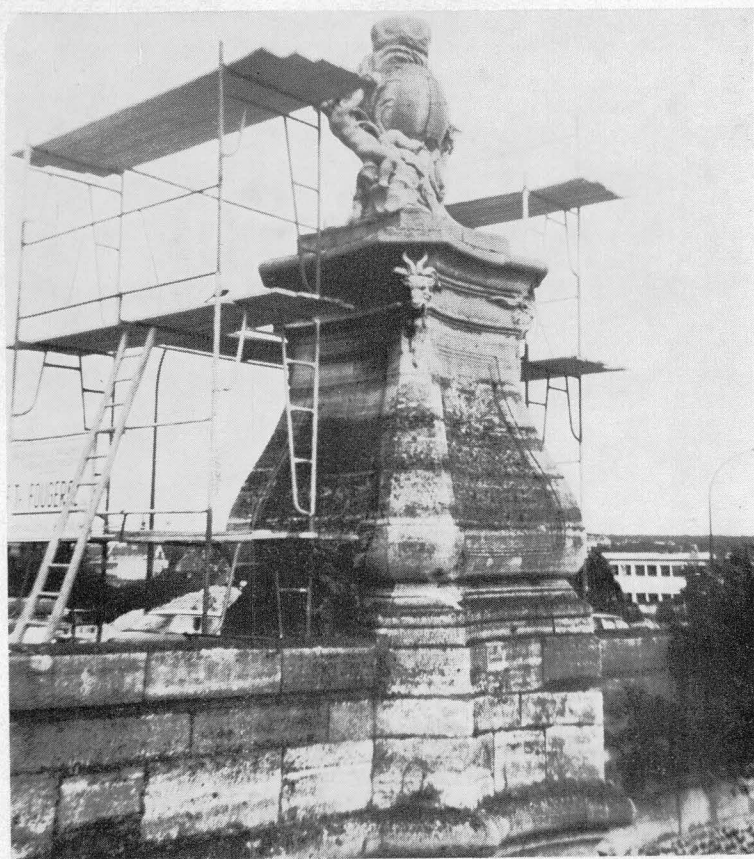
(27 décembre 1971.)

13



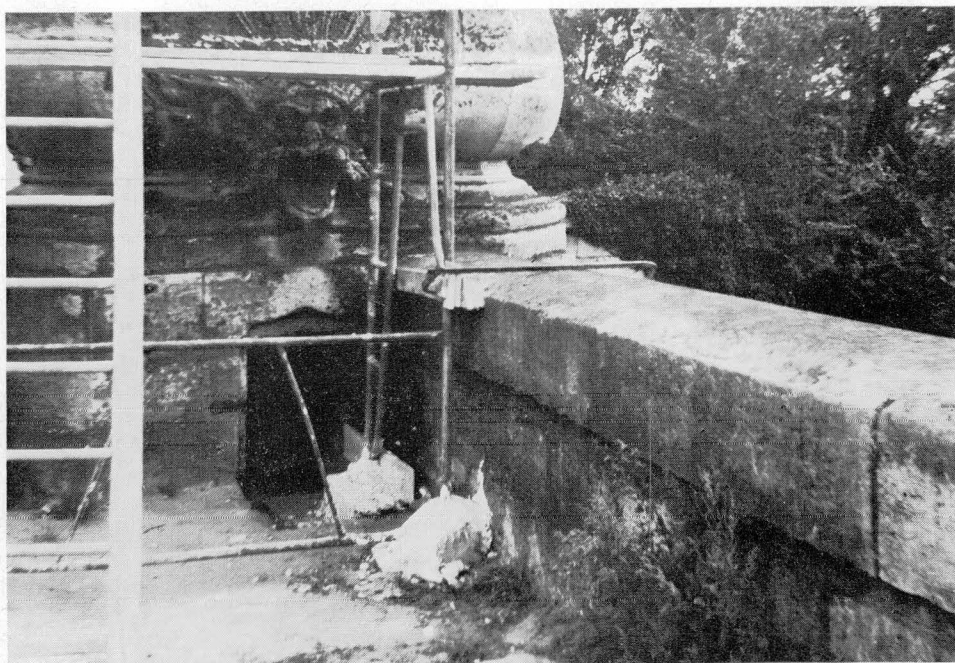
14



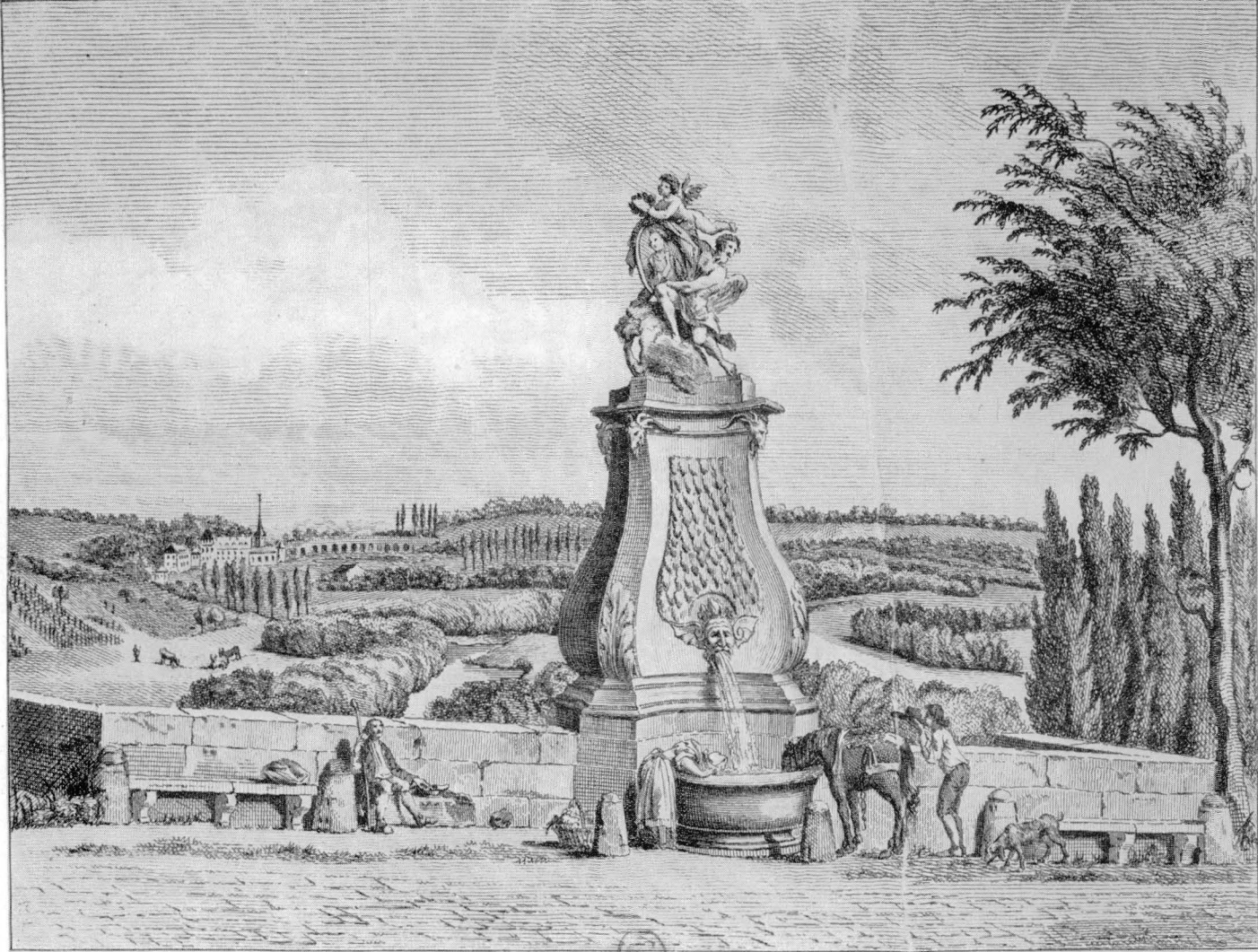


Prélude
au démontage
de la
fontaine d'amont.
(13 septembre 1970.)

16. Vue d'ensemble avec l'échafaudage tubulaire.



17. Le portillon d'entrée sur la face latérale Nord.



15. La fontaine d'aval, l'Orge et le village de Juvisy en 1790.

II

LA FERME DE FROMENTEAU ET L'AUBERGE DE « LA COUR DE FRANCE »

A la réalisation de cette splendide avenue royale, aux amples proportions, est intimement liée l'histoire de la ferme de Fromenteau, c'est-à-dire de ses occupants et des transformations qui en modifièrent par la suite l'aspect primitif, ainsi que la destination initiale. Quand on aborde ce sujet épineux, il est coutume, dans l'agglomération juvisienne, d'affirmer que jadis, à l'emplacement de l'observatoire Camille-Flammarion, existait une « riche demeure » qui, recevant de longue date les Rois et les Princes avant l'existence du palais de Fontainebleau, portait le nom pompeux de « Gîte royal » et, ultérieurement, celui non moins emphatique de « Petit château de la Cour de France ».

Poursuivant sur cette lancée pleine de fantaisie, on n'hésite pas à retracer pêle-mêle la mémoire du débile Charles VI qui y fit halte en août 1405, de Charles IX qui en février 1563 accorda deux foires aux habitants lors d'un bref séjour à ce castelet enchanteur, d'Henri IV qui en fut « souvent » l'hôte et — autre fruit de la plus pure imagination — de Louis XIV qui daigna s'asseoir à l'ombre d'un if immense, pieusement conservé dans un parc aux « souvenirs séculaires ». Ces balivernes sont, en effet, si séduisantes que de nombreux chroniqueurs locaux se sont appliqués à les accréditer sans aucun contrôle, induisant ainsi en profonde erreur les gens qui se font une joie de découvrir les secrets de leur commune. Sans l'ombre d'un regret, il me faut détruire ces vieux clichés qui ont fait trop longtemps prime et, au lieu de malmener par ignorance la divine Cléo, remettre un peu d'ordre dans ce fatras au moyen de documents irréfutables.

Soyons sérieux ! On ne voyait *rien* à l'endroit où se profile le bâtiment que surplombe la coupole de l'observatoire, pour la raison qu'il n'y avait là qu'un champ (W), bordé vers l'Est par la petite *voye de Fromenteau à Savigny (V)*, depuis partiellement disparue. Sur son autre rive, ce chemin de campagne, frangé d'herbes folles, côtoyait une pièce de terre inculte en forme d'« L » (T)¹⁵¹ venant butter contre les murs rustiques d'une exploitation agricole assez importante, dont les modestes locaux étaient délimités par le croisement ou la jonction de la traverse ci-dessus avec le *chemin de Juvisy à Champagne (U)*¹⁵² d'une part et le tracé primitif du *Pavé royal de Lyon* de l'autre. Dans cet espace, en forme vague de trapèze, sis à l'écart du village et « au sourcil de la montagne », se dressait la ferme de Fromenteau, que ne fréquentèrent jamais — et pour cause — ni les Monarques, ni les Grands d'autrefois.

Quant à l'hôtellerie où pendait l'enseigne *A la Cour de France*, rendue célèbre par les quelques heures qu'y passa Napoléon I^{er} dans la débâcle de 1814, elle n'apparut qu'en 1731 sur le champ précité (W) et connut un sort indépendant de la ferme jusqu'en 1775, date à laquelle, bien qu'elles appartenissent aux religieux Minimes de Paris, les deux entreprises contiguës furent exploitées, *pour la première fois en commun*, par Charles Petit, qui deviendra une notabilité régionale et, sous la Révolution, se rendra acquéreur de ce domaine ecclésiastique, vendu le 10 février 1791 comme bien national.

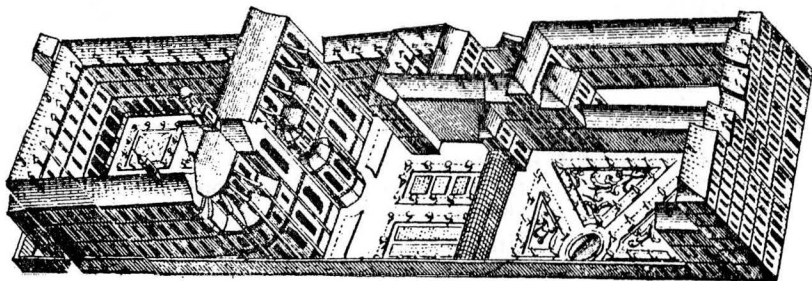
1. - La ferme de Fromenteau.

Inutile de plonger dans la nuit des siècles pour se rendre compte qu'aucun fait saillant ne marqua la vie tranquille de cette ferme jusqu'au jour où les risques fréquents de disette poussèrent un petit groupe de moines parisiens à se pourvoir régulièrement de céréales panifiables, de la même manière qu'à la mi-automne ils prenaient garde d'envoyer quérir en province

151. *Arch. nat.*, S 4294, n° 45, Parcelle n° 42 de l'*Arpentage figuré de la Terre de Fromenteau*, réalisé du 16 au 21 juillet 1702 par l'arpenteur-cabaretier juvisien Etienne Bournault, à la mesure locale de 18 pieds pour perche. Cette pièce en friche (T) était collée à la ferme. Toutes les majuscules, entre parenthèses ou crochets, renvoient au croquis 8, p. 85.

152. C'est la *ferme* de Champagne, sur le terroir de Savigny, qui appartenait au seigneur de cette paroisse.

du bon vin de Bourgogne. Il y avait belle lurette que les austères Minimes, établis près de la place Royale¹⁵³, songeaient à ce problème resté sans solution¹⁵⁴, lorsque le 25 avril 1702, devant le chapitre extraordinairement assemblé, le père provincial Nicolas Foucquerel, assisté du frère correcteur Claude-Abel Desmazures, exposa que, « suivant les conclusions des années précédentes, on avoit cherché à acheter une terre qui fut à l'avantage de ce couvent *pour luy fournir la provision de bled*, et qu'après plusieurs perquisitions & informations, on en avoit trouvé une seize à Juvisy, à quatre lieues de Paris, dont les terres sont estimées estre bonnes » à cette fin¹⁵⁵.



6. LE COUVENT DES MINIMES DE LA PLACE ROYALE A PARIS
(D'après le Plan Turgot de 1739.)

Non loin de la Bastille, derrière la place Royale (auj. place des Vosges), les bâtiments du monastère formaient un long rectangle délimité par la rue des Minimes en haut, la rue Neuve-Saint-Gilles en bas, la rue Saint-Louis à droite et la rue des Tournelles à gauche. (Musée Carnavalet. — Photo L. BRUNEL.)

153. L'établissement du couvent des Minimes de la place Royale (act. place des Vosges) fut autorisé par Lettres patentes d'Henry IV du 10 janvier 1610 (*Bibl. nat.*, Ms. fr. 23126, *Annales de l'Ordre des Religieux Minimes, et en particulier de la Province de France* [...], par le fr. J. F. D. R. M., Paris, 1758, p. 71-72 ; — Odile DRESCH, ép. KRAKOVITCH, *Les Minimes à Paris*, Thèse de l'Ecole des Chartes, avril 1966).

154. Ils formèrent le dessein d'acheter une ferme à Lagny en 1653, puis à Aulnay en 1655 ; mais « on n'y réussit pas » (*Bibl. nat.*, Id., p. 163).

155. *Arch. nat.*, LL 1566, f° 53 r°, Livre des Conclusions capitulaires, 1682 à 1790. La plaine du (de) Longboyau avait la réputation d'être « fertile comme petite Beausse » (voir Louis BRUNEL, *La Plaine de Longboyau* dans *Bull. de la Soc. d'Etudes hist. et géogr. d'Athis-Mons et de la Plaine de Longboyau*, 1947, n° 1, p. 1-4).

Alors il fut décidé d'acquérir seulement une fraction de la ferme appelée *Frementeau* et *Garencières*¹⁵⁶ ; car celle-ci appartenait en indivision à deux propriétaires laïques différents, dans des proportions inégales. Par contrat signé le 15 juillet 1702 en l'étude de Mes Legrand et Clignet, notaires à Paris, Pierre-Alexandre de Foyal, chevalier, seigneur de Donnery, La Sourdière, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Guigny et autres lieux, gouverneur de la ville de Blois¹⁵⁷, capitaine au régiment de Conflans, et dame Agnès Begon, son épouse, vendirent aux RR. PP. Minimes de Paris, moyennant 24 000 livres, *les trois cinquièmes* de la ferme et des terres qui en dépendaient¹⁵⁸, puisque les quatre enfants mineurs — Catherine-Antoinette, Alexandre-Antoine, Antoine-Jean-Baptiste et Charles-Alexandre — du défunt chevalier Antoine-Alexandre de La Vouë, seigneur baron d'Eschanfray, capitaine enseigne des gendarmes de Bourgogne, et de Charlotte de Bruslay * détenaient les deux autres portions¹⁵⁹.

Les motivations du vendeur sont clairement exprimées dans l'acte : l'éloignement de son domicile blésois, à 50 lieues de Juvisy, l'obligation coûteuse de confier le contrôle de cette affaire à un procureur¹⁶⁰ et le « peu de commodité » d'avoir de ces « sortes de biens indivis. » Il mettait en relief la lourdeur

156. Les formes anciennes des XVI^e et XVII^e siècles : *Fourmentel*, *For—*, *Fre—*, et celles un peu plus récentes : *Frementeau*, *Fro—*, y compris les dérivés utilisant la terminaison *manteau*, tirent leur source du *froment*, la céréale noble. L'appellation *Froidmanteau*, utilisée parfois dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, est une altération vicieuse. L'origine de *Garencières* ou *Garancières* est également agreste ; elle vient de *garance*, plante que l'on employait beaucoup pour les teintures en rouge vif.

157. A 21 ans (acte bapt. 29 mars 1678), il fut pourvu de la charge héréditaire de gouverneur de la ville de Blois par Lettres de Louis XIV du 8 décembre 1699 et installé le 20 février 1700 par le maire perpétuel Guillaume Druillon, oncle de sa femme (*Arch. com. Blois*, BB²⁵). Il demeurait au château de La Sourdière, sur la paroisse de Saint-Lubin, en pays blésois (Loir-et-Cher).

158. *Arch. nat.*, S 4294, n^o 1. Par mesure de précaution, les Minimes firent « decreter sur eux lad. Terre aux Requestes du Palais et, par sentence du 23 juin 1703, elle leur a été adjugée pour 24 000 l » (*Ibid.*, S 7002, p. 63).

159. *Ibid.*, S 4294, n^o 146. La seigneurie et baronnie d'Eschanfray sur la paroisse de Notre-Dame-du-Hamel (Eure).

160. Noël Mathon, écuyer du Commun du Roi, demeurant rue des Gravilliers, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, signa l'acte à sa place.

des frais d'entretien de cette ferme, proportionnellement à sa charge « par les réparations urgentes et nécessaires à faire aux bastimens qui se montent à plus de 6 000 livres, comme il appert par le procès-verbal de M^e Jean Baptiste Bailly, expert juré du Roy et ancien entrepreneur des bastimens », dressé le 31 octobre 1701¹⁶¹. Dans cette estimation était comprise la construction à neuf d'un hangar et de quatre travées de grange, l'ancienne ne pouvant contenir que la moitié des grains de la récolte, cause des dommages que les précédents fermiers, le marchand laboureur Nicolas Lusson et son fils Jean-Baptiste, avaient subis faute de locaux convenables¹⁶².

Par quels hasards de la vie était-on parvenu à cette situation entre le sieur de Donnery et les hoirs de La Voué ? Remontons plus loin dans le passé. Une déclaration censuelle du 8 octobre 1567, figurant au Terrier du prieur de Juvisy de 1551, attribuée à M^r Hurault, seigneur de Bellebat à Courdimanche près de La Ferté-Alais, la possession de la « mazure de Frementeau » avec « son clos », à laquelle tiennent « court et jardin¹⁶³. » Vers 1590-1600, François Chauvelin, avocat au Par-

161. *Ibid.*, S 4294, n^{os} 44 et 182. Exactement 6 300 livres.

162. En 1686, Nicolas Lusson, né à Vitry-sur-Seine, a 53 ans et tient la ferme de Fromenteau depuis 1659 ; il y reste jusqu'en 1700, aidé dans les dernières années par son fils Jean-Baptiste. Un bail lui fut consenti par Marguerite Prudent de Michault *, à la redevance de 2 000 l par an, le 6 novembre 1676, devant M^e Levesque ; un autre fut accordé au père et au fils ensemble par Pierre Soubras, procureur de Jacques-Alexandre de Foyal, le 9 décembre 1689, en la même étude (*Ibid.*, n^{os} 44 et 114). Il mourut à Essonnes, le 1^{er} janvier 1706 à 84 ans, chez son fils Joseph (issu de Ferdinante-Elizabeth Lemaire) et sa belle-fille Marie-Claude Rolland *, hôteliers des *Trois Roys* (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Essonnes).

163. *Arch. nat.*, S 7004, f^o 53 r^o, art. 488 et 490. Les Hurault — que ce soit Jean, son fils Nicolas, conseiller au Grand Conseil (inh. abbaye de Morigny juin 1560) ou son petit-fils Robert — n'ont jamais été les seigneurs de Juvisy ; ils y possédaient simplement plusieurs pièces de terre en fief, dont celles de Frementeau.

Cette seigneurie appartenait collectivement aux religieux de l'abbaye de Mairmontier (fondée par l'illustre saint Martin, évêque de Tours) en vertu de Lettres de 1136 en latin, par lesquelles Louis VI le Gros leur céda à perpétuité « la taille, droits et toutes les coutumes à Juvisy, à condition qu' [ils] payeroient au Roy le lendemain de Saint Remy [1^{er} oct.] par an un septier d'avoine par chacun hoste dud. lieu » ; il leur accorda en outre le droit de justice avec appel devant le prévôt de Monthéry. D'ailleurs une petite colonie de ces moines tourangeaux s'était installée à la bordure septentrionale du terroir de Savigny, sur la rive gauche de l'Orge au-dessus du *Marais pour Dieu*, ainsi qu'en témoigne dans les Terriers de Juvisy de 1551 et 1622 la survivance des lieux-dits

lement de Paris ¹⁶⁴, époux de Marie Charmoluë, se pare du titre de *seigneur de Garantière*, porté à sa suite, comme l'assure un document du 27 août 1622, par son second fils Louis ¹⁶⁵, seigneur de Grisenoire-en-Brie ¹⁶⁶, receveur général des Domaines et bois de la généralité de Paris, y demeurant d'habitude rue Saint-Victor, sur la paroisse Saint-Etienne-du-Mont.

Avec l'apparition d'un autre François Chauvelin ¹⁶⁷, chevalier, capitaine de cavalerie se disant *seigneur de Garentière, Frementeau et autres lieux*, les données historiques, jusqu'ici fort ténues, prennent beaucoup plus de consistance. C'est sa veuve, Charlotte Le Genevois ¹⁶⁸, fille du baron de Blaigny, agissant tant en son nom qu'en qualité de tutrice de ses fils Michel et Philippe, après la mort de son époux aux guerres civiles de Paris en 1650, qui se défit de ce domaine juvisien, le 14 juin 1659, au profit de Louis Le Maistre, seigneur à Marcoussis du fief de Bellejame.

1° *Les Viels Montiers, Le Vieil Moustier* ou *Mostier*, autrement appelé *La Fontaine Péteuse*, et 2° *Le Cimetièrre de Saint-Martin*.

A côté de ce seigneur ecclésiastique moyen et bas justicier apparut plus tard un seigneur haut justicier ; le premier titulaire fut M^{re} Antoine Rossignol qui en prit possession le 4 juillet 1674.

164. Fils de Toussaint Chauvelin, procureur gén. de la reine Catherine de Médicis, et de Geneviève de Brée *, avocat le 1^{er} juin 1562, intendant de Marie Stuart, maître des Requêtes de Catherine de Médicis, procureur gén. de Marie de Médicis. Mort avant 1618, sa femme Marie était la fille de Jacques de Charmoluë et de Marie Malingre (LA CHESNAYE DES BOIS, *Op. cit.*, 1772, t. IV, p. 403).

165. Mort en 1654, il avait épousé Anne Robert, fille du sieur de Villetaneuse, avocat au Parlement, et de Marie Chauveau *, le 23 janvier 1607 ; elle fut enterrée le 17 octobre 1651 dans le caveau de Messieurs Chauvelin en l'église des Carmes de la place Maubert (*Arch. nat.*, S 4294, n° 110 ; S 7004, f°s 10 r° et 24 v°, 2 sept. 1631 ; — D'HOZIER, *Armorial général de la France*, Paris, 1752, in-fol., t. III^e, p. 997).

166. Aujourd'hui Crisenoy, en Seine-et-Marne.

167. Arrière petit-fils de François et Marie Charmoluë par leur premier enfant Sébastien, conseiller au Parlement de Paris († 1607), et sa femme Bienvenuë Buisson. Ses parents étaient Sébastien, II^e du nom, maître de camp de cavalerie tué aux guerres de Piémont en 1630, et Angélique Postel (LA CHESNAYE DES BOIS, *Op. cit.*, 1772, t. IV, p. 403-404).

168. Fille de Léonard, baron de Blaigny, capitaine de Cheval-légers, et de Charlotte de Vic, elle vivait à Langey en Hurepoix. Elle mourut en avril 1660 (Le Père ANSELME DE SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique de la maison royale de France*, Paris, 1726, in-fol., t. II, p. 434).

J'ouvre ici une parenthèse pour projeter plus de lumière sur cette famille noble des Chauvelin, dont certains membres comptèrent, à la fin du *xvi^e* et au début du *xvii^e* siècles, parmi les gros propriétaires fonciers de notre terroir. A cette époque, il n'y avait point de château, au sens féodal du terme. Pas davantage de parc : des vignes occupaient cette partie du coteau. Seule la bâtisse du prieuré, dans un enclos touchant l'église sur sa face nord, faisait modestement figure de « maison seigneuriale » pour Monsieur de Juvisy, prieur de Notre-Dame-des-Champs-lez-Paris¹⁶⁹. Mais par-delà le sanctuaire dédié à saint Nicolas se dressait un bel immeuble, nommé « la Grande maison » par les gens du pays, enserré au Sud d'une part entre le cours de l'Orge et la rue de l'Eglise, de l'autre entre la nef et un petit chemin menant à la rivière. L'avocat François Chauvelin y résida par intermittence avec Marie Charmoluë. Son fils Louis, sieur de Grisenoir, y vint souvent en compagnie de son épouse Anne Robert respirer l'air pur de la campagne, quand le domaine lui échut à la mort de son père, au moyen du partage opéré entre les cohéritiers par Charles Langlois, commissaire examinateur au Châtelet de Paris, le 22 février 1618¹⁷⁰. Il y ajouta quelques acquisitions faites de plusieurs particuliers, notamment en 1622 de sa sœur Claude, veuve de Michel Le Tellier, conseiller du Roi en sa cour des Aides¹⁷¹.

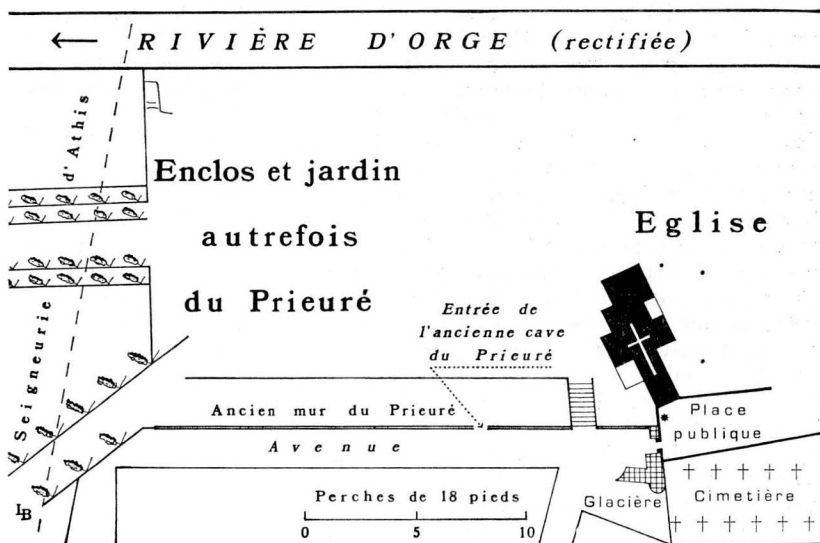
Le lundi 15 mars 1632, Louis Chauvelin céda son patrimoine à un personnage exceptionnel, qui tirera brusquement Juvisy de l'ombre : l'abbé Michel Le Masle, prieur des Roches-Saint-Paul¹⁷² et

169. Le prieuré et couvent de Notre-Dame-des-Champs à Paris, assis rue Saint-Jacques, appartenait à l'abbaye de Marmoutier depuis 1094. Les bâtiments ayant été abandonnés aux Carmélites par un concordat de 1603, le prieur et les religieux s'installèrent au collège de Marmoutier, dans la même rue ; celui-ci fut vendu à son tour aux Jésuites, par contrat du 13 août 1641. Seul le *titre* du prieuré subsista et ses dépendances, en particulier le prieuré de Juvisy dont le rattachement avait été réalisé par le pape Alexandre III (1159-1181), restèrent dans l'orbite de la communauté tourangelle jusqu'en 1671, date de leur réunion au séminaire d'Orléans, opérée par l'évêque Pierre du Cambout de Coislin, grand aumônier de France (*Arch. nat.*, S 6996 ; S 7002, p. 89).

170. *Ibid.*, S 4294, n° 110 ; S 6997, dos. 3, n° 4.

171. En dehors de Claude, dont le fils fut seigneur de Chaville, François Chauvelin, conseiller du Roi et général en sa Cour des Monnaies, et son épouse Magdeleine Tampoinet* avaient aussi des biens à Juvisy en 1624 (*Ibid.*, S 7004, f° 11 r°, 27 déc. 1627, et 21 r°, 9 juil. 1628).

172. *Les Roches-Saint-Paul* ou *Les Roches* tout court, sur la commune de Ligré, près du bourg de Richelieu, au sud de Chinon (Indre-et-Loire). Par une fâcheuse habitude, Antoine Rossignol est toujours affublé du



7. LOCALISATION DE L'ANCIEN PRIEURÉ DE JUVISY
(D'après un plan de 1782.)

Le bâtiment prioral des Bénédictins de Marmoutier-lès-Tours, repéré grâce à l'entrée de sa cave, s'élevait au nord de l'église Saint-Nicolas, à peu près au début de l'actuelle avenue de la Terrasse. Au-delà et derrière s'étendait le jardin clos de murs et ceint à l'orient par l'Orge, le tout couvrant une superficie d'environ huit arpents ; un pont-levis sur la rivière donnait accès à une prairie de treize arpents, entourée de fossés.

Le trait discontinu, sur la gauche — joignant une borne seigneuriale placée à l'arrière de la ferme de Fromenteau (voir le point x' sur le croquis 10) et celle du Saut-Larron, près du Mort-rû dans la Plaine basse, où se tenaient les Assises de la seigneurie d'Athis (voir pl. XI, ill. 18) —, se confond avec la « ligne séparative des hautes justices et directes seigneuries d'Athis et de Juvisy » et passe, selon un règlement transactionnel du 28 septembre 1647 et une sentence rendue le 5 décembre 1682 aux Requêtes du Palais à Paris, au « coing des vieux murs » du Prieuré.

L'étoile (*), à côté du porche de l'église, indique le lieu « ou se trouve planté un vieux poteau servant à mettre les affiches et ordonnances rendues en la prévôté de Juvisy à l'endroit où étoit il y a environ 20 et quelques années l'audience et chef lieu où se rendoit la justice de Juvisy suivant qu'il est énoncé en l'acte de prise de possession de la haute justice du 4 juillet 1674. »

Remarquons encore : 1° la glacière du château, chambre froide alimentée par les eaux vives en provenance de la partie inférieure du clos Gallois, et 2° l'escalier débouchant à la hauteur de l'ancien mur de façade du Prieuré, ce qui dénote une dénivellation de terrain, que l'on retrouve

dans l'église puisqu'il fallait descendre treize marches pour atteindre la nef. (Arch. nat., S 6999, Plan à la plume accompagnant la transaction du 13 avril 1782, signée par les Messieurs du séminaire d'Orléans et le seigneur de Savigny-sur-Orge à la vue de M^e Letellier, notaire à Savigny. Une perche de 18 pieds = 3 toises = 5,847 mètres ; S 7004, f^o 34 du Terrier de 1622 ; — Bibl. nat., Ms. fr. 15715, f^o 329. — Dessin de l'auteur.)

de Saint-Germain de Brezolles, chanoine de l'église de Paris, secrétaire du cardinal duc de Richelieu, auprès duquel il joua toujours le rôle de factotum, d'intendant et de *confident le plus intime*. De la « Grande maison » des Chauvelin « contenant trois corps de logis attenantz l'un l'autre » autour d'une vaste cour, agrémentés d'un demi-arpent de jardin et de dépendances¹⁷³, ce prêtre d'estoc et de taille, établi par les bonnes grâces de son puissant patron seigneur moyen et bas justicier de Juvisy-sur-Orge¹⁷⁴, fit de préférence au prieuré sa demeure favorite, mieux son propre « manoir seigneurial » qui eut son heure de célébrité dans les guerres de la Fronde¹² et où il reçut maintes fois l'un de ses amis, le secrétaire du Chiffre, Antoine Rossignol¹⁰.

Ces détails, dépassant un peu le cadre de cette étude, donnent une idée de la place que les Chauvelin occupèrent, sinon par leur présence du moins par leur emprise immobilière, dans la communauté rurale de Juvisy, avant l'apparition fracassante du sieur des Roches.

qualificatif *des Roches* ; il est évident qu'il ne peut et ne doit s'appliquer qu'à Michel Le Masle, parce qu'il était le prieur et le seigneur de ce bénéfice tourangeau, dont le cardinal gratifia avant 1629 l'homme dévoué qui avait été son « laquais » durant ses années de jeunesse.

173. *Ibid.*, S 6997, dos. 3, n^o 4 ; S 7002, p. 37-38. L'acte fut passé devant les notaires parisiens Jean Charles et Nicollas Saulnier, à la charge pour l'acheteur de respecter jusqu'à son expiration le bail de ses héritages que Louis Chauvelin avait consenti à Claude Couard, hôtelier à Juvisy.

Le 23 mars 1624, ce Chauvelin avait vendu à Jean Thierry, maître maréchal, « un corps d'hostel » sur la Grande rue, accolé à la maison du *Pourcelet d'Or* (*Ibid.*, S 7004).

174. Grâce au cardinal, pourvu de l'abbaye de Marmoutier en 1629 par Louis XIII, Le Masle devint, à la suite de François de Saccardy, seigneur censier de Notre-Dame-des-Champs-lès-Paris et, par voie de conséquence, prieur et seigneur de Juvisy entre le 15 mars et le 22 juin 1632 (*Ibid.*, S 6997, dos. 4, n^o 3). Il le demeura jusqu'au 9 décembre 1657.

Homme d'action, dénué de scrupules, Le Masle n'hésitait pas au besoin à manier l'épée et à commander une troupe de soldats. Son fermier Claude Couard se plaignit à cor et à cri de ses violences (*Bibl. nat.*, Ms. fr. 18434).

L'acquisition qu'effectuèrent en 1659 le chevalier Louis Le Maistre¹⁷⁵, conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils et direction de ses Finances, et sa seconde femme, Eléonord Prudent de Michault*, consistait « en maison manable, coulombier à pied, granges, estables, escuryes et aultres bastimens et édifices », plus 200 arpents de terres labourables en plusieurs pièces, 7 q de vignes entourées de murs derrière la grange, 6 a de prés en la prairie de Juvisy et 50 a de bois taillis en trois endroits de la forêt de Séquigny¹⁷⁶. En trois opérations successives, le couple y joignit 58 a de terres, 4 a 1/2 demi-quartier 5 p de prés et 28 a de bois, donnant au domaine de Frementeau et Garennières son extension quasi définitive¹⁷⁷.

175. Fils de Jérôme, conseiller au Parlement de Paris, Louis († Marcoussis 31 août 1666) fut reçu conseiller au Grand Conseil en 1617, maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi le 17 déc. 1626, intendant d'Amiens et de l'Armée en 1636, puis conseiller d'Etat (LA CHESNAYE DES BOIS, *Op. cit.*, 1775, t. IX, p. 407 ; — LEBEUF, *Op. cit.*, 1757, t. IX, p. 277). « Le nom de Belle-iambe ne convenant pas bien à cause que les siennes étoient fort petites & menuës, cela luy donna suiet de prendre des Lettres du Roy, par lesquelles il luy fut permis de changer le nom de Belle-iambe en celui de Belle-iamme » (PERRON DE LANGRES, *L'Anastase de Marcoussy* [...], Paris, 1694, in-8°, p. 108).

176. *Arch. nat.*, S 4294, n°s 5, 44 et 186. Devant M^{re} de Saint Jean et Cartier, Louis Le Maistre, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, « rue saint Père, paroisse saint Sulpice », l'obtint moyennant un contrat de 1 000 l tournois de rente au denier 16 au principal de 16 000 l, un autre de 500 l au denier 20 au principal de 10 000 l, 3 000 l d'arrérages de deux années de ces rentes et 3 750 l comptant, avec promesse de se rendre adjudicataire « dans un an prochain ou plus tost » pour la somme de 32 000 l « à laquelle monte le sort principal desdictes rentes, arrérages d'icelles cy dessus cédés et soultes cy dessus payés. »

177. *Ibid.*, S 4294, n°s 1, 4 et 44. Les transactions se firent avec : 1° l'abbé Gilles Robert, docteur en théologie, seigneur de L'Hay, et consorts, le 20 septembre 1663 (54 a de terres en plusieurs pièces, dites « le fief Robert » assis « ès environs du lieu de Frementel » et mouvantes de Ferdinand de La Baume, comte de Montrevel, à cause de sa châtellenie, Terre et seigneurie de Savigny ; 4 a 1/2 demi q 5 p de prés dans la prairie de Juvisy-Viry ; 18 a de bois taillis dans la forêt de Séquigny) ; 2° Dame Marie Hurtein*, veuve de Nicolas Dumayne*, procureur au Parlement, et ses enfants, le 4 avril 1665 (10 a 1/2 de bois taillis, mouvant du Roi en sa justice de Montlhéry) ; et 3° Antoine Rossignol, seigneur haut justicier de Juvisy, conseiller ord. du Roi et maître ord. en sa Chambre des Comptes, le 14 avril 1676 (4 a de terres, au moyen d'un échange).

Devenue veuve, la dame de Bellejame, en 1674, institua sa sœur, Marguerite Prudent de Michault *, épouse du feu chevalier Pierre de Paris, seigneur des Grand et Petit Guigny dans le Perche, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, légataire universelle usufruitière de tous ses biens meubles et immeubles, comme tutrice d'une part de sa petite-fille Eléonord-Marguerite, née du chevalier Pomponne de Paris, seigneur de Guigny, *pour les trois cinquièmes*, d'autre part de sa fille Catherine de Paris¹⁷⁸, unie sous le régime de la séparation au chevalier Jean de La Vouë, seigneur du Boroger, *pour le reste*. C'est donc de ce partage des biens de la communauté des Bellejame que naquit au premier chef l'indivision entre les deux héritiers de la famille de Paris¹⁷⁹.

De là, il est aisé de suivre le trajet parcouru et de comprendre que Pierre-Alexandre de Foyal ait pu tenir les trois cinquièmes de la ferme de Fromenteau, savoir deux parties à cause de la substitution au bénéfice des enfants instaurée par Eléonord Prudent de Michault *, conformément aux clauses testamentaires du 9 juin 1674¹⁸⁰; et la troisième comme donataire entre vifs de son père, Jacques-Alexandre de Foyal, qui lui avait légué ses biens quand il convola avec Agnès Begon, en 1699¹⁸¹; en spécifiant qu'Eléonord-Marguerite de Paris, sa

178. En 1676, Catherine de Paris, dame de Boroger (auj. Boisroger), fut elle-même tutrice d'Alexandre-Antoine de La Vouë, son fils unique légataire substitué pour les 2/5 de ces biens. Jean de La Vouë, seigneur du Boroger, du Boishibout, d'Echanfray et du Hamel, « gentilhomme très vertueux », mort le lundi soir 2 octobre 1684, fut inhumé dans le chœur de l'église Notre-Dame-du-Hamel. Sa veuve l'y rejoignit à 70 ans, le mardi 2 mars 1694 (*Arch. Eure*, Reg. par. N.-D.-du-Hamel).

179. Pour établir la dévolution successorale, un accord eut lieu le 15 février 1675 entre Eléonord Prudent de Michault * et Marie-Françoise Feydau *, veuve du fils issu du premier mariage de Louis Le Maistre avec Françoise Brandon : le chevalier Hiérosme Le Maistre, seigneur de Bellejame et autres lieux, conseiller du Roi, président en la quatrième Chambre des Enquêtes du Parlement (*Arch. nat.*, S 4294, n^{os} 23 et 44).

180. *Ibid.*, S 4294, n^{os} 44 et 146. Devant M^{es} Nera et Levesque, notaires au Châtelet de Paris.

181. *Ibid.*, S 4294, n^{os} 1 et 44. Le contrat de mariage fut signé le 24 août 1699 chez M^e Gaillard, notaire à Blois. Le même jour, Agnès Begon épousa Pierre-Alexandre de Foyal dans la chapelle de La Picardière, sur la paroisse Saint-Honoré de Blois. Elle était la fille du chevalier Michel Begon — seigneur de La Picardière, Murbelin et autres lieux, conseiller du Roi, intendant de Justice, police, finances de la généralité de La Rochelle et de la marine du Ponant au département de Rochefort — et de défunte Magdelaine Druillon (*Arch. Blois*, Reg. par. St-Honoré, n^o 37). Sur cette famille, voir Yvonne BEZARD, *Fonctionnaires maritimes et coloniaux sous Louis XIV : Les Bégon*, Paris, 1932, in-8^o, 335 p.

mère, avait ameubli son propre époux avec ledit cinquième, par leur contrat de mariage du 27 juillet 1675¹⁸².

Tatillons à l'extrême et attentifs à la remise en ordre d'une exploitation laissée quelque peu sans surveillance, les Minimes étaient aptes à assurer une relève efficace, ne fut-ce que par leurs fréquentes visites à Juvisy. Ils commencèrent par exiger de Louis Aubouin¹⁸³, successeur de Jean-Baptiste Lusson en 1701, qu'il réglât ses redevances en retard au bout d'un délai raisonnable. Devant sa mauvaise grâce, vite devenue « rébellion », ils se résignèrent, le 4 juillet 1703, à réclamer la vente de ses meubles et à « le faire mettre en prison n'y ayant pas d'autre moyen d'en venir à bout¹⁸⁴. »

Avec l'accord de leurs partenaires¹⁸⁵, la ferme fut confiée à dater de la Saint-Martin d'hiver, 11 novembre 1703, pour « neuf années, neuf dépouilles et neuf feuillées pour les bois », à un couple de laboureurs de Montlhéry, paroisse Saint-Pierre du château, Jean-Baptiste Rioust et Louise Villainne. Un bail du 24 avril 1704 fixa « les prix, charges, clauses et conditions » annuels : 1° le paiement de 800 livres aux de La Vouë, 2° la fourniture dans les greniers du couvent de « neuf muids de bled froment, mesure de Paris comme il se mesure à la Grève à la racle, le muid composé de 48 minots, le 48^e non raclé et mis à comble, du cru de lad. ferme, du plus beau, sec et net, loyal et marchand, criblé au crible à main comme bled de semence », outre trois setiers d'orge, douze paires de pigeonneaux, un agneau gras pour les malades de l'infirmierie et douze grosses bottes de feurres longs d'avoine destinées à la confection des paillasses¹⁸⁶.

182. Chez M^{es} François et Bordas (*Arch. nat.*, S 4294, n° 44).

183. Avec sa femme Anne Boulanger, il s'engagea le 14 mai 1701 devant M^e Legrand, à la redevance annuelle de 2 000 l (*Ibid.*, n° 44).

184. *Ibid.*, LL 1566, f° 56 v°. Aubouin les avait assignés au Châtelet pour obtenir un délai de six mois. En 1713, il est bourgeois de Paris (*Arch. Savigny*, Reg. par., 21 mai).

185. Jules-Armand de La Roque, chevalier, seigneur de La Roque, du Bois-Hébert et de Boishibout, lieutenant des maréchaux de France au bailliage de Verneusses et de Montreuil près de Bernay (Eure), époux de Catherine-Antoinette de La Vouë, comme curateur de son beau-frère Antoine-Jean-Baptiste ; et l'écuyer Louis Agis, sieur de Mélicourt (Eure), comme tuteur des autres frères, Charles-Alexandre et Alexandre-Antoine.

186. Devant M^{es} Toussaint Bellanger et Robert-François Legrand, notaires à Paris (*Arch. nat.*, S 4294, n°s 43, 76, 82 et 83). Au préalable, le 16 avril 1704, Rioust avait promis de donner 100 l de pot-de-vin aux religieux le 1^{er} août 1705.

RÉPARTITION DES CULTURES SUR LES TERRES DE FROMENTEAU EN 1702

(D'après l'arpentage figuré de Bournault)

TERRES	MONTAGNE		VALLÉE	
	p	Superficie (en mesure locale)	p	Superficie (en mesure locale)
Blé.....	10 *	69 a 86 p	6	14 a 69 p 1/4
Orge.....	3	12 a 16 p 7/12	—	—
Avoine.....	9 *	81 a 71 p 1/12	8	10 a 87 p 3/4
Pois.....	4	6 a 13 p	—	—
Jachères.....	9	46 a 13 p	7	6 a 64 p 1/2
Friches.....	1	37 p 1/2	—	—
	1	50 p		
Sans désignation.....	4	11 a 95 p	—	—
Vigne.....	1	1 a 45 p	—	—
Jardin.....		52 p 1/2		
TOTAL.....	41 *	230 a 79 p 2/3	21	32 a 21 p 1/2

Note. — Dans le total « blé - avoine (*) », une pièce de 65 a 83 p 1/2 est mixte, ce qui fait 18 parcelles (P).
Le chiffre 50 p n'est pas donné par l'arpenteur, qui n'a rien marqué ; c'est la pièce n° 1 du fief de Garencières (n° 42 de Bournault).
La « mesure locale » utilisée à Juvisy était l'*arpent de Paris*, valant 100 perches de 18 pieds et formant un carré de 180 pieds de côté = 34,1887 m².

PRÉS ET BOIS DE FROMENTEAU EN 1702

Prés.....	—	—	10	10 a 94 p 1/2
Bois.....	3	82 a 25 p	—	—

Au début de 1706, les de La Vouë, « tous héritiers par bénéfice d'inventaire du seigneur baron d'Eschanfray et exerçant leurs droits de substitution pour les biens de la donation de la dame Le Maistre », manifestèrent l'intention de vendre leur lot. Force fut de s'adresser aux moines qui, détenant la majorité et partant du principe qu'un domaine « ne peut avoir la juste valeur qu'il ne soit à un seul propriétaire », entendirent leurs offres d'une oreille complaisante¹⁸⁷. Un profond désaccord familial empêcha d'aboutir jusqu'en 1712 où les quatre frères et sœur, « préférant à toutes sortes d'intérêts l'union et l'amitié », se concilièrent par une « transaction irrévocable » au lieu de poursuivre de « longs et ruineux procez », générateurs de divisions inutiles. Les pourparlers reprirent aussitôt et, considérant que le fait de se rendre absolument maîtres de toute la ferme rapporterait huit cents livres de revenu, les Pères consentirent à cette transaction d'une voix unanime, le 29 avril, sous réserve d'obtenir « une bonne garantie et de faire un décret s'il étoit jugé nécessaire¹⁸⁸. »

Le 4 mai 1712, le chevalier Antoine-Jean-Baptiste de La Vouë, seigneur d'Eschanfray, et son frère Charles-Alexandre, chevalier de La Vouë, capitaine au régiment de La Fère, demeurant dans le Perche à Mortagne, paroisse Saint-Jean, vendirent enfin les deux cinquièmes de Fromenteau, qui leur avaient été attribués à l'issue du laborieux partage opéré à l'amiable le 18 mars précédent, en l'étude de M^{es} de La Haye * et Antoine Potier d'Yberville *, notaires à Argentan¹⁸⁹. Sous le correctorat de Claude Raffron, ils en tirèrent la somme de 12 000 l, dont 6 000 en argent liquide et le reste en un contrat de rentes sur les aides et gabelles, assorti d'un pot-de-vin de 100 livres¹⁹⁰.

187. *Ibid.*, LL 1566, f^os 63 v^o-64 r^o, 20 fév. 1706.

188. Mainlevée de cette garantie ne fut donnée que le 10 décembre 1765 chez M^{es} Giraut et Delaleu (*Ibid.*, f^o 164 v^o-165 r^o, 24 avril 1741 ; S 4294, n^o 197).

189. *Ibid.*, n^o 42. Dans un acte de ratification par Noble Dame Catherine-Antoinette de La Vouë, signé dans son manoir seigneurial de Verneusses et relatif aux quatre cohéritiers, l'un d'eux, le chevalier Alexandre-Antoine de La Vouë, capitaine au régiment de Vermandois, se dit *seigneur de Fromenteau* ; pourtant, le partage du 18 mars ne lui avait pas attribué le domaine de Juvisy (*Ibid.*, n^o 146).

190. Devant M^{es} Legrand et Verani (*Ibid.*, LL 1566, f^o 80 r^o ; S 4294, n^{os} 42 et 145). En dehors du contrat sur les aides et gabelles, les Minimes durent emprunter « autant d'argent qu'il en faudroit pour paier le reste de l'achapt » des 2/5, les amortissements et les droits seigneuriaux. Ils versèrent 1 200 l de droits d'amort. le 15 juin 1714 et 120 l pour les deux sols pour livre (*Ibid.*, n^{os} 219 et 220).

La propriété, acquise patiemment par les frères Minimes au prix de lourds sacrifices financiers, renfermait 258 a de terres labourables, 10 a 1/2 et un demi-quartier 5 p de prés, 78 a 1/2 de bois taillis à la mesure de Juvisy de 18 pi : *au total, 347 a et un demi-quart, « le tout tant en fief qu'en roture mouvant de plusieurs seigneurs. »* Là-dessus, la ferme proprement dite comptait pour 2 a 1/2 ; elle comprenait « maison, escurie, bergerie, estables à vaches, coulombier, laiterie dessous, jardin avec un clos dans lequel il y a 7 quartiers de vignes, avec un demy quartier de terre cy devant en vigne, fermez de murs, et un morceau de terre en friche derrière et deppendant de ladite maison ¹⁹¹. »

Quelle est avec plus de précision l'allure de la ferme de Frementeau ? En 1567, ce n'est qu'une « mazure » ; doit-on entendre un bâtiment à l'aspect souffreteux ? C'est probable. D'ailleurs, il ne s'agit pas à l'époque d'un simple écart de Juvisy ; il existe à l'ancien carrefour des voies de Juvisy à Longjumeau par Champagne (U) et de Frementeau à Savigny (V) au moins deux autres « mazures », tenues en fief, dont celle de Garencières (W), qui composent ensemble un petit hameau, sans doute rayé de la carte par la guerre.

En 1631, la « ferme de Frementel » est mentionnée dans une déclaration du 16 septembre ¹⁹² ; en octobre 1644, Nicolas Rioust en est le laboureur ¹⁹³. Mais est-elle déjà reconstruite par Jean-Baptiste Bailly, sous une forme plus étoffée ? Certainement pas. Compte tenu de l'âge possible de cet entrepreneur, l'événement doit s'insérer entre 1640 et 1660 ¹⁹⁴, au plus tard à la fin de la période Chauvelin, du temps de François ou mieux

191. *Ibid.*, n° 45. Le clos contenait 1 a 45 p de vignes et 52 p 1/2 en jardin (arpentage figuré de Bournault de 1702 : parcelle n° 41 avec plan). La vigne fut arrachée en 1718 et remplacée par « de bons arbres fruitiers. »

192. *Ibid.*, S 7004, Terrier de 1622, f°s 30 v°-31 r° (Raince).

193. Est-ce le même Nicolas Rioust que je vois à Frementeau les 14 mai 1656, 2 déc. 1657 et 19 janv. 1659 ? Avec un hiatus comblé par Antoine Dumesnil *, « marchand laboureur fermier » à Frementeau, et Marie Herbillion *, apparaissant les 6 avril 1650 et 11 oct. 1651 (*Arch. Juvisy*, Reg. par.). Quel est son lien de parenté avec l'autre Nicolas Rioust (inh. église Juvisy 21 oct. 1674), fermier de Champagne depuis au moins 1656, qui prendra à bail le 23 mai 1659 la Terre et seigneurie de Juvisy avec Louise Veron * (inh. égl. 25 nov. 1662), en tant que receveur et procureur fiscal de la prévôté (*Ibid.*, 16 juil. 1656 ; — *Arch. nat.*, S 6997, dos. 5, n°s 33 et 35) ?

194. En supposant que Bailly a 85 ans en 1701 et qu'il a commence de travailler à 20 ans, soit en 1636.

de sa veuve Charlotte, après les tristes opérations de la Fronde qui laissèrent partout tant de ruines. En effet, dans l'aveu donné par Louis de Bellejame en 1659 à son seigneur dominant, François Gobelin, la ferme se présente, dans ses grands traits, à peu près telle que l'achèteront les Minimes en 1702 :

« La dite ferme seize au village de Juvisy, ayant sa *principalle entrée* [Q] sur la rue conduisante de Juvisy à Longjumeau [U], joygnant laquelle est un *puys* [M] distribué à une *grande cour en aisle* [P] sur laquelle est

— un *corps de logis* pour le fermier [A], de cinq travées de face sur lad. cour, a pignon sur la rue, couvert de thuille en comble et egoust sur lad. cour [...]; appliqué

• au rez de chaussée a une salle servant de *cuisine* dans laquelle est un four saillant hors œuvre, une montée dans œuvre et un bouge a cheminée; au derriere est une *escurie* [AX].

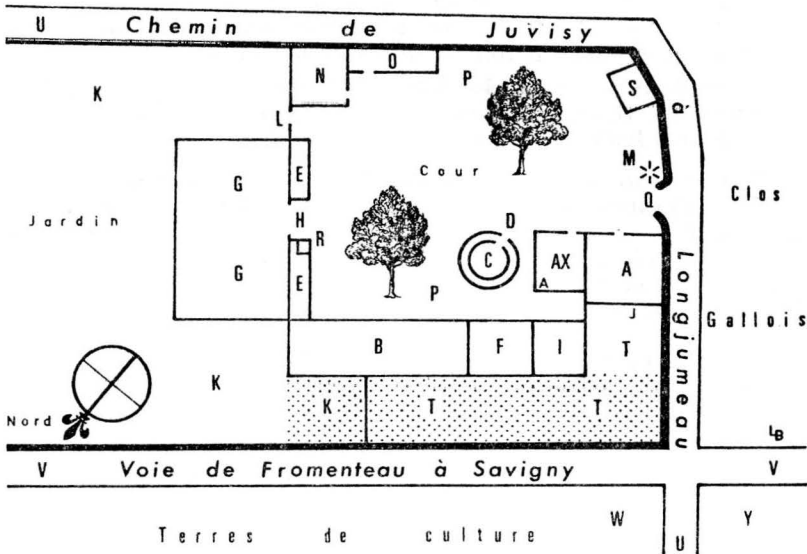
• Un etage en galatas au dessus, appliqué a une *chambre a cheminée* et le reste en grenier et passage; de laquelle chambre on entre dans une gallerie qui conduit a une petite chambre ou *donjon* au dessus de la grande porte et principale entrée [Q] de lad. ferme.

— Ensuite du corps de logis [A] est un *colombier a pied* en tour ronde [C] sous lequel est une *laicterie* [D] portée sur un pilier de pierre de taille dans le milieu, lequel colombier est couvert de thuille et egoux sur lad. cour, amorty par une lanterne couverte d'ardoise en dosme¹⁹⁵.

— A costé dudict colombier et en la mesme aisle de lad. cour est un edifice de neuf travées de face sur lad. cour, couvert de thuille en comble et egoux sur lad. cour et sur une piece de terre en friche [T] deppendante de lad. maison et ferme, appliqué au rez de chaussée a une *grande estable a vache* [F] et une *bergerie* [B].

— Et en retour au bout de la cour est une *grange* [G] de cinq travées de face sur lad. cour, couverte de thuille en comble et egoux sur icelle court; et au devant est une *batterie* aussy couverte de thuille en comble, ausd. deux costez de lad. batterie sont deux petits ediffices en appenty servans de *poullaliers* et *thoits a porcs*.

195. L'équatorial de Camille Flammarion n'a-t-il pas été posé sur ce socle rond en pierre de taille? Je suis persuadé qu'une photographie aérienne infrarouge, assortie d'une campagne de fouilles au moyen de tranchées bien choisies, permettrait de retrouver dans le sous-sol les fondations des divers bâtiments de la ferme, démolis par M. Méret.



8. PLAN DE LA FERME DE FROMENTEAU VERS 1700-1720

Cette ferme, propriété des Minimes de la place Royale, comprenait : A. La maison du fermier, avec en surélévation le deuxième étage bâti par les RR. PP. en 1716. — AX. L'écurie en rez-de-chaussée, sous une pièce d'habitation. — B. La bergerie. — C. Le colombier. — D. La porte de la laiterie, au-dessous du colombier. — E. Les poulaillers. — F. La vacherie. — G. La grange. — H. La porte de la grange. — I. Le cellier, « où est la cuve » pour le foulage de la vendange et le cuvage du vin. — J. Le dessus de la cave. — K. Le jardin, derrière la grange (c'est là qu'est enterré Camille Flammarion). — L. La porte du jardin. — M. Le puits. — N. L'étable à bestiaux. — O. L'étable à porceaux. — P. La grande cour. — Q. La grande porte d'entrée de la ferme (surmontée d'un donjon). — R. La loge du chien. — S. L'abreuvoir pour les bestiaux (supprimé vers 1730 et transféré en Y au bord du chemin de Longjumeau ; on le voit clairement sur le croquis 10). — T. Terrains non cultivés (principale parcelle du fief Robert). — UU. Chemin de Juvisy à Longjumeau ou ruelle de Champagne (auj. rue de l'Observatoire). — VV. Voie de Fromenteau à Savigny (la section visible ici a été désaffectée lors de la construction du Pavé neuf et donnée par le Roi aux riverains ; elle se trouve maintenant à l'intérieur du parc de l'observatoire, sauf bien entendu le petit bout longeant le clos Gallois). — W. Centre du fief de Garenrières (où sera l'auberge de La Cour de France). — Y. Second élément du fief Robert.

La partie pointillée (sur K et T) délimite l'emplacement de la bergerie éditée vers 1732, après destruction des bâtiments B, F et I. (Arch. nat., Dép. des cartes et plans, N III Seine-et-Oise 358, n° 1. Plan à la plume lavé de gris sur la bergerie, dim. 745 × 560 mm. — Dessin de l'auteur.)

— Et outre dans l'angle de lad. court en aboutissant est un autre ediffice de deux travées de face, couvert de thuille en appenty, appliqué à *toits a porcs* et *poulaliers*.

— Au derriere est un clos fermé de murs, la plus grande partie planté en vigne, lad. vigne contenant sept quartiers, le reste en arbres fruitiers et jardin [K].

Tenant la totalité de lad. ferme d'un costé a une piece de terre en friche [T] estante de la deppendance de lad. ferme sur le chemin qui conduit a Savigny [V] et audict chemin ; d'autre a une rue qui conduit au village de Juvisy [U] ; aboutissant par derriere a la Grande rue et grand chemin de Juvisy a Paris et par devant comme dit est a la rue conduisant au village de Juvisy [U]¹⁹⁶. »

Voulant porter remède à la vétusté et à l'inconfort de ce prétendu « gîte royal », les moines entreprirent une première tranche de travaux dans le courant de l'été 1713 et, le 29 novembre 1714, ils résolurent d'amasser des matériaux afin d'entamer dès l'approche des beaux jours « plusieurs réparations et augmentations [convenables] pour les besoins, commodités et

196. *Ibid.*, S 4294, n° 85, *Déclaration des Maison et héritages de la terre et fief appelé Frementeau et Garancières*. De la ferme de Fromenteau, il ne reste rien, sinon les 3/5 environ de sa clôture en moellons de meulière. Ce mur, qui à l'intérieur partage en deux la partie nord du parc de l'observatoire et qui, après le soi-disant « if de Louis XIV » où se place une coupure de quelques mètres, se poursuit à la limite de la propriété voisine (anc. maison de la veuve Mosny, née M.-M. Petit) avec une surélévation en matériaux modernes, est le *vestige le plus ancien de l'histoire de Juvisy*, car il remonte au moins à l'an 1650. Là il bordait le chemin de Frementeau à Savigny (V), qui avait au minimum 6 pieds de large ou 1,95 m ; c'est pourquoi la position de l'if, dont l'axe est décalé de 1,90 m par rapport à celui du mur — distance insuffisante pour le passage des charrettes — m'incite à prétendre que cet arbre a été planté *après 1728*, quand cette portion de chemin a été supprimée et réunie aux parcelles riveraines, donc bien après la mort de Louis XIV.

Remarquons en outre que le niveau des terres n'est pas le même de chaque côté de ce mur, puisqu'il existe une différence variant de 1 m à 1,50 m. Cette anomalie vient du fait que les Minimes avaient cédé à Madame Madeleine Mosny, le 4 septembre 1765, « l'usage de la petite portion de terre qui est adjacente de notre hotellerie de *La Cour de France* » avec la permission d'« en faire meme applanir le sol en en répandant les terres tirées dud. endroit sur les notes propres » (*Ibid.*, n° 208). Si l'on creusait délicatement le long du mur, sur sa face occidentale, on retrouverait intact le chemin de Fromenteau ci-dessus mentionné. Mais il en découle aussi que l'if, dont l'enracinement s'est produit à la *surface de la partie remblayée*, n'a pu être mis à cet endroit qu'après 1765 (voir croquis 10 et pl. XVI, ill. 26).

perfection » de la ferme¹⁹⁷. Faute de trouver sur place un abri décent, leur premier souci fut de construire en surélévation, sous forme d'un deuxième étage au-dessus du logement des Rioust (A), trois chambres où vinrent coucher les religieux préposés de temps en temps à la surveillance du bien communautaire. Le devis, présenté par l'architecte Le Tordeur, reçut leur agrément le 3 juin 1716 ; l'ouvrage terminé coûta 1 300 livres « sans les aménagemens et ustenciles¹⁹⁸. » En 1717, ils obtinrent de Mgr le cardinal Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris, la permission d'y installer une chapelle où ils purent dire la messe, après sa bénédiction par le doyen rural de Montlhéry, Pierre Lemercier, curé de Saint-Etienne d'Essones et de Notre-Dame de Corbeil¹⁹⁹.

Par la suite, ils se préoccupèrent surtout d'améliorer les bâtiments d'exploitation. Ainsi, le 16 juin 1722, ils opinèrent pour le creusement d'un puits et de « nécessaires » remises en état²⁰⁰. Le 20 février 1730, la fermière les prévint que la vacherie-bergerie (F et B) « menaçoit ruine depuis longtems » et risquait d'étouffer les bêtes, « ce dont nous serions responsables. » Au terme de longues tergiversations, en rapport avec les fortes dépenses engagées pour l'achèvement de l'hôtellerie de *La Cour de France*, une députation de trois Frères, conduite par le correcteur Etienne Berthault, donna un avis favorable, ratifié par tous le 29 novembre 1731. On convint « pour la symétrie de la placer ailleurs qu'elle n'étoit auparavant » ; et ainsi fut édifiée, sur une bande de terrain vague (T), une « fort belle bergerie toute vouûtée », après destruction de l'ancienne

197. Dès le 2 mai 1713, le chapitre aborda le problème des réparations et acheta 7 q de terrain à côté de la ferme pour en tirer de la meulière ; le 26 septembre, il décida d'emprunter 2 500 l aux Minimes de Compiègne au denier 20 et 600 l aux religieuses de Soissons. Le 29 novembre 1714, le besoin d'argent se faisant toujours sentir, il résolut de « prendre [...] de l'argent à rente, si on ne peut pas en trouver autrement » (*Arch. nat.*, LL 1566, f^os 84 v^o, 85, 92 v^o et 106 r^o).

198. *Ibid.*, f^o 97 v^o ; — *Bibl. nat.*, Ms. fr. 23126, p. 139. En 1733, Jacques Le Tordeur était « architecte juré du Roy, expert, bourgeois de Paris » (*Arch. nat.*, Z¹F 641 ; — RAMBAUD, *Op. cit.*, t. I, p. 437).

199. Pierre Lemercier, portant le bonnet des docteurs de Sorbonne, curé de Notre-Dame de Corbeil de mai 1685 jusqu'à sa mort survenue le 30 novembre 1728 (*Arch. Corbeil*, GG 261, 3 fév. 1710 ; GG 11 et 18, Reg. par.).

200. *Arch. nat.*, LL 1566, f^o 124 r^o. En 1724, ils achetèrent à Rioust 14 a de terres labourables et un pré attenant à la ferme pour 5 000 l avec constitution de rente (*Ibid.*, f^o 127 v^o).

pour agrandir la cour²⁰¹. Le 29 juin 1733, ils furent derechef ennuyés par le puits « s'éboulant et ne fournissant pas assés d'eau » ; on en creusa un autre²⁰².

C'est à ce stade des travaux que correspond, bien qu'il ne soit pas daté, un « *Plan de Notre ferme de Fromenteau, mais dont la Bergerie a été reculée depuis peu vers le Chemin de Paris* », que le croquis 8 reproduit fidèlement, avec quelques indications complémentaires²⁰³.



A chacun des deux transferts de propriété aux Minimes, le Roi et les seigneurs suzerains n'omirent pas de prélever leur dû, source de revenus casuels appréciables, même sur le dos de gens de mainmorte, auxquels — nous l'allons voir — il était néanmoins courant de consentir de substantielles modérations. L'examen de ces charges est d'un abord fastidieux. Il a pourtant le mérite de fournir de précieuses indications d'une part sur l'identité et la disposition des parcelles nobles et roturières relevant ici de plusieurs seigneuries, de l'autre sur la nature et le fonctionnement des liens féodaux.

Quand Charlotte de Blaigny céda la ferme à Louis Le Maistre en 1659, il fut inscrit dans l'« acte d'acquest » qu'elle n'a « quand à present peu dire ny déclarer de qui [ces héritages] estoient mouvans ou en censive¹⁷⁶. » Mais le sieur de Bellejame fit des recherches et, ayant appris que, hors le seigneur de Savigny qui s'était mis tout de suite sur les rangs, ils relèveraient également de la Terre de Gillevoisin, il s'empres-
sa de rendre foi et hommage à François Gobelin, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi. Après sa mort survenue le 31 août 1666²⁰⁴, son ignorance que d'autres seigneurs avaient autant de droits sinon plus que celui de Gillevoisin suscita de gros ennuis à ses ayants cause, en l'occurrence à sa veuve Eléonord et à Dame Jeanne Feydau *, sa bru, épouse de feu Hiérosme Le Maistre, président aux Enquêtes¹⁷⁹. Le maître des

201. *Ibid.*, f^os 136 v^o-137 r^o et 142 r^o. Le 15 septembre 1732, le correcteur avoua qu'il manquait encore environ 2 000 l pour continuer la réparation de la ferme de Juvisy et du tabernacle du couvent (*Ibid.*, f^o 143 r^o).

202. *Ibid.*, f^o 145 r^o.

203. *Ibid.*, N III Seine-et-Oise 358, n^o 1 (voir page 85).

204. LEBEUF, *Op. cit.*, 1757, t. IX, p. 277.

Comptes, M^r Lespagnol, seigneur de Ballainvilliers, et M^{re} Thibault de La Brousse, seigneur d'Athis-sur-Orge, se retournèrent contre elles et, le 16 juin 1671, à la requête du procureur du Roi en la Chambre du Trésor à Paris et à la diligence du conseiller général des Domaines de France, l'ensemble de Fromenteau fut *saisi féodalement*, « faute d'homme, droitz et debuoires non faits et non payés. » Aux offres des suppliantes de « satisfaire à tout ce qu'elles seroient tenues, suivant la coutume », dès qu'un règlement interviendrait « entr'eux et avec le Roy de ce qu'ils pretendoient estre mouvans » de leurs seigneuries respectives après confrontation des titres d'Athis, Ballainvilliers, Gillevoisin, Grigny et La Norville, des sentences intervinrent²⁰⁵ et en 1672 on leur donna pleine et entière mainlevée de cette saisie qui clarifia une situation embrouillée²⁰⁶.

Quelle était l'anatomie de la ferme des Minimes sur le plan féodal ? Son double nom de *Frementeau* et *Garencières*, mentionné dans l'acte de 1702, correspondait à deux fiefs importants.

a) *Le fief de Garencières.*

Le plus étendu était le fief de Garencières soumis au seigneur d'Athis-sur-Orge²⁰⁷ pour 89 a 8 p 1/3 en dix lots.

205. Le 9 décembre 1671 pour le seigneur de Ballainvilliers et le 6 mai 1672 pour celui d'Athis. A la suite de quoi, la dame de Bellejame et sa sœur Marguerite rendirent foi et hommage à M^r Lespagnol à cause de 29 a de bois en fief (*Arch. nat.*, S 4294, n^{os} 10 et 189). A part Athis et Gillevoisin, tout le reste ne concernait que des bois dans la forêt de Séquigny.

L'arpentage de ces bois, effectué le 26 octobre 1767 par François Dujat, en présence du père Rémy Postolle, indique qu'ils sont répartis en trois pièces dans la forêt de Sainte-Geneviève : 1^o 47 a 39 p 2/3, près du chemin de Fleury à Morsang ; 2^o 15 a 22 p et 3^o 6 a 57 p, au lieu-dit La Borne d'érable, à côté de la justice de Villemoisson (*Ibid.*, n^o 59).

En 1790, les Minimes possédaient « 84 arpens 50 perches en la Forest de Séquigny, Paroisse de Sainte Geneviève, dont 78 en bois taillis et le reste en terre labourable, donnés à bail à rente à feu M^r Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, moyennant 5 muids et demy de bled froment » (*Ibid.*, S 4295-4296. Voir aussi : LL 1566, f^{os} 166 r^o, 204 v^o et 226 v^o ; S 4294, n^{os} 177, 182, 193, 200 et 211).

206. *Ibid.*, S 4294, n^o 9.

207. Je crois, sous toutes réserves, que le fief de Garencières fut à l'origine l'une des appartenances et dépendances de celui de La Bourdrague, autrement dit Marcadé, « assis audit Village d'Athis dessus la Tour & Eglise » et incorporé par la suite à la seigneurie du lieu (*Ibid.*, R³ 91, liasse 1509, impr. n^o 15 de 1744, art. 18).

Une pièce rectangulaire « où, selon l'acte de 1659, souloit estre les mazures, cour et jardin de Garentière », en formait le principal élément, à l'intérieur du terroir de Juvisy ; avec une superficie de 3 a 44 p 1/3, elle se trouvait juste au-dessus du clos de la ferme (W), à l'angle N.-O. des chemins de Juvisy à Champagne (ou de Juvisy à Longjumeau : U) et de Frementeau à Savigny (V).

Autour de ce pivot naguère habité mais réduit à l'état de champ d'orge en 1702, au coin duquel se dressait un bouquet d'ormes sur un carré en roture de 35 p 2/3, huit autres parcelles de terres labourables — disséminées sur les terroirs d'Athis, de Juvisy et de Savigny²⁰⁸ — couvraient 84 arpents 80 p « sur la montagne », plus un pré de 84 p vis-à-vis de la maladrerie, près du vieux pont de la Grande rue²⁰⁹.

Dans les mois qui suivirent la mainlevée de 1672, les dames Le Maistre firent leur soumission à Thibault de La Brousse, seigneur baron d'Athis, capitaine lieutenant des Cent-Suisses de la garde du corps du Roi²¹⁰. A la disparition d'Eléonord Prudent de Michault *, sa sœur Marguerite et sa nièce, Catherine de Paris, durent encore une fois, le 28 octobre 1676, se plier à la règle coutumière²¹¹.

Les Minimes de la place Royale n'y échappèrent point. Le 17 avril 1703, en versant 359 l 9 s 6 d de droits féodaux sur la base des 599 l 9 s 6 d auxquels s'était restreint le chevalier de La Brousse, ils convinrent par acte notarié devant M^e Legrand qu' « au lieu du droit d'indemnité pour raison de l'acquisition desd. trois cinquièmes [du fief de Garancières] iceux

208. Sur Athis : 53 a 65 p au lieu-dit Froide Bouillie, 5 a 30 p au Noyer Renard, 2 a 4 p aux Trois Croix le long du chemin de Paris et 3 a 57 p près de là. Sur Juvisy et Savigny : 4 a 14 p au chemin de Louans, 5 a à la Butte de Louans, 8 a 59 p près de la Garenne de Champagne et 2 a 51 p au lieu-dit Les Pinettes (*Ibid.*, S 4294, n° 21, 28 avril 1703).

209. *Ibid.*, n°s 21, 43, 45 (parcelle n° 40 de l'arp. de 1702, mes. 32 p sur 12, y compris le carré d'ormes), 86 et 229.

210. Son père, Thibault de La Brousse, chevalier, gouverneur de Saumur, conseiller du Roi en tous ses Conseils d'Etat et Privé, avait acquis la Terre d'Athis par décret aux Requêtes du Palais, le 29 février 1628, sur les héritiers de Pierre Violle. Quant à lui, il mourut le 17 octobre 1703, à 78 ans. Sa veuve, Catherine Tuffet, fit sceller une épitaphe sur l'un des murs de l'église d'Athis (voir Louis BRUNEL, *L'Eglise Saint-Denis d'Athis-Mons, Etude archéologique*, dans *Bull. de la Société d'Etudes Savantes d'Athis-Mons*, 1949, in-8°, n° 6, p. 206 et 208).

211. *Arch. nat.*, S 4294, n°s 23 et 44. Chez M^{es} Leboucher * et Levesque.

R. P. [...] luy fourniront incessamment *un homme vivant et mourant* pour luy faire et porter la foy et hommage et serment de fidélité qui luy sont deus [...], et donner adveu et dénombrement d'icelle [portion]; et ensuite à chaque mutation d'homme vivant et mourant payeront aud. seigneur d'Athis et à ses successeurs en ligne directe et collatérale pour tout droit de relief les deux tiers seulement du revenu d'année sur le pied de l'estimation cy dessus, leur faisant dès à présent don et remise de l'autre tiers » pour toujours, à condition d'avertir dans la quinzaine qui il appartiendra du décès éventuel du susdit personnage, sous peine de payer en entier²¹².

En exécution de cette promesse, les moines désignèrent le 28 avril 1703 le sujet le plus jeune et en apparence le mieux portant qu'ils purent trouver : un garçon de 18 ans, Jean-Baptiste Dubreuil, natif de Saint-Quentin, que l'on admit comme novice oblat dans la communauté de Paris²¹³. Le 9 juin, l'apprenti cénobite se présenta devant le noble maître d'Athis, en son hôtel parisien de l'Île Notre-Dame, rue Guillaume, paroisse Saint-Louis, où il se mit en humble position de vassal pour le compte du couvent et accomplit les devoirs ordinaires²¹⁴.

Pour comble, le père Dubreuil fut rappelé à Dieu plus tôt qu'on ne l'aurait voulu. C'est pourquoi les Minimes s'acquittèrent en 1716 de la somme de 479 l 6 s tant à cause de ce trépas, avec bénéfice de la réduction accordée par l'acte du 17 avril 1703, que pour l'achat en 1712 des deux derniers cinquèmes du fief de Garencières ; et le 23 juillet, en présence du R. P. correcteur Charles Soubzmain, ils choisirent le frère Charles-Jean-Baptiste Tillié, étudiant en théologie, pour homme vivant et mourant²¹⁴. Le nouveau seigneur d'Athis, le marquis Thibault-Estienne de La Brousse, maître de camp de cavalerie, premier cornette des Chevaux-légers Dauphin²¹⁵, en fut satisfait

212. *Ibid.*, n^{os} 21, 22, 44 et 182. L'arpent de terre fut estimé à 6 l 10 s, celui de pré à 22 l 10 s.

213. Le 20 août 1704, le chapitre, assemblé extraordinairement par le correcteur Jean-François Mangon, le reçut pour faire profession à la fin de l'année de son noviciat (*Ibid.*, LL 1566, f^o 59 r^o).

214. *Ibid.*, f^o 98 r^o. Le 11 mars 1716, le frère Tillié fut proposé pour le sous-diaconat et, le 26 janvier 1717, il fut envoyé « ès ordres pour le diaconat » (*Ibid.*, f^o 101 r^o).

215. C'est sa sœur Suzanne-Andrée, devenue seule héritière à sa mort, qui vendit la Terre d'Athis, le 6 février 1743, à la très folâtre M^{lle} de Charolais, S. A. S. M^{lle} Louise-Anne de Bourbon-Condé, princesse du sang.

et il stipula que dorénavant les droits de mutation demeureraient fixés à 379 l 8 s 4 d pour toutes les terres relevant de sa seigneurie ²¹⁶.

Le R. P. Tillié, deux fois provincial de France en 1750 et 1756, ayant vécu jusqu'en mars 1772, la communauté prit comme remplaçant, le 26 avril, le frère Pierre-Thomas Courbec, religieux profès étudiant la théologie ²¹⁷. Au nom du monastère de la place Royale, il rendit les devoirs à son suzerain, Guillaume Mazade de Saint-Brisson ²¹⁸, qui obtint le 6 mai, sur sa demande, la « conservation de la chasse du fief de Garancière pendant sa vie seulement », en échange de trois douzaines de pièces de gibier pour l'infirmerie ²¹⁹.

b) Le fief de Fromenteau.

Tous les bâtiments de la ferme et son jardin clos de murs constituaient le centre du fief de Fromenteau, dont le seigneur dominant était celui de la Terre de Gilvoisin ²²⁰, distante à vol d'oiseau de 23 km vers le Sud.

Sur le terroir de Savigny, trois pièces de terres labourables y étaient rattachées : 25 a 75 p à la Justice de Louans, au bord du chemin de Charintru à Paray ; 5 a inclus dans une parcelle de 15 a 11 p proche de Champagne ; et 1 a 23 p à Froide Bouillye ²²¹.

L'acte de foi et hommage à Monsieur François Gobelin, avec dénombrement à l'appui, fut signé le 30 juin 1659 par Louis Le Maistre, seigneur de Bellejame, à la vue de M^{es} Gabilon * et Boullart *, notaires à Paris ²²².

216. *Ibid.*, S 4294, n° 182.

217. Né le 4 décembre 1749 sur Saint-Gervais à Paris.

218. Conseiller du Roi en ses Finances et trésorier général des Etats de Languedoc depuis mars 1754 (Montpellier 1709 — Athis 3 mars 1777 à 68 ans).

219. *Ibid.*, LL 1566, f°s 214 et 215.

220. Le fief de Gilvoisin, englobé dans la vaste paroisse de Notre-Dame d'Auvers près de La Ferté-Alais, emportait droit de haute justice et mouvait lui-même de celui de La Honville à Vert-le-Grand (voir Jean JACQUART, *Le Bailliage de La Ferté-Alais*, dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, 1972, p. 29).

221. *Arch. nat.*, S 4294, n°s 29, 91, 102 et 192. Ce sont dans l'ordre les parcelles n°s 19 (24 a 22 p en avoine), 20 (15 a 11 p en jachère) et 21 (1 a 1/4 p en avoine) de l'arpentage de 1702 (*Ibid.*, n° 45).

222. *Ibid.*, n° 44. L'aveu fut passé le 8 juillet 1659.

Quand les Minimes prirent pied dans le domaine juvisien, ils eurent à faire avec Nicolas Gobelin. Moyennant 1 800 livres, dont frère Benoît remit un premier acompte de 1 000 l à M^e Legrand le 29 juin 1703 et le solde le lendemain, ils acquittèrent les droits de quint et d'indemnité de l'ensemble du fief de Frementeau « avec plein amortissement à toujours », même dans le cas où ils se rendraient acquéreurs des deux autres cinquièmes, « en sorte que nous ne sommes plus obligés de fournir d'homme vivant et mourant, ni de paier » quoi que ce soit à l'avenir²²³. Mais en même temps que cet accord, le maître de Gilvoisin voulut aussi mettre un point final à la procédure engagée contre le sieur de Donnery, Pierre-Alexandre de Foyal, qui n'avait pas encore accompli les formalités vassaliques ; le 6 novembre 1703, le gouverneur de Blois s'en tira en versant 500 l pour les droits de fief dûs à cause des mutations qui avaient précédé la cession aux religieux mendiants et pour ce que Nicolas Gobelin pouvait attendre d'une saisie féodale exécutée à sa requête par exploit du 13 juillet 1684²²⁴.

c) *Le fief Robert.*

Un troisième fief existait dans le domaine de Fromenteau : il s'appelait Robert — du nom de ses derniers possesseurs qui l'avaient vendu en 1663 à Louis Le Maistre — et relevait en plein fief, foi et hommage de la Terre de Savigny-sur-Orge.

Fragmenté sur les terroirs de Juvisy et de Savigny, dans la Plaine haute comme les deux précédents, il comptait environ 54 a de terres labourables en 14 pièces²²⁵. Une « mazure » jadis adossée aux bâtiments de la ferme, sur un terrain d'un demi-arpent en forme d'« L » (T), venait toujours en tête dans les dénombrements ; en 1702, ce n'était plus qu'une friche tenant sur quatre côtés au clos de Frementeau et sur les deux longs rivages à l'angle N.-E. des traverses de Juvisy à Savigny (V) et de Frementeau à Champagne (ou de Juvisy à Longju-

223. *Ibid.*, n° 29, 182 et 185.

224. *Ibid.*, n° 19 et 44.

225. Par exemple sur le terroir de Savigny, 1 q 1/2 de terre au-dessus du Cimetière de Saint-Martin et 3 q 1/2 au chantier de la Garenne de M. de Raince (*Ibid.*, n° 91).

meau : U)²²⁶. En diagonale, à l'angle S.-O. de ce carrefour, une grande parcelle de plus de 6 a faisait partie de ce fief (Y), assise juste au-dessus du clos de Monsieur Gallois, auparavant de Monsieur Delamare, au lieu-dit Les Cailles²²⁷.

En compulsant les archives des Minimes, on s'aperçoit que les dames Le Maistre — Marguerite Prudent de Michault * et Jeanne Feydau * — réglèrent ensemble leur dû le 28 juin 1670 et prêtèrent serment de fidélité à Ferdinand de La Baume, seigneur de Savigny, le 2 juillet²²⁸. Une quittance de droits de relief payés au receveur de ladite seigneurie par les dames de Guigny, sœur et nièce de celle de Bellejame, figure aussi dans le dossier²²⁹. Mais un décret volontaire aux Requêtees du Palais, du 23 juin 1703, laisse à croire que des difficultés surgirent par la suite avec les familles de Foyal et de La Vouë : au nom de Messire Jean de Vins²²⁹, le greffier de son bailliage, Louis-François de Beaulieu, fit opposition pour non-versement de 18 années d'arrérages de cens échues à la Saint-Rémy (1^{er} octobre) dernière sur les terres en roture et « des droits de reliefs des anciennes mutations si aucuns sont deus des fruits appartenant » au marquis de Vins en raison d'une saisie féodale opérée sur les 54 arpents en fief²³⁰.

A ce même seigneur, le 10 juillet 1703, les Frères remirent 1 381 l 4 s pour les droits de quint, d'indemnité et d'amortissement à toujours des 3/5 du fief Robert, cadeau leur ayant été fait de ce qu'ils devaient pour les terres en roture²³¹.

226. *Ibid.*, n^{os} 45 (parcelle n^o 42 de l'arpentage de 1702, tenant au logis [A], à la petite écurie [AX] et au cellier ou foulerie de la ferme [I] ; la cave [J] était creusée sous la petite partie en retour [T], jouxtant la maison [A] et mes. 3 p 1/2 sur 4), 109 et 143.

227. *Ibid.*, n^{os} 45 (parcelle n^o 1 de l'arp. de 1702, « empouillée d'orge » et mes. en gros 31 p sur 20 1/2, soit 6 a 52 p 1/4 de sup.), 91, 109 et 143.

228. *Ibid.*, n^o 44. En août 1668, il était chevalier, comte de Montrevel, marquis de Saint-Martin, conseiller du Roi, capitaine de Cent-hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant général des armées de Sa Majesté et des provinces de Bresse, Valromey, Gex et comté de Charolais.

229. Le seigneur de Savigny, Viry et dépendances, demeurant à Paris en son hôtel de la rue Platrière sur Saint-Eustache, était le chevalier Jean de Vins d'Agoust de Montauban, en 1716 lieutenant général des armées du Roi, capitaine lieutenant de la seconde compagnie des Mousquetaires à cheval de sa garde et gouverneur de Brouage, près de Rochefort.

230. *Ibid.*, n^o 11.

231. *Ibid.*, LL 1566, f^o 93 v^o-94 r^o ; S 4294, n^{os} 30, 44 et 143.

Après l'achat des deux autres cinquièmes, le marquis de Vins se contenta, le 27 juin 1716, d'une somme globale de 920 l 16 sols. Il eut la gentillesse d'éteindre et d'amortir définitivement les 54 arpents en fief, sauf si les religieux les mettaient « hors leurs mains par une aliénation et dépossession », auquel cas ces terres « reprendront leur première nature de fief et rentreront en la mouvance et seigneurie directe dudit seigneur de Savigny » ; toutefois, en mémoire de ce lien perpétuel, les moines s'obligèrent à donner *tous les 30 ans* une « déclaration sans frais par nouveaux tenans et aboutissans desd. 54 arpents de terre en fief présentement amortis », de payer alors 5 sols symboliques, de célébrer « à pareil jour [...] en leur Eglise de la place Roiale deux messes basses à l'intention dud. seigneur Marquis de Vins et de Madame son Epouse et de les rendre participans à toujours aux messes, prières et bonnes œuvres desd. religieux présens et à venir, le tout en reconnoissance de la remise » gracieuse consentie aux Minimes²³¹.

d) *Les biens roturiers.*

Dans les seigneuries d'Athis, de Juvisy, de Savigny et de Viry, les terres en roture occupaient au total, sans les bois, une moins grande superficie que les trois fiefs passés en revue.

Le dénombrement d'Athis-sur-Orge portait 36 a 53 p de terres labourables en six pièces, pour lesquelles les divers droits seigneuriaux, modérés à 650 l, ne furent payés au marquis d'Athis, Thibault-Etienne de La Brousse, que le 10 juin 1730 par-devant M^e Deshayes²³².

A l'intérieur des seigneuries de Savigny et de Viry, conjointement placées en 1703 sous la férule du marquis de Vins, la répartition des héritages roturiers était la suivante :

232. *Ibid.*, S 4294, n° 86. A raison de 100 l l'arpent, le droit d'indemnité perçu pour un héritage roturier sur les gens de mainmorte s'élevait au quint de sa valeur (le tiers pour les fiefs), soit ici le 1/5 de 3 653 l = 730 l 12 s, modérés et réduits à la moitié = 365 l 6 sols.

Les lods et ventes se payaient à 20 deniers pour livre du prix de l'acquisition = 304 l 8 s, ramenés aux 2/3 = 202 l 18 sols.

Les cens, dûs depuis 29 ans, furent réglés sur la base de 16 deniers par arpent de terre, pré et bois = 88 livres.

Les moines donnèrent au total 656 l 4 s, modérés à 650 livres.

— *Censive de Savigny.*

Terres labourables : 6 a 35 p le long du chemin de Fromenteau à Savigny (5 parcelles).

Prés : 1 a au bord de l'Orge dans la prairie de Saint-Martin, au-dessus du Marais pour Dieu (2 parcelles).

— *Censive de Viry.*

Terres labourables : 22 a 1/2 p dans la vallée, à la grande Croix de Châtillon, aux Noues de Seine, à la Justice, près de la Sablonnière, au Guay Hiron, dans les Longchamps avoisinant la maladrerie de Juvisy²³³ et au pont Godeau (17 parcelles).

Prés : 5 a 16 p 1/2 dans la prairie de Viry et près de l'écluse Sainte-Barbe (4 parcelles).

Bois taillis : 18 a dans la forêt de Séquigny, sur le plateau.

Le 10 juillet 1703, les Minimes promirent à M^{re} Jean de Vins d'Agoust de payer à l'avenir les cens ordinaires au taux de 20 deniers pour chacun des arpents ci-dessus désignés²³⁴.

A Juvisy enfin, sur la seigneurie des Messieurs du séminaire d'Orléans, la surface des terres chargées de cens atteignait 30 a 75 p de champs labourables et un arpent de pré dans la Plaine basse. Pour cet ensemble, les religieux remirent 200 l au fondé de pouvoir Robert Faverel *, le 29 juin 1706, en règlement du droit d'indemnité. Mais le montant de cette somme fut aussitôt contesté par le chanoine Michel Lebout *,

233. Le seigneur de Savigny prétendait que la seigneurie de Viry, dont il était le maître, englobait la Maladrerie de Juvisy. C'est pourquoi Michel Cadart, « lieutenant et juge ordinaire au bailliage et marquisat de Savigny, Viry-sur-Orge, Chastillon-sur-Seine, la Maladrerie et Dépendances », se transporta, le 25 août 1718, sur le vieux pont de Juvisy, à l'entrée du village, afin d'y *tenir les assises* « pour le maintien des droits de haute justice appartenant » à Jean de Vins et recevoir le serment de quelques personnes « comme bons sujets et habitants », dont Jean-Antoine Cossonnet, propriétaire de la maison bourgeoise du *Grand clos* (auj. école Sainte-Anne en partie), et Mathurin Picard, cabaretier à la Maladrerie.

Lorsque M^{re} Claude-Joseph Bosc, commis par Mgr le duc de Chartres, prit possession en 1723 de la Maladrerie de Saint-Louis, il protesta tout de suite vigoureusement contre la tenue habituelle de ces assises « sur le territoire et sur la seigneurie » de sa Commanderie, parce qu'il se disait « seigneur hault, moyen et bas justicier de lad. Commanderie, Chastillon et dépendances » (*Arch. Yvelines*, B Savigny, Minutes du greffe du bailliage et marquisat de Savigny, Viry, Le Breuil, Epinay-sur-Orge et dépendances, 1718-1727).

234. *Arch. nat.*, S 4294, n^{os} 109 et 143.

grand vicaire du diocèse d'Orléans et directeur du Séminaire, qui porta la cause en justice et fut très longtemps en conflit avec les moines parisiens dont il soulignait le mauvais vouloir, bien que les torts fussent partagés²³⁵.

*
**

De son point de départ, à la fin de 1703, la collaboration des RR. PP. avec la famille Rioust dura 36 ans ; elle ne fut pas exempte de nuages et s'acheva dans la lassitude générale. La disette de 1709 porta la première ombre au tableau. Le fermier se prétendit hors d'état de fournir les 9 muids de blé et réclama de « considérables diminutions. » Pour assoupir le procès en instance au Châtelet, où intervint sentence interlocutoire, et un autre pendant en la Cour sur appel interjeté par les Minimes, un arrangement amiable du 4 avril 1710 mit fin à ces dispositions fâcheuses par-devant les notaires Chèvre et Legrand²³⁶.

Le second accrochage se produisit en 1712, après que Mathieu Aubouin eût pris à loyer la ferme voisine de Champagne. Voulut-il se venger des tracas endurés par son frère Louis par la faute des religieux¹⁸⁴ ? Il chercha tout de suite querelle à Jean-Baptiste Rioust et l'empêcha d'exercer son droit coutumier de vaine pâture sur certaines pièces de terre enclavées dans la seigneurie de Savigny-sur-Orge. Ce n'était d'ailleurs que le rebondissement d'une affaire ancienne qui avait opposé en 1691 Louis Rioust²³⁷ et Nicolas Lusson¹⁶², res-

235. *Ibid.*, n°s 107, 117-140, 179 et 193. Il les accusa de n'avoir évalué l'ensemble qu'à 3 575 l au taux de 100 l l'arpent de terre et 500 l l'arpent de pré, alors que cette valeur dépassait 150 et 800 livres. En outre, le quint s'élevant à 715 l, ils auraient dû verser 429 l pour l'achat des 3/5 du domaine. Or au bénéfice d'une « remise prétendue accordée », ils n'en donnèrent que la moitié, soit 214 l 10 s, moins 1/10 payé au seigneur haut justicier, arrondis à 200 livres. Le père supérieur Lebout assigna les Minimes au Châtelet par exploit du 14 juillet 1708 ; mais une sentence des Requêtes du 8 mars 1709 ayant donné raison aux religieux pour une très large part, il interjeta appel au Grand Conseil, le 5 août 1715 (*Ibid.*, S 7002, p. 63-65).

236. *Ibid.*, LL 1566, f°s 72 v° et 73 v° ; S 4294, n° 75. Les Pères consentirent au ménage Rioust un délai convenable pour s'acquitter de ses dettes en neuf fois, du 15 novembre 1710 au 31 décembre 1713.

237. En 1686, Louis Rioust, né à Verrières, déclare qu'il a 44 ans et qu'« il n'y a que deux ans qu'il demeure en la ferme de Champagne » (*Ibid.*, S 4294, n° 114). Parent avec Jean-Baptiste Rioust, il est en 1700 le procureur fiscal du bailliage de Savigny ; sa femme s'appelait Louise Cochin*.

pectivement fermiers de Champagne et de Fromenteau, dont les terres étaient *morcelées, dispersées et mêlées les unes aux autres*. A la requête de Rioust, le prévôt de Juvisy avait ordonné que les parties conviendraient d'experts et rendu, le 1^{er} décembre 1691, un jugement arbitral qui établissait pour chacun un « canton de suite » bien séparé par une ligne de démarcation nette. En bref, il défendait au fermier de Fromenteau d'envoyer paître ses animaux sur le terroir de Savigny ; mais il lui permettait de se servir d'une vingtaine d'arpents de la ferme de Champagne dîmés sur Juvisy, alors que le laboureur de Champagne disposait exclusivement de plus de 50 arpents de la ferme rivale sur le terroir juvisien.

Cette sentence étant sage, son exécution aurait dû se poursuivre sans heurts au-delà de 1712 si l'appelant, mis à la tête de Champagne, n'avait pas repris l'attaque sous le mauvais prétexte qu'elle ne « pouvoit lui être opposée, n'étant point renduë avec lui. » Jean-Baptiste Rioust en profita pour se retourner contre les Minimés ; le 23 juillet 1712, par l'entremise de l'huissier priseur Claude Liévin, il les somma de faire cesser le préjudice causé par la présence d'un troupeau de 600 bêtes étrangères sur ses pacages et il exigea même la résiliation de son bail. Mais ayant appris qu'il ne pourrait réussir dans son entreprise, il vint à résipiscence et battit si bien sa coulpe que les moines prorogèrent son contrat de trois ans, le 7 décembre 1712²³⁸. A l'approche de l'échéance, Aubouin eut la méchante idée de partir de Champagne et de prendre pour neuf ans l'exploitation des Pères en offrant un prix de fermage supérieur ; Rioust n'eut la préférence, le 5 juin 1715, qu'en acceptant les conditions de son adversaire²³⁹.

Piqué au vif par cet échec, Mathieu Aubouin abandonna la tactique d'escarmouches et de harcèlement dont il usait depuis quatre ans ; le 28 novembre 1715, avec l'appui indirect de son propriétaire, M^{re} Jean de Vins, qui n'était lui-même pas

238. Bail du 7 décembre 1712 devant M^{re} Nicolas-Jean Charpentier et R.-Fr. Legrand, prenant effet à partir de la Saint-Martin d'hiver 11 novembre 1713, aux conditions de 1704 (*Ibid.*, S 4294, n^o 73 et 79).

239. Bail du 5 juin 1715, à partir du 11 novembre 1716, chez M^{re} Louis Billeheu et Romain Fortier, moyennant 10 muids de blé, 800 l, les petites redevances, 120 l de présent d'église et 27 voitures mises à la disposition des RR. PP. pour leurs transports éventuels (*Ibid.*, n^o 72).

d'accord sur les limites de sa seigneurie²⁴⁰, il interdit à Rioust de passer sur tous les héritages de Champagne sous peine de 500 livres d'amende et de saisie de ses bêtes ; en outre, pour l'avoir fait depuis 1711, il lui réclama par voie de justice 2 000 l de dommages et intérêts : situation intolérable, car le fermier de Fromenteau risquait à chaque instant une mise en fourrière de son troupeau à cause de l'impossibilité absolue de le conduire sur ses propres parcelles, par d'étroits sentiers ou de petits chemins, sans empiéter un peu sur les terres adjacentes du plaignant. Les Minimes excédés soutinrent leur fermier. Aux fins d'un exploit du 17 décembre, ils furent reçus parties intervenantes et se lancèrent dans une interminable procédure qui dura jusqu'en 1738, avec des périodes d'assoupissement. Sur le coup, ils gagnèrent ; le 28 mai 1716, la première Chambre des Requêtes du Palais les maintint « dans le droit et possession du pasturage » conformément à la décision prévôtale de 1691²⁴¹.

Au bout de dix ans de tranquillité, Aubouin²⁴², toujours aussi belliqueux, raviva le conflit aux Requêtes le 11 mars 1726 et recommença d'ennuyer Louise Villainne, devenue veuve. Le temps passa et la hache de guerre ne fut définitivement enterrée que le 21 avril 1738 lorsqu'un arrêt provisoire du Parlement, favorable aux Minimes, ordonna que la sentence de 1691 devrait être désormais exécutée selon sa teneur et sa forme²⁴³.

240. Il y avait une « contestation » avec les seigneurs de Juvisy. Mais la sentence de 1691 avait clairement énoncé que, sans préjudice des prétentions des parties, « l'on ne pouvoit déterminer le droit de vaine pasture par les seigneuries. »

241. *Ibid.*, LL 1566, f° 95 v° ; S 4294, n° 144. Ce jugement se conformait à l'usage général : le droit de vaine pâture s'exerçait « à travers champs », c'est-à-dire « de suite et non par pièces détachées. »

242. Il expira dans sa ferme le 15 juin 1743 à 79 ans. Jean-Baptiste Petit († 28 janvier 1774 à 54 ans, en présence de ses fils Simon, Charles-Romain et François-Henry), frère de Marie-Madeleine Petit, épouse Mosny, fermière de Fromenteau, prit sa suite à Champagne avec Marguerite Desmeurs (*Arch. Savigny*, Reg. par.).

243. *Arch. nat.*, S 4294, n°s 74, 113 (*MEMOIRE pour Louise Vilaine*, [...] contre Mathieu Aubouin, Paris, 1729, impr. Jean-François Knapen, rue de la Huchette, à l'Ange, 11 p.), 175, 182 et 207 ; N III Seine-et-Oise 358, n° 2 (*Plan et quantité des terres scituées à l'entour de la ferme de Fromenteau* : sur ce plan de peu d'intérêt, les parcelles sont vaguement indiquées par des tâches jaunes et roses) ; N III Seine-et-Oise 359 (*Plan très détaillé des terres de Fromenteau et Champagne, en couleurs, mes. 0,97 × 0,82 m, établi en deux exemplaires pour Louise Villainne par Hébert et paraphé ne varietur par les experts le 18 juillet 1731 : la limite de vaine pâture est figurée par un liseré jaune*).

La mort de Jean-Baptiste, les nuisances considérables causées par la construction de la route, les pluies de 1725 et les chicanes incessantes d'Aubouin avaient plongé Louise Villainne dans les pires embarras financiers. Le 4 septembre 1727, les Minimes jugèrent préférable de s'entendre avec elle pour les redevances en retard et de proroger son bail fini depuis longtemps ; cette régularisation se produisit le 13 décembre moyennant 800 livres et 10 muids de blé²⁴⁴. En 1736, la situation n'était guère plus brillante. Voyant qu'on ne pouvait « rien tirer » et que sa dette continuait de grossir, le chapitre était sur le point de rompre quand la fermière vint faire des « propositions d'accommodement » ; les religieux se laissèrent fléchir par ses larmes et, le 10 novembre 1736, une prolongation de trois ans lui fut consentie avec une légère diminution de loyer²⁴⁵.

Dès le mois de janvier 1738, les Pères s'aperçurent que la veuve Rioust était incapable de remplir ses engagements ; le 24, ils promirent à René Angoullian, maître des Postes de Saint-Denis, Villejuif et Ris, de lui confier la ferme à la Saint-Martin d'hiver 1740. Mais en avril celui-ci les avertit qu'il la prendrait, *afin d'y établir le relais* provisoirement replié à Ris, à la condition expresse que l'occupante abandonne le reste de son contrat. Ils parvinrent non sans mal à la convaincre le 25 en lâchant du lest²⁴⁶, ce qui leur permit de traiter le 21 juin

244. Bail de 9 ans chez M^{re} Claude Bernard et Guillaume Delaleu, à partir du 11 novembre 1728 (*Ibid.*, LL 1566, f^o 132 r^o ; S 4294, n^o 70). Elle reconnut devoir au 23 septembre dernier 1 400 l et 10 muids de blé ; ce reliquat fut partagé en 10 parts égales (*Ibid.*, S 4295-4296).

245. Devant M^{re} Oudan-Arthur Gervais et Pierre-François Masson, à dater du 11 novembre 1737 (*Ibid.*, LL 1566, f^o 151, 25 oct. 1736 ; S 4294, n^o 71). En compensation des ennuis provoqués par la construction du Pavé royal et de la perte de 16 arpents de terre, son fermage fut ramené à 700 l et 10 muids de blé, avec suppression des petites redevances. Mais sa dette montait maintenant à 3 095 l 1 s 9 d, plus 21 muids 3 setiers de grains ; le paiement fut étalé jusqu'en 1739 sous caution de sa fille majeure.

246. *Ibid.*, LL 1566, f^o 156-158 r^o. Ils lui firent cadeau de 1 200 l et 2 muids ; au moment de son départ, le 10 novembre 1738, elle ne devait plus que 14 setiers, que son gendre Pierre Lebourlier (marié à Juvisy avec Geneviève Rioust le 23 juillet 1737), laboureur à Chevilly, prit à sa charge (*Ibid.*, S 4294, n^o 71). La veuve Rioust permuta avec René Angoullian et s'installa à sa place dans la ferme seigneuriale de Ris, où elle eut la douleur de perdre sa fille Nicole (19 mars 1743 à 25 ans) et son fils Nicolas (17 juin 1744 à 30 ans). Elle finit ses jours à Juvisy le 8 avril 1759 (*Arch. Yvelines*, Reg. par.).

1738 avec l'écuyer royal²⁴⁷ qui, en juin 1739, édifia un « appentis » à l'usage de « seconde écurie pour le bien de la Poste », étant entendu qu'il pourrait mettre des auges et des râteliers dans la bergerie en vue d'y recevoir d'autres chevaux²⁴⁸. Ces installations furent inaugurées et accessibles aux voyageurs, ainsi qu'à leurs équipages, dans le cours de 1740.

En 1741, Angoullian émit le désir de transporter son bail au sieur Joseph-Guillaume Mosny²⁴⁹ à qui il avait déjà cédé la Poste de Juvisy et dont il répondait ; l'opération se fit le 11 août sans modifications²⁵⁰. Après la mort de son mari, le 9 octobre 1745 à 32 ans²⁵¹, la jeune Marie-Madeleine Petit ratifia le 31 décembre suivant l'acte ci-dessus²⁵², qu'elle renouvela les 13 mai 1747²⁵³ et 5 février 1757²⁵⁴. La veuve Mosny voulant encore demeurer dans la ferme, les religieux dirent oui, le 29 août 1765, moyennant une augmentation de 200 livres et le respect des clauses habituelles, dont voici l'énoncé des principales, identiques depuis 1703.

247. Bail de 9 ans chez M^{es} François Dionis et Masson, commençant le 11 novembre 1738, moyennant 800 l, 10 muids de blé et 27 voiturages (*Arch. nat.*, S 4294, n^{os} 64 et 69).

248. Accord du 30 juin 1739, conclu par le correcteur H. Delafosse (*Ibid.*, n^o 67).

249. Né à Orangis le 21 mars 1713 du laboureur Guillaume Mosny — fils de Jean, il était procureur fiscal de Ris et receveur du marquis Charles-Jean-Louis de Faucon, seigneur du lieu, en sa ferme d'Orangis — et de Catherine-Geneviève Muloteau (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Orangis).

250. Bail de 8 ans devant M^{es} Dionis et Delaleu, à dater du 11 novembre 1740 (*Arch. nat.*, S 4294, n^o 65). René Angoullian et la mère de Mosny se rendirent caution pour le preneur, qui s'engagea à fournir aux moines, « toutes les fois qu'ils iront sur les lieux, une des 3 chambres de lad. ferme pour y coucher, de laquelle il aura pourtant la clef. »

251. Inhumé dans l'église le 10 en présence de Pierre Petit, son beau-père, receveur du chapitre d'Orléans au Mesnil-Girault, de Pierre Petit, fermier à Antony, de Jean Petit, fermier à Champagne sur Savigny, et de Germain Petit, ses trois beaux-frères (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Juvisy).

252. A la vue de M^{es} Simon Giraut et Delaleu (*Arch. nat.*, S 4294, n^o 66).

253. Bail de 9 ans devant M^{es} Brisseau et Delaleu, à dater du 11 novembre 1748, avec obligation d'entretenir un troupeau de moutons d'au moins 50 têtes sur les pâtures de Fromenteau, à la redevance de 600 l et 10 muids de blé (*Ibid.*, n^o 62).

254. Bail de 9 ans chez M^{es} Giraut et Delaleu, à dater du 11 novembre 1757, en échange de 800 l et 10 muids de blé par an. Elle promet d'exécuter « à ses dépens quelques réparations urgentes dans la ferme » (*Ibid.*, LL 1566, f^o 188 r^o ; S 4294, n^o 60).

Elle devait notamment :

— « faire habiter dans lad. ferme ses gens, biens et bestiaux et y faire engranger la dépouille qui proviendra desd. héritages ;

— convertir les feurres et poussières en fiens et fumiers pour en amander les terres près et loin sans en pouvoir divertir aucuns ;

— labourer, fumer, cultiver et ensemercer lesd. terres et les tenir en solles égales sans les dessoller ny dessaisonner, ce que lesd. R. P. pourront faire visiter quand bon leur semblera et contraindre lad. preneuse à réparer les dégradations et malfaçons qui pourroient se trouver sur les terres, prez et héritages en dépendans ;

— faucher et etamper lesd. prés et les tenir nets et en bonne nature de fauche selon leur qualité et espèce ;

— laisser la volée des pigeons du mois d'aoust de lad. année en entier, dans lequel tems sera compté entrelle et lesd. R. P. du nombre des pigeons que contiendra led. colombier pour réparer ce qui n'a été fait, lequel nombre elle sera tenue de rendre et remettre en fin dud. présent bail ;

— [...] fournir 27 voitures pendant le cours dud. bail dans les tems que lesd. R. P. en auront besoin pour conduire et charier les matériaux et autres choses qui seront nécessaires pour les réparations²⁵⁵. »

Madame Mosny ayant pris la décision, à la Noël 1770, de ne plus s'occuper que de ses propres affaires commerciales, voire d'en créer d'autres à Juvisy, les Minimes acceptèrent, le 2 janvier 1771, la résiliation du bail au profit de son neveu, Charles Petit, et de son épouse, Catherine-Camille Ruzé, dont elle se porta garant²⁵⁶. A l'échéance, Fromenteau fut affermé au couple pour neuf ans, le 14 janvier 1774, à raison de 1 800 livres et 10 muids de bon blé²⁵⁷. Une dernière fois, avant la Révolution, ils bénéficièrent du même tarif, le 13 mars 1783²⁵⁸, et par la suite devinrent grâce aux circonstances politiques

255. Bail de 9 ans devant les mêmes notaires, à dater du 11 novembre 1766, contre 1 000 l et 10 muids de blé, Louis-Antoine Sidoux étant le correcteur des Minimes (*Ibid.*, n° 58).

256. *Ibid.*, LL 1566, f° 212 v°.

257. Bail de 9 ans devant Giraut et Delaleu, à dater du 24 juin 1775, pour l'exploitation de 265 a 76 p 1/2 de terres à la mesure de 18 pieds (*Ibid.*, S 4295-4296).

258. Bail de 9 ans, à dater du 24 juin 1784, en l'étude de M^e Jean-Baptiste-François Dutertre (*Ibid.*).

les heureux possesseurs de ce domaine, saisi en 1790 par l'Assemblée nationale²⁵⁹.

2. - L'auberge de « La Cour de France ».

A peine le Pavé neuf fut-il livré à la circulation que les Minimes de la place Royale s'inquiétèrent à juste titre de certaines intrigues qui s'ourdissaient dans l'ombre : « Nous fumes avertis que les Entrepreneurs de ce Grand chemin avoient dessein de prendre encore un terrain sur nos terres pour y faire bâtir une maison et y placer *une Poste* » : projet « convenable », sauf dans le cas où l'on nuirait directement à leurs propres intérêts, ainsi que l'envisageait Bonneau. A la réflexion, ne valait-il pas mieux suivre le judicieux conseil, que d'aucuns leur prodiguaient depuis plusieurs mois, d'édifier au bord de la nouvelle route une « hôtellerie [...] pour la commodité du public », ce qui, pensaient-ils en hommes d'affaires avisés, « nous seroit avantageux » ? Non pas une auberge de prestige, mais une « grande écurie » et, à côté, une maisonnette qui, près de la ferme, servirait de « cabaret », dans l'unique but d' « éviter que par autorité royale on en bastist une sur notre fonds. » Ainsi le père correcteur Philippe Louyer exprima-t-il ses craintes, dans l'assemblée du 24 avril 1730, en faisant remarquer que l'indemnité de 2 288 l ne leur avait été consentie, en remboursement des terres expropriées, qu' « avec obligation de donner un employ » à la totalité de cette somme²⁶⁰.

259. *Ibid.* Le procès-verbal du 19 avril 1790 donne *par paroisse* la quantité des biens fonds dépendant de la ferme de Fromenteau :

	Terres labourables	Prés
Juvisy	4 a 25 p	1 a
Savigny	121 a 50 p	1 a
Viry	23 a	4 a
Athis	96 a 5 p	—
Villemoisson	—	1 a 25 p
Peray	—	1 a 75 p
Total	244 a 80 p	9 a

260. *Arch. nat.*, LL 1566, f° 137 r° (cette délibération est rayée sur le registre par deux traits en croix) ; S 4294, n°s 50, 51, 216 et 218 ; — *Bibl. nat.*, Ms. fr. 23126, p. 143. Claude Bonneau leur remit au nom du Roi 1 000 l le 23 nov. 1726 et 1 288 l le 25 janv. 1729 pour 4 a 38 p 1/2 de terres labourables (éval. 210 l l'arpent), 2 a de prés (600 l) et 56 p de luzerne (300 l) ; mais la privation d'usage porta sur 16 a (*Ibid.*, S 4294, n° 216).

Ayant acquiescé « à condition que cette maison seroit *très petite* » — ils s'en repentiront à brève échéance —, il fallut au préalable solliciter du père provincial Noël Geoffroy, au monastère de Nigeon, la permission de chercher de l'argent, car le coffre était presque vide. Entre temps l'on s'enquit auprès de « l'architecte qui conduisoit l'ouvrage d'un pont voisin à quoi pourroit monter la dépense de cette hotellerie qu'il mit à 35 000 livres ²⁶¹. » Le prix de Bonneau parut tellement « excessif » que les moines s'adressèrent à un maître maçon plus abordable, Thomas Arnoult, qui dessina les plans selon leurs désirs ²⁶². De la part de la veuve Rioust, locataire de Fromenteau, point d'obstacles à cette réalisation, puisque dans son bail de 1727 il était spécifié qu'elle ne toucherait pas d'indemnité « si nous jugions à propos » de construire sur la parcelle de terrain (W), sise entre le mur de la ferme et la nouvelle route royale, qui englobait à l'orient la portion désaffectée de la voie de Savigny (V) par le haut des vignes.

Avant les grosses besognes, on commença par le puits. Le maçon Maisonneuve ²⁶³ offrit d'en forer un pour 600 l, « ce qu'il exécuta par le secours d'un quidam qui avoit le secret de la baguette » ; il « ne lui eut pas plutôt marqué l'endroit où il devoit faire creuser, qu'il fit travailler ses manœuvres, qui trouvèrent à 45 pieds de profondeur trois sources d'eau abondantes ²⁶⁴. »

261. C'est évidemment le pont du Roy. Il existe un *Mémoire de M^r Bonneron qui fait connoître à quoy montera la dépense de l'hostellerie de Froidmenteau. 1729*. Le voici : « Maçonnerie tant du Bâtiment que des écuries et du puits, fouilles et enlèvements des terres, 20 100 l ; Charpentes, 6 760 ; Couverture, 2 310 ; Menuiserie et ferure, 1 580 ; Gros fers, 300 ; Pavé de pierre du país, 1 800 ; Total, 32 850 livres. » Ce document est une copie, résumée par un religieux, du devis dressé par Bonneau ; de toute évidence, la graphie Bonneron est un lapsus calami. Il est accompagné d'un *Plan de l'Hotellerie de Fromenteau*, qui représente deux projets de la façade principale d'un bâtiment en équerre, avec porte d'entrée dans l'angle (*Arch. nat.*, N III Seine-et-Oise 358, n^o 3. Voir pl. XIII, ill. 20).

262. Au départ, les Minimes ne voulurent pas engager plus de 9 000 l, y compris les 2 288 l du Roi. Pourtant ils ne se montrèrent pas toujours aussi timorés ; le 11 mai 1657, quand ils agrémentèrent leur église d'un portail monumental, ils adoptèrent le plan de François Mansart, malgré le prix de 300 000 l qui les « épouvantoit » (*Bibl. nat.*, Id., p. 164). L'architecte entrepreneur Arnoult, juré expert, demeurait tout près du couvent, rue Saint-Antoine (*RAMBAUD, Op. cit.*, t. II, p. 257 et 631).

263. Est-ce le maçon Gabriel Maisonneuve qui, en 1709, était aussi le bedeau de l'église Saint-Nicolas ?

Restait à dénicher les matériaux courants. Les pierres meulières, nombreuses dans le voisinage, furent « faciles » à se procurer. Pour le reste, la démolition du château de Quincy-sous-Sénart tomba juste à point : on fit marché avec les entrepreneurs qui acceptèrent de fournir le bois de charpente moyennant 250 l le cent rendu à Frementeau et le fer à 12 l le cent. Ils devaient livrer à ce prix 717 pièces de bois et 2 487 l de fer. Par malchance, ils ne tinrent pas toutes leurs promesses et « vendirent les bois que nous avions retenus à d'autres qui se présentèrent, sur un pied beaucoup plus haut, qui alla jusqu'à 3 et 400 livres le cent. » C'est pourquoi, « nous les appellames aux Consuls [où] leurs raisons furent que n'aïants pus nous les faire conduire à Frementeau, à cause que le Roi avoit fait mettre des barrières pour empêcher les voitures de passer par la Forêt de Sénard, ils avoient pris le parti de les vendre à d'autres. Ils furent seulement condamnés à nous donner 100 livres de dédommagement. » A la place, « nous acheptames deux trains de bois qui passaient sur la rivière à Chatillon. Nous fumes obligés d'en paier le cent mis à terre 410 livres » ; il fallut en plus les faire voiturer à Frementeau. Mais quelle joie d'y trouver « de fort belles poutres²⁶⁴ » !

Tout étant prêt pour l'action, la première pierre fut posée le 25 avril 1730 et l'essentiel du gros œuvre achevé à la Noël par Arnoult. Le 18 décembre, le chapitre des Minimes, « engagé par les raisons pressantes » du correcteur Estienne Berthault, s'avisa de louer cette future entreprise commerciale 100 pistoles à partir du jour où « elle seroit en état d'être habitée » ; et il pria le provincial de l'autoriser à chercher d'autres subsides pour continuer cette auberge, à laquelle on accrocha l'enseigne fameuse *A la Cour de France*²⁶⁵.

264. *Bibl. nat.*, Id., p. 143. Les barrières étaient mises dans la forêt au moment des chasses royales.

265. Une dame Campogé* prêta 2 200 l au denier 11, donnant 199 l 19 s 7 d de rente viagère par an. Les Minimes de Brie-Comte-Robert apportèrent deux fois leur contribution, 450 et 400 l au denier vingt. Un « Monsieur pour un motif de charité », désirant constituer une rente viagère de 140 l à une vieille religieuse de 64 ans, offrit 1 500 l (*Arch. nat.*, LL 1566, f^{os} 137 v^o et 139-140 r^o, 10 sept. 1730 au 29 juin 1731). Distraction faite du 1/3 pour le fonds amorti et de la décharge des 2 288 l par décision du Conseil du 11 février 1731, la Compagnie traitante du droit d'amortissement le diminua du 1/4 afin de les aider à bâtir l'hôtellerie : il fut liquidé le 9 mai 1731 à 976 l 13 s 4 d et celui des deux sols pour livre à 97 l 13 s 4 d (*Ibid.*, S 4294, n^{os} 49, 51, 53 et 232).

Bonnaventure Villainne, jusqu'alors hôte des *Trois Roys* dans la Grande rue de Juvisy, et sa femme, Marie-Gabrielle Picot, furent choisis par la communauté²⁶⁶ ; après signature d'un bail de six ans, le 19 février 1731²⁶⁷, ils pendirent la crémaillère durant les fêtes de Pâques²⁶⁸. Loin des prévisions les plus optimistes, l'affluence fut considérable : à peine ouvert, l'immeuble neuf « se trouva trop à l'étroit pour y recevoir et loger les passans et leurs équipages. » Comme les locaux ne pouvaient au surplus accueillir les bestiaux qui passaient deux fois par semaine en direction du marché de Sceaux, l'aubergiste réclama d'extrême urgence une augmentation de deux écuries et d'une grange, avec greniers au-dessus. Le projet fut agréé par les moines, le 11 avril 1731, à condition que Villainne payât « au denier vingt, au prorata de ce qu'il nous en coutera pour le nouveau bâtiment²⁶⁹. »

266. Bonnaventure, qui gérait déjà cette auberge en 1723, était le frère de Louise, veuve Rioust, fermière de Fromenteau. Les *Trois Roys* donnaient sur la Grande rue de Juvisy, à dr. en descendant vers l'Orge, près du grand moulin ; collés à *L'Écu de France*, ils étaient bordés à l'arrière par la ruelle des Maillets. Ce petit chemin, au tracé en baïonnette, tirait son nom d'un très ancien *hostel des (Trois) Maillets*, existant en 1445 ; il était presque parallèle à la Grande rue et s'appelait plus fréquemment « ruelle du Moulin » dans la section proche de la rivière.

Le 28 novembre 1723, un bail à ferme des 42 a de terre et 7 a de prés de la commanderie Saint-Louis de Juvisy, ordre de Saint-Lazare, lui avait été consenti par le commandeur Claude-Joseph Bosc, écuyer ordinaire du Roi ; il fut prorogé le 19 mars 1732 (*Ibid.*, S 4873). A ce titre, il était le « fermier de Saint-Louis ».

267. Bail du 19 février 1731 devant M^{es} Dominique-Jean Camuset et Masson, à partir du 1^{er} avril, moyennant 700 livres (*Ibid.*, S 4294, n° 48). L'exploitation consistait en « porte chartière, cour, puis, écurie, caves, cuisines, salles a costé, chambres et greniers au dessus desd. cuisines et salles en un seul étage, un quartier et demy de terre a prendre en une plus grande piece au derriere du jardin de la ferme pour [...] former un jardin » que les preneurs purent clore d'une haie vive.

268. Le dimanche 18 mars 1731, le prévôt de la moyenne et basse justice de Juvisy, Jean-Alexis Marcelin, en visite de police générale avec son commis greffier, Nicolas Blein, accompagné des sergents ordinaires Pierre-Antoine Desjardins et Cosme Mangot^{*}, se présenta à l'hôtellerie de *La Cour de France*, dépendant en principe de sa juridiction (cf. note 282) ; il constata que les règlements du 10 décembre 1730 relatifs à la sanctification des dimanches et jours de fête, interdisant de donner à boire et à manger pendant le service divin sous peine d'amende, étaient respectés par Villainne qui exploitait aussi les *Trois Roys* (*Arch. Yvelines*, B^{IV} Juvisy, Moy. just.).

269. *Bibl. nat.*, Id., p. 144. Il leur en coûta 4 000 l ; mais Villainne augmenta son loyer de 500 l, ce qui le porta à 1 200 au total dès Pâques 1732 (*Arch. nat.*, S 4295-4296).

Presque aussitôt, l'installation fut complétée par l'adjonction, sur le flanc nord du principal corps de logis, d'une petite bâtisse indépendante qui abrita une maréchalerie, dont le besoin ne tarda pas à se faire sentir. L'artisan Adrien Raguét y entra, à dater du 11 novembre 1731, pour 100 francs la première année et 11 pistoles les suivantes²⁷⁰.

A la suite de ces multiples travaux, souvent imposés par les circonstances, rien d'étonnant d'apprendre, le 17 août 1735, de la bouche du correcteur Robert Boulé, que le couvent était « fort oberré et surchargé de dettes criantes, dont il faloit se libérer du moins en partie²⁷¹. »

Le bail des Villainne fut prorogé en 1736, avec effet au 1^{er} avril 1737, y compris la jouissance nouvellement accordée de la maréchalerie²⁷². Mais le début de cette continuation fut marqué par un incident assez grave. Le puits se trouva sans eau. Soucieux de procéder aux réparations à peu de frais, les religieux ordonnèrent de fouiller le fond. A trop vouloir appuyer sur la chanterelle, le pire se produisit : « On avoit tellement creusé sous le rouet qu'il étoit descendu [et que] plus d'un tiers des pierres du puits par le bas [...] s'étoient détachées les unes des autres. » Nécessité faisant loi, on dut le « racommoder à quelque prix que ce fut, pour ne pas laisser périr un ouvrage de cette conséquence²⁷³. »

La mort de son époux, le 28 juillet 1739, à 53 ans, ne gêna point la dame Picot dans la poursuite de ses activités d'hôtesse ; elle convola même une troisième fois avec l'ex-restaurateur juvisien Jacques Mignan, qu'elle alla rejoindre à Paris où il gérait l'auberge du *Bon Laboureur* dans la rue Mouffetard, au faubourg Saint-Marcel. Le contrat de *La Cour de France* arri-

270. *Ibid.*, LL 1566, f^o 142 r^o. Cette maisonnette, toujours debout, comprenait « une cuisine, chambre et grenier au dessus, avec un petit apprentis en forme de boutique à costé » (*Ibid.*, S 4294, n^o 47). Raguét et sa femme, Marie-Anne Malherbe *, eurent maille à partir avec les Minimes parce qu'ils ne s'acquittaient pas régulièrement de leur dû.

Pour cette bâtisse, les Frères donnèrent au fisc, le 6 mai 1738, 222 l 4 s d de droits d'amort. et 22 l 4 s 5 d destinés aux deux sols pour livre (*Ibid.*, n^o 233).

271. *Ibid.*, LL 1566, f^o 148 r^o.

272. Bail du 27 septembre 1736 chez M^{es} Gervais et Masson, pour 3-6-9 ans au choix des parties, du 1^{er} avril 1737 au 31 mars 1746, moyennant 1 200 l ; plus la maréchalerie tenue par Raguét, moyennant 110 l, du 11 nov. 1736 au 10 nov. 1745 (*Ibid.*, S 4294, n^o 55).

273. *Ibid.*, LL 1566, f^{os} 153 v^o-154 r^o (23 juil. 1737).

vant presque à son terme, le couple en obtint le renouvellement, le 12 septembre 1745, « à raison de 1 000 l de loyer les années que le Roy n'ira pas à Fontainebleau et de 1 100 l les années que sa Majesté fera ce voyage²⁷⁴. » Par une clause formelle, les moines s'obligèrent à « faire couvrir en thuille entre cy et deux mois prochain la travée de bastiment qui ne l'est point entre lesd. grande et petite maison²⁷⁵. » Ils tinrent leurs promesses ; une équipe d'ouvriers se dépêcha de finir l'hôtellerie pour une mise de fonds s'élevant à 1 874 l 2 sols²⁷⁶. En échange, les Mignan s'engagèrent à quitter le quartier des Gobelins avant six mois et à venir occuper en personne les locaux de Juvisy. Ces concessions mutuelles laissent donc supposer d'une part que, peut-être faute d'argent, les travaux avancèrent lentement, avec des phases d'arrêt total, de l'autre qu'il y eut autour de 1740 une nette période de flottement ou de heurts que la bonne volonté des parties en présence parvint à clore.

Une petite opération de remembrement fut peu après mise au point à l'amiable, le 4 septembre 1746, par les RR. PP. et la fabrique de la paroisse de Juvisy, qui céda 13 p 1/2 d'une pièce de terre — coupée par la route de Lyon et encadrée par deux parcelles de Fromenteau le long du clos de la ferme, elle était « renfermée dans le jardin » de *La Cour de France* — contre « une hache » d'un quartier, sur l'autre bord immédiat du Pavé neuf²⁷⁷.

274. Le séjour du Roi à Fontainebleau pendant plusieurs semaines entraîna une augmentation considérable de la circulation, donc de la consommation dans les auberges.

275. Bail du 12 septembre 1745, chez M^{es} Giraut et Delaleu, enregistré au greffe de mainmorte du diocèse de Paris le 20 avril 1746, pour 3-6-9 ans, du 1^{er} avril 1746 au 30 mars 1755 (*Ibid.*, S 4294, n° 47). Ils se chargèrent encore de la maréchalerie, toujours occupée par Adrien Raguet († 21 fév. 1748 à 45 ans), moy. 110 l (11 nov. 1745). Louis Chalbot *, époux de Marie-Louise Villainne, se porta caution pour sa belle-mère.

Second marguillier (ou marguillier des Trépassés) en 1727 et hôtelier à *Saint-Jean* en 1731, dans la Grande rue, Mignan avait épousé Marie Picot quand, le 17 avril 1741, il prit à ferme pour 9 ans à la place de Villainne les terres de la commanderie ; le bail lui fut renouvelé le 29 avril 1750 par le commandeur Claude Dorat (*Ibid.*, S 4873). Malgré son départ avant 1738, il venait souvent à Juvisy pour travailler ses terres, puis surveiller l'auberge de *La Cour de France* avant d'y résider en 1746.

276. *Ibid.*, S 4294, n° 230.

277. Devant le notaire Jean-Alexis Marcelin, le curé Nicolas-Robert Petit, le marguillier en charge François Barré, le procureur syndic annuel Joseph Neple et le procureur de la moyenne et basse justice Antoine Crécy, fermier de la Recette du séminaire d'Orléans. Les Minimes donnèrent en plus 50 l à la fabrique le 18 janvier 1747 (*Ibid.*, n°s 229 et 231 avec plan).

Lorsque Jacques Mignan expira à son tour, le 13 novembre 1752 à 53 ans, sa compagne continua l'exploitation jusqu'à son enlèvement par la Camarde, le 23 février 1757²⁷⁸. Jacques Duperche et Jeanne Lefèvre, ses collègues de l'auberge voisine du *Mont Saint-Michel* près des Belles Fontaines, rallumèrent les fourneaux à la Saint-Rémy, 1^{er} octobre, après la levée des scellés par le R. P. correcteur François de Baussoncourt²⁷⁹. A l'échéance suivante, le 30 septembre 1766, ils s'effacèrent devant des gens de Ponthierry, Charles Dupuis et Marie-Madeleine Serourge²⁸⁰.

Grâce à l'acte de foi et hommage remis par les Minimes, le 19 juin 1772, au seigneur d'Athis-sur-Orge, Guillaume Mazade de Saint-Brisson, pour le fief de Garencières, il est assez facile

278. Sous la responsabilité de son gendre, Marie Picot passa un nouveau bail de l'hôtellerie et de la maréchalerie, le 26 février 1755, devant M^e Delaleu, pour 3-6-9 ans commençant le 1^{er} avril, aux conditions de 1745 (*Ibid.*, LL 1566, f^o 185 r^o ; S 4295-4296, Décl. du 10 déc. 1756). Elle fut enterrée dans l'église, comme ses maris Villainne et Mignan.

279. Le 9 août 1757, en présence de M^{es} Giraut et Delaleu, Duperche signa le bail de 3-6-9 ans, commençant le 1^{er} oct. 1757, aux mêmes conditions qu'en 1755 (*Ibid.*, S 4294, n^o 54).

Un acte particulier du 17 avril 1758 concéda la maréchalerie pour 3-6-9 ans (11 nov. 1757) au maréchal François Legras et à Anne Mariette, fille d'un serrurier de Villeneuve-le-Roi, contre 110 l, avec défense de « vendre ny débiter vin en lad. maison sous quelque prétexte que ce soit à peine de résolution » du bail (*Ibid.*, n^o 61). Le 23 juin 1766, il fut renouvelé aux mêmes conditions (11 nov. 1767), chez M^e Delaleu (*Ibid.*, S 4295-4296).

A l'inhumation de sa première femme, Marie-Louise Henry († 16 juil. 1739 à 31 ans), Duperche était l'hôtelier du *Cygne*, « au milieu de la Montagne » de Juvisy (cf. note 364). Le 12 janvier 1740, il épousa à Essonnes Jeanne Lefèvre, fille majeure d'un feu manouvrier du bourg, qui résidait au *Lion d'Or*, chez Nicolas Genestre le jeune. Avec elle, il inaugura la nouvelle auberge du *Mont Saint-Michel* où je les vois en action depuis octobre 1743, au moins, jusqu'en 1756. Il mourut marchand laboureur et bourgeois de Juvisy le 20 mai 1770 à 65 ans (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Essonnes et Juvisy).

280. Le 2 juin 1766, devant M^{es} Charles-Louis Quentin et Delaleu, Dupuis accepta un bail de 33-69-105 mois, du 1^{er} oct. 1766 à la Saint-Jean-Baptiste 24 juin 1775, moyennant 1 000 ou 1 100 l les deux premières années et 1 100 l les autres, sans distinction de séjour du Roi à Fontainebleau (*Arch. nat.*, LL 1566, f^o 203 v^o, 24 avril 1766 ; S 4294, n^o 57).

Avant de s'installer à Ponthierry, Dupuis était postillon au relais de Fromenteau où, à 48 ans, le 22 février 1762, il reçut la bénédiction nuptiale avec Marie-Madeleine Serourge, de 19 ans sa cadette, fille d'un marchand de vin de Juvisy. Il termina sa vie comme tenancier d'une autre auberge de la paroisse, le 7 août 1787, à 73 ans passés.

d'imaginer quel était le faciès de l'hôtellerie de *La Cour de France*, presque à la fin du bail des Dupuis. Elle consistait, selon les articles de l'aveu :

« Premièrement, en un grand corps de logis bâti en ligne droite le long de la Route de Fontainebleau, composé au rez de chaussée d'une salle à l'angle du Grand chemin et de la Ruelle de Fromenteau à Juvizy [U] ; ensuite une grande cuisine, un cabinet et un escalier à côté pour monter aux chambres ; *grande porte d'entrée au milieu dud. corps de logis* et deux grandes salles de l'autre côté de lad. porte et sur le même alignement ; un premier étage de quatre grandes chambres et un cabinet au second ; *une chambre en donjon au dessus de la grande porte d'entrée* et grenier des deux côtés avec des caves dessous ledit corps de logis.

« Ensuite, suivant la susd. ruelle [de Fromenteau] jusques à la borne seigneuriale du côté de levant, un fournil tenant au grand corps de logis et une chambre au dessus²⁸¹ ; petite écurie à côté faite en apenty.

« De l'autre côté du même grand corps de logis, du côté d'occident en retournant sur la cour et sur la ferme de Fromenteau, est un puits commun entre lad. auberge et le maréchal d'à côté, avec un mur entre deux du chaque côté dudit puits ; ensuite deux écuries dont une en entier et partie de la seconde, jusques à la ligne de division de seigneurie tendant d'une borne à l'autre. Et du septentrion, la cour dudit lieu coupée dans toute sa longueur par la ligne de division sur indiquée ; le surplus de ladite cour et petits bâtiments à côté sur la ferme de Fromenteau sont sur lad. seigneurie de Juvizy²⁸².

281. C'est grosso modo le bâtiment occupé aujourd'hui le long de la ruelle de Fromenteau (rue de l'Observatoire) par Madame Thionnet, née en 1892 Marie-Joséphine Kreder à Mussig (Bas-Rhin), et son époux Jean-Ernest. Entrés au service de l'éminent astronome Camille Flammarion en 1913, elle comme cuisinière et lui comme jardinier, ils se marièrent aussitôt. Demeurant les fidèles gardiens du domaine, loué pour 99 ans à la Commune par la Société Astronomique de France, je leur adresse mes affectueuses pensées en remerciement de la gentillesse et de la cordiale amitié qu'ils m'ont toujours témoignées depuis plus de vingt ans.

282. *Ibid.*, S 4295-4296. Le grand corps de logis, autrement dit l'auberge, et ses diverses dépendances, disposés en « U » entre la route de Fontainebleau et le mur occidental de la ferme de Fromenteau, couvraient une superficie de 28 p 1/2 *sur la seigneurie de Savigny*. La limite des *censives* de Juvizy et de Savigny — intéressant le seigneur de Savigny et le séminaire d'Orléans, seigneur *censier* de Juvizy — passait au milieu de la cour de l'hôtellerie (voir croquis 10 et pl. XI, ill. 18).

Le 15 mars 1734, à la demande du chevalier Charles-François de Vintimille, des comtes de Marseille, de Vins, d'Agoust, comte du Luc, marquis des Arcs, de Vins et de Savigny, lieutenant de Roi de Provence, gouverneur des îles de Porquerolles et de Langoustier, les deux parties

« Sur la route de Fontainebleau, à côté et sur le même allignement du grand corps de logis de l'auberge, est une maison y tenant, occupée par un maréchal, composée d'une cuisine ou chambre par bas, au premier une chambre et grenier au dessus, avec caves dessous lad. maison ; et à côté deux petits apentis accotés sur lad. maison, dont l'un servant de boutique de maréchal et l'autre d'écurie, avec une petite cour derrière et puits commun avec la susd. auberge. »

A partir du 24 juin 1775, Charles Petit réalisa le premier la fusion de la ferme et de l'auberge, promise par les propriétaires le 14 décembre 1773²⁸³. Appuyé de moyens financiers assez importants, provenant en partie de la bourse de sa tante Madeleine, et doté d'un esprit d'initiative de bon augure, il en fit une entreprise polyvalente solide. Dès son entrée à *La Cour de France*, il pratiqua des ouvertures pour communiquer avec la Poste²⁸⁴ sans passer par la rue et il se lança dans de si « grands embellissemens » que les Minimes s'engagèrent par avance, le 24 juillet 1775, à ne pas lui augmenter son loyer, fixé à 1 200 l sans tenir compte des voyages du Roi, quand sonnerait l'heure de la reconduction du bail en 1783²⁸⁵.

avaient sollicité un jugement arbitral pour délimiter les censives ; il intervint le 19 mai 1736 et donna lieu à la pose de bornes. Aussi, quand le 29 mai 1738 le prévôt des MM. d'Orléans, Gilles-Brice Quicler, se présenta chez les Villainne à *La Cour de France* pour étalonner les mesures à blé et vin aux armes du seigneur ecclésiastique, ceux-ci refusèrent « attendu que cela leur étoit deffendu par les officiers de [la] justice de Savigny qui y étoient venus en police il y a six mois ou environs » (*Arch. Yvelines*, B^{IV} Juvisy, Moy. just. ; — *Arch. nat.*, N II Seine-et-Oise 171, *Plan géométrique et topographique de la seigneurie de Savigny, dans lequel distinction est faite des différents dixmages qu'elle contient*).

283. Bail de 9 ans, signé le 14 janvier 1774 chez M^{es} Giraut et Delaleu, à dater du 24 juin 1775, moyennant 1 200 l par an (*Ibid.*, LL 1566, f^o 217 r^o ; S 4295-4296). Avec 140 l de plus, la maréchalerie lui fut concédée pour 9 ans, le 15 juillet 1775, devant M^{es} Augustin Millon Dailly et de Saint Paul (1^{er} oct. 1775), avec un quartier de terre labourable aboutissant d'un bout aux bâtiments de la dame Mosny, d'autre bout à ceux de *La Cour de France*, d'un côté au jardin de l'auberge et de l'autre aux terres de la ferme ; il promit de ne pas la louer plus cher au nouveau maréchal ferrant qui l'occupait depuis la mort de François Legras, survenue le 1^{er} février 1774 à 64 ans (*Arch. Juvisy*, Reg. par.).

284. L'une de ces ouvertures, munie de quelques marches pour compenser le décalage des terres (cf. note 196), fut percée dans le vieux mur d'enceinte de la ferme (auj. juste en face de la tombe de Camille Flammarion).

285. Bail du 13 mars 1783 en l'étude de M^e Dutertre, pour 9 ans à dater du 24 juin 1784 ; accompagné d'un acte particulier du même jour pour la maréchalerie, commençant le 1^{er} oct. 1784, le tout aux conditions de 1775 (*Arch. nat.*, S 4295-4296).

III

L'ORGANISATION POSTALE DE LA ROUTE DE LYON ENTRE PARIS ET ESSONNES

On ne peut donc évoquer la ferme de Fromenteau et l'auberge de *La Cour de France* sans s'attarder quelques instants sur une institution considérée d'habitude comme l'une des valeurs constantes et sûres de l'économie juvisienne d'antan : la Poste aux chevaux. Là encore, il faut déchanter, parce que, au fil des siècles, le relais fut *alternativement* l'apanage des paroisses de Juvisy et de Ris ; ce qui va me donner l'occasion d'étudier succinctement, sous l'Ancien Régime jusqu'en 1789, l'organisation postale du Grand chemin de Lyon, sur la section de Paris à Essonnes.

Loin en arrière, c'est Juvisy-sur-Orge qui est d'abord le point d'arrêt officiel. Dans l'intervalle couvrant 1544 à 1551, le « chevaucheur d'escurie du Roy » en est Jean de Paris, dit Paris²⁸⁶, auquel se substitue Jean Baret*, cité dans un document de 1560²⁸⁷. Un Etat des Postes de 1584, signé par Henri III, mentionne que le titulaire juvisien est Cosme de Paris²⁸⁸.

286. *Arch. nat.*, L 548, 30 août 1550 ; S 4873 ; S 7004, f^os 43 v^o, 46 r^o et 48 r^o, 18 et 19 mai 1551.

287. *Ibid.*, S 4873. Il est « chevaucheur pour le Roy tenant la poste à Juvizy [...] au lieu de Jean de Paris. »

288. *Bibl. nat.*, Ms. Cinq-Cents de Colbert, t. 254, f^o 242 v^o. Cet *Estat des postes assises au Royaume de France, selon la réduction faite l'an 1584*, mentionne seulement trois relais pour notre pays, sur la route de Paris à Lyon : Paris (Jacques de Paix), Juvisy (Cosme de Paris) et Essonnes (Jacques Regnault).

L'année suivante, dans les débats d'un long procès, on distingue le nom de Jacques Cottard, chevaucheur ordinaire de l'Ecurie du Roi, qui, par ordre supérieur, remplace un Jacques de Paris, démis de son office de maître de Poste de Juvisy par le valet de chambre ordinaire et contrôleur général Hugues du Mas. Contestant cette décision, il fit appel aux conseillers des Requêtes du Palais qui à tort connurent de l'affaire ; mais en accord avec les Lettres patentes du 18 novembre 1581, une déclaration royale du 11 juin 1585 cassa leur sentence et confia à Hugues du Mas le soin de régler seul le différend, « suivant nos octroys & permission de pourvoir aux Charges et places de toutes les Postes de nostre dit Royaume, avec puissance d'iceux destituer quand le cas le requiert ²⁸⁹. »

Sous le règne d'Henri IV, une lettre du souverain, adressée de Fontainebleau à son ministre Sully, le 17 mai 1603, confirme que le relais existe toujours : « Mon cousin, écrit-il au sieur de Rosny, [...] je vous prie incontinent, la présente receue, de me venir trouver sans donner l'alarme à personne, feignant de venir à Ablon pour faire la cène ; et *arrivant à Juvisy, vous prendrés la poste*, car je veulx parler à vous ²⁹⁰. » A la date du 13 janvier 1607, Noël Lyon, « chevalcheur ordinaire de l'Ecurie du Roy, du nombre des Six vingts privilégiéz ²⁹¹ », est dit « tenant la Poste pour Sa Majesté à Juvisy, y demeurant ²⁹². » De façon certaine jusqu'au 6 septembre 1631, il assume cette responsabilité, ensuite dévolue à Jacques Mousse, signalé nommément le 10 mai 1647 ²⁹².

Cosme de Paris figure au Terrier de 1551 (*Arch. nat.*, S 7004, f° 54 r°, 26 sept. 1556) et semble être le fils de Jean. Au début du XVI^e, Jean Regnault père et fils, écuyers de l'Ecurie du Roi, s'occupent de la Poste d'Essonnes (voir Paulette CAVAILLER, *Essai sur la Prévôté de Corbeil des origines à la Révolution*, dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Corbeil*, 1963, p. 62).

289. *Arch. nat.*, AD 4, 101, n° 15, p. 27-29. Ce document n'apparaît pas dans le *Code Voiturin* (*Bibl. nat.*, F. 12730 et 12731 : édition de 1748).

290. BERGER DE XIVREY (Jules), *Recueil de lettres missives de Henry IV*, Paris, 1853, in-4°, t. VI, p. 86-87.

291. Le nombre de 234 courriers et chevaucheurs attachés à l'Ecurie du Roi à la mort de Louis XI parut excessif à son successeur Charles VIII qui s'empessa de le réduire à 120, tout en érigeant leurs fonctions en offices pour en tirer du profit : ce furent les Six-vingts chevaucheurs ordinaires (d'après Eugène VAILLÉ, *Histoire générale des Postes françaises*, Paris, 1949, in-8°, t. II, p. 38-39).

292. *Arch. nat.*, S 4294, n° 110 ; S 6997, dos. 3, n° 5 de 1631 et dos. 5, n° 43 de 1607 ; S 7004, Terrier de 1622, f°s 4 r°/art. 37 (12 janv. 1624 : mention de Marguerite Dolivier *, v° de Martin Moulineau * « et à présent femme de Noël de Lyon »), 6 v°/art. 64, 21 v°/art. 257, 23 r°/art. 270 et

A remarquer, lorsque le seigneur spirituel et temporel de Juvisy-sur-Orge, François Choisy *, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame-des-Champs-lès-Paris, fondé au faubourg Saint-Jacques, donne à bail sa Terre et seigneurie, le 13 janvier 1607, *en présence de Noël Lyon, maître de la Poste*, que les bénéficiaires en sont « Honorable homme Spire de La Ruelle, chevaucheur ordinaire de l'Escurie du Roy, du nombre des Six vingtz privilégiez », et sa femme, Marthe Cargueville *, demeurant dans leur maison de la Grande rue où pend pour enseigne *L'Escu de France* ²⁹³.

Pareillement, c'est encore à un chevaucheur ordinaire de l'Escurie du Roi, Charles Gaugain *, du nombre des Six-vingts privilégiés, et à son épouse, Jehanne Le Maire, possesseurs de *L'Escu de France*, qu'un autre prieur de Notre-Dame-des-Champs, François de Saccardy, protonotaire du Saint-Siège apostolique, accorde pour neuf ans, le 28 janvier 1623, « la Terre et Seigneurie dud. Juvisy, ses appartenances et dépendances, ainsy qu'elle se poursuit et comporte, consistant en maison seigneuriale, justice, moulin à ban, pressoir à ban et four à ban, dixmes, prez, terres labourables, vignes, lots et ventes, saisines, amandes, droits et devoir seigneuriaux et féodaux, droits de chasse et rivière et de pesche, cens et autres droits généralement quelconques appartenant à lad. Terre et Seigneurie de Juvisy et tout ce qui en dépend, sans aucune chose en excepter, retenir ny réserver ²⁹⁴. »

Pourquoi ces deux représentants du seigneur, dont les attributions contractuelles sont énormes, ont-ils été choisis parmi les chevaucheurs privilégiés et quels peuvent être leurs liens professionnels avec Noël Lyon, maître véritable de la Poste de Juvisy, issu du même corps d'officiers de la Maison du Roi ? Ces titres sans fonctions réelles ne seraient-ils en somme qu'un simple produit de la vénalité des charges ²⁹¹ ?

29 r^o/art. 360 (4 et 5 juil., 6 sept. 1631). Le 10 mai 1647, Marie, fille de Jacques Mousse, *maître de la Poste de Juvisy*, est la marraine d'une fille de Noël Lyon, prénommée Marie, et de sa seconde femme, Perette Houette *, qui lui donne trois enfants de 1646 à 1649 ; notons le 4 août 1643 l'existence de Jean-François Clément, « chauffeur pour la Poste du Roy », c'est-à-dire postillon (*Arch. Juvisy*, Reg. par.).

293. *Arch. nat.*, S 6997, dos. 5, n^o 43.

294. *Ibid.*, dos. 5, n^o 40 (devant les gardes notes et notaires du Roi Jacques de Saint Vaast et Antoine Demonroussel) ; S 4873 (contrat du 11 déc. 1634 devant M^e Pallé, tabellion à Savigny). Quand Gaugain * mourut, sa veuve continua son bail par contrat du 31 août 1625 et tint à son tour le rôle de « receveur et admodiateur » de la seigneurie de Juvisy.

En juin 1681, l'auberge *A l'Escu* appartenait à leur fille Marguerite, veuve de M^{re} Guynand, conseiller et procureur du Roi en la ville de Corbeil (*Ibid.*, S 4294, n^o 108).

1. - Le schéma postal « Villejuif - Longboyau - Ris - Essonnes » (1648-1710).

A partir de 1648, on assiste à une distribution différente des maisons de Poste et, pour une cause inexplicable — peut-être liée soit aux visites plus fréquentes du seigneur Michel Le Masle des Roches depuis la mort de son maître²⁹⁵, soit au déclenchement des troubles de la Fronde —, Juvisy cède soudain le rang au village de Ris, tandis que s'ouvre, aux confins de la paroisse d'Orly, la *Poste du Longboyau* qui vient jalonner la voie royale entre Villejuif et Essonnes.

Cette mutation s'inscrit dans une période assez large, dont les limites extrêmes sont le 18 mai 1647 et le 2 octobre 1648, celle-ci correspondant à l'inhumation de Catherine Cornu, femme de Jacques Mousse, maintenant *maître de la Poste de Ris*²⁹⁶. Lui-même la suit de près dans la tombe ; le 27 novembre 1650, à la cinquantaine, il est enterré devant la petite porte de l'église Notre-Dame de Ris et La Borde par le curé Germain Ferry²⁹⁶.

Son successeur, Jean Cochard *, maître de Poste pour le Roy à Ris, détecté seulement à partir du 5 mai 1654, n'y servit pas longtemps²⁹⁷. Jusqu'à quand ? Je l'ignore. Toujours est-il qu'un autre personnage, totalement illettré, Jean Cherpin *, dit Dupont, chevauteur ordinaire du Roy en sa Poste de Rys, émerge sur un document du 25 juillet 1656 et prend la suite jusqu'à son trépas, survenu à 45 ans : le 18 octobre 1674, sa dépouille fut descendue dans une fosse de l'église de Ris, sous l'œil humide d'Anne Midou, son épouse, réconfortée par le ministre du culte Pierre de Bableu²⁹⁸.

295. Encore que Monsieur des Roches ait toujours eu l'habitude de suivre de très près ses affaires à Juvisy et même à certains moments de faire « valoir par ses mains » la ferme seigneuriale, où « estoit cy devant pour enseigne *La Corne* » et plus tard appelée *La Recette*, sur le côté gauche de la Grande rue en se dirigeant vers l'Orge (*Ibid.*, n° 114, Enquête des 29 août et 4 sept. 1686 sur un problème de dimage à Juvisy).

296. *Arch. Juvisy*, Reg. par., 1647 ; — *Arch. Ris-Orangis*, Id., 1648 et 1650. Ils étaient tous les deux natifs de La Paraudière, près de Lyon.

297. *Arch. Ris*, Reg. paroissiaux.

298. *Ibid.* ; — *Arch. Juvisy*, Id., 7 mars 1661 et 2 fév. 1666. Pierre de Bableu, curé de Ris de 1671 à 1679, procéda à la cérémonie funèbre.

Mais que signifie la présence à Juvisy, sans doute passagère, de René Chantereau *, chevauteur ordinaire des Postes du Roy, le 4 janvier 1657, et de Claude Menart *, maître des Postes ordinaire du Roy, le 30 septembre 1659 (*Ibid.*) ?

Plus longue est la présence d'Eustache Beaubois qui après lui, avec Magdelaine Redon, dirigea la Poste de Ris²⁹⁹ ; mais jugeant préférable de s'adonner aux pratiques de la culture, il laissa son privilège au marchand hostelier et laboureur Pierre Moulineau qui, breveté par Louis XIV le 12 décembre 1692³⁰⁰, se désista en faveur de Louis Lebout, désigné le 4 décembre 1695³⁰¹. Quand celui-ci exhala l'ultime souffle, sa veuve, Anne Pelletier *, obtint la permission, le 22 décembre 1706, de porter le titre de maistresse de la Poste de Ris, où elle opéra jusqu'en 1710³⁰².

Pendant ce temps, le maistre des Postes du Longboyau et de Villejuisve est Nicolas Poullain, décédé à 75 ans, le 27 mars 1692, et enfoui le lendemain dans l'église Saint-Germain d'Orly, auprès de la chapelle Saint-Nicolas³⁰³. Son fils, Jean Poullain, se saisit aussitôt des rênes des deux maisons jusqu'à ce que, brutalement terrassé à 56 ans en compagnie de sa sœur Claude, ils expirassent ensemble à Orly le 23 janvier 1710³⁰⁴.

299. *Arch. Ris*, Id., 26 avril 1676 au 8 oct. 1694. Après son « abandonnement », il devint le fermier de Monsieur de Ris, Messire de Faucon. Il fut enterré dans le cimetière le 13 octobre 1694 par François de La Landre (curé de 1679 à 1705) ; sa femme, précédemment mariée à Jean Defresne *, prit le même chemin le 20 janvier 1695.

300. Avec son épouse Claude Lucas (*Arch. nat.*, O¹ 36, f^o 250 r^o). C'est par son édit de janvier 1692 que le Roi se réserva la faculté de pourvoir aux charges des maîtres de Poste, qui devaient obligatoirement professer la religion catholique (*Ibid.*, f^o 102 v^o).

301. *Ibid.*, O¹ 39, f^o 232 v^o (ce brevet de 1695 fut renouvelé le 20 déc. 1703 avec pour motif incompréhensible « la mort » d'Eustache Beaubois : *Ibid.*, O¹ 47, f^o 235 v^o) ; — *Arch. Ris*, Id., 8 janv. 1698 au 12 oct. 1706. Pierre Pelletier *, frère de sa femme, était postillon chez lui ; il demeura jusqu'au bout au service de sa sœur Anne, qu'il accompagna à Juvisy, puis revint à Ris comme simple manouvrier (*Ibid.*, 28 sept. 1706 au 28 mars 1715).

302. *Arch. nat.*, O¹ 50, f^o 141 r^o. En premières noces, elle avait été l'épouse d'un épicier de Juvisy, feu Charles Clément (*Arch. Ris*, Id., 9 fév. 1709).

303. *Arch. Seine*, D. E⁵, n^o 49, Villejuif, 12 janv. 1690 ; — *Arch. Orly*, Reg. par., 25 juin 1690 et 28 mars 1692.

304. *Arch. nat.*, O¹ 36, f^o 102 v^o, Brevet de maître de la Poste de Villejuif. Ils furent déposés le 24 dans l'église d'Orly, près de la chapelle Saint-Nicolas, avec l'assistance de Gabriel Angoullian, curé de Paray, et Denis Angoullian, curé de Verrières (*Arch. Orly*, Id.).

Je ne m'explique pas du tout pourquoi un brevet de maître de la Poste de Longboyau a été concédé à « François Burin * par la démission de Jean Fassenet * », le 15 août 1696 (*Arch. nat.*, O¹ 40, f^o 253 r^o), alors que plusieurs actes mentionnent que Jean Poullain en est le détenteur depuis 1692 (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Wissous, 22 sept. 1692 et 1^{er} nov. 1696 ; *Ibid.*, Juvisy, 5 nov. 1699 ; — *Arch. Orly*, Id., 19 fév. 1695, 29 janv. 1703 et 19 août 1709 ; — *Arch. Ris*, Id., 6 juin 1696 et 2 janv. 1700).

Quant à la Poste du bourg manufacturier d'Essonnes, Jeanne Leduc en devint titulaire le 29 juillet 1696, lorsque son mari, Eustache Picard, dit La Chapelle, hôte de l'auberge *A l'Écu*, s'assoupit pour toujours³⁰⁵. Le 15 février 1713, elle transmit ses fonctions à son neveu, Laurent Leduc³⁰⁶, qui les conserva pendant un quart de siècle³⁰⁷.

305. *Arch. Yvelines*, Reg. par. Essonnes, 5 et 19 avril 1693. Inhumé dans l'église le 2 juillet 1694 par le vicaire Guillaume Beard, chapelain de Notre-Dame-des-Champs à Essonnes.

Le mardi 15 juin 1677 à Brie-Comte-Robert, Eustache, fils d'Antoine Picard, de la paroisse d'Essonnes, avait épousé Jeanne Leduc, fille de l'Honorable homme Laurent Leduc et de Marie Fallot ; ce fut un grand mariage auquel furent conviés le prévôt de Corbeil, Jean-Baptiste Jacquemin, et le procureur du Roi dans cette ville, Jean-Baptiste Guynand (*Arch. Brie-Comte-Robert*, Reg. par.).

Maîtresse de Poste (*Arch. nat.*, O¹ 40, f^o 217 v^o), Jeanne Leduc poursuivit l'exploitation de l'auberge où régnait le maître rôtisseur et cuisinier Laurent Bacquois *. Pour l'aider, lit-on dans un acte du 12 décembre 1701, elle fit venir Laurent Leduc, « jeune homme de Brye Comte Robert demeurant depuis quelques années chez sa tante Madame La Chapelle, hostelière a *L'Escu* » ; il avait alors 26 ans (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Essonnes).

306. *Arch. nat.*, O¹ 57, f^o 23 r^o. Fils du marchand Henry Leduc, frère de Jeanne, et de Marie Langlois, il naquit à Brie-Comte-Robert le 26 mai 1675 sur les 11 h du soir. Gardant *L'Écu de France*, il se maria successivement avec Catherine Simoneau * et Gabrielle Bouillerot, sœur cadette du curé de Saint-Germain-du-Vieux-Corbeil, Jacques-Martin Bouillerot (sur ce prêtre janséniste, voir Louis BRUNEL, *Vincent Duval, curé réfractaire de Corbeil et de Paris sous la Révolution*, dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Corbeil*, 1975).

307. Où est la Poste ? Voici un indice. Durant le long règne des Leduc, en 1731, des travaux de rétablissement furent entrepris au pont qui enjambe l'un des bras de la rivière d'Etampes « à côté de l'abreuvoir [...] devant la maison de la Poste » ; en face, l'ouvrage d'art était encadré par l'auberge des *Trois Roys* vers Paris et par celle de *La Chasse Royale*, distantes l'une de l'autre d'environ 40 m (*Ibid.*, Z^{1F} 1002, f^os 40 v^o et 88 r^o-89 r^o). Mais « depuis environ 20 ans, note un voyageur en 1780, Essonne a presque changé de face. La grande route, qui fait sa principale rue, est bordée de *belles maisons*, parmi lesquelles on remarque *celle de la poste*, les auberges du Grand Monarque, le Lion d'Or, Notre-Dame, la Croix Blanche [...]. Traversant Essonne, on passe sur un pont bâti sur la rivière de la Juine [...], après laquelle on trouve *la poste* à dr., & vis-à-vis à g. l'église paroissiale dédiée à S. Etienne [...]. Après avoir passé sur un autre bras de la rivière, on sort d'Essonne en laissant un chemin à g. qui conduit à Nagy, belle maison à M. de Mouche [entendons Charles-Jean-Théodore, marquis de Moges, colonel en second au régiment de Bassigny-Infanterie en 1777] » (DENIS, *Op. cit.*, 1780, t. VIII, p. 53-54).

2. - Le schéma « Villejuif - Juvisy - Essonnes » (1710-1728).

L'année 1710 marque une autre étape dans la répartition des relais du Roi, qui reviennent à un schéma plus simple. Mais alors que ferment définitivement l'arrêt d'Orly — ce sera désormais la « Vieille Poste » — et provisoirement la halte de Ris, un brevet est accordé le 12 février 1710 à Anne Pelletier *, veuve Lebout, « pour l'établissement d'une Poste à Juvisy, au lieu de celle de Longboyau³⁰⁸ » ; tandis qu'une autre femme, Anne Poullain, veuve du laboureur René Angoullian, receveur de la seigneurie de Villeneuve-le-Roi, se substitue à Villejuif³⁰⁸ à son frère défunt Jean, jusqu'au 1^{er} octobre 1728, date de l'entrée en scène de son fils René³⁰⁹.

A l'issue de 62 ans d'interruption, Juvisy recouvrait sa maison de Poste ; ce fut pour une courte durée. A peine remise de son déménagement, Dame Pelletier * abandonna ce fardeau. Elle démissionna en juillet 1710 au profit d'un maréchal-ferrant et cabaretier d'Essonnes, Nicolas Genestre, qui, avec sa femme, Marie Amelin, n'exerça ses activités dans la Grande rue de

308. *Arch. nat.*, O¹ 54, f^o 13 v^o. Les deux brevets sont datés du 12 février 1710. Le 22 septembre 1692, Anne Poullain, fille de Nicolas Poullain et de Claude Petit de la paroisse d'Orly, avait épousé à Vuissoubs le marchand laboureur René Angoullian, fils de Gabriel Angoullian et de Martine Le Bigot ; la bénédiction nuptiale leur fut donnée dans l'église Saint-Denis par le curé Claude Angoullian, devant l'oncle de la mariée, Jacques Poullain, maréchal à Palaiseau, et son frère Jean, maître de la Poste de Longboyau. En 1693, son mari était le receveur de la seigneurie de Wissous et en 1694 le procureur fiscal de la prévôté ; à partir de l'automne 1695, le voici receveur de Villeneuve-le-Roi, où il fut enterré dans le cimetière le 15 novembre 1705 à 47 ans (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Villeneuve et Wissous).

Anne Poullain mourut le 13 septembre 1728 et fut inhumée le 14 dans la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Villejuif, en présence de ses trois fils, René, Claude et Gabriel-Nicolas Angoullian, de son beau-frère, Antoine Angoullian, et de son neveu, Christophe Mossin, officier du Roi de la Grande Chancellerie (*Arch. Seine*, D. E⁵, n^o 50, Villejuif).

309. *Arch. nat.*, O¹ 72, p. 386 ; Z¹G 130, f^o 11 r^o. Déjà en 1725, il seconde sa mère — qui l'avait mis au monde le 26 mai 1695 à Villeneuve-le-Roi — en qualité d'inspecteur de la Poste (*Arch. Seine*, Id., 4 mars 1725 et 27 mars 1727).

Juvisy qu'un peu au-delà de la fin des travaux de la Nouvelle montagne, tout en tenant l'auberge *A l'Ecu de France*³¹⁰.

Peut-on disposer d'assez de matériaux pour localiser la maison de Poste dans le vieux Juvisy ? Ce n'est pas aisé ; néanmoins, dans les deux cas où j'y suis parvenu, elle se trouve chaque fois assez près de l'Orge, non loin de l'abreuvoir — bordant le pont, dans le lit même de la rivière, contre sa tête d'amont, ainsi que le représente la gravure 32 —, et toujours sur le côté droit de la Grande rue en venant de Paris, c'est-à-dire au niveau de notre rue Montenard.

En 1551, sous Jean de Paris, elle se situe « dans le circuit de la maison du *Dauphin* », à faible distance des hostelleries à l'image de *Saint-Jacques* et de *L'Ecu de France*³¹¹. Dans les mains de Nicolas Genestre, de 1710 à 1728, elle se confond avec les locaux de *L'Ecu de France*, qui n'ont pas changé de place depuis le milieu du xvi^e siècle, directement coincés entre les *Trois Roys* et le *Dauphin*, que touche le *Saint-Jean*³¹². Ainsi 1° la Poste n'a pas d'emplacement propre, donc fixe ; 2° elle est rattachée à une exploitation agricole (ferme) ou commerciale (auberge), souvent mixte, disposant obligatoirement de dépendances telles qu'écuries, granges et remises ; 3° à chaque nomination, elle se déplace s'il y a lieu pour s'installer dans les bâtiments dont le nouveau maître est propriétaire ou locataire, à condition de répondre à certaines normes.

3. - Le schéma « Villejuif - Ris - Essonnes » (1728 - 1740).

A l'achèvement du Pavé neuf, il n'était plus question pour la Poste de rester au cœur de Juvisy, plongé par les circonstances dans une douce torpeur, ni de monter à Fromenteau où l'opiniâtre fermière, Louise Villainne, était nantie d'un bail en bonne et due forme s'achevant en principe à la Saint-Martin d'hiver 1740³¹³. Il fallut donc replier le relais à Ris en août

310. *Arch. nat.*, O¹ 54, f^o 105 v^o, Brevet du 12 juillet 1710. Il était, ce me semble, le fils de Jean Genestre, maréchal à Essonnes. Le samedi 27 août 1712, il comparut devant Jean-Antoine Cossonnet, lieutenant en la prévôté et haute justice de Juvisy, pour représenter que « ce vendredy 13 juillet dernier, Sa Majesté a passé audit Juvisy pour aller à Fontainebleau, que depuis ce tems il avoit dans son escurie 22 bons chevaux tous en estat » (*Arch. Yvelines*, B¹ Juvisy, Hte justice).

311. *Arch. nat.*, S 7004, Terrier de 1551, f^os 43 v^o, 46 r^o et suiv.

312. *Ibid.*, Terrier de 1732, p. 2 et 10.

313. *Ibid.*, S 4294, n^o 71.

1728³¹⁴, avec l'arrière-pensée de n'y point s'endormir, sinon comment interpréter le « brevet de maître de la Poste de Juvisy, sur le chemin neuf, au lieu de celle de Ris », concédé par le Roi le 8 août 1729 à Gabriel-Nicolas Angoullian après la révocation de Nicolas Genestre³¹⁵ ? En attendant, la ferme seigneuriale de Monsieur de Gasville, seigneur de Ris, sise à l'entrée du village, à gauche en allant à Fontainebleau, abrita les activités de la Poste aux chevaux et servit à loger le maître écuyer³¹⁶.

Au demeurant, des négociations dans ce sens furent ouvertes assez tôt avec les religieux Minimes. Nous avons vu que, malgré leur bonne volonté évidente, dix ans s'écoulèrent jusqu'à ce que la Louise consentît à vider les lieux par avance²⁴⁶ et qu'un autre membre de la grande famille des Angoullian, René, qui avait remplacé son frère à Ris, le 10 décembre 1729, pût pénétrer dans les bâtiments de la ferme de Fromenteau, transformés par lui pour cet usage un peu spécial³¹⁷.

314. Brevet de maître de « la Poste de Ris [...], transférée de Juvisy aud. lieu », pour Nicolas Genestre, du 10 août 1728 (*Arch. nat.*, O¹ 72, p. 307). Son fils Nicolas, dit le jeune, marchand à Juvisy en 1723, y tient une auberge en 1726 avec sa femme, Jeanne Hudry ; dès 1729, il exploite à Essonnes l'hôtellerie *Au Lion d'or* († 8 fév. 1748 à 49 ans et inh. le 9 dans l'église).

315. *Ibid.*, O¹ 73, p. 335. Peu après, le 20 novembre 1729, Gabriel-Nicolas Angoullian (né Villeneuve-le-Roi 29 sept. 1701) s'en alla de Ris pour devenir maître de la Poste de Saint-Denis en France par l'abandon de François Regnault * (*Ibid.*, O¹ 73, p. 487).

Quant à Nicolas Genestre l'aîné, bourgeois de Paris, rue de Carême-Prenant, paroisse Saint-Laurent, il épousa en secondes noces Marie-Marguerite Fortin, qui lui donna une fille Marie-Marguerite, décédée le 30 août 1740 à 11 ans et 2 mois. De retour dans sa maison de Juvisy, il s'éteignit le 22 mai 1747 à 83 ans et fut inhumé le 24 dans le cimetière par le jeune curé Nicolas-Robert Petit († 2 oct. 1747 à 34 ans). Sa veuve refit sa vie sur place, à 45 ans, le 7 mars 1748, avec Noël Aubry, 48 ans, épicier et procureur fiscal de la haute justice de M^{re} Michel Coupard de La Bloterye (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Juvisy).

316. *Arch. Ris*, Reg. par., 6 décembre 1731 et 29 mars 1740. D'autres bâtiments furent utilisés dans les parages : le 5 avril 1730, le garçon de poste Pierre Marie * fut trouvé mort « dans une écurie servant pour la Poste » et appartenant à Claude Costra Dulaurent, bourgeois de Paris, rue de Bourbon, à la Grenouillère, faubourg Saint-Germain († Ris 8 déc. 1739 à 70 ans).

317. Brevet de maître de la Poste de Ris « au lieu de celle établie sur le chemin neuf de Juvisy » par l'abandon de son frère Gabriel-Nicolas, du 10 décembre 1729 (*Arch. nat.*, Z^{1G} 130, f^o 31 r^o). Les charges de René furent bientôt triples : en effet, déjà titulaire de la Poste de Villejuif depuis le 1^{er} octobre 1728, il accapare celle de Saint-Denis, le 15 février 1733, après le décès de son frère (*Ibid.*, f^o 91 v^o). Mais il habite à Ris (*Arch. Seine*, D. E³, n^o 50, Villejuif, 25 fév. 1735), alors que le relais de Villejuif est tenu par

4. - Le schéma « Villejuif - Juvisy - Essonnes » (1740-1789).

Enfin, vers le milieu de l'année 1740³¹⁸, Juvisy récupéra son relais pour de bon. Bref y fut le séjour de René Angoullian ; le 17 août 1741, comme ses occupations étaient beaucoup trop lourdes, il remit sa charge d'inspecteur et maître de Fromenteau³¹⁹ à Joseph-Guillaume Mosny, originaire de la minuscule paroisse d'Orangis²⁴⁹. Il ne conserva que Villejuif où, le 19 février 1770, il fut remplacé par Pierre-François Darblay et Marie-Louise Desforges³²⁰ qui, vers 1789, passèrent la main à leur fils Pierre-François, ci-devant régisseur du prieuré voisin des religieuses Bénédictines de La Saulsaye, sur Chevilly³²¹.

A Essonnes, le 31 décembre 1738, ce fut Gabrielle Bouillerot qui devint maîtresse de la Poste royale, libérée par la fin à 60 ans, le 14 novembre 1735, de son vieil époux, Laurent Leduc, « ensépulturé » le 15 dans l'église Saint-Etienne³²². Dès qu'elle eût reconvolé, le 16 février 1740, avec l'avocat Philibert-Marie Dei, commissaire des Poudres et salpêtres du Roi aux moulins

une *gouvernante*, Madame Catherine Caffin, épouse du garçon de poste Pierre Lucas (*Ibid.*, 18 nov. 1737 ; — *Arch. Ris*, Reg. par., 26 nov. 1735).

318. Le transfert se fit entre le 29 mars et le 18 septembre 1740 (*Arch. Ris*, Reg. par.).

319. *Arch. nat.*, O¹ 85, p. 282 ; Z¹G 130, f^os 310 v^o - 311 r^o. Auparavant, le 23 juillet 1740, il avait cédé la direction de la Poste de Saint-Denis à François Cretté* (*Ibid.*, O¹ 84, p. 319 ; Z¹G 130, f^o 272 r^o).

320. *Arch. nat.*, O¹ 280, n^o 114 (cf. p. 141, 144 et 145 pour Angoullian).

321. *Arch. Seine*, D. E⁵, n^o 52, 25 nov. 1786. Le 28 octobre 1787, il est encore le fermier de La Saulsaye. Cette ferme, au bord de la route de Fontainebleau, « étoit autrefois une Abbaye de filles ; les bâtimens sont occupés [en 1780] par un riche Fermier ; et l'église qui tombe en ruine sert de retraite aux pigeons et aux oiseaux » (DENIS, *Op. cit.*, t. VIII, p. 35).

Mais en 1790, il est le maître de la Poste, avec sa femme Victoire-Louise Gouret ; le 5 mai, il y baptise sa fille Antoinette-Marie-Louise, dont le parrain est son frère Antoine-Rémy, officier de la Maison de la Reine, demeurant à Paris, rue Poissonnière, paroisse Saint-Eustache. Il est le maire de Villejuif en l'an II.

322. *Arch. nat.*, O¹ 82, p. 438-439. Veuve à 28 ans, elle était la fille de Madeleine Bressart* et de Jacques Bouillerot, marchand tanneur à Paris, au bord de la grande rivière des Gobelins, rue du Fer-à-Moulin. Mais elle laissa tout de suite la direction réelle de la Poste à Jean-Laurent Leduc, âgé de 20 ans.

d'Essonnes³²³, elle s'effaçait complètement, le 21 février, devant son beau-fils, Jean-Laurent Leduc³²⁴. Aux alentours de 1777, lui-même céda la barre à son fils Guillaume-Laurent³²⁵ et se contenta de la poste aux lettres³²⁶. Un laboureur de Villejuif, Charles-Louis Radot, clôture la liste des maîtres de Poste du XVIII^e siècle : le 12 décembre 1784, il fut commis à Essonnes pour remplir le vide causé par le départ volontaire du dernier occupant³²⁷.

323. *Ibid.*, AB XIX 3294, dos. 95, Ban de mariage du 14 fév. 1740 par le vicaire Jean Maurin ; — *Arch. Yvelines*, Reg. par. Essonnes. Le commissaire Dei (bapt. Chalon-sur-Saône 4 déc. 1696, fils de feus Marias Dey, avocat en Parlement, et Catherine Begue *) avait auparavant pris Calque Bequo * pour femme. Dame Bouillerot disparut tragiquement avec son mari et ses deux filles, Gabrielle et Marie-Madeleine Leduc, âgées de 14 et 15 ans, dans la terrible explosion qui, le 5 juillet 1745, ravagea la poudrerie ; accablé de chagrin, son frère, Jacques-Martin Bouillerot, curé de Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil et de l'annexe Saint-Jacques du faubourg de la ville de Corbeil, qui lui battait froid depuis son remariage, les conduisit le 6 à leur dernière demeure.

324. Vacance par démission (*Arch. nat.*, O¹ 84, p. 91). Jean-Laurent, né vers 1715, était l'un des enfants de la première épouse défunte du maître de Poste, Catherine Simoneau *. Le 9 août 1743, un incendie éclata à la Poste ; 17 chevaux périrent dans les flammes (Joseph-André GUIOT, *Almanach de la ville et district de Corbeil. Seconde année [1790]*, Corbeil, 1791, in-18, p. 27).

325. *Arch. Yvelines*, G Sup. 58¹, f^o 93 r^o. Sa mère, Françoise Desforges, le mit au monde le 12 avril 1743 à Essonnes. Sa marraine fut Marie-Catherine Leduc, épouse de Jean-Louis Meusnier, bourgeois de Versailles.

326. Jean-Laurent mourut à Essonnes le 22 décembre 1783 à 68 ans.

327. *Arch. nat.*, Z^{1G} 136, Enregistrement au greffe de l'élection de Paris le 20 avril 1785. Charles-Louis Radot, né à Villejuif le 19 mai 1759 du maître plâtrier Charles-Nicolas Radot (longtemps procureur fiscal du bailliage, puis maire de ce lieu en 1790) et d'Elisabeth-Louise Barre, avait pour épouse Marie-Marguerite Grandin ; son arrière-grand-père Nicolas, lieutenant du bailliage (fils de Martin et de Catherine Moreau, d'Ivry ; marié 4 mars 1680 avec Marie Plu ; † 29 mars 1732 à 78 ans) et son grand-père Charles († avant sa femme Louise Demeures, vivante en 1759) étaient aussi de gros marchands plâtriers (*Arch. Seine*, D. E⁵, n^{os} 49 à 52, Villejuif). Il mourut le 20 floréal an VII (9 mai 1799) à 5 h du matin ; sa veuve, « maîtresse de la Poste aux chevaux et cultivatrice », continua d'assurer la bonne marche de l'entreprise familiale.

Pensionnaire du Roi, G.-L. Leduc (oncle de Louis-François Bertin, chanoine-clerc de Saint-Spire de Corbeil, fils de sa sœur Marie-Françoise) s'en alla vivre à Paris où, en 1787, il fut député pour le Tiers Etat à l'Assemblée départementale et au Bureau intermédiaire du département de Corbeil, créé par l'édit de juin 1787 ; à ce titre, il travailla en vain au rude problème de la fixation des limites territoriales d'Essonnes et de Corbeil. Revenu à Essonnes en 1790, il soumissionna le prieuré de Notre-Dame-des-Champs pour 50 000 livres et commanda la Milice avec le grade de colonel (*Arch. Corbeil*, Dél. mun. Essonnes, f^{os} 67 v^o et 69 r^o).

La disparition prématurée du maître Mosny à Fromenteau, le 9 octobre 1745, obligea sa veuve, Marie-Madeleine Petit, à faire face, de droit le 19 octobre, aux responsabilités de la Poste pendant plus de vingt ans, avec une poigne peu commune et un sens profond des affaires, dont je parlerai plus loin ³²⁸. N'ayant pas d'héritier mâle, elle laissa la régie du relais, le 27 mars 1769, à son neveu, Charles Petit, qui fut une des figures marquantes de l'histoire juvisienne jusqu'au début de l'Empire ³²⁹.

A 37 ans, Charles Petit fut donc chargé de desservir avec gages la Poste aux chevaux ; mais dès 1758 il aida sa tante Madeleine comme « inspecteur » de Fromenteau ³³⁰. Sa mère, Marguerite Hautein *, l'avait difficilement mis au monde, le 1^{er} septembre 1732 — la sage-femme l'ondoya à la maison « à cause du danger de mort » —, des œuvres de Pierre Petit, receveur et procureur fiscal de la paroisse d'Antony ³³¹. Son accession fut immédiatement suivie, le 22 mai 1769, de son mariage avec Camille-Catherine Ruzé, âgée de 19 ans, fille d'une dame veuve, Anne David, bourgeoise d'Essones ³³².

A la tête d'une entreprise prospère, coiffant la ferme de Fromenteau, la Poste et l'auberge, Charles Petit était à la fois un cultivateur, un commerçant et un fonctionnaire royal en uniforme ³³³. En 1788, il eut l'honneur d'être l'un des treize députés du Tiers Etat composant l'Assemblée du département de

328. *Arch. nat.*, O¹ 89, p. 339.

329. *Ibid.*, O¹ 114, p. 226 ; O¹ 280, n^o 109.

330. *Arch. Seine*, D. E⁵, n^o 51, Villejuif, 14 mars 1758.

331. *Ibid.*, D. E⁵, n^o 1, Antony.

332. *Arch. Yvelines*, Reg. par. Essones. Née le 6 novembre 1749 de Jacques Ruzé, receveur de la Terre et seigneurie de Guigneville au diocèse de Sens, et d'Anne David († Juvisy 15 janvier 1790 à 80 ans).

333. Afin « d'assurer de plus en plus l'exercice de leurs fonctions », Louis XVI avait ordonné, le 17 août 1786, que les maîtres de Poste vêtiraient « un surtout à la française de drap bleu de roy, collet ecarlatte rabattu et arrondi, paremens bleus [...], doublure d'étoffe de laine ecarlatte, passepoil de même couleur, avec un bordé d'argent large de six à sept lignes sur le collet et les paremens, veste unie à la française de drap de couleur ecarlatte, culotte de la même couleur [...], gros et petits boutons blancs aux armes du Roi. »

La veste des postillons était à dominante bleue. Ils portaient sur le bras gauche un écusson aux armes royales, monté sur un bracelet de cuir indiquant le nom de leur Poste et le numéro de leur rang (*Arch. nat.*, O¹ 280, n^o 138¹, art. 4 et 5).

Corbeil, créée par l'édit de juin 1787³³⁴. C'est alors que, pour se différencier d'un autre élu, M. Petit de La Mothe *, et se donner un air de distinction, il ajouta à son nom le qualificatif « de Château-Thierry », qu'il raya au début de la Révolution³³⁵.

La vente des biens nationaux lui fut particulièrement avantageuse. Le jeudi 10 février 1791 à 10 h du matin, dans le réfectoire du couvent des Récollets à Corbeil, il fut procédé à l'adjudication définitive du domaine des Minimes, en vertu de la loi du 17 novembre 1790. Après l'allumage des feux et *une lutte très vive* entre trois personnes, parmi lesquelles s'agitait le gendre de Madame Mosny, Louis-François Sivert, l'ancien maître de la Poste d'Essones, Guillaume-Laurent Leduc, demeurant rue Neuve-Saint-Merry dans la capitale, se rendit acquéreur de la ferme de Fromenteau et de 170 a 90 p de terres à la mesure de 22 pieds moyennant 170 900 livres³³⁶. Mais à huit heures du soir, il comparut au secrétariat du district et déclara qu'il avait agi « pour et au profit » de Charles Petit, dont en l'occurrence il avait été l'homme de paille, parce que son ami avait craint l'affrontement direct avec l'époux de sa cousine germaine, Romaine-Geneviève Mosny. Pour *La Cour de France* et un quartier de terre, ainsi que pour la maréchalerie et 75 p de cour, il n'usa point de ce stratagème : il les enleva lui-même en montant jusqu'à 12 000 et 2 000 livres³³⁷.

D'opinions modérées, Charles Petit fut le premier maire de Juvisy en février 1790 ; il assuma une seconde fois cette fonction en 1803. En 1793, sous Jean-Charles Colombier, il fut

334. Corbeil, avec six arrondissements, constituait le deuxième département dans l'Assemblée provinciale de l'Île de France. L'Assemblée de département se forma le 13 octobre 1787 à Corbeil (J.-A. GUIOT, *Almanach de la Ville, Châtellenie et Prévôté de Corbeil, Année 1789*, Corbeil, 1790, in-18).

335. *Arch. Corbeil*, AA 19, n^{os} 5 et 9 ; — GUIOT, *Almanach [de 1789]*, p. 14. C'était une mode dans la famille. Son oncle, Charles-Barthélemy Petit, bourgeois de Choisy en 1769, se dit *de La Grange*. A Meaux-en-Brie, le maître de Poste s'appelle Pierre Petit *de Rutel* (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Juvisy, 20 nov. 1764, 7 janv. 1767, 8 août 1768 et 13 fév. 1778).

336. Leduc offrit 87 142 livres au départ.

337. *Ibid.*, 1 Q 8 (art. 5, 6 et 7 de l'affiche) et 1 Q 1 (ventes 34, 35 et 36). En 1790, Fromenteau servait de « Bureau pour les lettres » aux communes de Juvisy, Athis et Mons ; le directeur en était le fils du maître de Poste, Charles-Pierre Petit. Savigny dépendait du bureau de Longjumeau ; celui de Ris couvrait Orangis, Bondoufle, Grigny, Viry et Châtillon (GUIOT, *Almanach [de 1790]*, p. 173).

simplement officier municipal et en l'an III, alors que Jean Youf dirigeait la commune, il fit partie de son conseil général, après avoir subi en floréal an II une courte peine de prison non méritée, consécutive à une dénonciation du Comité de surveillance de Viry, l'accusant d'avoir lavé du blé noir dans la fausse rivière d'Orge et perdu quelques poignées de grains. Vers 1805, il se retira à Paris et confia la Poste à son fils Charles-Pierre, maire de Savigny de prairial an VIII (1800) à avril 1811 et longtemps fermier à Champagne.

IV

LA PHYSIONOMIE ÉCONOMIQUE DE JUVISY-SUR-ORGE AU XVIII^e SIÈCLE

Se pencher sur les va-et-vient de la Poste aux chevaux entre deux paroisses voisines, c'est s'inquiéter, dans une certaine mesure, de la physionomie économique de Juvisy, à une époque que l'on tend à vouloir considérer sous un jour très rose. Bourg prospère ou pauvre village ? Tel est le problème humain que l'on devrait résoudre. Malheureusement, la réponse sollicitée met en jeu trop de facteurs divers pour qu'il soit permis de le trancher de façon définitive, surtout sous le couvert d'une formulation dichotomique. Il n'entre pas dans mon propos de l'aborder de front, mais modestement de brosser une esquisse qui dévoilera néanmoins que la majeure partie des habitants était plus proche de l'indigence que d'un bien-être généralisé.

Grâce à une enquête de 1717, en vue de l'établissement de la taille proportionnelle à Juvisy, nous apprenons qu'à côté de la culture de la terre, essentiellement tournée vers la production des céréales et concentrée entre les mains de quelques gros marchands laboureurs, « *les auberges sur la route de Fontainebleau et le passage du bétail* », pour l'approvisionnement de la capitale, constituaient tout le « *commerce du pays*³³⁸. » Ces deux dernières indications montrent à quel point la

338. *Arch. nat.*, Q³ 206, n^o 16, art. 11. Par petites étapes, le bétail pour la fourniture de Paris était acheminé vers le marché royal de Sceaux — moins important que celui de Poissy — par des marchands forains qui faisaient souvent halte à Juvisy. L'un d'eux, Edme Clauzeau *, venant de Ligny près d'Auxerre, s'y arrêta le 22 août 1721 avec un troupeau de bœufs conduit par ses toucheurs (*Arch. Yvelines*, B^{III} Juvisy, Hte just.). Les paysans ne les voyaient pas toujours d'un bon œil, car les animaux ravaageaient les cultures au bord de la route.

présence d'un Grand chemin royal était susceptible de vivifier l'économie d'une petite paroisse. A plus forte raison si elle était le siège envié de la maison de Poste, source de relative puissance et centre d'intérêt primordial tant pour le transport des personnes que pour la transmission de la pensée. Tenue par un notable, le maître de Poste privilégié et exempté³³⁹, il s'opérait autour d'elle un intense mouvement de voyageurs, dont profitaient les artisans et commerçants, en particulier les aubergistes. Le 25 novembre 1727, peu avant la mise en service de la nouvelle route, ne lit-on pas qu'il y avait une telle affluence à Juvisy que des charrois, ne pouvant trouver un abri dans les cours, avaient dû rester « toute la nuit dans la Grande rue [...], parce que toutes les hostelleries étoient remplies » de rouliers et de voyageurs³⁴⁰ !

Visiblement une minorité, bien pourvue au regard d'une foule de gagne-petit aux moyens dérisoires, s'attribuait le monopole des principales sources de la richesse. D'où les vives réclamations de l'abbé Martial Pouyat, « vicaire perpétuel » de Juvisy, qui obtint de ses éminents « patrons curés primitifs », les supérieur et directeurs du séminaire d'Orléans, par transaction du 23 mars 1716, la jouissance d'une certaine quantité de biens fonds supplémentaires, parce que « les offrandes et le casuel de ladite église ne produis[en]t quasy rien à cause de la petitesse de la paroisse et de l'extrême pauvreté de la plus part des habitans³⁴¹. »

339. En 1717, il y avait à Juvisy « sept exempt, scavoir Monsieur le marquis de Brancas, le curé [Pouyat], un commissaire des galères [Gallois], le maître de la poste [Genestre], le receveur des droits de rivière et deux bourgeois de Paris » (*Arch. nat.*, Q³ 206, n° 16, art. 16 et 17).

340. *Arch. Yvelines*, B^{III} Juvisy, Hte justice.

341. *Arch. nat.*, S 7000. Le 14 juin 1701, en vertu des Lettres de provision de la cure de Saint-Nicolas accordées par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, à « vénérable personne M^e Martial Pouyat, prestre du diocèse de Limoges, comme vacante par la démission de M^e Nicolas Cornu, dernier possesseur d'icelle, le sixième des présents mois et an, sur la représentation de Mgr le cardinal de Coislin, evesque d'Orléans, Patron de lad. cure, comme Supérieur du Séminaire », Pouyat, docteur en théologie, avait été mis « en la possession corporelle, réelle et actuelle » de l'église de Juvisy par Léonard Chapellas *, docteur de Sorbonne, chanoine de l'Eglise de Paris, en présence du vicaire Jacques Jeannin et de nombreux habitants (*Ibid.*, S 4294, n° 141). Il tomba malade en août 1742 et mourut à Paris le 15 novembre, à 65 ans.

Michel Le Masle des Roches avait résigné son « prieuré de Saint Martin, autrement Notre Dame des Champs » de Paris, le 9 décembre 1657, à Pierre du Cambout de Coislin (nov. 1636 — † Versailles 5 fév. 1706 ; évêque d'Orléans juin 1665 et cardinal du titre de la Sainte Trinité au Mont Pincius 22 juin 1697) sous réserve d'une pension.

Sans faire fi de ces réalités d'ordre social, chaque fois que le relais a quitté Juvisy pour se fixer à Ris, cela s'est traduit par un coup de frein entraînant une baisse sensible des activités commerciales. Mais ces mises en veilleuse périodiques ou ces disgrâces passagères ne sont rien en comparaison du *déclin* qui accompagna l'ouverture de la voie de contournement. Du jour au lendemain, en 1728, au lieu de l'animation habituelle, un silence quasi sépulcral s'abattit sur cette Grande rue dont les pavés, durant des siècles, avaient retenti du fracas des carrosses, du martèlement des chevaux et du bruit incessant des roulages lointains. Le curé Pouyat en prévint aussitôt les conséquences désastreuses et, en le colorant d'inquiétude, il exhala sans détours son scepticisme désabusé : « Le casuel, écrivit-il le 15 août 1728, monte à peu de chose, n'y ayant qu'environ 180 communians, dont une grande partie sont pauvres, et même *la plupart des principaux et autres vont quitter le lieu, attendu qu'à présent presque tout le monde passe au nouveau Grand chemin royal qu'on vient de faire, ce qui rendra cette paroisse déserte ou il n'y viendra s'établir que des pauvres gens*³⁴². »

Dans un domaine plus sentimental, n'y eut-il pas une autre raison de s'affliger pour l'ensemble de la cellule villageoise qui, avec beaucoup de peine, assista au découpage de son terroir et à la transformation radicale de son environnement, du fait que l'horizon fut rétréci et même bouché, en direction de la riante vallée de l'Orge, par cette énorme barrière artificielle ?

Il y a pis. Au fur et à mesure qu'on s'approcha de la Révolution, les habitants de Savigny, stimulés par les moines du prieuré de Longpont, leurs gros décimateurs, se retranchèrent moralement derrière ce paravent et s'en servirent pour émettre des prétentions abusives d'ordre territorial. Tirant parti de la négligence ou du manque de vigilance des Messieurs du sémi-

342. *Ibid.*, Q¹ 1512. Pourtant ce ne fut pas la ruine ; il y eut encore des clients dans les auberges du village, certes moins prospères. Des troupeaux continuaient de passer par la Grande rue. Le 20 décembre 1732, François Bretton, marchand de moutons à Labrosse (Loiret), Nicolas Bachellet, marchand à Sens en Bourgogne (Yonne) et Jean Benoît, conducteur de la troupe de Bellanger *, éleveur à Saint-Martin-sur-Loing (Yonne), menant leurs bêtes à Sceaux, furent attaqués à coups de bâton près de la Maladrerie par quatre bergers du lieu (*Arch. Yvelines*, B^{IV} Juvisy, Moy. just.).

naire d'Orléans dans la levée des dîmes³⁴³, ils réussirent par la suite à s'emparer malhonnêtement de plus de 36 % des terres de Juvisy³⁴⁴.

L'abbé Lebeuf a indiqué qu'« en 1709, on comptoit 110 feux à Juvisy suivant le Dénombrement alors imprimé », tandis que celui du sieur Doisy, publié en 1745, n'en marquait que 67. A la vue de cette baisse spectaculaire de la population, évaluée aux deux cinquièmes, il eut l'heur de prudemment ajouter : « Cette diminution, si elle est véritable, a été sans doute occasionnée par le transport [...] hors le village » du Pavé de Fontainebleau³⁴⁵. Qu'il avait raison de se méfier ! D'abord le recen-

343. Il était rare qu'il y eût une correspondance entre d'une part les seigneuries et justices, d'autre part les paroisses et dîmeries. En règle générale, appliquée par les intendants pour procéder à l'assiette des tailles, le « cercle du dixmage » — comprenons ses limites, marquées par des bornes — déterminait précisément l'étendue de chaque paroisse, c'est-à-dire de son *terroir*, au sens moderne de *territoire communal*. Si le « terroir » de Juvisy avait été réduit à la seule étendue de la seigneurie, environ une centaine d'arpents, il aurait perdu presque toutes les terres de la Plaine haute, ainsi qu'une bonne partie des coteaux et de la Plaine basse.

344. Dans le procès-verbal d'arpentage du 14 juin 1783, dressé par le commissaire aux droits seigneuriaux, Marie-Michel Méteyer, demeurant à Epinay-sur-Orge, la paroisse de Savigny couvrait 1978 a 2 p 3/10 en mesure locale de 18 pi, réduits à celle de Roi à 1324 a 21 p 1/2. Mais il fut reconnu après coup que les habitants de Savigny avaient « mal a propos imglobés dans leur territoire une *grande portion de terrain faisant partie de la dixme de Juvisy*, figuré au plan annexé [...] par un lizeré bleu, que nous avons trouvés contenir 624 a 11 p mesure du lieu », qu'il fallait distraire du relevé ci-dessus pour le ramener à 1353 a 91 p en mesure locale. Les délégués de Savigny refusèrent d'apposer leur signature, sans d'ailleurs « administrer la preuve » des limites prétendues. Malgré le principe anciennement reçu que « dixmage est terroir », les Saviniens s'obstinèrent ; de la même façon déloyale que les gens de Corbeil agirent dans un cas identique avec leurs voisins Exonois (*Ibid.*, C^o, n^o 14).

Une commission ayant été donnée par l'intendant Louis Bertier de Sauvigny à Aubert, l'un de ses subdélégués, dans le but de « travailler à la confection du rolle des tailles de Savigny, *en observant de ne pas y comprendre les terres du dixmage de Juvisy* », une réunion se tint à Savigny le lundi 26 juin 1786. A peine eut-il « annoncé sa mission [...] qu'il fut hautement et tumultueusement contrarié » par une assistance déchainée.

Dans une étude spéciale, je traiterai en détail ce délicat problème des limites de Juvisy et de Savigny, tant pour les seigneuries que pour les dixmages. Je rappelle seulement que l'arpentage d'août 1785 attribuait à Juvisy une superficie *légal*e de 669 a 56 p à la mesure de Roi, soit 342 hectares. La commune n'a plus que 216 hectares 25 ares 35 centiares en 1811 (*Arch. Juvisy*, Matrice cadastrale du plan parcellaire de 1811).

345. LEBEUF, *Op. cit.*, t. XII, p. 102.

sement de 1709, dû à Charles Saugrain³⁴⁶, renferme de grosses erreurs ; il est loin de concorder avec celui établi en 1713 par l'intendant Bignon de Blanzly qui, en attribuant 76 feux à Juvisy³⁴⁷, donne une évaluation quantitative exacte, pleinement corroborée par les 78 feux de l'enquête de 1717³⁴⁸. Quant à Doisy³⁴⁹, servilement imité par Expilly³⁵⁰, il a fait œuvre de plagiaire en copiant mot à mot les renseignements statistiques d'apparence à peu près correcte fournis par Claude-Marin Saugrain en 1720 ; aussi le chiffre de 67 feux doit-il s'appliquer *avant* la construction de la route et non pas après³⁵¹. Si l'on veut reconnaître que les totaux révélés par Saugrain en 1726 (302 habitants)³⁵², Philippe Hernandez en 1759 (59 feux)³⁵³, Louis Denis en 1767 (240 communiant)³⁵⁴ ou Jacques-Charles Lefèvre vers 1785 (65 feux)³⁵⁵ sont parfois suspects, on trouve

346. SAUGRAIN (Charles), *Dénombrement du Royaume* [...], Paris, 1709, in-8°, t. I, p. 5. Ce chiffre, fort exagéré, est d'autant plus faux que Juvisy, qualifié pompeusement de « bourg », traverse alors une période néfaste, puisque le relais est à Ris, auquel l'auteur n'accorde que 20 feux avec La Borde !

347. *Bibl. nat.*, Ms. fr. 11384, f^os 1 et 8 v^o, *Etat des Villes et Paroisses* [...], établi par Roland-Armand BIGNON DE BLANZLY, chevalier, conseiller d'Etat ord., intendant de la généralité de Paris (*Arch. nat.*, AD 2, 782). Le 26 mars 1713, il écrit à M. de Vaubourg, en réponse à sa lettre du 9 janvier : « J'ay tiré ces Etats sur le dernier département des tailles et les rolles de l'année précédente. »

348. *Ibid.*, Q^o 206, n^o 16. Ces 78 feux se répartissent en 58 maisons, dont 50 aux taillables et 8 aux privilégiés.

349. DOISY (P.), *Le royaume de France et les états de Lorraine* [...], Paris, 1745, in-4°, p. 573.

350. EXPILLY (Jean-Joseph), *Dictionnaire* [...] *de la France*, Paris, 1764, in-fol., p. 885. Dans son *Avertissement*, il attribue aux villages un coefficient moyen du feu variant entre 4 et 5.

351. SAUGRAIN (Claude-Marin), *Nouveau dénombrement du royaume* [...], Paris, 1720, in-4°, p. 4.

352. SAUGRAIN (Claude-Marin), *Dictionnaire universel de la France* [...], Paris, 1726, in-fol., t. II, col. 260.

353. HERNANDEZ (Philippe), *Description de la généralité de Paris* [...], Paris, 1759, in-8° : « On regarde comme un chef-d'œuvre, écrit-il, le travail qui a été fait sur la route pour couper une montagne et faire passer le chemin sur une rivière. »

354. DENIS (Louis), *Pouillé historique et topographique du diocèse de Paris*, Paris, 1767, in-fol., p. 25.

355. *Bibl. Rouen*, Ms. Montbret 115, t. III, p. 246, *Etat des paroisses et hameaux qui composent la direction de Corbeil, par départemens et par tournées, lesquelles sont au nombre de 4 : Corbeil, Essones, Soisy sous Etioles et Saintry* [...]. Juvisy compte « 5 cabaretiers, 2 détailliers, 2

à long terme une source sérieuse : c'est le recensement opéré le 13 septembre 1790 par le maire Charles Petit qui mentionne 103 feux et 404 habitants ³⁵⁶.

Dans presque tout cela, il s'agit de données imparfaites, difficiles à manipuler, qui ne favorisent guère l'extrapolation quand on s'attache à Juvisy seul. En élargissant les observations, la tendance est nette. Partout on assiste à la fin de l'Ancien Régime, par rapport à la période de référence 1713-1720, à une poussée démographique, oscillant entre 50 et 100 % si l'on ne s'occupe que des feux, *même à Juvisy où cette croissance est pourtant plus faible*, puisque réduite à 35 % en moyenne.

Mais on butte d'emblée sur une lacune de taille : que s'est-il passé *entre* 1713-1720 et 1790, durant ce long intervalle de 70 ans ? Autrement dit, la montée a-t-elle été constante ? Comme il est impossible d'accorder sans réserves du crédit aux chiffres de Hernandez, Denis et Lefèvre, force est de s'en tenir à de pures spéculations. Or, en y réfléchissant bien, j'ai acquis la certitude que pendant deux ou trois décennies l'accroissement général, plus ou moins sensible et régulier dans les autres paroisses, s'est transformé ici en un *palier*, qui serait évidemment une preuve de stagnation économique, une preuve que la communauté juvisienne pâtit assez longtemps de ce mauvais coup du sort, qu'il faut considérer, quelles que soient les restrictions, comme un *tournant capital de son histoire, dans un sens maléfique*. Donc la thèse d'un fort fléchissement, produite avec circonspection par Lebeuf, n'est pas à retenir. Toutefois, si la population n'a pas beaucoup varié après le détournement de la route, elle a connu une modification qualitative appréciable, parce que les éléments les plus en vue, les plus riches, les plus actifs de la couche commerçante prirent le large et s'installèrent ailleurs. Le cas de Nicolas Genestre le jeune, quittant Juvisy vers 1728 pour exploiter à Essonnes l'auberge du *Lion d'or*, en est un exemple caractéristique.

potoyeurs » vendant du vin ; maigre total au regard de Ris, « intéressant pour le produit occasionné par la consommation des rouliers et voyageurs », qui — sans le hameau de La Borde où 3 cab. et 3 pot. accueillent les mariniers et les conducteurs de chevaux du chemin de hallage — aligne 18 cab., 4 dét. et 4 pot. (*Ibid.*, p. 244. C'est un mémoire adressé au ministre Necker par Lefèvre, directeur des Aides à Corbeil).

356. *Arch. Yvelines*, 1 LM 443. Les recensements d'Athis et de Mons furent dressés par les maires Lebourlier et Hédiard.

VARIATIONS DE LA POPULATION A JUVISY
ET DANS LES VILLAGES ENVIRONNANTS

PAROISSES	FEUX				HABITANTS	
	1713 (347)	1717 (348)	1720 (351)	1790 (356)	1726 (352)	1790 (356)
Ablon	21	—	18	47	97	208
Athis-sur-Orge	58	54	56	88	248	338
Mons-sur-Orge	30	27	29	74	132	278
Fleury-Mérogis	17	16	16	42	73	137
Grigny	61	—	56	117	253	370
Juvisy	76	78	67	103	302	404
Ris (et La Borde*)	52 *	—	46 *	131	208 *	503
Savigny (et Vaux*)	122 *	—	121 *	259	545 *	1005
Viry (et Châtillon*)	62 *	—	64 *	109	290 *	408
Essonnes	135	—	134	400	604	1530

Les chiffres entre parenthèses, sous les dates, renvoient aux notes du texte.

L'abbé Joseph-André Guiot, historien de Corbeil et des environs au début de la bourrasque révolutionnaire, a raison de faire valoir que Juvisy « a perdu à cette privation » du trafic routier³⁵⁷ ; appuyé par Millin qui affirme que la déviation du Grand chemin « n'a pas laissé [...] de lui être très préjudiciable³⁵⁸. » Par contre, l'exode massif et immédiat vers le plateau, autour de l'auberge de *La Cour de France* et de la maison de Poste, est encore l'un de ces mythes que n'étaient ni la manipulation délicate des chiffres, muets sur ce point, ni l'étude méthodique des cartes ou la lecture attentive des guides de voyage, dont les enseignements sont du plus haut intérêt.

L'examen de la *Carte topographique de la Capitainerie de Corbeil*, dessinée par Matis en 1746 et reproduite partiellement en double page pour que chacun puisse en mieux saisir les détails, montre avec clarté que, en dehors du complexe des Minimes à Fromenteau, il n'existait rien d'autre le long de la route que l'auberge du *Mont Saint-Michel*, ouverte depuis peu³⁵⁹. Jusqu'en 1756 et sûrement bien après cette date, la situation demeure inchangée³⁶⁰.

Mais où est le modeste bâtiment du garde de la Montagne, déjà mentionné dans le bail du 6 mai 1732 à Pierre Hubert⁶¹ ? Il mérite attention, car sous la forme d'un point de rencontre et d'accueil, il va au plan chronologique constituer le second foyer d'habitat sur le parcours du Pavé neuf. Inutilisée après la nomination d'Antoine Toupet, la « baraque » que Louis XV avait ordonné de construire en dur sur un terrain de 216 toises carrées à l'angle du Grand sentier de Juvisy à Savigny³⁶¹, non

357. *Bibl. Rouen*, Ms. Montbret 684, *Cantons du District de Corbeil, département de Seine-et-Oise, 1790*, f° 90 r°. Pour chaque commune, Guiot donne le nombre de feux ; mais ses chiffres sont tellement fantaisistes — Athis 50, Mons 60, Grigny 120, Juvisy 120, Savigny 130 — qu'on ne peut s'en servir. D'autant plus que dans son *Almanach [de 1789]* il alloue, par exemple, 93 feux à Grigny (p. 127).

358. MILLIN, *Op. cit.*, p. 2.

359. *Bibl. nat.*, Ge. A. 28, *Carte topographique de la Capitainerie de Corbeil dite de Villeroy et ses environs. Levé et dessiné par N. Matis [...]* 600 toises, 1746, file ms. en coul. 4 076 × 2 030 mm (voir pl. XII, ill. 19).

360. *Arch. nat.*, F¹⁴ 8445, N III 3, Plan n° 46, *Généralité de Paris, Grande route de Paris à Lyon par Essonnes, Fontainebleau et Nemours [...]*, non daté, mais post. à 1756 (présence de la Pyramide) et ant. à 1771 (absence de la maison de René Angoullian : cf. page 144).

361. Ce sentier, coincé plus loin entre les chantiers des Hauts et Bas Judas, longeait ici, après une petite modification de tracé, la partie sud du *Mont Saint-Michel*, au niveau de l'actuel boulevard de Bellevue.

loin du pont du Roy, fut vendue aux enchères publiques par le trésorier Mignot de Montigny, en même temps que les vastes « canaux régnans aux deux cotez de la chaussée conduisant à Ris sur 585 t » dans la Plaine basse, à partir de l'Orge³⁶². Le 18 août 1739, le tout passa dans les mains du bourgeois Nicolas Gervais, receveur du Domaine à Paris et propriétaire d'une résidence cossue à Juvisy³⁶³. Des agrandissements transformèrent la loge en une hôtellerie de renom, d'où le panorama sur la vallée et les fontaines monumentales était captivant. Sous l'enseigne du *Mont Saint-Michel* ornant sa devanture, elle ouvrit ses portes vers 1743 avec Jacques Duperche et Jeanne Lefèvre, ci-devant tenanciers du *Cygne* dans la Vieille montagne³⁶⁴.

362. Le 8 juin 1757, le postillon juvisien François Hutteau *, 27 ans, de Marolles-en-Hurepoix, s'y noya (cf. note 31) : « Un cheval de poste l'avoit précipité dans les canaux qui règnent sur le Grand chemin [...], dans lesquels il étoit entré pour laver led. cheval et trois autres en revenant d'Essone » ; Louis Lucas, Thomas Pichard et Estienne Goussard *, tous postillons chez M^{me} Mosny, le tirèrent sans vie de l'eau (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Juvisy).

363. *Arch. nat.*, E 1162^B, n^{os} 50 et 50 bis, avec plan : arrêt du Conseil d'Etat confirmatif de l'adjudication, sur offre de Gervais du 12 mai 1739. L'acheteur s'engagea à permettre aux entrepreneurs des Ponts et Chaussées d'y prendre du sable pour la construction et l'entretien des pavés de la route.

La même année, en compensation de deux parties de vignes fouillées par Bonneau « tant pour former la Nouvelle Montagne que pour l'élever dans sa naissance, dont ils n'ont reçu aucun remboursement » par suite d'un oubli, un autre arrêt royal du 7 juillet 1739, sur ordonnance de Mignot de Montigny du 10 juillet 1736 et rapport du conseiller d'Etat Orry, octroya « par forme d'indemnité » au S^r Gervais et à Dame Guénon, son épouse (cf. note 374), une vigne de 18 p enclavée dans leurs héritages en bordure de la Grande route. Elle se trouvait approximativement dans l'actuel domaine de M. Henri Longuet, maire de Viry-Châtillon, au 22 avenue de la Cour de France (*Ibid.*, E 1161, n^{os} 1 et 1 bis, avec plan).

364. Les gérants du *Mont Saint-Michel* furent dans l'ordre : Jacques Duperche et Jeanne Lefèvre en 1743-1756, Louis Droyer et Marthe Gallet († 20 déc. 1762) en 1760-1762, Claude-François Ruelle et Marie-Anne Goullard * en 1764-1778, Louis-Jacques Vassout * et Charlotte-Victoire Pichard en 1779-1788, le maréchal-ferrant Martin Sédilot * et Louise Chenarde * en 1789.

Après son père, D^{lle} Louise-Angélique Gervais devint la propriétaire de cette auberge, qui comprenait en 1788 : deux chambres basses, deux chambres hautes avec grenier et des dépendances autour d'une cour.

Dans la rue Camille-Flammarion, en descendant, la famille Gervais possédait en face de sa demeure bourgeoise « une maison à porte cochère, seise à la Montagne de Juvisy à gauche, où pend pour enseigne *Le Signe* [...], tenant par devant sur la rue et par derrière au jardin de l'ancien presbiteraire [...] et à la *ruelle du cimetièrre*, par haut au S^r Maignant *, par

Trente ans plus tard, au crépuscule du règne de Louis XVI, l'observateur impartial constate que la situation ne s'est guère améliorée et que, au maigre bilan de 1756, il ne peut ajouter que quelques rares maisons, ça et là réparties entre la Pyramide et les Belles Fontaines. Nous disposons de plusieurs moyens d'appréciation, ne serait-ce qu'en rapprochant les remarques de Louis Denis, dans son *Conducteur français* de 1780³⁶⁵, des indications fournies par divers plans, dont le plus riche est celui dressé en 1785 par le géomètre Roy le jeune, extrait de la précieuse collection des Plans d'intendance³⁶⁶.

Suivons le guide. Parvenu au local « nouvellement bâti à l'angle » d'une voie plantée d'arbres, conduisant au castel du marquis de Gourgues³⁶⁷ à Athis, le voyageur attentif apercevait sur sa droite, « au milieu d'un terrain fertile en froment », la ferme de Contin, l'une des nombreuses possessions de l'abbaye Sainte-Geneviève. A peine avait-il, par la portière de sa voiture, jeté un rapide regard sur la flèche romane de l'église priorale de Saint-Denis d'Athis qu'il arrivait déjà à la hauteur du domaine de M. de Brochant³⁶⁸, seigneur haut justicier de Juvisy. Devant un pavillon de garde, accolé à la grille du parc, pointait la pyramide commémorative de l'Académie des sciences, dont la première pierre fut posée le 14 mai 1756 en présence de Le

bas à la mazure de l'hôpital » (*Arch. nat.*, S 7004, Terrier de 1732). En 1715, Pierre Delaunay est l'hoste du *Cigne* († 7 oct. 1738 à 76 ans, lieutenant en la haute justice du marquis de Brancas); en 1739, Jacques Duperche l'exploite (cf. note 279).

365. DENIS, *Op. cit.*, p. 39-44.

366. Plan « conforme à son procès-verbal », daté à Juvisy du 8 août 1785 et violemment contesté par les habitants de Savigny (*Arch. Yvelines*, C², n° 25).

367. Alexis-François-Joseph de Gourgues (27 oct. 1725 — Paris 31 janv. 1818) était le gendre de Guillaume Mazade de Saint-Brisson. Comte de Castelmeyran, conseiller au Parlement le 3 mars 1747, maître des Requêtes en 1753, président au Grand Conseil le 28 juin 1760, intendant de la généralité de Montauban de 1761 à 1773, il vendit le château d'Athis à des huguenots, Michel Serres de Prat et son épouse Esprit-Julie de Pardieu, le 30 décembre 1790.

368. Claude-Jean-Baptiste Brochant, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, receveur général et charitable de l'Hôtel-Dieu de Paris, acquit le château le 8 décembre 1777, après le maître des Comptes, Charles-François Pajot. Sa veuve le céda le 4 mai 1791 à Brice-François Poujaud, administrateur général des Domaines, enregistrements et autres droits nationaux (*Arch. Juvisy*, Reg. par.).

Monnier, D'Alembert et Trudaine de Montigny³⁶⁹. Ensuite défilaient à gauche la borne milliaire n° 9 et plusieurs « maisons neuves » : l'auberge du *Pavillon*, précédée par la boutique du charron François Dugrais et suivie par l'immeuble des Minimes, puis une jolie résidence bourgeoise « décorée d'une terrasse revêtue d'un mur », au coin du chemin de Champagne, et, après des vignes bordées d'une haie vive, la nouvelle hostellerie des *Belles Fontaines*, avec son réservoir qui continue de fonctionner sous nos yeux, sur la gravure 30. Plus loin, trois petits édifices complétaient ce rivage, au-dessus du chantier d'Artelet, à l'intersection du Grand sentier de Juvisy à Savigny et de la route de Fontainebleau. L'autre bord du Pavé royal, sur la droite, était beaucoup moins fourni : deux maisons de grandeur moyenne, dont l'une servait de serrurerie à Baresté, et proche du Grand pont le *Mont Saint-Michel*.

Comment se fait-il que la progression de l'habitat fut si lente sur cette belle portion d'axe routier, alors que la présence d'une maison de Poste, dont la localisation géographique était incomparable, aurait dû servir de catalyseur, ouvrir de larges perspectives et apparaître comme un instrument efficace d'expansion, capable de valoriser assez vite la partie haute de Juvisy ? Or pendant près d'un demi-siècle, deux causes très simples conjuguèrent leurs effets pour aboutir à cette faible occupation linéaire du sol et donner une fausse impression de marasme économique.

D'abord l'administration des Ponts et Chaussées, mue par un louable souci de parfaire la stabilité des accotements et des berges, interdit qu'on élevât « des bâtiments *tant dans le glacis des déblais que ceux des remblais de la Butte de Juvisy*. » Elle neutralisa de la sorte toutes les bordures artificielles qui, appartenant à l'Etat, demeurèrent longtemps « vagues et incultes. » Cela explique que les premières constructions ne purent surgir que là où le relief naturel ne fut pas modifié par les fouilles, notamment en dehors de la longue section en tranchée : c'est l'implantation des auberges du *Mont Saint-Michel*, du *Pavillon* et des *Belles Fontaines*.

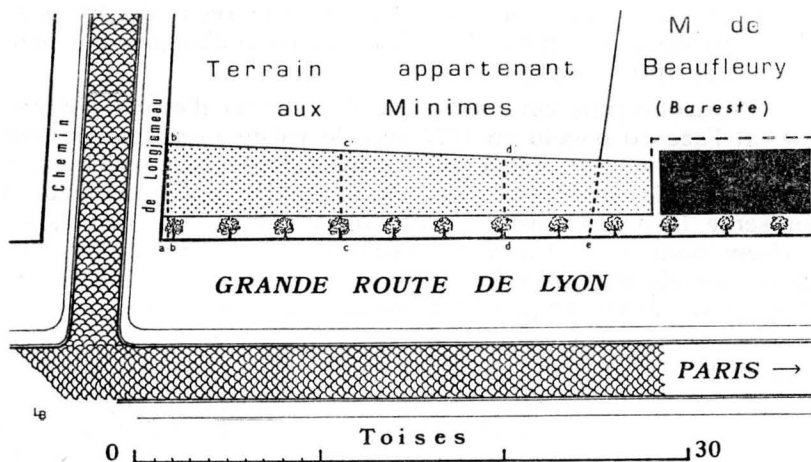
369. Une plaque posée en 1788 portait : « L'axe de la pyramide indique le terme austral d'une base qui doit servir à vérifier la mesure du degré du méridien. Le terme boréal de cette première base commence à l'axe de la pyramide construite à Villejuif. Longueur de la base, suivant la toise qui a servi en Laponie, cinq mille sept cent seize toises cinq pieds. Corbel S. 1788 » (*Bibl. Rouen*, Ms. Montbret 684, f° 89 r°).

Mais avec le temps, cette politique protectionniste fut appliquée avec moins de rigueur. Les autorités, conscientes des besoins engendrés par le trafic, finirent par admettre une utilisation intelligente de cette réserve foncière un peu spéciale et par accorder quelques dérogations, dont profitèrent des gens aux revenus modiques. L'un d'eux, le serrurier Etienne Baresté, demeurait en 1781 presque en face de l'auberge de *La Cour de France*, dans une maison neuve « commode à son état » qu'un bourgeois de Paris, M. de Beaufleury, avait fait récemment construire³⁷⁰. Désespérant de renouveler son bail à des conditions raisonnables, il exposa en septembre aux présidents trésoriers de France que, pour offrir ses services à la clientèle, il n'avait « d'autre ressource que de demander [au Roi] la permission de bâtir sur les taluds de la Montagne qui bordent lad. route », parce que toutes les parcelles disponibles au ras de la chaussée appartenaient aux Minimes de Paris, au séminaire d'Orléans « ou à *des particuliers riches qui ne veulent point vendre leurs terrains*, ce qui ôte au suppliant, ainsi qu'à tous autres », la faculté de s'établir en ce lieu. Le 9 janvier 1782, le Bureau des Finances lui attribua un emplacement d'environ 26 t 1/2 de façade vis-à-vis de la Poste aux chevaux, à l'encoignure N.-O. du chemin de la ferme de Champagne ; il prit pour prétexte que le quémandeur se trouvait dans le cas de différentes personnes qui avaient déjà obtenu semblable « concession de faveur » et que, s'agissant d'« ouvriers utiles », il ne résulterait « qu'une commodité et un avantage pour les voyageurs [à cause des] accidents qui arrivent fréquemment aux voitures et équipages qui passent³⁷¹. »

370. Aujourd'hui, 41, avenue de la Cour de France.

371. *Arch. nat.*, Q¹ 1512 ; Z^{1F} 1066, avec plan. Le 18 septembre 1781, sa requête fut transmise à Badon Descouches, ingénieur des Ponts et Chaussées du département de Fontainebleau, à l'inspection de Nemours, qui donna un avis favorable le 9 novembre.

Notons qu'aucune maison ne figure à cet endroit sur le Plan d'intendance ; sur le rôle de la taille et autres impositions pour 1785, Baresté, « serrurier et cabaretier », est encore le locataire de M. de Beaufleury (*Ibid.*, Z^{1G} 417¹).



9. CONCESSION D'UN TALUS A BARESTE EN 1782

La zone pointillée recouvre les « taluds cédés au nommé Bareste par ordonnance du 9 janvier 1782 et sur lesquels on demande alignement » pour asseoir une maison et servir à la perception des rentes. Les distances $ae = 23 \text{ t } 4 \text{ pi}$, $bb' = 5 \text{ t } 1 \text{ pi}$, $cc' = 4 \text{ t } 4 \text{ pi } 5 \text{ po}$ et $dd' = 4 \text{ t } 2 \text{ pi } 4 \text{ po}$. De la façade de l'édifice du banquier, servant de serrurerie au quémendeur (en noir), au centre des arbres de la route, il y avait $1 \text{ t } 6 \text{ po}$; « il paraît, lit-on en nota bene, que l'alignement de cette maison, qui est neuve encore, avait été donné à partir des arbres, ce que l'on aura entendu de la circonférence. » (Arch. nat., Z¹F 1066, Plan à la plume, à l'échelle de deux lignes par toise, du 29 novembre 1784. — Dessin de l'auteur.)

Sur la foi des explications de Bareste, il découle que le principal obstacle à la création d'une zone d'habitat et de commerce digne de ce nom au hameau de la Cour de France fut, en second lieu, l'attitude négative de certains possédants qui s'ingénierent à éviter la confrontation. Suggestif est à ce sujet le comportement des RR. PP. Minimes qui, faisant preuve d'un égoïsme à courte vue, supportaient mal le souffle de la concurrence. Détenteurs d'un champ au sommet du glacis convoité par Bareste, il était clair que s'ils avaient un jour l'intention d'y élever « quelques bâtiments, ils se trouveroient gênés » par d'éventuelles constructions inférieures. Tout en retardant la manœuvre en cours, ils ne purent l'interdire : dans

la foulée de l'ordonnance de 1782, Baresté reçut du trésorier François Rua, le 29 novembre 1784, un arrêté d'alignement pour asseoir sa future maison ³⁷¹.

Beaucoup plus caractéristique de cet état d'esprit obstructif est l'accord conclu en 1777 avec le voisin immédiat de leur ferme, le banquier juif Louis Francia de Beaufleury, fraîchement installé sur l'autre bord de la ruelle de Fromenteau. Il présente le double avantage de voir comment les moines s'y prirent pour empêcher la formation d'entreprises rivales et de faire connaissance avec le véritable *Petit château de la Cour de France*, à propos duquel on a raconté tant de bêtises.

Lorsque Claude Bonneau dessina sur le sol le tracé du Pavé neuf selon le plan des Ponts et Chaussées, il amputa un bout de la *voie de Fromenteau à Savigny* qui ourlait le vignoble au sommet de la montagne. Comme son amorce était devenue inutile depuis l'ancien Pavé de Lyon jusqu'à la traverse de Champagne, le Roi permit aux riverains de l'enfermer dans leurs possessions ; les moines et la fabrique Saint-Nicolas en furent les principaux bénéficiaires. Au delà, il en restait un petit morceau longeant « une espèce de pointe » herbue (pièce 15^d du croquis 10), que les Minimes de la place Royale s'approprièrent dûment par des moyens tortueux.

Pour élargir la route de Versailles, au nord-ouest de Paris, il avait fallu mordre à Nigeon sur un jardin appartenant à une autre communauté de Minimes, les « Bonshommes de Passy » établis à Chaillot. Le Roi les dédommagea en leur accordant, par arrêt rendu en son Conseil d'Etat le 15 janvier 1743 ³⁷², la parcelle ci-dessus qu'ils rétrocédèrent le 30 mai au couvent de Paris pour 96 livres ³⁷³. De forme sensiblement triangulaire, elle était limitée au Sud par le coin du domaine de la famille Gervais ³⁷⁴, au Nord par une mare servant d'abreuvoir au bétail

372. *Ibid.*, E 1199A, Arrêt n° 20 enregistré au Bureau des Finances le 18 octobre 1743 (*Ibid.*, S 4294, n° 201). Pour ce terrain, aux dimensions vaguement définies (12 t sur 8 pi), les Minimes échappèrent au droit d'amortissement ; mais ils durent verser au Domaine du Roi un cens de 5 sols par an emportant lods et ventes, saisine et amende.

373. Pour la demande au Roi par les Bonshommes de Passy, voir la dél. capitulaire du 20 juillet 1742.

374. Nicolas Gervais, bourgeois de Paris, receveur général des droits du port Saint-Paul en 1732, demeurait dans la capitale, quai des Ormes, paroisse Saint-Paul, avec Geneviève Guénon. Il possédait de nombreux biens à Juvisy — 38 a 1 q 10 p de terres, non compris les constructions —, dont un domaine à flanc de coteau tenant par la façade à la nouvelle voie

de Fromenteau³⁷⁵, à l'orient par « la berge qui est au-dessous du mur du clos » Gallois et à l'occident par les arbres du Pavé neuf.

Désireux d'implanter une annexe de leur hôtellerie sur cet espace restreint, les Minimes obtinrent, le 6 septembre 1746, les alignements légaux, à la suite d'une mise au point formulée par le Conseil d'Etat le 9 août 1746³⁷⁶. Par manque d'argent, ce projet dormit jusqu'en 1775 où ils se mirent en devoir d'y travailler. Or au cours de ces trente ans, les deux enfants de la veuve Gallois³⁷⁷ avaient vendu leur clos, le 30 décembre 1747, à

royale et sur un côté au clos Gallois ; c'est en partie l'actuel parc communal des Belles-Fontaines où est la Mairie. On y remarquait une maison cossue à porte cochère, située dans le bas de la Vieille montagne ; imaginons-la entre le coin de la rue Piver et l'entrée de l'hôpital. Cette résidence secondaire appartenait auparavant à son beau-père, Guillaume Guénon, professeur de philosophie au collège de La Marche, et elle avait été abandonnée à Geneviève par les autres enfants, le 20 juin 1706, à la suite d'un partage successoral (*Arch. nat.*, S 7004, Décl. du 22 mai 1735 au Terrier de 1732, p. 41-58).

375. L'abreuvoir, d'abord dans la ferme (S), avait été transféré ultérieurement à cet endroit (Y). Le 9 août 1762, les moines le firent réparer « en chaux et en pierres pour une plus grande solidité » (*Ibid.*, LL 1566, f° 197 r°).

376. *Ibid.*, E 1232A, n° 44 ; S 4294, n° 214. Le frère Philippe Louys, procureur général des Minimes, s'était plaint en juillet 1746 au conseiller d'Etat et intendant des Finances, Daniel-Charles Trudaine, directeur général des Ponts et Chaussées, de l'imprécision, au désavantage de son monastère, de l'arrêt du 15 janvier 1743 ; il réclama en particulier que soit compris dans le toisé le tronçon inutile de « l'ancien chemin » de Fromenteau à Savigny. Sur le rapport de M. de Machault, les dimensions définitives de ce lot furent portées à 12 t de long (23,38 m) sur 30 pi de large au Nord vers l'abreuvoir, 3 t dans le milieu et 10 pi au Sud ; mais 6 pi furent « retenus libres » entre les Pères et les Gallois.

Le 17 avril 1758, chez M^{es} Delaleu et Giraut, les religieux louèrent ce lopin de terre pour 9 ans (11 nov. 1757) à René Angoullian moy. 6 l par an (*Ibid.*, S 4295-4296).

377. Jean-François et Marie-Jeanne Gallois étaient les seuls enfants de Jeanne Delamare qui avait épousé un bourgeois de Paris, Mathurin Gallois, conseiller du Roi et commissaire de ses Galères. Celle-ci, dont le contrat de mariage avait été passé à Paris le 21 octobre 1674 devant M^e Henry *, était le fruit des amours d'Hélène Guinet * et de Claude Delamare, procureur en Parlement et prévôt de la haute justice de Juvisy vers 1680 (*Ibid.*, S 4294, n° 196 ; S 4295-4296).

Lorsque Jeanne Delamare mourut à Juvisy le 6 juin 1740 à 75 ans, son fils était loin de France, attaché à M^e Delacroix *, intendant dans les Isles de la Martinique. Quant à sa fille, elle vivait à Paris, rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul ; à la pose des scellés, elle fut représentée par le bourgeois Guillaume Guénon, son voisin du quai des Ormes (*Arch. Yvelines*, B^{IV} Juvisy, Moy. just.).

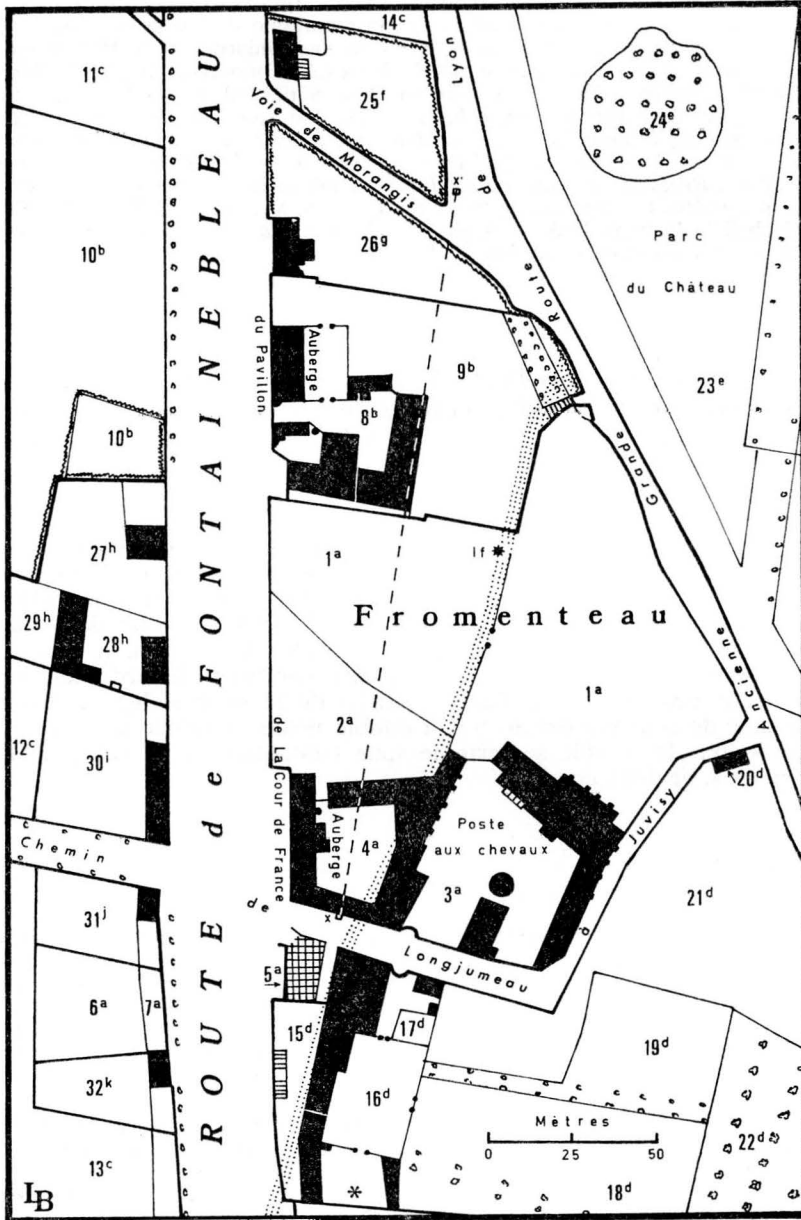
10. LE HAMEAU DE FROMENTEAU EN 1811 →

Cette exacte copie du Plan cadastral fait apparaître la structure du hameau de Fromenteau sous le règne de Napoléon I^{er}, avec la configuration des parcelles appartenant à :

- a) PETIT Charles-Pierre, maître de Poste, époux de HULOT Antoinette-Madeleine-Sophie (née 4 déc. 1769) : 1 (9 840 m² jardin), 2 (1 780 terrain d'agrément), 3 (3 180 cour et bâtiments à droite de la porte d'entrée de la ferme), 4 (1 890 cour et ensemble du quadrilatère bâti), 5 (200 mare servant d'abreuvoir, située en Y sur le croquis 8), 6 (1 055 jardin) et 7 (175 terre en talus).
- b) Veuve SIVERT Louis - François, née MOSNY Romaine - Geneviève (bapt. 31 janvier 1745), bourgeoise : 8 (2 180 m² bâtiments et cours), 9 (3 795 jardin et terrain d'agrément) et 10 (670 jardin entouré d'une haie vive et en partie 38 875 terre de culture).
- c) PETIT Charles, bourgeois à Paris : 11, 12 13 et 14 (terres).
- d) BEAUFLEURY François, juriconsulte à Bordeaux : 15 (610 m² terrain d'agrément avec escalier double, objet de l'accord conclu le 18 février 1777 entre les Minimes et Louis Francia de BEAUFLEURY), 16 (2 380 bâtiments et cours), 17 (105 terrain d'agrément), 18 (en partie 3 690 jardin), 19 (2 020 bois d'agrément), 20 (55 maison, ancienne guinguette du Petit Profit), 21 (en partie 8 150 jardin) et 22 (en partie 3 930 verger).
- e) DE MONTESSUY Auguste-Zacharie-Nicolas, bourgeois à Paris : 23 et 24 (bois et terrains d'agrément du parc du château de Juvisy).
- f) Veuve COUDARD Jean-Louis : 25 (1 930 m² maison, cour et jardin).
- g) TESSIER Pierre-Joseph (19 mars 1766), charron, époux de MACHICOINE Jeanne-Thérèse (janvier 1777) : 26 (2 095 m² maison, cour et jardin, où vécurent d'abord le charron François DUGRAIS, † 5 brumaire an IV à 68 ans, puis son fils Pierre-François).
- h) GROSSETETE Philibert (13 mars 1770), aubergiste, époux de PLATTE Anne-Claude (15 oct. 1772) : 27 (1 520 m² bâtiment et jardin), 28 (880 bâtiments et cour) et 29 (en partie 1 390 terre).
- i) Héritiers CARDON : 30 (1 780 m² maison, cour et jardin. Voir le croquis 9).
- j) BEAUPIED Thomas, vigneron : 31 (940 m² maison, jardin et terre).
- k) Veuve DESCHAMPS Noël-Hubert : 32 (915 m² maison, jardin et terre).

Le trait discontinu xx', reliant sous l'Ancien Régime les 3^e et 4^e bornes seigneuriales, marque la frontière entre les censives de Savigny et de Juvisy, conformément à la transaction du 19 mai 1736. De la borne n° 4 (x') partait presque à angle droit la « ligne séparative des hautes justices et directes seigneuries d'Athis et de Juvisy » jusqu'à la borne du Saut-Larron dans la Plaine basse (voir son tracé près de l'ancien prieuré sur le croquis 7 et l'illustration 18 de la planche XI).

La longue bande pointillée couvre l'emplacement de la Voie de Fromenteau à Savigny par la Croix rouge, ascendante ici du N.-E. au S.-O. L'if, dit de Louis XIV, est désigné par une étoile (★), tandis que la cour signalée par un astérisque (*) sert depuis quatre ans de cimetière aux



Belles Fontaines du pont du Roy. (Arch. Juvisy, *Série technique non classée*, Plan cadastral parcellaire de la commune de Juvisy-sur-Orge [...], terminé sur le terrain le 20 août 1811 sous l'administration de M^r le Comte de Gavre, Préfet Chambellan de Sa Majesté l'Empereur, M^r Petit Pierre Charles, Maire. Fanost, ingénieur en chef. Souchard Alexandre, ingénieur géomètre. Levé par Renard, échelle 1/1 250. Par souci de simplification, les numéros du croquis ne correspondent pas à ceux du plan original : ainsi 3^a = 17 de la section B de Fromenteau et 6^a = 28 de la section A des Cailles ; *Registre des états de section ou* Tableau indicatif des Propriétaires et propriétés foncières et de leurs contenances, Versailles 15 décembre 1811, Corbeil le 19 mars 1813 ; — Arch. nat., S 6999, *Plan de 1782 pour la délimitation des censives.* — *Dessin de l'auteur.*)

l'ancien maître de la Poste de Fromenteau, René Angoullian³⁷⁸. Il s'empessa de modifier l'aspect du carrefour en érigeant dans sa proximité immédiate plusieurs locaux à usage d'habitation et de commerce, juste au-dessus de la pièce des RR. PP. placée en moyenne à 1,50 m en contrebas.

On entrait chez Angoullian par la ruelle de Fromenteau, « au moyen d'une porte charrière dans un renforcement en forme de tour creuse avec éperon en maçonnerie, le linteau couvert de tuilles, lad. porte [...] fermée de sa menuiserie à deux vantaux dans l'un desquels est un guichet. » Tout près, derrière l'éperon, il y avait un puits, une auge en pierre et à côté une porte bâtarde communiquant avec le jardin. Sur la gauche de la cour s'alignaient une grange de sept travées au toit à double pente, précédée d'un appentis « dont le comble se termine sous l'entablement de celui de la grange », et deux écuries.

Mais au cours du premier trimestre de 1747, pour « éviter les périls dont menace la chute imminente de parties » de plusieurs corps de logis composant la « grande maison en mazure [...] de la succession abandonnée de la défunte dame Gallois », située dans la Grande rue, « aux trois quarts de la montagne à main droite en montant », une adjudication au rabais eut lieu, le 10 mars, en l'auditoire de la haute justice, près de l'église, pour procéder d'office aux démolitions et réparations les plus urgentes (*Ibid.*, B^{III} Juvisy, Hte just.).

378. Par un autre acte du 25 mai 1748, il acheta la maison du *Petit Profit* au vigneron Louis Coudard et à sa femme Antoinette Perinet*. Elle consistait « en deux chambres par bas, cave au dessous, deux chambres hautes, grenier au dessus, cour, petite écurie en icelle, le tout couvert de tuilles » (*Arch. nat.*, Z^J 954).

Le principal corps de logis faisait face, à droite, au Grand chemin de Fontainebleau en formant un coude. « Il est simple en profondeur, explique l'architecte Pierre Taboureur le 2 décembre 1771, élevé d'un rez de chaussée, un premier étage carré et une pointe de grenier couverte de tuilles en comble a deux egouts ; le tiers environ duquel corps de logis est doublé par un avant corps sur la cour, de pareille élévation et par prolongation du rempant du comble du costé de lad. cour, ce qui forme l'enclave dans le précédent édifice. » Le rez-de-chaussée comprenait le vestibule, avec le principal escalier et le départ de la cave, une antichambre, une « grande salle à cheminée » et la cuisine « à poutre et sollives apparentes. » Le premier étage renfermait trois chambres, dont l'une avait deux croisées sur le Pavé neuf et deux autres sur la cour, et une petite garde-robe. Par-dessus, trois greniers éclairés par six lucarnes servaient à engranger du fourrage que l'on montait au moyen d'une poulie.

Outre la maison du jardinier, la basse-cour et le potager, on découvrait enfin le clos « vers l'angle au bas du[quel] est un bassin où se rassemblent les eaux d'où elle sont conduites au manoir seigneurial de Juvisy. Le mur en cet endroit forme une portion circulaire de servitude pour faciliter l'entrée dud. manoir et a costé une descente en deux jouées en maçonnerie pour sortir sur le [...] chemin qui conduit au village³⁷⁹. Led. clos est planté de quelques vieux arbres fruitiers en plein vent et d'un bouquet d'ormes » ; il contenait environ 6 arpents 23 perches³⁸⁰.

René Angoullian acheva sa vie dans cette maison à 77 ans, le 10 août 1771³⁸¹. Vers cette époque, un riche bourgeois parisien, Louis Francia de Beaufleury³⁸², trouva la région si agréable

379. Cette demi-lune est toujours au milieu de la Vieille montagne, à gauche en montant, au-dessus de l'entrée de l'hôpital. Faisant jadis face à un autre demi-cercle, elle permettait d'entrer dans le parc de M^{re} Coupard de La Bloterye, secrétaire du Roi, baron de La Frelonnière et autres lieux.

380. *Ibid.*, ZJ 954, Estimation après décès. Taboureur évalua le clos avec les bâtiments et 5 parcelles de terres à 12 000 livres.

381. Il reposa le 11 dans l'église (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Juvisy).

382. Personnage caractéristique du passé juvisien, M. de Beaufleury, avocat au Parlement de Paris et « banquettier », n'était ni de noble lignée, ni issu d'une vieille famille française. Né à Bordeaux le 26 juillet 1746 de David-Louis Francia et Ribeca Francia, juifs d'origine portugaise, son seul prénom était Selomoh ; plus tard, il adopta celui plus commode de Louis et ajouta *Beaufleury* — rue dans laquelle son père possédait des immeubles — à son patronyme étranger. Demeurant d'habitude quai d'Orléans, île et paroisse Saint-Louis, avec sa femme Antoinette-Pétronille Verrière, il constitue un excellent exemple de ces riches bourgeois qui en 1789, conscients qu'il serait difficile de s'infiltrer dans les organismes politiques de la capitale, se replièrent dans le village où se tenait leur maison

qu'il décida de venir s'y détendre durant ses moments de loisir. Pour cela, il traita avec le frère du défunt — son seul et unique héritier, Claude Angoullian, ancien greffier en chef de l'élection de Paris — et il acquit ce domaine, d'un accès facile et fort plaisant, à l'instar de tous les privilégiés de la fortune qui se piquaient de jouir d'une résidence secondaire dans les environs de la capitale. Mais jugeant que le logis d'Angoullian n'avait pas assez d'allure, il le modifia et, selon un mémoire d'arpentage du 10 novembre 1774, les curieux pouvaient apercevoir « l'avant corps que le sieur Beaufleury fait actuellement élever pour la décoration de la façade du nouveau bâtiment ³⁸³. » De la sorte cette demeure, finie dans le premier semestre de 1775, devint une délicieuse gentilhommière, qu'enjoliva un parc en pente douce garni de beaux arbres. Eh bien, voilà ce que les contemporains dénommèrent le *Petit château de la Cour de France*, anormalement confondu avec l'auberge de ce nom par des historiens qui n'ont pas fait l'effort de regarder par le

de campagne et y prirent souvent les principaux leviers de commande. Révolutionnaire convaincu, au bel esprit et à l'âme de philanthrope, grand admirateur du philosophe D'Alembert — il fit graver à ses frais son portrait et le dédia à Voltaire —, Louis Francia Beaufleury (ou Louis Beaufleury) milita dans les rangs du parti montagnard et fut un élément très actif des cadres jacobins du district de Corbeil. Installé second juge au Tribunal de ce district, le 20 décembre 1790, il fut nommé député suppléant à l'Assemblée législative et élu président de la Société populaire de Juvisy le 25 vendémiaire an II ou 16 octobre 1793 (*Arch. Bordeaux*, GG 844, acte 183, Registre des juifs portugais ; — *Arch. Yvelines*, Reg. par. Juvisy, 21 juillet 1778 ; — *Arch. Corbeil*, Dél. mun., f^os 34 r^o et 35 r^o, 20 déc. 1790 ; — *Arch. par. Juvisy*, Reg. de la Société populaire ; — J.-A. GUIOT, *Almanach [de 1790]*, p. 204-207). Mort en 1817 à Carbon Blanc (Gironde).

Il a publié quelques mémoires, dont les plus importants sont : 1^o *Projets de bienfaisance et de patriotisme, Pour toutes les Villes & gros Bourgs du Royaume, & applicables dans toutes les Villes de l'Europe, Nouvelle édition, Augmentée d'un supplément contenant, 1^o L'analyse du projet de la Maison d'Association de M. de Chamousset [...]. 2^o Mémoire sur la multiplicité des Domestiques mâles, & sur les moyens d'en diminuer le nombre. 3^o Projet d'une Société prévoyante, pour tous les Clubs ou Cotteries qui se sont formées à Paris depuis quelques années*, Paris, 1785, in-8°, X-96 p. (*Bibl. mun. Bordeaux*, Sc. 20101). — 2^o *Mémoire sur les biens et les revenus du Clergé [...]*, S. l. n. d., in-8°, 13 p. (*Ibid.*, Sc. 20101 bis, n^o 11 : dans cet opuscule, il se montre partisan de la spoliation totale de cet Ordre privilégié). — 3^o *Qu'est-ce que l'usure, et quels sont les moyens de l'arrêter sans recourir aux lois pénales ?*, S. l. n. d., in-8°, 53 p. (*Ibid.*, Sc. 20101 bis, n^o 12). — 4^o *Mémoire sur les élections, sur leurs inconvéniens et sur leurs dangers, présenté à la Convention nationale par un Juge du Tribunal du District de Corbeil & du Tribunal Criminel du Département de Seine & Oise*, S. l. n. d., in-8°, 40 p. (*Ibid.*, Sc. 20101 bis, n^o 6).

383. *Arch. nat.*, S 4295-4296.

trou de la serrure ! Je ne sais d'ailleurs comment expliquer la genèse de cette faute, aussi grossière que celle du « gîte royal », dont il est surprenant que par contagion elles aient toutes deux réussi à s'imposer à la longue.

Revenons à nos moutons. Arrivant de Paris en voiture, le samedi 1^{er} juillet 1775 à 9 h du soir, quelle ne fut pas la stupeur de M. de Beaufleury de voir que devant sa terrasse, longeant la route de Fontainebleau, un fossé de 18 po de large, 74 pi 6 po de long et un pi de profondeur avait été « fouillé nuitamment » depuis 4 h du matin, de l'ordre du maître de poste Charles Petit. A sa demande de constater que cette rigole lui ôtait « l'entrée libre » de l'immeuble, un procès-verbal fut dressé le 10 juillet par le prévôt de la moyenne et basse justice, Denis-Claude Letellier, et le greffier Baudet³⁸⁴. Il tomba de haut quand il sut que les Minimes allaient bâtir sur cette langue de sol inculte. Croyant alors qu'il perdrait « toute sa vue » du côté du Pavé de Lyon « et ainsi un des plus grands agréments » de sa propriété, il proposa aux religieux de l'échanger contre « d'autres terres dans la plaine en bonne valeur et en plus grande quantité³⁸⁵. » La crainte qu'« il n'arrivât par la suite des temps que le [nouveau] possesseur [...] ne vint à ériger une auberge dans cet endroit, ce qui leur porteroit *un grand préjudice* à cause de la proximité de la leur », retarda assez longtemps l'opération. Ils y consentirent néanmoins, sous le correctorat de Louis-Antoine Sidoux, avec d'innombrables précautions ; le 18 février 1777, en l'étude de M^e Giraudeau, ils cédèrent cette parcelle moyennant trois quartiers de jeune luzerne au terroir de Savigny-sur-Orge, en exigeant de M. de Beaufleury, en vertu d'une clause de rigueur étendue à ses ayants cause, qu'il ne ferait jamais « construire sur toute l'étendue des terres qui lui appartiennent, donnant sur la route de Fontainebleau, *aucuns bâtimens pour servir à tenir auberge ni louer ceux qui y sont à des gens tenant hôtellerie* », sauf consentement exprès et par écrit, sous peine de résiliation sans autre formalité juridique³⁸⁶.

384. Arch. Yvelines, BIV Juvisy, Moy. justice.

385. Arch. nat., S 4294, n° 195. Les moines donnèrent leur accord de principe le 24 juillet 1775 moyennant 3 quartiers de terre, 35 louis de pot-de-vin et 150 l pour les frais (*Ibid.*, LL 1566, f° 219 r°). De son côté, Beaufleury obtint du Roi la permission d'échanger par Lettres patentes de septembre 1775.

386. *Ibid.*, S 4294, n° 196.

Il est au fond compréhensible que, voulant garder une bonne part de cette manne providentielle, les Minimes aient chaque fois manœuvré pour ne pas élargir le petit cercle des participants, dont le plus remarquable fut Madame Mosny. Dans la grande dynastie des Petit, qui a laissé des traces indélébiles à Juvisy et à Savigny, Marie-Madeleine tient une place incontestable : la première par sa résolution, son énergie et un sens de l'autorité qui persisteront jusqu'à sa mort sans le moindre signe de relâchement.

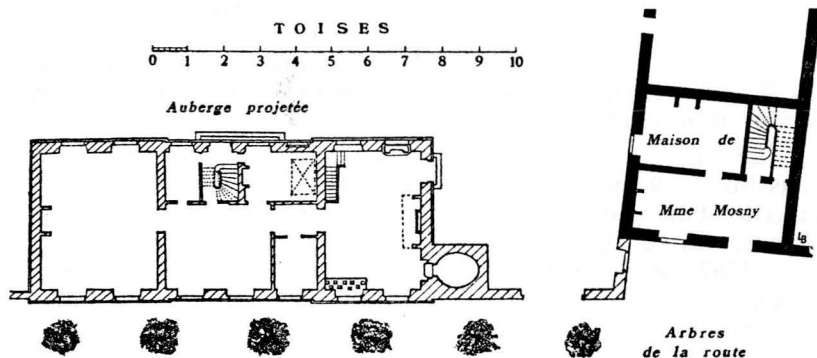
En 1715, elle vient au monde au milieu des étendues fertiles de la Beauce, à la ferme du Mesnil-Girault sur la paroisse Saint-Hilaire de Boissy-la-Rivière, où son père, Pierre Petit³⁸⁷, aidé de sa mère, Claire Chedeville, était le fermier et receveur des chanoines du chapitre d'Orléans. Veuve à 30 ans de Joseph-Guillaume Mosny avec trois enfants en bas âge — Marie-Madeleine 3 ans, Claire-Victoire 22 mois et Geneviève-Romaine 9 mois — elle se raidit courageusement contre l'adversité en poursuivant l'exploitation de la ferme et de la Poste royale. Avec quelle maîtrise !

Mais quand en 1769, à 54 ans, elle s'efface en faveur de son neveu Charles, qui bénéficiera de sa caution et de son soutien, elle ne se complait pas dans une retraite oisive. Alors commence au contraire une phase importante de sa laborieuse existence, celle d'un autre départ au moyen des entreprises commerciales qu'elle va créer avec l'argent gagné à Fromenteau. Des fenêtres de la maison qu'elle a fait construire près du mur du jardin de *La Cour de France*³⁸⁸, sur un terrain acquis avant la fin de son fermage, elle assiste à l'éclosion d'une belle auberge, à quelques dizaines de mètres, conformément au permis accordé le 26 avril 1769 par le trésorier de France, Le Couteux de Vertron³⁸⁹ ; placée au bord de

387. Pierre Petit, décédé le 17 novembre 1749 à 79 ans, fut inhumé le 18 dans la chapelle de la Vierge de l'église de Boissy, « au bas du second degré » (*Arch. Yvelines*, Reg. par. Juvisy, 4 sept. 1742 et 29 déc. 1743 ; Reg. par. Boissy-la-Rivière, 18 fév. 1726).

388. En 1769, cette maison, presque perpendiculaire à la route, était bâtie « depuis plusieurs années » ; sise 34 avenue de la Cour de France, elle a été occupée par la Sté des Appareils ménagers Vendome et maintenant par la C.F.R.-Sodifac.

389. *Arch. nat.*, Z^{1F} 1066, avec plan (voir croquis 11) : les « premières assises seront posées sur une ligne parallèle à celle des arbres de la route et à six pieds de distance desd. arbres, à la charge en outre que le tout sera élevé perpendiculairement et sans aucune saillie à moins que d'en avoir obtenu de nous permission expresse et par écrit. » Cette maison existe encore au 36 avenue de la Cour de France (voir pl. XVIII, ill. 29) ;



11. PLAN DE L'AUBERGE DU « PAVILLON » EN 1769

Les parties hachurées représentent le plan déposé par Madame Mosny en 1769 au Bureau des Finances de la généralité, en même temps que la demande de permis de construire. On distingue, sur la droite du bâtiment projeté, le four pour cuire le pain et la pâtisserie, de forme ovale ; il donne sur la cuisine, pourvue du côté de la route de Lyon d'un vaste fourneau avec ses nombreuses plaques, du côté de la cour d'un évier et entre les deux d'une cheminée à tablette. Le petit escalier mène au logement de l'hôtelier, tandis que l'escalier central, devant la porte d'entrée, conduit aux chambres des voyageurs. (Dessin de l'auteur d'après un plan à la plume, teinté en noir pour les parties construites « depuis plusieurs années » et en rouge pour celles projetées, mes. env. 390 × 535 mm : Arch. nat., Z¹F 1066.)

la route, sur sa partie plane et à faible distance du relais, elle fonctionnera bientôt sous l'enseigne du *Pavillon*, avec de nombreuses dépendances pour le confort de la clientèle³⁹⁰. Vers 1775, elle réussit un joli coup en s'emparant de la parcelle où jaillit la source aux Prêtres ; une autre hôtellerie y voit le jour

elle abrita longtemps, vers 1866-1900, une petite colonie de sœurs polonaises de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, sous le nom de *Communauté de Saint-Casimir* (voir Louis BRUNEL, à propos de *Pauline-Madeleine Ximènes de Helfenstein, comtesse de Monttessuy*, bienfaitrice de ces religieuses, dans *L'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, Juin 1973, col. 550-551).

390. Le 8 mars 1782, première mention de Claude-François Ruelle (précédemment au *Mont Saint-Michel*) et de sa seconde femme, Marie-Françoise Bonsergent, comme aubergistes du *Pavillon* (Arch. Juvisy, Reg. par.).

à l'image de *La Belle Fontaine*, puis des *Belles Fontaines*³⁹¹. Il n'est pas jusqu'à la Grande rue de Juvisy qui n'ait ressenti les effets de son dynamisme : le 4 septembre 1762, les maisons du *Dauphin* et de *La Fleur de lys* avaient été licitées à la veuve Mosny moyennant 1 200 livres³⁹².

Le riche mariage de ses filles témoigne aussi de cette réussite. Le 9 février 1762, Claire-Victoire, 18 ans, est accordée au fils d'un gros marchand d'Etampes, Jacques Hochereau, 32 ans, qui se dira sieur des Grèves et des Chenets. Le 7 janvier 1767, Romaine-Geneviève, 22 ans, convole avec Louis-François Sivert, 40 ans, conseiller du Roi, receveur des Tailles de l'élection de Soissons, domicilié dans cette ville sur la paroisse Saint-Léger.

Cette femme de fer, complètement oubliée par l'Histoire, rendit son âme à Dieu dans son logis de Fromenteau, le 8 vendémiaire an XI (30 septembre 1802), à 87 ans. Elle pouvait être fière de son œuvre, elle qui, en toutes circonstances, avait su mener sa barque avec la détermination d'un homme³⁹³.

391. *Arch. nat.*, Z¹ 1008, avec plan. Un bornage de ce terrain, tenant par derrière aux vignes de la cure, fixa vers le haut, le 21 octobre 1776, la ligne de séparation entre les propriétés de Louise-Angélique Gervais et de M^{me} Mosny. L'auberge, mesurant 29 pi 9 po sur 19 pi, était située à 10 t 5 pi de cette limite septentrionale ; elle eut pour premiers exploitants, en 1778, Thomas Pichard, ancien postillon de Fromenteau († 17 pluv. VII ou 5 fév. 1799, à 53 ans), et sa femme, Marie-Marguerite Pinteux. Celle-ci se querella souvent avec M^{lle} Gervais qui lui reprochait ses injures et son « ton de poissarde » ; le 20 janvier 1787, elle lui lança « cent sottises, l'appellant entrautre *vieille plaideuse* [et] lui disant par plusieurs fois qu'elle lui alloit campé par le né. » Il est vrai que la vieille fille était irascible et qu'elle avait suscité la colère des gens du village en coupant l'alimentation de la fontaine publique, dont la source jaillissait chez elle, au lieu-dit *Le Plat de forme*, d'où un retentissant procès qu'elle perdit en 1759 (*Arch. Yvelines*, B^v Juvisy, Moy. just.). L'hôtellerie des *Belles Fontaines* a été récemment abattue (cf. note 105) ; il n'en reste que ses écuries perpendiculaires à la route chez M. Longuet et ses bassins chez M. Soleilhac (voir pl. XVIII, ill. 30).

392. *Arch. nat.*, S 7004, Terrier de 1732. Les lods et ventes, ainsi que les cens échus à la St-Rémy 1762, furent payés à Verronneau *, receveur du séminaire d'Orléans.

393. *Arch. Yvelines*, Etat civil Juvisy. Présence de son gendre, Louis-François Sivert, cultivateur à Fromenteau (Würzburg en Bavière 1724 — Juvisy 10 février 1812), et de son neveu, Charles Petit, cultivateur et maître de la Poste.

CONCLUSION

A quelles conclusions parvenir quand on considère l'habitat, la démographie et l'économie ? A cause de structures plus contraignantes que stimulantes, le hameau de Fromenteau ou de la Cour de France ne s'est pas développé rapidement. En dépit de l'atout considérable que lui conférait la présence d'une maison de Poste aux effets incitateurs, le démarrage fut lent parce que freiné par quelques riches bourgeois et surtout par des communautés religieuses — notamment les frères Minimes — qui crurent préférable d'éviter la pression d'une concurrence qui aurait été salubre et bénéfique pour la partie haute de Juvisy.

La Révolution, par le bris des cadres de la société féodale et la vente des biens ecclésiastiques, élimina plusieurs de ces facteurs de conservation, assouplit les restrictions administratives et facilita l'essor des classes modestes. Si bien qu'en 1814 l'amélioration est sensible : Fromenteau renferme 97 habitants sur 319, soit plus de 30 % de la population³⁹⁴, alors que le vieux Juvisy continue de somnoler et stagnera encore pendant un demi-siècle. Cette différence s'accroît jusqu'en 1846 au détriment du secteur de la Grande rue et de l'église, puisque la Cour de France atteint cette année-là le chiffre record de 174 individus sur un total de 444 : nous en sommes aux 2/5, exactement à 39,18 pour cent.

394. *Arch. Juvisy*, Tableau général de la population, fait en avril 1814 par l'instituteur primaire Jean-Denis Chandora, à la demande du maire, Charles-Pierre Petit. Juvisy compte 81 maisons, dont 18 sur la route de Fontainebleau : 14 du côté de l'auberge de *La Cour de France* et 4 en face, du *Mont Saint-Michel* au *Lion d'Argent* près de la Pyramide.

Avec l'ouverture de la gare, le 10 juin 1843, la tendance se renverse et on assiste progressivement à la renaissance du bas de Juvisy. En 1851, le « hameau de la station », près de la Seine, groupe déjà 4 maisons avec 25 personnes. Début prometteur. Mais sur la route de Fontainebleau, ce choc en retour est synonyme d'amertume et de décadence des activités commerciales ; le dernier maître de Poste, Narcisse Delorme³⁹⁵, a depuis peu fermé les portes du relais pour n'être plus qu'un simple « fermier cultivateur ». C'est donc la voie ferrée qui a permis le désenclavement du vieux Juvisy et qui l'a remis sur les rails de la prospérité. D'abord peu sensible, le mouvement ne prit vraiment de l'ampleur qu'avec la création de la première gare de marchandises en 1864, époque-charnière qui apportera à notre bourg le sang frais dont il avait besoin. Les résultats le confirmeront et iront s'améliorant : en 1866, 1876 et 1886, Juvisy compte 694, 930 et 1 703 habitants, tandis que Fromenteau voit son pourcentage tomber à 32,42, 23,44 et 19,96 pour cent.

Ne poussons pas plus loin ce survol du développement démographique. Aux alentours de 1900 apparaît un phénomène de grande envergure, sous la forme des lotissements qui finiront par submerger le plateau ; le problème prend alors une autre dimension et un autre aspect. Mais un point particulier, dont les octogénaires se souviennent bien, doit fixer l'attention. Le magnifique Pavé royal des Belles Fontaines, où la circulation des chevaux avait été si intense sous l'Ancien Régime et jusqu'à l'avènement des chemins de fer, était petit à petit devenu une voie presque morte, peu utilisée de 1870 à 1910. Sur la planche XX, la gravure 33 le montre à merveille ; et M. Girard, visitant le pont du Roy au début de ce siècle, rend mieux que quiconque, dans la relation de sa promenade, cette douce atmosphère, empreinte à la fois de sérénité et de tristesse : « Maintenant, la perspective est déserte, le chemin se survit à lui-même ; c'est une solitude, une grande avenue qui semble désaffectée. Ce qu'on y rencontre le plus, c'est la voiture des chemineaux, branlante et sordide, qui [...] cahote et promène de guenilleuses tribus³⁹⁶. »

395. En 1841, Delorme et Thérèse-Félicité Galichon *, 49 et 44 ans, avaient 8 enfants. Ils restèrent à Fromenteau jusqu'en 1856 et cédèrent la place à Louis-Eugène Méret.

396. *Versailles Illustré*, n° 46 du 26 janvier 1900, p. 114.

Heureusement, l'automobile point à l'horizon. L'illustration 34 évoque justement cette ère de transition, avec les premiers teuf-teuf arrêtés par un paisible troupeau encombrant l'espace entre les deux Fontaines. Dès le milieu des années folles, vers 1925, ils partent à la conquête de la Cour de France et lui donnent son second souffle. Chacun sait ce qu'il en est advenu, par la faute de notre société d'excessive consommation : cinq voies canalisent difficilement le flux et le reflux quotidiens d'une foule de véhicules, source de bruit, de pollution et de nuisances insupportables.

*
* *

Au niveau le plus élevé, quelle philosophie tirer de cette étude qui a voulu s'attarder sur un monument de premier ordre, spécifiquement juvisien³⁹⁷, sur des maisons attachantes dont certaines n'ont pas disparu et sur des personnages qui ont évolué jusqu'à la Révolution dans ce pur décor campagnard ? Il est bon d'y réfléchir à tête reposée, car notre époque fabrique au galop un milieu dans lequel la vie est en train de mourir, avec ce qu'elle a de chaud et d'accueillant.

Où se situe le mal ? Il vient de ce que beaucoup de gens, placés aux leviers de commande, croient faire œuvre d'urbanisme, alors qu'ils ne favorisent souvent que des opérations sur lesquelles il est préférable de jeter un voile de silence. Je conçois que les meneurs, les techniciens, les corps municipaux, aux prises avec de sérieux problèmes de logement, de communications et autres, veuillent les résoudre très vite en imprimant leur propre estampille. Je comprends que les élus locaux soient plus attirés par la vision d'une commune de l'an 2000 que par celle d'une bourgade à l'allure de musée Grévin. Mais de là à mijoter systématiquement des plans de rénovation, à raser des

397. Dans les armes de Juvisy-sur-Orge, créées en 1942 pendant la guerre, figure à juste titre le pont des Belles Fontaines stylisé. Ce blason, dont la composition n'est pas satisfaisante — par exemple, pour représenter la « fourche » des voies ferrées de Corbeil et d'Orléans, un pairle eut été préférable aux pals —, est frappé : parti, à dextre (au premier) de gueules à trois pals d'or, à senestre (au deuxième) de sinople au *pont à deux arches superposées, sommé d'une fontaine, le tout d'argent maçonné de sable*, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or.

quartiers entiers, à détruire l'harmonie des paysages, à manifester parfois trop de complaisance pour des intérêts immédiats, tout cela en vue d'aménager le cadre soi-disant fonctionnel de « demain », il y a de la marge.

Si une ville a foi dans l'avenir, si elle est à la mesure de ses ambitions, elle doit être également à l'image de son passé et lui rester fidèle. La conciliation de ces deux tendances est chose possible. Tant il est vrai que les hommes, à un moment de leur existence, ont besoin de retrouver autour d'eux les marques des siècles enfouis, parce qu'elles touchent au plus profond de l'âme et qu'elles procurent aux êtres un sentiment de calme intérieur, d'apaisement, d'équilibre et de réconfort. Ne pas aimer l'Histoire avec ses vestiges, des plus humbles aux plus prestigieux, c'est nier la valeur de la continuité de l'effort humain, c'est-à-dire le passé et le progrès à la fois. C'est pourquoi, dans l'ère de la prospective et de la futurologie, la préoccupation de connaître parfaitement l'héritage de nos aïeux, de le conserver pieusement et de le respecter sincèrement est une nécessité absolue. Là commence la véritable culture.

NOTICES DES ILLUSTRATIONS

Page de titre.

La vignette ornant la page de titre représente un tailleur de pierres. C'est l'une des figures naïves sculptées sur les miséricordes des stalles jadis disposées sur deux rangs, de chaque côté du chœur de l'église canoniale de Saint-Spire de Corbeil, aujourd'hui cathédrale depuis le morcellement de la Seine-et-Oise en 1964. (Aubin-Louis MILLIN, *Antiquités nationales*, Paris, 1791, L'an second de la Liberté, in-4°, t. II, article XXII sur *Saint-Spire de Corbeil*, planche 4 entre p. 18 et 19, figure n° 20. — Photo Louis BRUNEL.)

Planche I.

1. — Carte postale portant les inscriptions, au recto en haut à droite sur deux lignes : « 60. Juvisy — La Vieille Montagne | Rue Camille Flammarion » ; en bas à gauche : « Edition Leprunier Juvisy ». Dimensions 88 × 138 mm ; reproduction partielle et agrandie. Paul LEPRUNIER, imprimeur photographe, né à Audrieu dans le Calvados en 1884, et sa femme, Reine Nemoz *, papetière, originaire de Puteaux en 1887, tenaient boutique 3 avenue de la République, presque en face de la rue de la Poste, dans les locaux précédemment occupés par Albert Marquignon.

La section concave de mur, au premier plan sur le côté droit, borde l'ancien clos Gallois ; elle est suivie d'une avancée où s'épanouit la demi-lune mentionnée dans la note 379.

Cette carte postale, ainsi que plusieurs autres figurant dans les planches de cet ouvrage, provient de l'impressionnante collection d'un habitant de Juvisy, M. Louis RAFFARD, qui m'honore depuis longtemps de son amitié. Grâce à son extrême compréhension, j'ai pu photographier quelques-uns de ces merveilleux documents iconographiques, dont la magie rétrospective ne peut laisser personne insensible. Je l'en remercie avec gratitude. (*Collection Louis RAFFARD, Juvisy.* — Photo L. BRUNEL.)

Planche II.

2. — Détail d'un tableau de Joseph VERNET (Avignon 1714 — Paris 1789) représentant la *Construction d'une nouvelle route* sous le règne de Louis XV. J'ai choisi de montrer la partie supérieure de cette œuvre d'art, où des manouvriers se servent de brouettes et de tombereaux, pour partir en campagne contre l'irritante manie — dont il faut se garder (voir p. 42) — qui consiste à vouloir faire porter de la terre, sur leur dos dans une hotte, aux gens de Juvisy, quand on construit le Pavé neuf (*Musée du Louvre, 75001 Paris.*)

3. — Carte postale. Au recto, en bas au centre : « JUVISY — Pont sur l'Orge ». Dim. 88 × 138 mm ; reprod. partielle. Contrairement à ce que signale l'éditeur, il s'agit du pont d'Antin à Viry-Châtillon, tête d'amont (voir p. 19 à 21) ; par ailleurs, ce n'est pas l'Orge qui coule ici, mais la « fausse Orge » ou « petite rivière de Viry », simple canal creusé par les hommes au XVI^e siècle à partir de l'écluse Saint-Denis, afin de permettre l'évacuation des eaux quand elles étaient grosses. Dans l'encadrement de l'arche apparaît au loin, près de la rive gauche de la Seine, le pont de chemin de fer sur lequel passe la ligne de Corbeil. (*Coll. L. RAFFARD.* — Photo L. BRUNEL.)

4. — Carte postale. Au recto, en bas sur trois lignes : « Edition Moulin à Viry-Châtillon — 339 | Juvisy-sur-Orge | Pont du Mort-Rû conduisant à Savigny et Juvisy ». Dim. 89 × 139 mm ; reprod. partielle. Maintenant, la tête d'aval de ce ponceau a complètement disparu en bordure de la rue Blazy (voir p. 21 et note 148) ; mais celle d'amont existe encore, encombrée d'ordures et envahie par la luxuriante végétation de l'ancienne propriété Romain Grimoux, fondateur en cet endroit d'une entreprise de vidanges. (*Coll. L. RAFFARD.* — Photo L. BRUNEL.)

Planche III.

5. — Superbe vue du pont des Belles Fontaines, côté Juvisy, prise vers 1892 par l'astronome Ferdinand-Jules QUÉNISSET (Paris 8 août 1872 — Juvisy 8 avril 1951), qui excellait dans l'art photographique. Il fut le dévoué collaborateur de Camille Flammarion (Montigny-le-Roy en Haute-Marne 26 février 1842 — Juvisy 3 juin 1925) et de sa seconde femme, née Julia-Gabrielle Renaudot à Meudon en 1887. Ayant fait sa connaissance quelques mois avant sa mort, je garde le souvenir d'un homme bon, simple et bienveillant. (*Coll. L. RAFFARD.* — Photo L. BRUNEL.)

Planche IV.

6. — Croquis coté de la tête d'amont du pont du Roy, dessiné en 1894 par Fernand de DARTEIN (voir note 46, p. 28). Pour relever le pont dans ses moindres détails, l'auteur fut aidé par MM. Pelletier, photographe de l'Ecole des Ponts et Chaussées, Pillas, chef cantonnier, et Charles Legendre, conseiller d'arrondissement, adjoint au maire de Juvisy et, à dater du 9 mai 1897, maire de la commune. (Fernand de DARTEIN, *Etudes sur les ponts en pierre remarquables par leur décoration antérieurs au XIX^e siècle*, Paris, 1907, Gr. in-4^e, t. II, planche 7 et p. 115. — Photo L. BRUNEL.)

7. — Plan et coupe longitudinale du « PONT DES BELLES-FONTAINES. A JUVISY SUR ORGE. SEINE & OISE. », réalisés par l'architecte H. POUSSIN en juillet 1885. (A. de BAUDOT et A. PERRAULT-DABOT, *Archives de la Commission des Monuments historiques* [...], Paris, s. d., gr. in-fol., t. I [Ile de France. Picardie], planche 98 : *Bibl. nat.*, Gr. fol. Lj¹. 213. — Photo *Bibl. nat.*)

Planche V.

8. — Coupe longitudinale cotée de la moitié d'amont du pont du Roy avec plan correspondant, dessinés par F. de DARTEIN en 1894. (F. de DARTEIN, *Op. cit.*, t. II, planche 8. — Photo L. BRUNEL.)

Planche VI.

9. — Les deux fontaines monumentales du pont du Roy, dessinées par F. de DARTEIN en 1894 (voir p. 30 à 33). Le piédestal d'amont a été coupé en son milieu pour que la partie inférieure, pivotant d'un quart de tour dans le sens des aiguilles d'une montre, laisse voir l'ancrage du parapet avec son cordon boudiné ; mais sur cette face latérale, l'auteur a omis d'indiquer l'emplacement de l'ouverture taillée dans le socle pour pénétrer à l'intérieur de la pyramide, ainsi qu'on le distingue sur l'illustration 17. (F. de DARTEIN, *Op. cit.*, t. II, planche 9. — Photo L. BRUNEL.)

Planche VII.

10. — Plans et coupes cotés d'un piédestal de fontaine du pont du Roy, dessinés par F. de DARTEIN en 1894, qui mettent en relief la décoration des moulures, des pans coupés et des flancs bombés. (F. de DARTEIN, *Op. cit.*, t. II, planche 10. — Photo L. BRUNEL.)

Planche VIII.

11. — Ce délicieux *Enfant au sablier*, sur le groupe allégorique d'aval, croupit en plein air dans la cour d'un domaine communal indiquée sur le croquis 10 (voir p. 65, 142 et 143). On aperçoit nettement, dans la chevelure, le petit morceau restauré par le sculpteur Costet et encasté au-dessus du front ; il a récemment disparu. Sur la droite de l'image, l'aile du Temps — personnage qui occupe la face opposée avec la Discorde — est en partie cachée par une touffe de lis. (Photo L. BRUNEL, 27 décembre 1971.)

12. — Le *Temps*, qui avait retrouvé sa tête grâce à Costet, a été une nouvelle fois décollé par de jeunes vandales. Depuis lors, il a subi bien d'autres épreuves. (Photo L. BRUNEL, 27 décembre 1971.)

13. — Autre méfait du vandalisme : devant l'Enfant au sablier, la *Renommée* gît par terre, amputée de ses bras. (Photo L. BRUNEL, 27 décembre 1971.)

14. — Cet homme râblé est la *Discorde*, à la puissante musculature. (Photo L. BRUNEL, 27 décembre 1971.)

Planche IX.

15. — Estampe de l'époque révolutionnaire, éditée par MILLIN sous le titre « Fontaines de Juvisy. II. *Vue supérieure*. » Elle porte sous l'encadrement, en bas à gauche : « G..... » [comprendons « Garnerey, del. », c'est-à-dire « Dessiné par Garnerey »] ; et à droite : « Desmaisons, sculp. » [« Gravé par Desmaisons »]. Dim. 152 × 212 mm, sans les inscriptions. Le peintre Jean-François GARNEREY (Paris 1755 — Auteuil 11 juin 1837) fut l'élève de J.-L. David.

Dans sa présentation d'origine, *différente de la mienne* — le lecteur comprendra plus loin pourquoi —, cette gravure est curieuse parce qu'elle contient plusieurs anomalies. Au premier coup d'œil, la pente de la route, le vallon de l'Orge et la forme des coteaux laissent croire que le village tapi à l'arrière-plan est Savigny. Mais alors comment expliquer 1° la présence de la fontaine *d'aval*, avec le groupe allégorique du Temps ; 2° l'apparition de cette sorte d'*aqueduc* ; et 3° la position anormale de l'église par rapport au château ?

Le chanoine Emile Baudet (voir note 8, p. 8), avec qui je n'étais pas d'accord, s'appuyait sur cette estampe pour soutenir la thèse que Louis XIV avait eu l'idée d'établir à Juvisy la fastueuse résidence qui s'éleva en fin de compte à Versailles, près des sources du rû de Gally, et que le domaine du seigneur haut justicier Antoine Rossignol, avec son château et son parc, avait été une véritable « maquette » de ce projet. A l'en croire, il y aurait eu un début d'exécution, d'où sa ferme croyance en un aqueduc savinien, démoli pendant ou après la Révolution.

Il est vrai que Charles Perrault, auteur des *Contes de ma mère l'Oye* et premier commis de la surintendance des Bâtiments, pensa utiliser les coteaux de Savigny et de Juvisy, à la suite d'une proposition que lui fit « un homme qui s'offroit de faire venir sur le haut de Paris la rivière d'Etampes [la Juine] » en traversant l'Orge au moyen d'un aqueduc. Lisons son exposé : « On pourroit bâtir en cet endroit la plus belle maison royale qu'on puisse imaginer, à cause du bonheur de sa situation et de l'amas des eaux qui s'y rencontrent, savoir : la rivière d'Orge qui passe dans une des plus belles prairies du monde ; la rivière d'Etampes qui viendrait la traverser et passer par dessus par des aqueducs qui, étant fort larges, feroient un canal de quinze ou seize cents toises de long et de cent toises de large que formeroit la rivière d'Orge. Les deux coteaux des côtés, celui de Viry et celui de Savigny, où il y a un monde infini de sources, seroient ornés d'une infinité de fontaines. Le château seroit planté sur le sourcil du coteau de Savigny, au soleil levant, et auroit toute la vue de la rivière de Seine jusque et au-delà même de Corbeil. Il auroit d'un côté la forêt de Séguigny, de l'autre celle de Sénart qu'un pont sur la rivière de Seine uniroit l'une à l'autre. Si j'eusse eu le temps de faire un plan de tout ce que j'avois imaginé, comme on étoit en branle de quitter Versailles, en ce temps là, pour aller bâtir dans un terrain plus heureux, peut-être auroit-on choisi cet endroit. La pensée de faire venir la rivière d'Etampes le long du coteau n'alloit qu'à embellir ainsi Paris. » Mais comme, termine-t-il catégoriquement, « *la proposition ne fut pas écoutée* », il résulte que l'aqueduc en question n'exista jamais que sur le papier (Charles PERRAULT, *Mémoires de ma vie* [...], Paris, 1909, in-8°, p. 102 et 103).

Pour débrouiller ce mystère, il faut regarder l'estampe primitive dans une glace. On comprend alors que le dessin de Garnerey a été gravé à l'endroit, donc imprimé à l'envers. En retournant l'image, ainsi que j'ai opéré sur la planche IX, tous les éléments reprennent leur place normale, malgré quelques petits défauts de perspective. Le pseudo-aqueduc n'est autre que *la grande terrasse en fer à cheval du parc de Juvisy*, dont les niches abritaient des statues gigantesques. (MILLIN, *Op. cit.*, t. II, article XVI sur les *Fontaines de Juvisy*, pl. 2 entre p. 2 et 3. — Photo Bibl. nat.)

Planche X.

16. — Après le démontage de la fontaine d'aval vient le tour de celle d'amont. Grâce aux deux tréteaux, les ouvriers de l'entreprise Fougerol pourront séparer au ciseau les divers blocs du monument, qui seront soulevés et déplacés par un camion muni d'un appareil de levage. Sur la droite de la photo, on note la présence d'un arbuste — aux proportions déjà respectables puisqu'il dépasse nettement le parapet et cache en partie le groupe scolaire Michelet — qui a pris racine au niveau du cordon ; malgré de pressants avis aux responsables de l'entretien du pont, on remarquera sur l'illustration 22 que, en juin 1974, il n'a pas encore été enlevé. (Photo L. BRUNEL, 13 septembre 1970.)

17. — L'ouverture qu'obturait une grille en fer forgé sur la face nord du groupe d'amont permettait le contrôle du système d'évacuation des eaux. Au cours des combats de la mi-juin 1940, un coup de canon avait ébréché la base du pan coupé surplombant la rivière. (Photo L. BRUNEL, 13 septembre 1970.)

Planche XI.

18. — A gauche, copie partielle du plus vieux plan de Juvisy, en mauvais état en dépit d'une délicate restauration. Il est antérieur à la période 1724-1728, car le Pavé neuf de Lyon n'y figure pas ; et grâce à la mention « Clos de feu M^r Pallé », près du moulin banal, on peut assurer qu'il est postérieur au 7 novembre 1701, parce que Jacques Pallé, conseiller du Roi, greffier des Commissions extraordinaires du Conseil, était encore à cette date le prévôt, juge et garde de la prévôté et haute justice de Juvisy. (*Arch. nat., Départ. des cartes et plans*, N II Seine-et-Oise 124. Plan à la plume, à l'échelle de 100 perches. Dim. 1,98 × 1,47 m. Parcelles avec superficie, prés, bois, terres, marais, chemins, sentiers, ancien lit de l'Orge, section canalisée de la rivière dans la traversée du parc seigneurial, sources, lieux-dits, bornes. — Dessin de l'auteur.)

A droite, sur un fond de Plan d'intendance de 1785, j'ai porté des renseignements recueillis sur des cartes et croquis de diverses provenances ; notamment le tracé des courbes de niveau, ainsi que certaines limites de seigneuries, dîmages et terroirs. Ce dernier point appelle quelques observations, tant le problème est complexe. 1^o La seigneurie censière de Savigny-sur-Orge, bordée dans l'angle supérieur gauche par un large trait continu de couleur brique, est entièrement comprise dans le dîmage juvisien des Messieurs du séminaire d'Orléans ; nous avons constaté, par exemple, que la frontière entre les censives de Juvisy et de Savigny traversait la cour de l'hôtellerie de *La Cour de France*, à la suite d'un accord survenu le 19 mai 1736 (voir p. 110, 142 et 143). 2^o La seigneurie censière de Savigny se superpose ici à la haute justice du même lieu, à l'exception du terrain triangulaire « A » qui, près de la Pyramide, de part et d'autre du Pavé neuf de Lyon, ressortit à la haute justice de Juvisy, suivant un bornage du 21 février 1709. A cet endroit, le chemin de Juvisy à Morangis sépare les deux juridictions (large trait discontinu brique). C'est là, non loin du carrefour, que devaient être plantées les fourches patibulaires de Juvisy, conformément à l'acte de prise de possession de ladite haute justice du 4 juillet 1674. Par une transaction du 17 avril 1782 devant M^r Letellier, notaire à Savigny, le seigneur d'Athis reconnu que ce terrain n'appartenait pas à sa Terre et seigneurie. 3^o Dernière particularité, parmi tant d'autres : la seigneurie et haute justice d'Athis-sur-Orge mord largement sur le terroir de Juvisy (voir p. 76 et 142), puisqu'elle englobe, derrière le large trait vert, un gros morceau du parc de Juvisy, avec son grand canal à flanc de coteau, et tout le pâti communal de Juvisy entourant le miroir. Mais cette zone est incluse dans le dîmage du séminaire d'Orléans. (*Arch. Yvelines*, C², n^o 25, Plan de Juvisy, levé et dessiné par Roy le jeune en 1785, à l'échelle de 150 perches à 22 pieds pour perche ; — *Arch. nat.*, N II Seine-et-Oise 36, *Plan général du Terroir d'Athis-sur-Orge. Avec une petite partie des Terroirs de Mons et Savigny* [...]. *Extrait des anciens plans de 1631 et 1745*, [...]. Par Claude Roux, arpenteur et géographe, 1750. En couleurs.)

Dim. 0,86 × 0,92 m ; N II Seine-et-Oise 171, *Plan géométrique et topographique de la seigneurie de Savigny, dans lequel distinction est faite des différents dixmages qu'elle contient*. Sans date. Dim. 1,16 × 0,89 m ; — *Institut géographique national, rue de La Boétie à Paris*, Plan directeur du Service géographique de l'Armée au 1/10 000, Région de Paris-Est, feuille XXI, avec courbes de niveau. Levé en 1874-1876. — Dessin de l'auteur.)

Planche XII.

19. — Le Pavé neuf et l'ancien Grand chemin royal de Paris à Lyon ressortent parfaitement sur cette carte, qui embrasse la majeure partie du terroir de Juvisy-sur-Orge. Après avoir fixé notre attention sur les auberges de *La Cour de France* et du *Mont Saint-Michel* (voir p. 134), arrêtons-nous sur l'emplacement de la chapelle Saint-Louis des Messieurs de Saint-Lazare, seul vestige de la léproserie du Moyen-Age. Contrairement à une opinion communément admise, cet hôpital pour ladres n'avait aucun rapport avec l'école libre Sainte-Anne — héritière de la belle propriété bourgeoise du *Grand clos*, dont on peut ici admirer le jardin d'agrément (voir p. 61, 62 et 96) —, pour la simple raison qu'il s'étendait, avec sa chapelle et son cimetière, au bord de l'actuelle rue Pasteur, entre la rue Hoche (jadis *chemin de Chaige à la Maladrerie*) et la rue de Châtillon. C'est d'ailleurs là que « des ossements en nombre considérable [furent] exhumés » quand on ouvrit des fouilles pour la construction des premières voies ferrées ; « ce cimetière, rapporte Salvador TUFFET, doit dater d'une époque très-reculée, puisqu'on n'en avait gardé nul souvenir dans le village, où les traditions semblent pourtant se conserver » (dans *PARIS-ORLEANS [...]*, Paris, 1845, in-4°, chap. 2, p. 2).

Le fief de Chaige — comprenant château (« tout neuf » en 1757, d'après le docte abbé Jean Lebeuf), parc, ferme et dépendances — mouvait de la Terre d'Athis et relevait de la paroisse de Saint-Denis du même lieu. Il appartenait à Dame Marguerite-Agnès Choplet, veuve de Messire Jacques Bellaud, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, demeurant en 1752 à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, paroisse Saint-Roch. L'assise d'Athis, à la borne du Saut-Larron (voir p. 76), marquait la limite des seigneuries d'Athis et de Juvisy. (*Bibl. nat.*, Ge. A. 28, *Carte topographique de la Capitainerie de Corbeil dite de Villeroy et ses environs. Levé et dessiné par N. Matis [...]*, S. 1., 1746, une feuille ms. en couleurs. Dim. 4 076 × 2 030 mm. — Photo *Bibl. nat.*)

Planche XIII.

20. — A la demande des Minimes, l'entrepreneur Claude BONNEAU dessina ces deux projets d'auberge, à l'aspect très classique, avec toit en bâtière et belle porte d'entrée dans l'angle d'un immeuble en équerre, mesurant 10 toises sur la route de Fontainebleau et 8 sur le chemin de Juvisy à Longjumeau (voir p. 104) ; mais sur le coup, les moines trouvèrent l'addition trop lourde. (*Arch. nat.*, N III Seine-et-Oise 358, n° 3. — Photo L. BRUNEL.)

En médaillon, portrait de Louis XV, de 3/4 à gauche, extrait d'un tableau, exécuté vers 1728 par Jean-Baptiste VAN LOO (voir aux *Arch. nat.* : O¹ 1965), où le jeune roi est représenté en pied, revêtu d'une cuirasse sur le travers de laquelle est posé le cordon de l'ordre du Saint-Esprit. (*Galleria Sabauda, Turin.*)

Planche XIV.

21. — Dessin anonyme des « FONTAINES DE LA COUR DE FRANCE », édité sous le titre général *Panorama des chemins de fer*, en six feuilles, par THIERRY Frères, cité Bergère à Paris. Le dépôt légal date de septembre 1843 sous le n° 4036. (*Bibl. nat., Cabinet des Estampes*, Va. 91, fol., *Topographie de la France, Département de l'Essonne*, t. III. — Photo Bibl. nat.)

22. — Privé de ses fontaines, le pont du Roy est étroitement encadré à l'aval par l'un des immeubles de l'ensemble résidentiel Jules-Ferry, dont on aperçoit la toiture en tuiles, et à l'amont, sur la rive gauche, par l'aire d'exposition du concessionnaire Citroën (voir p. 66). Ce jour-là, l'Orge était à sec et des engins creusaient le lit de la rivière pour, m'a-t-on dit, y poser des tuyaux. Sous le pont de chemin de fer à quatre travées passe une rame de banlieue. (Photo L. BRUNEL, 8 juin 1974.)

Planche XV.

23 et 24. — Faces antérieure et postérieure du Petit château de la Cour de France. Tout le long de sa face arrière courait la *voie de Fromenteau à Savigny* — je souligne qu'il y eut sur son tracé un empiétement inégal des murs de l'immeuble —, suivant la pente naturelle du terrain qui n'a jamais été modifiée (voir p. 70, 85-86, 140-143 et pl. XI). Cette propriété, *clos Gallois* de jadis, dont la principale entrée en demi-lune est au n° 1 de la rue de l'Observatoire, a été récemment expropriée par la commune de Juvisy à des fins hospitalières et sociales ; l'ordre des médecins, conseil départemental de l'Essonne, y a son siège. C'est là aussi, dans les dépendances méridionales qui jouxtent le parc de l'hôtel de ville, que sont entreposés les blocs de pierre des Belles Fontaines depuis leur démontage en septembre 1970. (Photo L. BRUNEL, 27 décembre 1971.)

Planche XVI.

25. — Dessin anonyme du « CHATEAU DE JUVISY », lithographié par THIERRY Frères en 1843. Seule la partie supérieure droite a été reproduite ici. Le colombier de la ferme de Fromenteau, de forme circulaire, est coiffé d'une coupole surmontée d'un lanterneau (voir p. 84) — sorte de campanile facilitant l'aération de l'édifice —, lui-même couronné par un petit dôme que termine un paratonnerre. (*Bibl. nat., Cabinet des Estampes*, Va. 91, fol., *Topographie de la France, Département de l'Essonne*, t. III. — Photo Bibl. nat.)

26. — Evoquant le passé de l'auberge de *La Cour de France*, une brochure de 1926, intitulée *Aux amis de Camille Flammarion*, avance dès les premières lignes que « Louis XIV se plaisait en ce *gîte royal* et aimait, dit-on, à aller prendre le café — qui venait d'être importé en France — à l'intérieur d'un if célèbre et magnifique », sans doute sur la table en marbre scellée au milieu de la demi-lune qui débordait sur l'ancien clos de Fromenteau. Nous avons vu longuement ce qu'il fallait penser de ces assertions tout à fait inexactes. Par ailleurs, la brèche pratiquée à cet endroit dans le mur de clôture, jusqu'au coin de la propriété de M^{me} Mosny, fut l'œuvre du maître de poste Charles Petit en 1775 (voir p. 86 et 111) ; la pose de cette table est donc postérieure à cette date.

Les deux astérisques joints par un trait discontinu indiquent, en largeur, l'emplacement de la *voie de Fromenteau à Savigny*, qui se trouve maintenant sous plus d'un mètre de terre de remblai, alors que de l'autre côté du mur central et de la demi-lune, sur la gauche de la photo, le sol du jardin de la ferme est, en contrebas, à son niveau naturel. (Photo L. BRUNEL, 29 avril 1974.)

Planche XVII.

27. — En décembre 1882, quand le bordelais Louis-Eugène Méret, âgé de 77 ans, donna l'hôtellerie des Minimes à Camille Flammarion, dont il était un fervent admirateur, il n'avait presque pas touché au bâtiment, qui ressemblait, dans ses grandes lignes, à l'auberge du *Pavillon*. Quelle différence avec son illustre successeur qui non seulement modifia la distribution intérieure, avec déplacement de portes et fenêtres, mais apporta à l'extérieur, en adoptant un curieux mélange de styles, de multiples changements. Les deux plus caractéristiques sont la décapitation du toit pour établir une plate-forme, sur laquelle fut posée une coupole d'observation de 5 m de diamètre, et l'édification vers 1890 d'une tour d'angle crénelée, d'allure moyenâgeuse, flanquant la porte monumentale où brille une étoile d'or à cinq rais sur fond de ciel bleu.

Après la petite porte, sur la droite, la fenêtre à barreaux éclaire une pièce servant de cuisine et de loge aux époux Thionnet (voir note 281, p. 110) ; au-delà, leur appartement se prolonge dans une ancienne écurie, dont le premier étage vient d'être totalement restauré en 1974 par la commune de Juvisy et en grande partie aménagé en bibliothèque. (Photo L. BRUNEL, 25 juin 1972.)

28. — Carte postale. Au recto, en haut à droite sur deux lignes : « JUVISY. — L'Observatoire de M. Camille Flammarion | (Vue intérieure) ». Au verso, texte de l'expéditeur daté du 29 août 1910. Dim. 88 × 137 mm ; reprod. partielle.

Bien que ce versant de toit ait subi moins d'atteintes, la face arrière a été pareillement défigurée. En 1899, l'architecte François Giamarchi — il avait alors 41 ans et logeait à Juvisy, 5 rue de l'Avenir — la transforma à l'ordre ionique. Quatre colonnes engagées, aux chapiteaux à volutes, portent les initiales entrelacées de Camille Flammarion. Au-dessus de la porte, un fronton surbaissé renferme le vocable sacré hindou « AUM », auquel l'astronome attribuait un rôle mystique considérable ; il évoque, selon lui, « l'Etre Suprême et l'ascension de l'âme en Dieu, essence et synthèse des religions. »

Remarquons la pompe à piston élevant l'eau du « puits commun » (voir p. 111) creusé entre la petite maison du maréchal-ferrant et le principal corps de logis. (Coll. L. RAFFARD. — Photo L. BRUNEL.)

Planche XVIII.

29. — A part une ordonnance différente des pièces et l'entrée par-devant, l'auberge du *Pavillon* — ainsi nommée à cause de la proximité d'un pavillon de garde qui, derrière la Pyramide, assurait la surveillance de la grille du parc seigneurial — est presque intacte. Toutefois, les propriétaires du garage de la Cour de France ont mis une note discordante

en élevant sur le côté méridional un bâtiment moderne au-dessus duquel émerge le faite de la maison de Madame Mosny, de couleur sombre ; le hall d'exposition des voitures Mercedes-Benz occupe la cuisine de l'hôtellerie (voir p. 137, 143, 148 et 149).

Un point d'interrogation : de quand date et à quoi servait l'échauguette saillant au sommet du pignon nord ? Implantée dès l'origine sur la charpente du toit, elle permettait l'observation du trafic routier sur le Pavé du Longboyau. On raconte aussi que plus tard, lorsque la comtesse de Montessuy fonda dans cet immeuble un asile pour recevoir des soldats polonais fuyant l'oppression russe, l'aumônier des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, le Père Bonaventure Metter, prenait plaisir à scruter le ciel avec une lunette en s'installant dans cette guérite couverte d'une calotte hémisphérique sommaire. (Photo L. BRUNEL, 25 juin 1972.)

30. — Ces bassins et leurs abords, dont le niveau est plus bas que le sol naturel environnant, correspondent à la zone pointillée « e » du croquis 4. C'est au fond, dans la niche creusée verticalement, qu'aboutit l'une des canalisations d'eau de la source aux Prêtres (voir p. 46, 47 et 150).

Par manque de recul, j'ai dû prendre cette photo avec un objectif 20 mm f 3,5 Nikkor 94°, en me plaquant, au pied d'une petit escalier qui mène au jardin de M. Soleilhac, contre le mur de clôture donnant sur la route de Fontainebleau. A l'angle opposé, non visible ici, un autre escalier, aujourd'hui détruit, reliait directement cet ensemble de bassins à l'un des deux passages latéraux de l'auberge des *Belles Fontaines* créée par Madame Mosny. (Photo L. BRUNEL, 12 juin 1974.)

Planche XIX.

31. — Carte postale. Au recto, sur une même ligne en bas au centre : « 6. JUVISY — Rues de la Mairie et Camille Flammarion C. L. C. » ; et à droite une ancre marine, avec son cordage, ornée de deux « C » et d'un « L » entrelacés. Dim. 89 × 139 mm ; reprod. partielle.

Sur la droite, en face du facteur, c'est l'arrière du château. Au fond de la rue de la Mairie apparaissent le porche de l'église Saint-Nicolas, démolie en 1937 sous le ministère de l'abbé Emile Baudet, et la maison commune où flotte un drapeau tricolore. La fontaine publique, sise autrefois au milieu de ce *Grand carrefour* (voir note 7, p. 8), se trouvait approximativement à l'endroit de l'ancre, tandis que le calvaire — aujourd'hui placé à l'angle de la Grande rue et de la rue de la Fronde — se dressait près du mur du restaurant de la Mairie, sans doute là où sont les deux petites filles. (Coll. L. BRUNEL, Nice. — Photo L. BRUNEL.)

32. — Carte postale. Au recto, sur une même ligne en bas à gauche : « 27 » ; au milieu : « Juvisy-sur-Orge — La Rue de Paris et l'Abreuvoir » ; à droite, entre deux « F », un trèfle noir à trois feuilles renfermant quatre « C » blancs autour d'un « & » central. Dim. 89 × 139 mm ; reprod. partielle.

Les animaux se rendaient à l'abreuvoir en empruntant le plan incliné pavé. Juste derrière s'ouvrait le grand portail d'une propriété de 54 813 m² appartenant à Prosper-Hugues de Saint-Guilhem et Marie-Jeanne Montenard, 27 Grande rue, vendue en juillet 1887 au jardinier Romain Grimoux (né en 1850 à Epinay-sur-Orge, fondateur d'une entreprise de vidanges), qui la morcela.

La maison de Poste, quand elle se confondit avec les locaux du *Dauphin* et de *L'Ecu* (voir p. 120), se tenait plus haut à gauche, sensiblement au niveau de la charrette. (*Coll. L. RAFFARD.* — Photo L. BRUNEL.)

Planche XX.

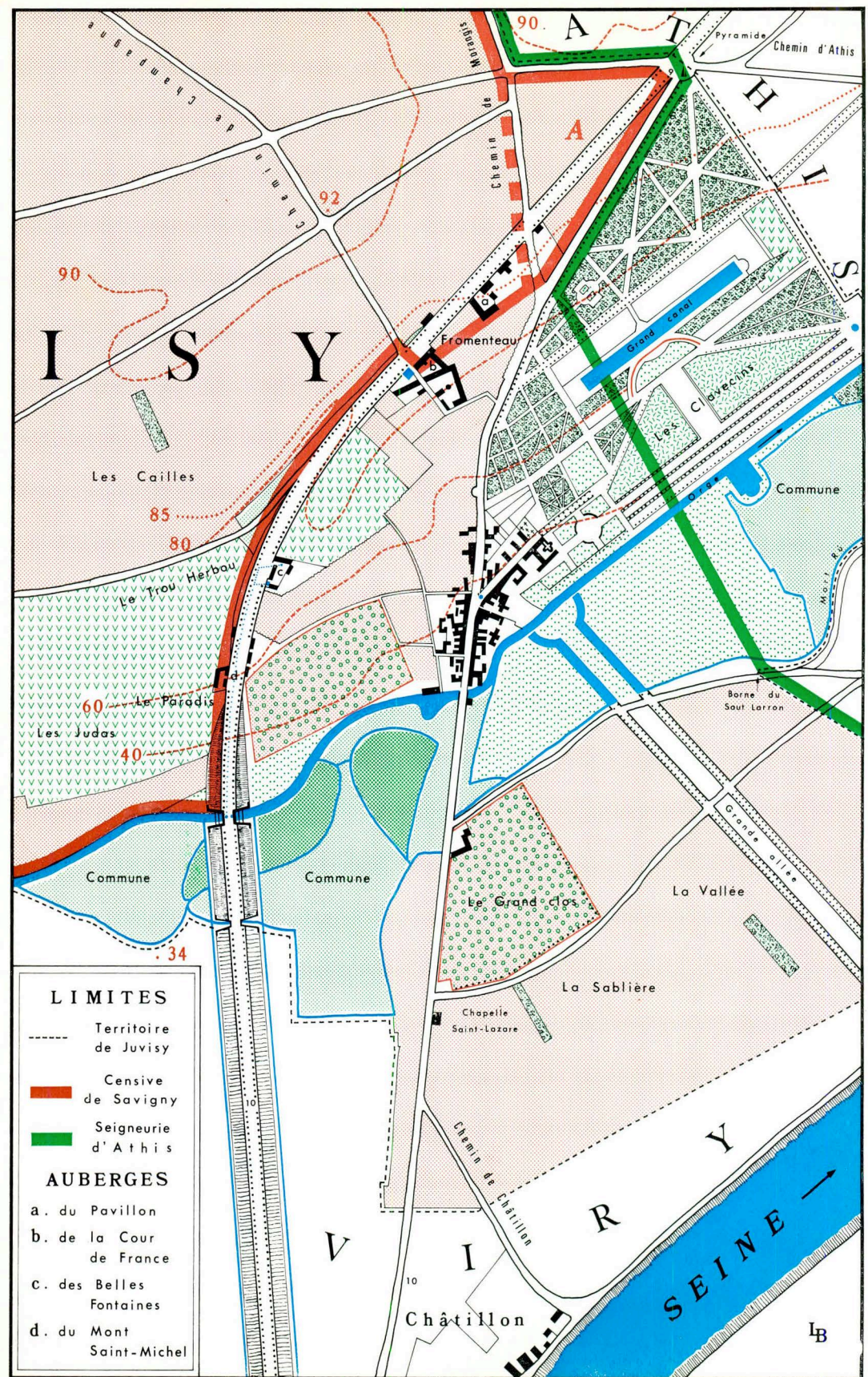
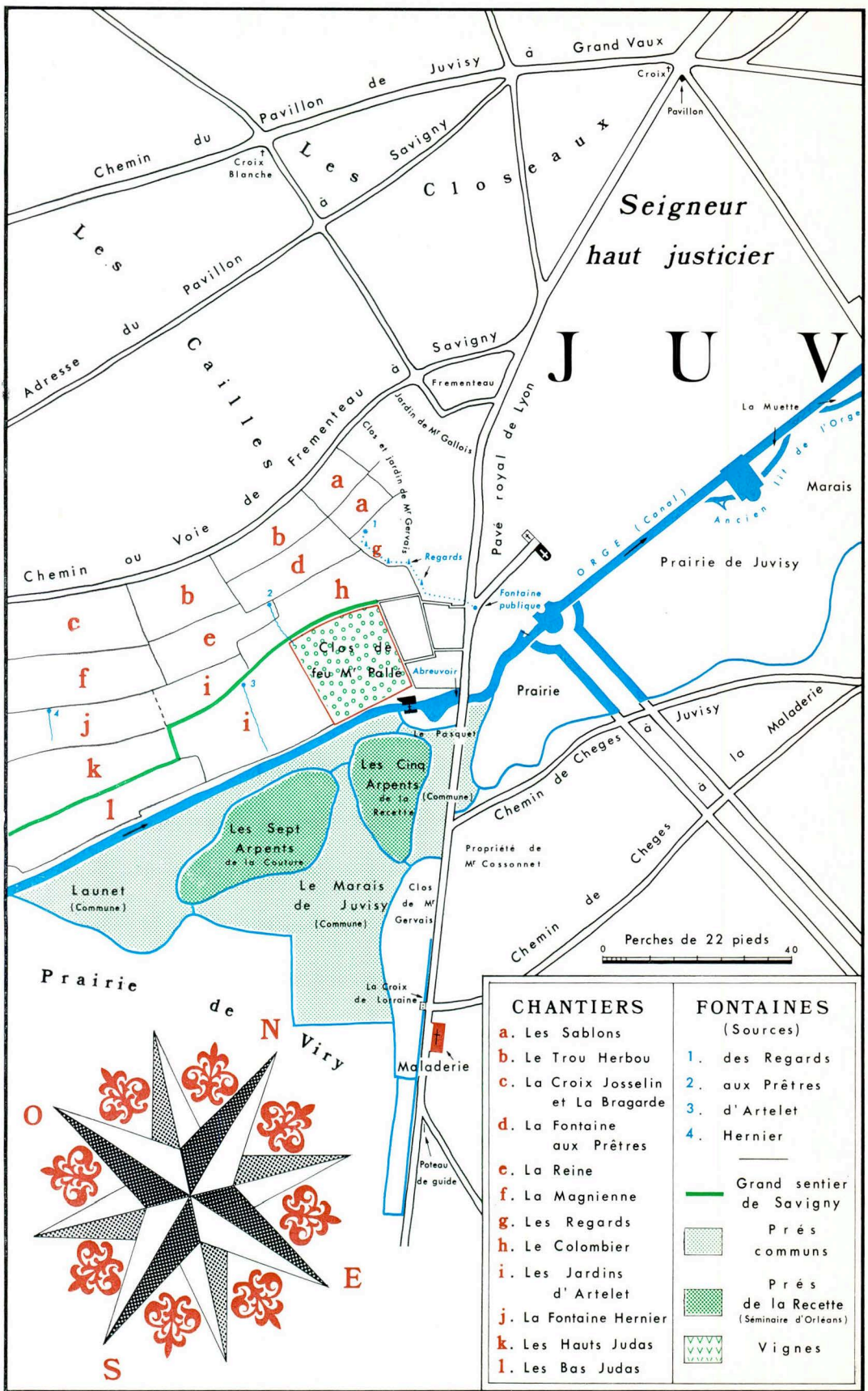
33. — Carte postale. Au recto, en haut au milieu : « 229. Juvisy (S.-&O.) — Observatoire et Avenue de la Cour-de-France » ; en bas à droite : « A. MARQUIGNON, Imp.-Edit., Juvisy ». Au verso, oblitération de 1907. Dim. 89 × 139 mm ; reprod. partielle.

Sur la droite, l'observatoire. Après la ruelle menant à Juvisy, voici la propriété Wurtz, c'est-à-dire le Petit château de la Cour de France, acquis en 1908 par M. Paul-Dubois (voir p. 65) ; puis, à la place de l'actuelle mairie, la belle résidence où demeurèrent en dernier ressort Antoine-Oscar Rapine du Noget, comte de Sainte-Marie (colonel d'infanterie en retraite, né en 1848 à Paris 1^{re}) et sa femme Ernestine-Marie, originaire de Liège. Le grand immeuble à gauche appartenait à la famille Petit ; c'est maintenant la clinique médicale Saint-Côme.

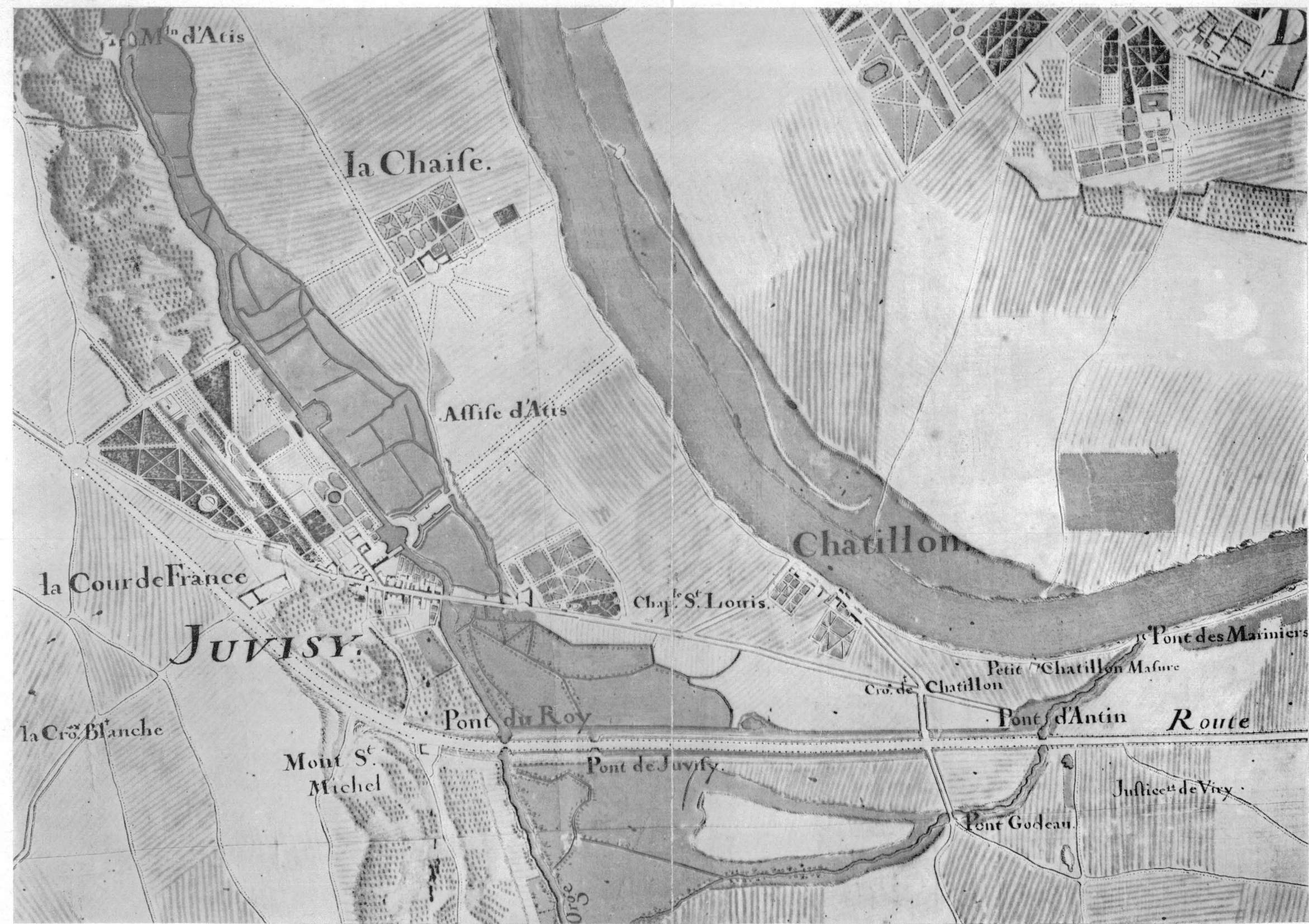
Albert-Charles-Eugène MARQUIGNON, patron imprimeur, né à Corbeil en 1855, et sa femme, Louise-Philomène Henry, libraire-papetière, originaire de Metz en 1868, étaient installés au n° 1 de l'avenue de la Ferme au bois, devenu 3 avenue de la République après 1900. (*Coll. L. RAFFARD.* — Photo L. BRUNEL.)

34. — Carte postale. Au recto, en haut au milieu : « 4 — JUVISY-SUR-ORGE (S.-et-O.) — La route de Fontainebleau aux Belles-Fontaines » ; en bas à droite : « Coll. Paul Allorge, Montlhéry — Série C L 9 ». Au verso, verticalement à gauche : « Seine-et-Oise Artistique & Pittoresque — Marque P. A. Déposée ». Dim. 90 × 138 mm ; reprod. partielle.

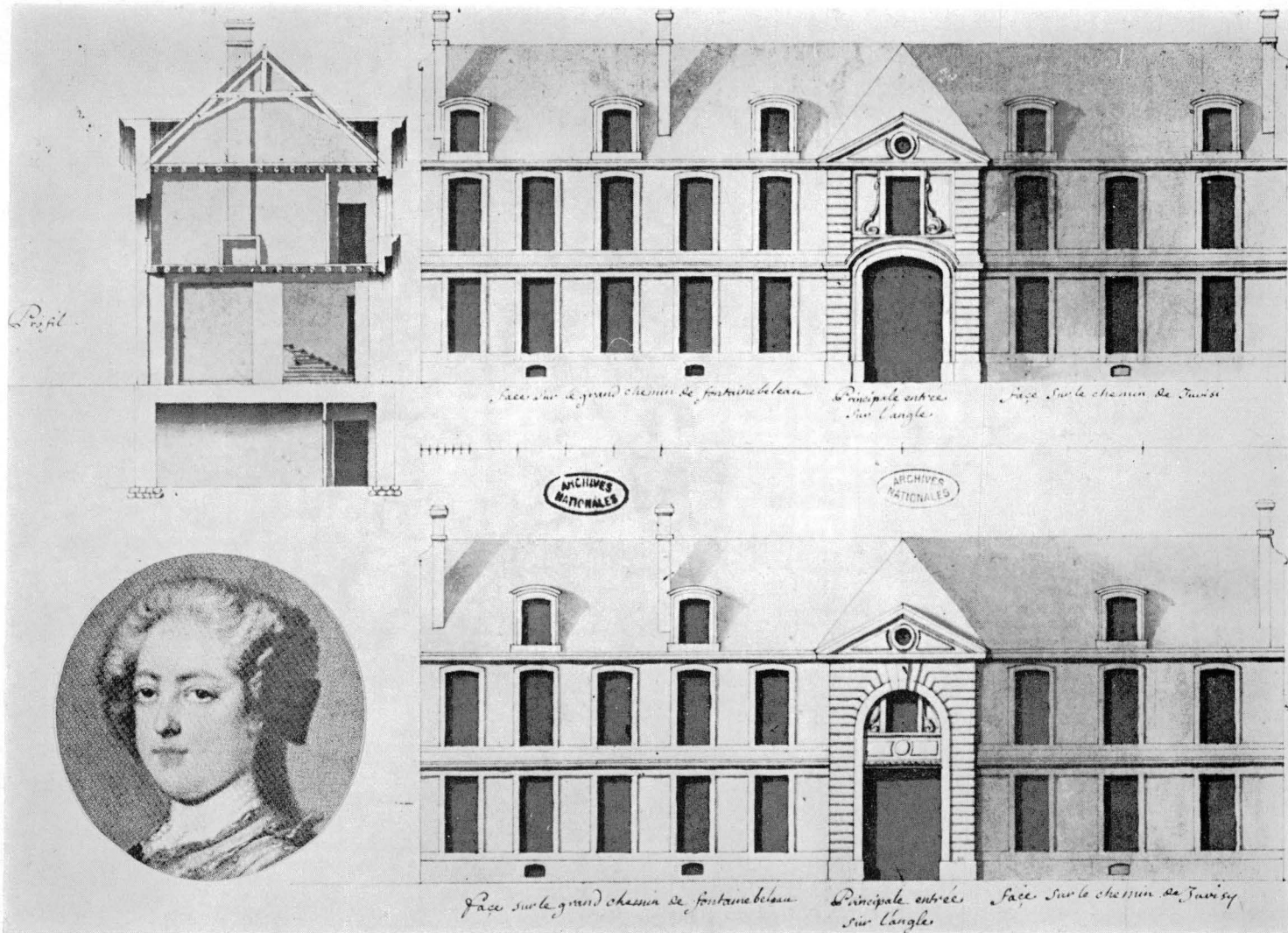
Le champ de vol de Port-Aviation, à Viry-Châtillon en bordure du chemin de fer d'Orléans et de la route de Fontainebleau, fut inauguré le 23 mai 1909. Les dimanches et jours de fête, les curieux venaient assister aux évolutions capricieuses des aéroplanes et donnaient un regain de vie à l'avenue de la Cour de France. (*Coll. L. RAFFARD.* — Photo L. BRUNEL.)



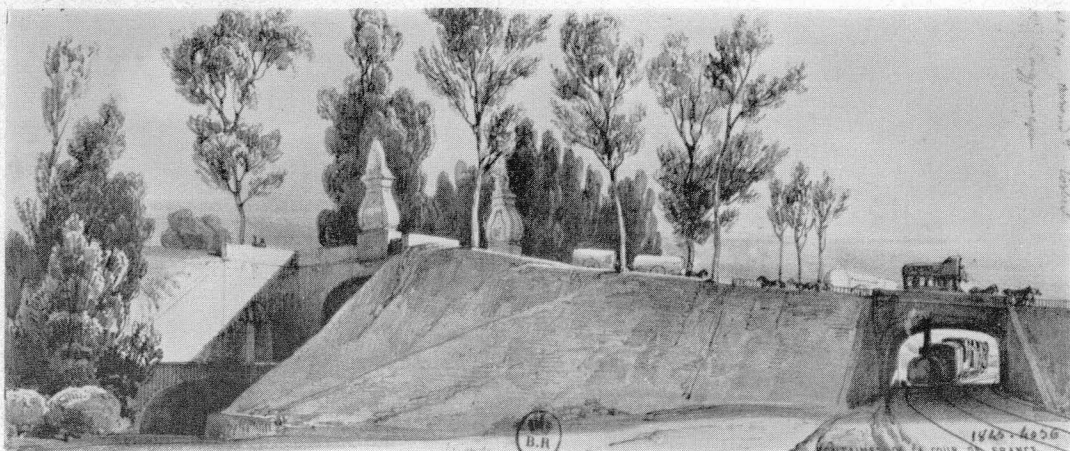
18. Plans de Juvisy vers 1700 (à gauche) et en 1785 (à droite).



19. Plan de Juvisy et des environs immédiats en 1746.



20. Les deux projets d'auberge dessinés par Bonneau en 1729 pour les Minimes.
 En médaillon, le portrait du jeune roi Louis XV.



21. En 1843, les ancien et nouveau modes de locomotion — diligence et convoi à la vapeur — se croisent près du pont des Belles Fontaines dans un cadre purement champêtre.



22. Vue panoramique du même endroit, envahi par les pavillons de banlieue et les grands ensembles urbains, depuis les coteaux de Savigny. (8 juin 1974.)



23. Le Petit château de la Cour de France,
dont la moitié droite fut bâtie pour René Angoullian vers 1748.
Sa façade principale sur le parc. (27 décembre 1971.)



24. Sa face arrière sur la route de Fontainebleau.
Au pied du talus, la voie de tourne-à-gauche a reconstitué
le petit terrain en triangle des Minimes.



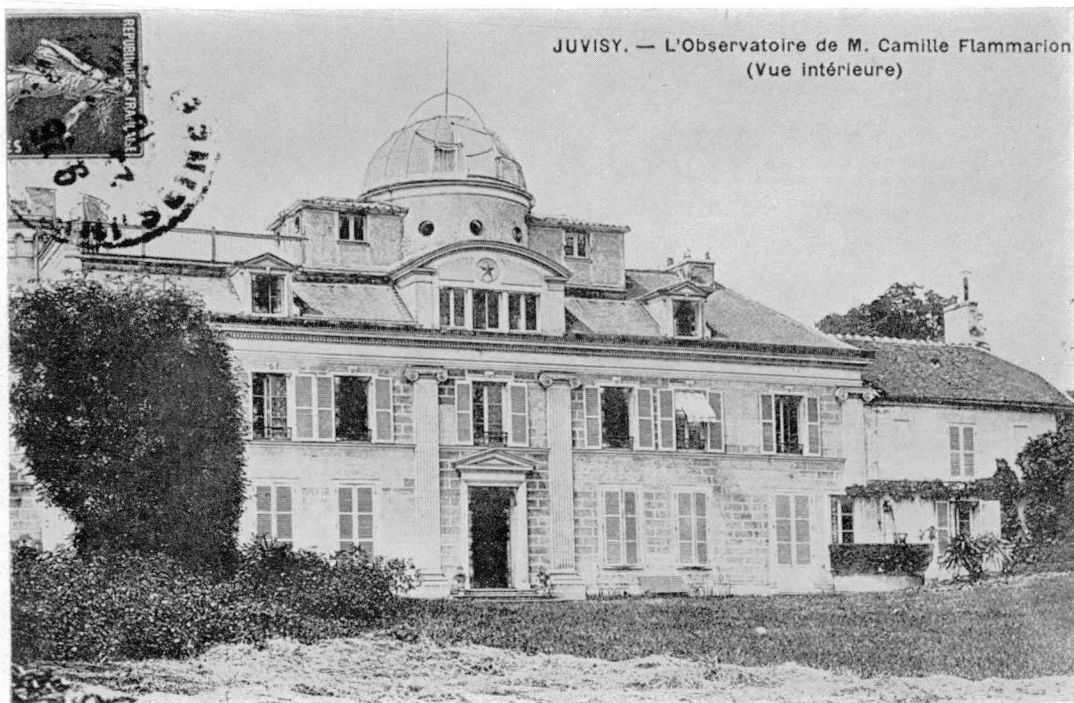
25. Le Petit château de la Cour de France et la ferme de Fromenteau, au colombier couvert d'un dôme à lanternon, vus des rives verdoyantes de l'Orge en 1843.



26. L'if « de Louis XIV » est très vieux. Au centre, ses branches reposent sur l'antique mur de la ferme que longeait la voie de Fromenteau à Savigny **. (29 avril 1974.)



27. L'auberge de *La Cour de France*, devenue observatoire, a été profondément remaniée par Camille Flammarion. Le 25 juin 1972, on s'apprête à restaurer le cadran solaire.

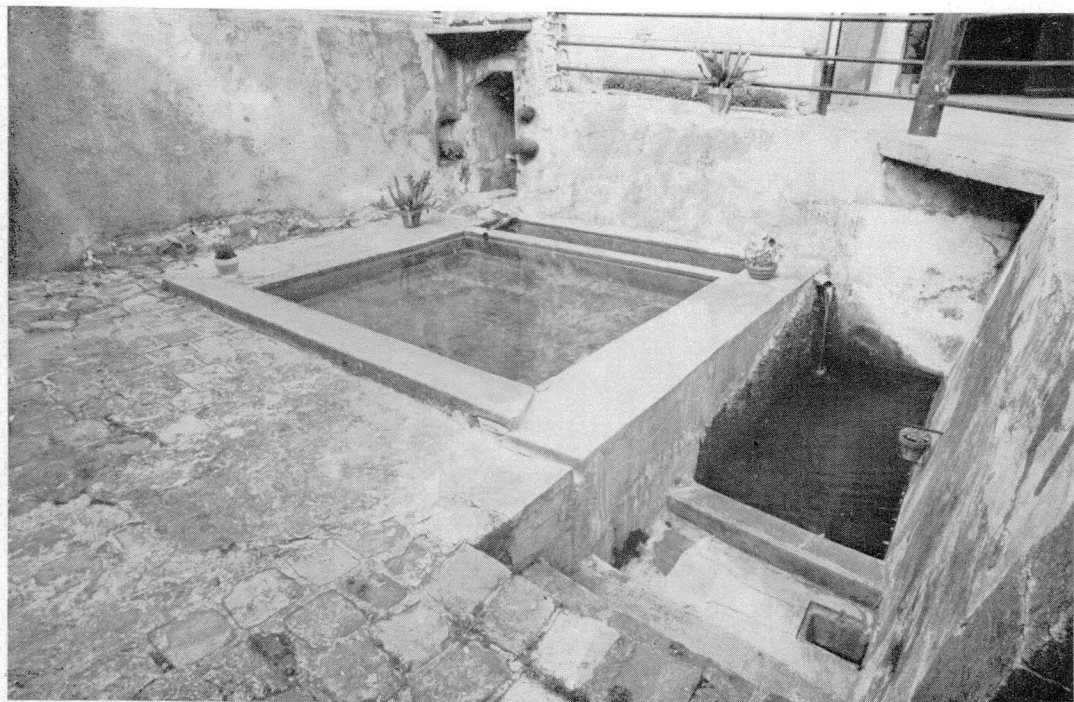


JUVISY. — L'Observatoire de M. Camille Flammarion
(Vue intérieure)

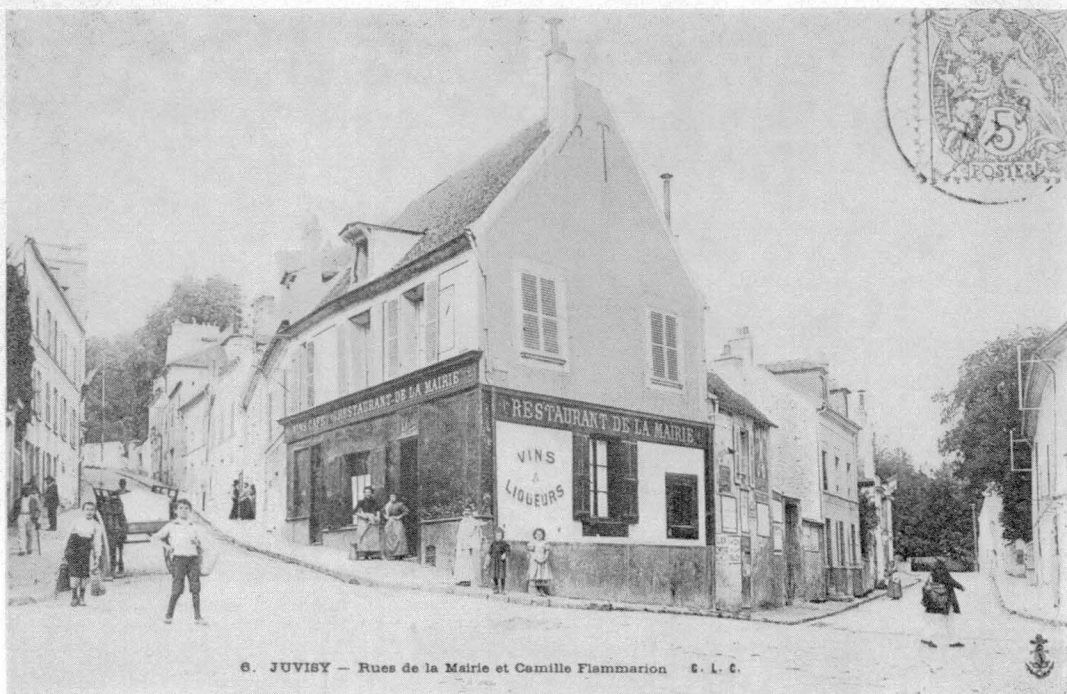
28. Façade sur les jardins, décorée par l'astronome au moyen d'une application simple de l'ordre ionique. A droite, la maréchalerie de l'auberge vers 1905.



29. L'auberge du *Pavillon*, créée par M^{me} Mosny vers 1770, a subi peu de modifications jusqu'au dimanche 25 juin 1972. (36, avenue de la Cour de France à Juvisy.)



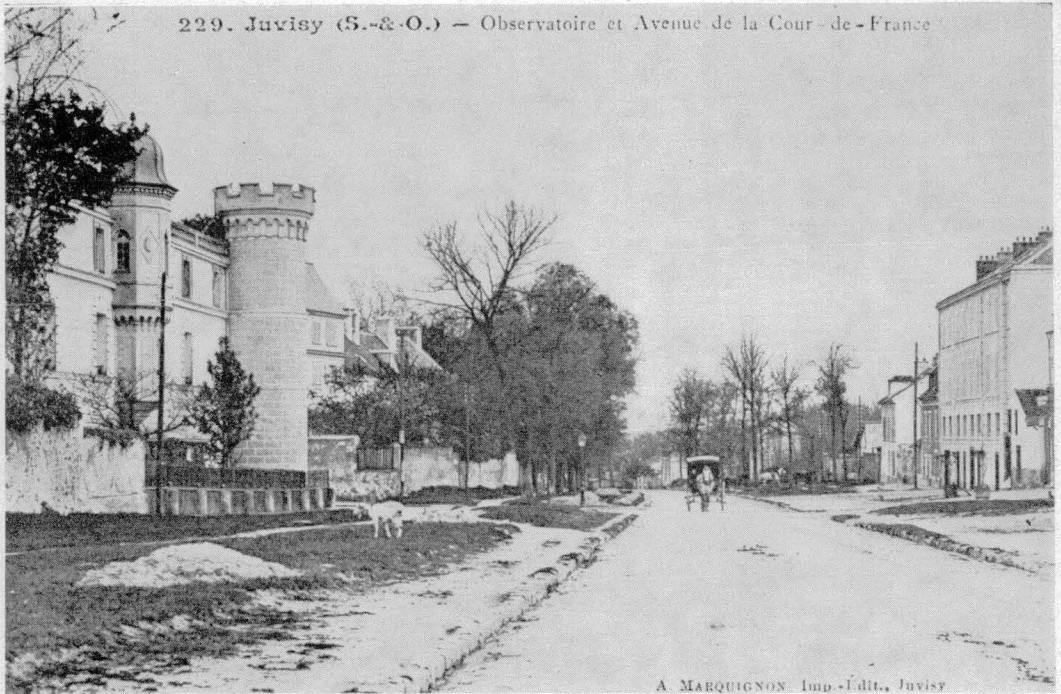
30. Les bassins de l'auberge des *Belles Fontaines* fonctionnent encore dans la propriété de M. André Soleilhac. (20, avenue de la Cour de France. — 12 juin 1974.)



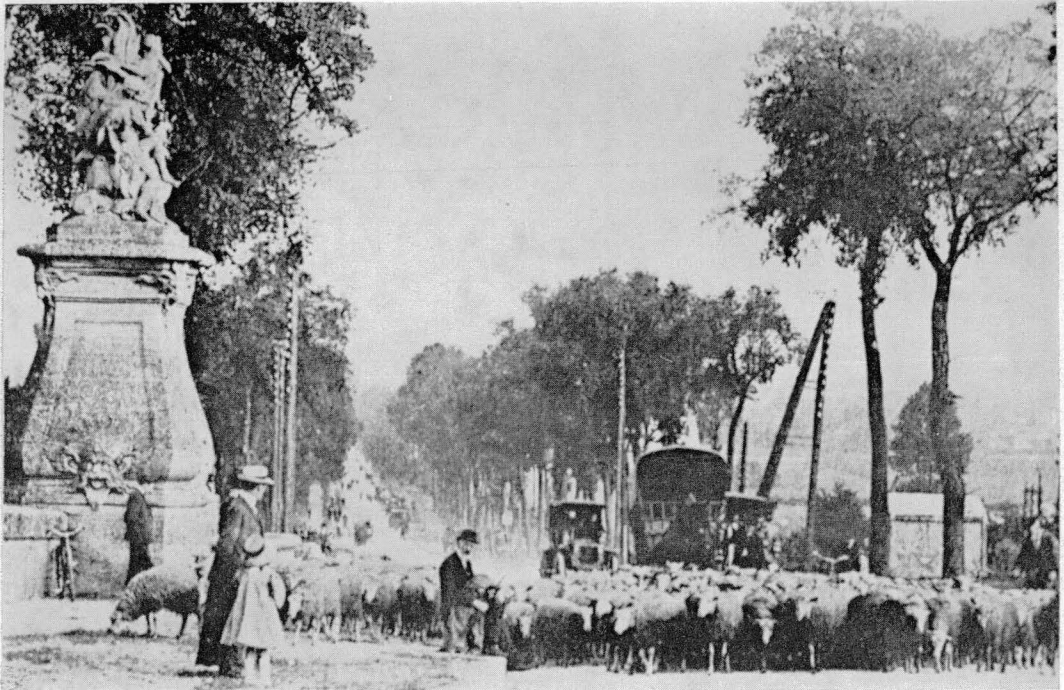
31. Le bas de la Vieille montagne et la rue de la Mairie au début du siècle. On aperçoit à droite l'arrière du château jadis possédé par Chauvelin, Le Masle et Rossignol.



32. A la même époque, la Grande rue, en pente jusqu'à l'Orge, a conservé son aspect campagnard. Contre la tête du pont, l'abreuvoir où nos aïeux menèrent leurs chevaux.



33. Autour de 1900, l'avenue de la Cour de France, aux larges accotements tapissés de plaques d'herbe, est pratiquement déserte et fort mal entretenue.



INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Agis (Louis), Sr de Mélicourt, 80.
Aguirré (André), adj. maire Juvisy, 65.
Alembert (D'), math. et phil., 137, 146.
Alexandre III, pape, 75.
Amelin (Marie), épouse Genestre, 119.
Angoullian (Antoine), 119.
Angoullian (Claude), curé Wissous, 119.
Angoullian (Cl.), greffier, 119, 146.
Angoullian (Denis), curé Verrières, 117.
Angoullian (Gabriel), curé Paray, 117.
Angoullian (Gabriel), 119.
Angoullian (Gabriel-Nicolas), maître de Poste, 119, 121.
Angoullian (René), laboureur, 119.
Angoullian (René), maître de Poste, 65, 100-101, 119, 121-122, 134, 141, 144-145.
Antin (Duc d'), surint. Bât., 8, 12, 50.
Argeliès (Jean), maire de Juvisy, 47.
Arnoult (Thomas), architecte, 104-105.
Aubert, subdélégué d'intendance, 130.
Aubouin (Louis), fermier juv., 80, 97.
Aubouin (Mathieu), fermier sav., 97-100.
Aubry (Noël), épicier juvisien, 121.

•

Bableu (Pierre de), curé de Ris, 116.
Bachellet (N.), marchand, 129.
Bacquois (L.), rôtisseur, 118.
Badon Descouches, ingénieur, 138.
Bailly (J.-B.), entrepreneur, 73, 83.
Baresté (E.), serrurier, 137, 139-140.
Baret (J.), maître de Poste, 113.
Barre (E.-L.), épouse Radot, 123.
Barré (Fr.), marguillier juv., 108.
Baudet, greffier juvisien, 147.
Baussoncourt (Fr. de), Minime, 109.
Beard (G.), vicaire Essonnes, 118.
Beaubois (E.), maître de Poste, 117.
Beaufleury (Fr.), jurisconsulte, 142.
Beaufleury (Louis Francia de), avocat et banquier, 64, 138, 140, 142, 145, 147.
Beaufort (Duc de), 11.
Beaulieu (L.-Fr. de), greffier sav., 94.
Beaupied (Thomas), vigneron juv., 142.
Begon (Agnès), ép. de Foyal, 72, 79.
Begon (Michel), int. de généralité, 79.
Begue (Catherine), épouse Dey, 123.
Bellanger, éleveur, 129.
Bellanger (Toussaint), notaire, 80.
Bellaud (J.), cons. secr. du Roi, 160.
Belliard, général, 55.
Benoit (Frère), Minime, 93.
Benoit (Jean), toucheur, 129.
Bequio (Calque), épouse Dei, 123.
Beringhen (M^{is} de), directeur des P.-et-Ch., 12-13, 37.
Bernard (Claude), notaire, 100.
Berrebi (R.), ingénieur P.-et-Ch., 50.

Berthault (Etienne), Minime, 87.
Bertier de Sauvigny (L.), int., 89, 130.
Bertin (L.-Fr.), chanoine Corbeil, 123.
Beunier (Etienne), trésorier, 36.
Bignon de Blanzly, intendant, 131.
Billeheu (Louis), notaire, 98.
Blein (Nicolas), greffier juv., 106.
Blondet (Pierre), tailleur de pierre, 43.
Boffrand (Germain), ingénieur, 38.
Boindin (N.), proc. du Roi, 39.
Bonneau (Claude), entrepreneur, 20, 22, 36, 39-43, 50-51, 103-104, 140, 160.
Bonneau (François), charpentier, 39.
Bonneau (M.-Ch.), fille de Claude, 39.
Bonsergent (M.-Fr.), ép. Ruelle, 149.
Bordas, notaire, 80.
Bosc (Cl.-J.), commandeur, 96, 106.
Bouillerot (Gabrielle), ép. Leduc, 118, 122.
Bouillerot (Jacq.), march. tanneur, 122.
Bouillerot (J.-M.), curé Corbeil, 118, 123.
Boulangier (Anne), ép. Aubouin, 80.
Boulé (Robert), Minime, 107.
Boullart, notaire, 92.
Bouquet de La Grye, ingénieur, 49.
Bourbon-Condé (M^{lle} L.-A. de), 91.
Bournault (E.), arpenteur, 70, 81, 83.
Brancas (E.-Ch.-C. de), ép. de Louis, 13.
Brancas (Louis de), Sr de Juvisy, 11-13, 15, 51-52, 128, 136.
Brandon (Fr.), ép. Le Maistre, 79.
Brée (G. de), ép. Chauvelin, 74.
Bressart (M.), ép. Bouillerot, 122.
Bretonvilliers (Fr. Le Ragonais de), 12.
Bretton (François), marchand, 129.
Brochant (C.-J.-B.), Sr de Juvisy, 136.
Bruant (Libéral), architecte, 38.
Bruneau (Denise), fille de Jean, 43.
Bruneau (Jean), bedeau de Ris, 43.
Bruslay (Ch. de), ép. de La Voué, 72.
Buisson (Bienvenué), ép. Chauvelin, 74.
Burin (François), maître de Poste, 117.

•

Cadart (Michel), juge Savigny, 96.
Caffin (Cath.), ép. Lucas, 122.
Cambout de Coislín (P. du), évêque, 75, 128.
Campogé (M^{me}), prêteuse d'argent, 105.
Camuset (D.-J.), notaire, 106.
Cardon (Famille), à Juvisy, 142.
Cargueville (M.), ép. de La Ruelle, 115.
Cartier, notaire, 78.
Chalbot (Louis), fermier, 108.
Chambault (Thomas), gendarme, 58.
Chandora (J.-D.), instit. juv., 151.
Chantereau (R.), chevaucheur, 116.
Chapellais (Léonard), chanoine, 128.
Charles VI, roi de France, 69.

Charles VIII, roi de France, 114.
Charles IX, roi de France, 69.
Charles (Charlotte), ép. Bonneau, 39.
Charles (Jean), notaire, 77.
Charlot (Jean), commis d'entrepr., 43.
Charmoluë (Jacques de), 74.
Charmoluë (Marie), ép. Chauvelin, 74-75.
Charpentier (N.-J.), notaire, 98.
Chauveau (Marie), ép. Robert, 74.
Chauvelin (Famille), 74-75, 77.
Chauvelin (Claude), ép. Le Tellier, 75.
Chauvelin (Fr.), avocat, 73-75, 83.
Chauvelin (François), capitaine, 74.
Chauvelin (François), conseiller, 75.
Chauvelin (Louis), rec. Dom., 74-75, 77.
Chauvelin (Sébastien), conseiller, 74.
Chauvelin (Séb.), maître de camp, 74.
Chauvelin (Toussaint), proc. gén., 74.
Chedeville (Claire), ép. Petit, 148.
Chemin (Jean), dit Artelet Ducocq, 44.
Chenarde (M.-L.), ép. Sédilot, 135.
Cherpin (Jean), maître de Poste, 116.
Chèvre, notaire, 97.
Choisyin (François), prieur, 115.
Choplet (M.-A.), ép. Bellaud, 160.
Clauzeau (E.), marchand, 127.
Clément (Charles), épicier juv., 117.
Clément (Jean-Fr.), postillon, 115.
Clignet, notaire, 72.
Cochard (Jean), maître de Poste, 116.
Cochin (Louise), épouse Rioust, 97.
Cochon, berger juvisien, 59.
Collinet (Jean), entrepreneur, 52.
Colombier (Jean-Charles), maire de Juvisy, 47, 125.
Comminez de La Borde (Jacques), 39.
Compagnon (Charles), curé de Ris, 43.
Compagnon (Roger-Pierre), curé de Ris, 43.
Condé (Prince de), 12.
Conrart (Valentin), écrivain, 32.
Convers (Philbert), entrepreneur, 19-20.
Convers (Pierre), entrepreneur, 39.
Corbel, artiste graveur, 137.
Cordier (François), entrepreneur, 39.
Cornu (Catherine), ép. Mousse, 116.
Cornu (Nicolas), prêtre, 128.
Cossard (Joseph), 43.
Cossonnet (J.-A.), prévôt Juvisy, 42, 96, 120.
Costet (Alphonse), sculpteur, 63, 157.
Costra DuLaurent (C.), bourgeois, 121.
Cottard (Jacques), maître de Poste, 114.
Couard (Claude), hôtelier juv., 77.
Couart (J.-M.), ép. Marcelin, 59.
Couchant (Gabriel), hab. Savigny, 43.
Coudard (J.-L.), vigneron juv., 142.
Coudard (Louis), vigneron juv., 142.
Coupard de La Bloterye (M.), 121, 145.
Courbec (Pierre-Thomas), Minime, 92.
Coustou (Guillaume), sculpteur, 32-33.
Coustou (Nicolas), sculpteur, 32.
Coutelaît (G.), ép. de La Guépière, 36.
Crécy (Antoine), fermier juvisien, 108.
Cretté (François), maître de Poste, 122.

Davenne (Jean), entrepreneur, 41.
David (Anne), épouse Ruzé, 124.
Defaux (Henri), terrassier, 41.
Defresne (Jean), juvisien, 117.
Dei (Philibert-Marie), avocat, dir. des Poudres à Essonnes, 122-123.
Delacroix, intendant Martinique, 141.
Delafosse (H.), Minime, 101.
Delaleu, notaire, 82, 100-102, 108-109, 111, 141.
Delamare (Claude), prévôt juv., 141.
Delamare (Jeanne), ép. Gallois, 141, 144.
Delaunay (Pierre), hôt. juv., 136.
Delorme (Narcisse), maître de Poste, 152.
Demeures (Louise), ép. Radot, 123.
Demonroussel (A.), notaire, 115.
Denis (Jacques), hôt. juv., 46.
Deniset (Charles), trésorier, 40.
Deschamps (Noël-Hubert), juvisien, 142.
Desforges (Françoise), ép. Leduc, 123.
Desforges (M.-L.), ép. Darblay, 122.
Deshayes, notaire, 95.
Desjardins (P.-A.), sergent juv., 106.
Deslauriers (Anne), ép. de Marne, 37.
Desmaitsons, artiste graveur, 157.
Desmazures (Claude-Abel), Minime, 71.
Desmeurs (Marg.), ép. Petit, 99.
Dey (Marias), avocat, 123.
Dieppedalle (Etienne), 43.
Dionis (François), notaire, 101.
Divry (François), curé de Ris, 43.
Dolivier (Marg.), ép. de Lyon, 114.
Dona, notaire, 28.
Donnet (Alexis), géomètre, 30.
Dorat (Claude), commandeur, 108.
Droyer (Louis), hôtelier juv., 135.
Druillon (Guillaume), maire de Blois, 72.
Druillon (Magdelaine), ép. Begon, 79.
Dubots, architecte, 62.
Dubois (Guillaume), cardinal, 33, 37.
Dubois (Joseph), dir. P.-et-Ch., 37.
Dubreuil (J.-B.), Minime, 91.
Dugrais (François), charron, 137, 142.
Dugrais (P.-Fr.), charron juv., 142.
Dumayne (Nicolas), procureur, 78.
Dumesnil (Antoine), laboureur juv., 83.
Duperche (J.), hôt. juv., 109, 135-136.
Dupuis (Charles), hôt. juv., 109-110.
Dutertre (J.-B.-Fr.), notaire, 102, 111.

Eugène (Fr.), entrepreneur sav., 64.

Fallot (Marie), ép. Leduc, 118.
Fanost, ingénieur en chef, 144.
Fassenet (Jean), maître de Poste, 117.
Faucon (Charles-Jean-Louis de), Seigneur de Ris, 59, 101, 117.
Faverel (R.), fondé de pouvoir, 96.
Fayolle (J.), insp. P.-et-Ch., 35.
Ferry (Germain), curé de Ris, 116.
Fessard (Jean-Baptiste), 43.
Feydau (M.-Fr.), ép. Le Maistre, 79, 88, 90, 94.
Flammarion (Camille), astronome, 84-85, 110-111, 156, 161-162.
Fortier (Romain), notaire, 98.

Fortin (M.-M.), ép. Genestre, 121.
Fouquerel (Nicolas), Minime, 71.
Fougerol (Fr.-Th.), entrepr., 64, 158.
Foyal (Jacques-Alexandre de), 73, 79.
Foyal (P.-Alex. de), gouv. Blois, 72, 79.
Francia (David-Louis), bordelais, 145.
Francia (Ribeca), ép. David-Louis, 145.
François, notaire, 80.

•

Gabillon, notaire, 92.
Gabriel (J.-J.), architecte, 35, 38.
Gaillard, notaire à Blois, 79.
Gaillard (M.-L.), ép. Mignot, 36.
Gaillard, notaire, 12.
Galbert (Louis), gendarme, 58.
Galichon (Th.-F.), ép. Delorme, 152.
Gallet (Marthe), ép. Droyer, 135.
Gallois, notaire, 28.
Gallois (J.-Fr.), fils de M., 141.
Gallois (Marie-Jeanne), fille de M., 141.
Gallois (Mathurin), cons., 7, 128, 141.
Galpin (Séb.-J.), trésorier, 39.
Garnerey (J.-Fr.), art. peintre, 157-158.
Garnier (Pierre), entrepreneur, 39.
Gaugain (Charles), hôt. juv., 115.
Gaugain (Marg.), ép. Guynand, 115.
Gautier (Hubert), insp. P.-et-Ch., 35.
Gavre (Comte de), préfet, 144.
Geefs, sculpteur, 63.
Genestre (Jean), mar.-ferrant, 120.
Genestre (N.), hôt., 51, 109, 121, 132.
Genestre (Nicolas), maître de Poste Juvisy, 119-121, 128.
Geoffroy (Noël), Minime, 104.
Germain (Thomas), orfèvre, 39.
Gervais (L.-A.), fille de N., 135, 150.
Gervais (Nic.), rec. Dom., 7, 42, 135, 140.
Gervais (O.-A.), notaire, 100, 107.
Giamarchi (François), architecte, 162.
Giraudeau, notaire, 147.
Giraut (S.), not., 82, 101-102, 108-109, 111, 141.
Giscard d'Estaing (Valéry), président de la République, 65.
Gobelin (François), cons., 84, 88, 92.
Gobelin (Nicolas), conseiller, 93.
Gondrin (Pardailan de), voir *Antin*.
Goujon de Gasville (J.-P.), 59, 121.
Goullard (M.-A.), ép. Ruelle, 135.
Goupil, ingénieur P.-et-Ch., 63.
Gouret (L.-V.), ép. Darblay, 122.
Gourgues (A.-Fr.-J. de), Sr d'Athis, 136.
Goussard (Etienne), postillon, 135.
Grandin (M.-M.), épouse Radot, 123.
Grenet, ingénieur P.-et-Ch., 61.
Griffaut (Jeanne), ép. Houdon, 47.
Grimoux (M^{ms}), juvisienne, 44.
Grimoux (Romain), entrepreneur juvisien, 66, 156, 163.
Grossetête (Ph.), hôt. juv., 142.
Groux (Hubert), entrepreneur, 39, 41.
Guénon (G.), ép. Gervais, 135, 140-141.
Guénon (Guillaume), bourgeois, 141.
Guénon (Guillaume), professeur, 141.
Guillaumat (J.), ép. Argeliès, 47.
Guinet (Hélène), ép. Delamare, 141.
Guynand, proc. Roi Corbeil, 115, 118.

Hamelin (François-Hubert), juv., 59.
Hamelin (M.-A.), fils de Fr.-H., 59.
Hautein (Marg.), ép. Petit, 124.
Hediard, maire de Mons, 132.
Helfenstein (Ximènes de), ép. de Monttessuy, 149, 163.
Henri IV, roi de France, 69, 71, 114.
Henry, notaire, 141.
Henry (L.-P.), ép. Marquignon, 164.
Henry (M.-L.), ép. Duperche, 109.
Herbillon (Marie), ép. Dumesnil, 83.
Hervart (Anne d'), Sr de Juvisy, 12.
Hochereau (Jacques), hab. Etampes, 150.
Houdon (Pierre), hôtelier juv., 47.
Houette (P.), ép. de Lyon, 115.
Hubert (P.), entr., 34-35, 41, 54, 134.
Hudry (Jeanne), ép. Genestre, 51, 121.
Hulot (A.-M.-S.), ép. Petit, 142.
Hurault (Jean), Sr de Bellebat, 73.
Hurault (Nicolas), Sr de Bellebat, 73.
Hurault (Robert), Sr de Bellebat, 73.
Hurtein (Marie), ép. Dumayne, 78.
Hutteau (Fr.), postillon, 135.

•

Issaly (N.-J.), greffier, 39-41.

•

Jacquemin (J.-B.), prévôt Corbeil, 118.
Jamart (Jean), gendarme, 58.
Jeannin (J.), vicaire Juvisy, 128.

•

Kreder (M.-J.), ép. Thionnet, 110.

•

La Baume (F. de), Sr de Savigny, 78, 94.
La Brousse (Thibault de), Sr d'Athis, 89-91.
La Brousse (Th.-E. de), Sr d'Athis, 91, 95.
La Brousse (S.-A.), dame d'Athis, 91.
Labrune (Sébastien), garde juv., 59.
Lacombe, curé de Juvisy, 8.
La Guépière (Jacques de), insp. P.-et-Ch., 15, 26-27, 35-37, 39-41, 44, 51, 67.
La Haye (De), not. Argentan, 82.
Lahite, insp. gén. P.-et-Ch., 35.
La Landre (Fr. de), curé Ris, 117.
Lambert (A.-Th.), ép. Donnet, 30.
La Mothe-Houdancourt, maréchal, 11.
Lamy (Marie), ép. Mareuil, 28.
Langlois (Ch.), com. Châtelet, 75.
Langlois (Marie), ép. Leduc, 118.
Larivière (Jean), entrepreneur, 39.
La Roque (J.-A. de), lieutenant, 80.
La Ruelle (Spire de), hôt. juv., 115.
Lauverjon, notaire, 28, 40.
Lavacquerie (P.), gendarme, 58.
La Voué (Alex.-Ant. de), 72, 79-80, 82.
La Voué (Ant.-Alex. de), 72, 82.
La Voué (Ant.-J.-B. de), 72, 80, 82.
La Voué (Cath.-Ant. de), ép. de La Roque, 72, 80, 82.
La Voué (Jean de), 79.

La Vrillière (M^{is} de), 13.
Law, contr. gén. Finances, 13.
Le Bigot (M.), ép. Angoullian, 119.
Leboucher, notaire, 90.
Lebourlier, maire d'Athis, 132.
Lebourlier (Pierre), fermier, 100.
Lebout (Louis), maître de Poste, 117.
Lebout (Michel), prêtre, 96-97.
Leclerc (Pierre), entrepreneur, 40.
Le Couteux de Vertron, trés., 148.
Lécuyer (Jean), 43.
Leduc (G.-L.), maître Poste, 123, 125.
Leduc (Henri), march. de Brie, 118.
Leduc (J.-L.), maître Poste, 122-123.
Leduc (Jeanne), ép. Picard, 118.
Leduc (Laurent), de Brie, 118.
Leduc (Laurent), maître Poste, 118, 122-123.
Leduc (M.-C.), ép. Meusnier, 123.
Leduc (M.-Fr.), ép. Bertin, 123.
Lefèvre (Jean), gendarme, 58.
Lefèvre (J.-Ch.), dir. Aides, 131.
Lefèvre (Jeanne), ép. Duperche, 109, 135.
Legendre, notaire Savigny, 55.
Legendre (Charles), maire Juvisy, 156.
Le Genevois (Ch.), ép. Chauvelin, 74, 84, 88.
Le Genevois (Léonard), 74.
Léger, tailleur de pierre, 43.
Légrand (R.-Fr.), notaire, 72, 80, 82, 90, 93, 97-98.
Legras (Fr.), mar.-ferrant, 109, 111.
Le Henand (Guy), commis d'entr., 64.
Lemaire (F.-E.), ép. Lusson, 73.
Le Maire (Jehanne), ép. Gaugain, 115.
Lemaire (L.-A.), ép. Partin, 50.
Le Maître (Hiérosme), cons., 79, 88.
Le Maître (Jérôme), cons., 78.
Le Maître (Louis), Sr de Bellejame, 74, 78-79, 84, 88, 92-93.
Le Masle des Roches (Michel), Sr de Juvisy, 11-12, 75, 77, 116, 128.
Lemercier (Pierre), curé d'Essonnes, 87.
Le Monnier, physicien, 137.
Lemoine, trésorier de France, 41.
Le Pelletier de La Houssaye (Félix), 13.
Leprunier (Paul), imprimeur, 155.
Le Ragonais de Bretonvilliers, 12.
Lespagnol, maître des Comptes, 89.
Letellier, notaire, 77, 159.
Letellier (D.-Cl.), prévôt juv., 147.
Le Tellier (Michel), conseiller, 75.
Le Tordeur (J.), architecte, 87.
Levesque, notaire, 73, 79, 90.
Levesque (Nicolas), garde, 59.
Liévin (Claude), huissier, 98.
Lombard (M.), cons. mun. Juvisy, 48.
Longuet (Henri), maire de Viry, 135.
Lorne (Fr. de), trés. de France, 36, 40.
Louis VI le Gros, roi, 74.
Louis XI, roi, 114.
Louis XIII, roi, 77.
Louis XIV, 11-12, 15, 37-38, 69, 72, 86, 117, 142, 158, 161.
Louis XV, 5, 9, 15, 26, 30, 45, 50-51, 54-55, 57, 65-66, 134, 155, 160.
Louyer (Philippe), Minime, 103.
Louys (Philippe), Minime, 141.
Lucas (Claude), ép. Moulineau, 117.
Lucas (Louis), postillon, 135.
Lucas (Pierre), garçon de Poste, 122.

Lusson (Jean-Baptiste), laboureur, 73.
Lusson (Joseph), hôtelier, 73.
Lusson (Nicolas), laboureur, 73, 97.
Lyon (Noël), maître de Poste, 114-115.

•

Machault (De), contr. gén. Finances, 141.
Machicoine (J.-T.), ép. Tessier, 142.
Maisonneuve (G.), maçon juv., 104.
Malingre (Marie), ép. Charmoluë, 74.
Malherbe (M.-A.), ép. Raguët, 107.
Mangon (Jean-François), Minime, 91.
Mangot (Cosme), sergent juv., 106.
Mansart (François), architecte, 104.
Mansart (Jules-Hard.), architecte, 38.
Marceau, général, 57.
Marcelin (Alexis), huissier, 43, 59.
Marcelin (J.-A.), prévôt, 106, 108.
Marcelin (J.-M.), ép. Labruce, 59.
Marchand (Etienne), entrepreneur, 19, 41.
Mareuil (Louis), meunier, 28.
Marie (Pierre), garçon de Poste, 121.
Marie (Pierre), terrassier, 42, 50.
Mariette (Anne), ép. Legras, 109.
Marlet (Nicolas), cabaretier juv., 42.
Marmont (Mar. de), duc de Raguse, 55.
Marne (Jacques de), architecte, 16, 37-38.
Marot (Jean), entrepreneur, 41.
Marquignon (A.), imprimeur, 155, 164.
Mars (M^{lle} A. Boutet), comédienne, 62.
Martin (Saint), évêque de Tours, 73.
Mas (Hugues de), dir. des Postes, 114.
Masson (P.-Fr.), not., 100-101, 106-107.
Mathon (Noël), écuyer, 72.
Matis (N.), géographe, 134, 160.
Maurin (Jean), vicaire Essonnes, 123.
Mazade de Saint-Brisson (G.), Sr d'Athis, 91, 109, 136.
Médicis (Catherine de), reine, 74.
Médicis (Marie de), reine, 74.
Menart (Claude), maître de Poste, 116.
Méret (Louis-Eugène), 84, 152, 162.
Méteyer (M.-M.), commissaire, 130.
Mettier (B.), prêtre polonais, 163.
Meusnier (J.-L.), bourgeois, 123.
Michault (De), voir *Prudent*.
Midou (Anne), ép. Cherpain, 116.
Mignan (Jacques), hôtelier, 107-109.
Mignot de Montigny (J.-Fr.), trés. de France, 14, 34-37, 39-41, 135.
Mignot de Montigny (Etienne), trés., 36.
Milton Dailly (A.), notaire, 111.
Minimes (Religieux), 16, 64, 70-72, 80, 82-111, 121, 134, 137-142, 144, 147-148, 151, 160.
Moges (Th. de), colonel, 118.
Montenard (Edouard), maire de Juvisy, 56.
Montenard (Marie-Jeanne), ép. de Saint-Guilhem, 163.
Montespan (Marquise de), 8.
Monttessuy (A.-Z.-N. de), 62, 142.
Monttessuy (R.-A.-G. de), maire de Juvisy, 7, 56.
Monvel (J.-M. Boutet), acteur-auteur, 62.
Moreau (Catherine), ép. Radot, 123.
Moreau (Jean), entrepreneur, 39.
Morel (François), brig. gend., 58.
Mort (Claude), gendarme, 58.
Mosny (Cl.-V.), ép. Hochereau, 148, 150.

Mosny (Guillaume), fermier, 101.
Mosny (Jean), fermier Orangis, 101.
Mosny (Joseph-Guillaume), maître de Poste, 101, 122, 124, 148.
Mosny (M.-M.), fille de J.-G., 148.
Mosny (Romaine-Geneviève), ép. Sivert, 125, 142, 148, 150.
Mossin (Christophe), off. du Roi, 119.
Moulineau (Martin), juvisien, 114.
Moulineau (Pierre), maître de Poste, 117.
Moullin (J.-A.), maire Juvisy, 7, 56.
Mousse (Jacques), maître Poste, 114-115.
Mousse (Marie), fille de J., 115.
Muloteau (C.-G.), ép. Mosny, 101.

Napoléon I^{er}, emp., 55-56, 61, 70, 144.
Napoléon III, empereur, 55.
Nemoz (Reine), ép. Leprunier, 155.
Neple (Joseph), syndic Juvisy, 108.
Nera, notaire, 79.
Noailles (L.-A. de), archev., 87, 128.

Oppenord (G.-M.), art. peintre, 33.
Orléans (Philippe d'), régent, 12, 14-15, 36.
Orry, conseiller d'Etat, 135.
Oudry (J.-B.), art. peintre, 33.

Paix (Jacques de), maître Poste, 113.
Pajot (Ch.-Fr.), S^r de Juvisy, 136.
Pallé (Jacques), prévôt juv., 7, 115, 159.
Pardieu (E.-J. de), ép. Serres, 136.
Paris (Cath. de), ép. de La Vouë, 79, 90, 94.

Paris (Cosme de), maître Poste, 113-114.
Paris (El.-Marg. de), ép. de Foyal, 79.
Paris (Jacques de), maître Poste, 114.
Paris (Jean de), maître Poste, 113-114, 120.
Paris (Pierre de), S^r de Guigny, 79.
Paris (Pomponne de), S^r de Guigny, 79.
Partin (Louis), propr. juv., 50.
Paul-Dubois, propr. juv., 164.
Paul-Dubois (Fr.), ép. Pinel du Castel, 65.
Pelletier, photographe P.-et-Ch., 156.
Pelletier (Anne), ép. Lebout, 117, 119.
Pelletier (Pierre), postillon, 117.
Perinet (Ant.), ép. Coudard, 144.

Perrault (Charles), contr. gén. Bât. 158.
Petit (Charles), maître de Poste, 70, 102, 111, 124-125, 132, 142, 147-148, 150.
Petit (Ch.-B.), bourgeois Choisy, 125.
Petit (Charles-Pierre), maître de Poste, 55, 125-126, 142, 144, 151.
Petit (Ch.-R.), fils de J.-B., 99.
Petit (Claude), épouse Poullain, 119.
Petit (Fr.-H.), fils de J.-B., 99.
Petit (Germain), 101.
Petit (Jean-Baptiste), fermier, 99, 101.
Petit (Marie-Madeleine), ép. Mosny, maîtresse de Poste, 45, 49, 86, 99, 101-102, 111, 124-125, 135, 148-150, 161, 163.
Petit (N.-R.), curé Juvisy, 108, 121.
Petit (Pierre), fermier Antony, 101, 124.
Petit (Pierre), fermier Boissy, 101, 148.
Petit (Pierre), maître de Poste, 125.

Petit (Simon), fils de J.-B., 99.
Petit de La Mothe, député, 125.
Philippe, ing. P.-et-Ch., 62.
Picard (Antoine), hab. Essonnes, 118.
Picard (Mathurin), cabar. juv., 96.
Picard La Chapelle (E.), maître Poste, 118.
Pichard (Ch.-V.), ép. Vassout, 135.
Pichard (Thomas), cab., 45, 135, 150.
Picot (M.-G.), ép. Villaine, 106-109.
Pillas, chef cantonnier, 156.
Pin (Françoise), ép. Bonneau, 39.
Pinel du Castel (Etienne), 65.
Pitre, voir *Leclerc*.
Platte (A.-Cl.), ép. Grossetête, 142.
Plu (Marie), épouse Radot, 123.
Poirier (François), entrepreneur, 14.
Postel (Ang.), ép. Chauvelin, 74.
Postolle (Rémy), Minime, 89.
Potier d'Yberville (A.), notaire, 82.
Poujaud (Brice-Fr.), S^r Juvisy, 136.
Poullain (Anne), ép. Angoullian, 119.
Poullain (Claude), fille de N., 117.
Poullain (Jacques), mar.-ferrant, 119.
Poullain (Jean), maître Poste, 117, 119.
Poullain (Nicolas), maître Poste, 117, 119.
Poussin (H.), architecte, 156.
Pouyat (Martial), curé de Juvisy, 51, 128-129.
Prudent de Michault (M.), ép. de Paris, 73, 79, 89-90, 94.
Prudent de Michault (E.), ép. Le Maistre, 78-79, 82, 88-90, 94.

Quénisset (F.-J.), astronome, 156.
Quentin (Ch.-L.), notaire, 109.
Quicler (G.-Br.), prévôt Juvisy, 111.

Racine du Jonquoy (J.-B.), très., 40.
Radot (Charles), march. plâtrier, 123.
Radot (Ch.-Louis), maître de Poste, 123.
Radot (Ch.-N.), march. plâtrier, 123.
Radot (Martin), march. plâtrier, 123.
Radot (Nicolas), march. plâtrier, 123.
Raffard (Louis), juvisien, 155.
Raffron (Claude), Minime, 82.
Ragageot, dentiste, 47.
Raguet (A.), maréchal-ferrant, 107-108.
Raince (M^r de), propr. juv., 93.
Rallé (Marie-Justine), ép. Denis, 46.
Rapine du Noget (A.-O.), propr. juv., 164.
Redon (Magdelaine), ép. Beaubois, 117.
Regnault (Fr.), maître de Poste, 121.
Regnault (Jacques), maître de Poste, 113.
Regnault (Jean), maîtres de Poste, 114.
Remond (Charles), maître de Poste, 51.
Renard, géomètre, 144.
Renaudot (G.-J.), ép. Flammariion, 156.
Richelieu (Cardinal de), 77.
Rioust (G.), ép. Lebourlier, 100.
Rioust (J.-B.), fermier, 80, 87, 97-100.
Rioust (Louis), fermier, 97-98.
Rioust (Nicolas), fermiers, 83.
Rioust (Nicolas), fils de J.-B., 100.
Rioust (Nicole), fille de J.-B., 100.
Robert, sieur de Villeteuse, 74.
Robert (Anne), ép. Chauvelin, 74-75.

Robert (Gilles), abbé, 78, 85, 93-94.
Robert (Michel), entrepreneur, 52.
Roches (S^r des), voir *Le Masle*.
Rolland (M.-Cl.), ép. Lussou, 73.
Romain (François), ingénieur, 35, 38.
Rongier, négociant juvisien, 50.
Rossignol (A.), 11, 53, 74-75, 77-78, 158.
Rostand (Jean), biologiste, 60.
Roux (Claude), arpenteur, 159.
Roy le jeune, géomètre, 136, 159.
Rua (François), trésorier, 140.
Ruelle (Cl.-Fr.), hôt. juv., 135, 149.
Ruzé (C.-C.), ép. Petit, 102, 124.
Ruzé (Jacques), fermier, 124.

•

Saccardy (Fr. de), prieur juv., 77, 115.
Saint Jean (M^e de), notaire, 78.
Saint Vaast (J. de), notaire, 115.
Saint-Guilhem (P.-H. de), juvisien, 163.
Saint Paul, notaire, 111.
Sainte-Marie (Comtesse E.-M. de), 164.
Salle (Georges), notaire, 65.
Saulnier (Nicolas), notaire, 77.
Sédilot (Martin), hôtelier juv., 135.
Sergent (A.-Fr.), conventionnel, 57.
Serourge (M.-M.), ép. Dupuis, 109.
Serres de Prat (M.), propr. Athis, 136.
Seubert La Salle, 55.
Sidoux (L.-A.), Minime, 102, 147.
Silhouette (Arnoult de), S^r Juvisy, 12.
Simoneau (Cath.), ép. Leduc, 118, 123.
Sivert (L.-Fr.), conseiller, 125, 142, 150.
Soleilhac (André), juvisien, 49, 150, 163.
Soubras (P.), fondé de pouvoir, 73.
Soubzmain (Charles), Minime, 91.
Soucharde (A.), géomètre, 144.
Stuart (Marie), reine, 74.
Sully, ministre, 114.
Surirey de Saint-Remy (M.), trés., 40.

•

Taboureur (Pierre), architecte, 145.
Tampoinet (M.), ép. Chauvelin, 75.

Tessier (P.-J.), charron juvisien, 142.
Thevenet (Robert), conseiller général, maire de Juvisy, 65-66.
Thevenot (André), entrepreneur, 41.
Thierry (Jean), maréchal-ferrant, 77.
Thionnet (J.-E.), juvisien, 110, 162.
Tillié (Ch.-J.-B.), Minime, 91-92.
Toupet (J.-A.), garde juv., 59, 134.
Trudaine (D.-Ch.), dir. P.-et-Ch., 141.
Trudaine de Montigny, 137.
Tuffet (Cath.), ép. de La Brousse, 90.
Turbou (François), terrassier, 42.

•

Van Loo (Jean-Baptiste), art. peintre, 160.
Vassout (L.-J.), hôt. juv., 135.
Vassy (Jean de), exempt, 58.
Vaubourg (M^r de), 131.
Verani, notaire, 82.
Vérani de Varenne (A.-L.), trésorier, 39.
Vernet (Joseph), artiste peintre, 155.
Veron (Louise), ép. Rioust, 83.
Verrière (A.-P.), ép. de Beaufleury, 145.
Verronneau, receveur sém. d'Orl., 150.
Vic (Ch. de), ép. Le Genevois, 74.
Vignerou (Jean), trés., 36, 39-41.
Villainne (B.), hôtelier, 106-109, 111.
Villainne (Louise), ép. Rioust, fermière, 59, 80, 99-100, 104, 106, 120-121.
Villainne (M.-L.), fille de B., 108.
Vincent (Famille), 65.
Vins d'Agoust (Jean de), 94-96, 98.
Vintimille (Ch.-Fr. de), S^r de Savigny, 110.
Viole (Pierre), seigneur d'Athis, 90.
Voltaire, philosophe, 146.
Voué, voir *La Voué*.

•

Wurtz (Ch.-A.), chimiste, 65, 164.

•

Youf (Jean), maire de Juvisy, 126.

INDEX DES PRINCIPAUX NOMS GÉOGRAPHIQUES

Ablon (94480 *), 133.
Antony (92160), 124.
Arcueil (94110), 24, 26.
Athis-sur-Orge (Athis-Mons 91200), 32, 43, 53, 76, 89-92, 95, 109, 125, 132-134, 136, 142, 159-160.

•
Ballainvilliers (91160), 89.
Bellebat (Courdimanche 91270), 73.
Bellejame (Marcoussis 91460), 74, 79, 84, 89.
Belles Fontaines (Juvisy), Auberge, 45-46, 49, 137, 149-150, 163. — Fontaines, 30-33, 44-67, 156-159, 161. — Pont, voir Pont du Roy à Juvisy.
Blois (41000), 33, 72, 79, 93.
Bordeaux (33000), 142, 145, 162.
Brie-Comte-Robert (77170), 105, 118.

•
Chaiges (Athis), 53, 160.
Champagne (Savigny), Ferme, 70, 83, 97-99, 126.
Châtillon (Viry), 16, 19, 53, 105, 133.
Chevilly (94150), 122.
Corbeil (91100), 11, 56-57, 61, 63, 87, 115, 118, 123, 125, 131-132, 134, 146.
Cour de France (Juvisy), Auberge, 70, 86-87, 103-111, 125, 134-135, 138, 148, 159-162. — Hameau, voir *Fromenteau*. — Petit château, 65, 69, 140, 146-147, 161.
Crisenoy (77161), 74-75.

•
D'Antin (Viry), Pont, 16, 19-20, 156.

•
Essonnes (Corbeil-Essonnes), 14, 34, 73, 113-114, 118-120, 122-125, 132-133, 135. — Poste, 116, 118, 122-123.
Evry (91000), 5, 8, 12, 50-51, 118.

•
Flcury-Mérogis (91700), 133.
Fontainebleau (77300), 8, 16, 26, 50-51, 69, 108, 120.
Fromenteau (Juvisy), Ferme, 7, 15-16, 33, 69-103, 121, 161. — Fief, 73. — Hameau, 7, 30, 134-152.

Gallois (Juvisy), Clos, 34, 76, 85, 94, 141, 155, 161.
Garencières (Juvisy), Fief, 72-74, 78, 83, 85-86, 89-92.
Gillevoisin (Auvers 91150), 88, 92-93.
Grigny (91350), 89, 125, 133-134.

•
Juvisy-sur-Orge (91260), Abreuvoir, 120, 163. — Censive, 110-111, 142, 159. — Château, 11, 75-77, 136, 158. — Chemin de fer, 61-63, 152, 161. — Cimetière, 7, 76, 135. — Eglise, 75-77, 104, 128, 163. — Fabrique, 108, 140. — Ferme seigneuriale, 116. — Fiefs, 88-95, 124. — Fontaine publique, 7, 163. — Gardes du Pavé neuf, 58-60. — Grande rue, 7, 106, 108, 120, 129, 163-164. — Hôpital, 58, 136. — Maires, 7, 47, 55-56, 65-66, 125-126, 132. — Maison de Poste (Vieux Juvisy), 113-115, 119-120, 164; (Fromenteau), 45, 55-56, 100-101, 103, 109, 121-122, 124-125. — Maison du garde, 35, 59, 134-135. — Maîtres de Poste, 45, 51, 100-101, 113-116, 121, 142, 148. — Maladrerie, 61, 96, 106, 108, 160. — Moulin banal, 6, 28, 159. — Observatoire, 65, 69-70, 84, 86, 110, 162. — Parc, 15-16, 52-53, 158-159. — Pavé neuf, 11-67, 103, 108, 120, 135, 140, 159. — Pont du Roy, 17-41, 44-67, 156-159. — Population, 130-134, 151-152. — Poste aux lettres, 125. — Prieuré, 75-77, 115, 128. — Pyramide, 16, 134, 136-137. — Seigneuries, 74-78, 88, 99, 110-111, 130, 142. — Sources, 44, 158. Voir *Prêtres*. — Territoire, 130. — Vaine pâture, 97-99. — Vieille montagne, 5-8, 13-14, 109, 135, 141, 145, 155, 160.

•
La Norville (91290), 89.
Longboyau, Plaine, 6, 71.
Longboyau (Orly), Poste, 116-117, 119.
Longpont (91310), 129.

•
Marmoutier (près de Tours 37000), 73-75.
Melun (77000), 24, 57.
Mesnil-Girault (Boissy-la-Rivière 91690), Ferme, 101, 148.
Mons-sur-Orge (Athis-Mons), 132-134, 159.
Montlhéry (91310), 80.
Mont Saint-Michel (Juvisy), Auberge, 47, 109, 134-135, 137, 149.
Mort-Râ (Juvisy), Pont, 18, 21, 66, 156.

Notre-Dame-des-Champs (Paris), Prieuré, 75-77, 115, 128.

•
Orangis (Ris-Orangis), 59, 101, 122, 128.
Orge, Rivière, 16, 19, 22, 27, 51, 53, 66, 75-76. — Fausse rivière, 19, 126.
Orléans (45000), Séminaire, 6, 52, 75, 77, 96-97, 108, 110-111, 128-130, 138, 150, 159.
Orly (94310), 116-117.

•
Paris (75000), 35-36, 38-40, 55, 57, 63, 71, 91, 94, 107-108, 113, 121-122.
Pavillon (Juvisy), Auberge, 137, 148-149, 162-163.
Petit-Bourg (Evry), Château, 8, 50-51.
Prêtres (Juvisy), Fontaine [aux], 34, 44-50, 149.

•
Quincy-sous-Sénart (94180), 105.

•
Ris (Ris-Orangis 91130), 14-15, 19, 43, 52, 59, 101, 125, 129, 131-133. — Poste, 100, 113, 116-117, 119-121.
Robert (Juvisy), Fief, 78, 85, 93-95.

Saint-Denis (39200), 100, 121.
Saint-Germain-le-Vieux-Corbeil (91100), 118, 123.
Saut-Larron (Athis), Borne, 76, 142, 160.
Savigny-sur-Orge (91600), 15, 34, 43-44, 53, 55, 64, 73, 77-78, 88, 90, 92-99, 110-111, 125-126, 129-130, 133-134, 136, 142, 148, 157-160.
Sénart, Forêt, 53.
Séguigny, Forêt, 78, 89, 158.
Sceaux (92330), Marché, 100, 127, 129.

•
Versailles (78000), 51, 64, 158.
Villejuif (94800), 100, 119, 122-123, 137. — Poste, 117, 121.
Villeneuve-le-Roi (94290), 119.
Viry (Viry-Châtillon 91170), 16-20, 34, 43, 49, 66, 78, 125-126, 133, 158, 164.

•
Wissous (91320), 119.

—
(*) Les numéros à 5 chiffres sont ceux du code postal.

INDEX DES AUTEURS CITÉS

ANSELME DE SAINTE-MARIE (Père), 51, 74

BADIER, 13.
BAUCHAL (Charles), 39.
BAUDET (Mgr Emile), 8, 32, 158, 163.
BAUDOT (A. de), 156.
BENOIT (Maurice), 12.
BERGER DE XIVREY (Jules), 114.
BEZARD (Yvonne), 79.
BIGNON DE BLANZY (R.-A.), 131.
BONNIN (Abbé Pierre), 8, 32, 42.
BOUCHER D'ARGIS (A.-G.), 13, 60.
BRUNEL (Louis), 61, 71, 90, 118, 149.

CASTELOT (André), 55.
CAVAILLER (Paulette), 114.
CHAMPIN (Jean-Jacques), 8.

DARTEIN (Fernand de), 28, 31, 33, 61, 66, 156-157.
DENIS (Louis), 45, 47, 118, 131-132, 136.
DÉZALLIER D'ARGENVILLE (A.-N.), 32.
D'HOZIER, 74.
DOISY (P.), 130-131.
DONNET (Alexis), 6, 30, 61, 64.
DRESCH (Odile), ép KRAKOVITCH, 71.
DUCLOS (Charles-Pinot), 17.
DUFOUR, 63.
DULAURE (J.-A.), 16, 32.

EXPILLY (Jean-Joseph), 131.

GAUTHEY (Emiland-Marie), 24, 28-29.
GRARD, 64, 152.
GUIOT (Abbé J.-A.), 123, 125, 134.

HERNANDEZ (Philippe), 131-132.
HURTAUT (P.-T.-N.), 32, 45.

JACQUART (Jean), 92.

LA CHESNAYE DES BOIS, 13, 74, 78.
LAMARQUE (Louis), 15.
LEBEUF (Abbé Jean), 14, 32, 45, 78, 88, 130, 132, 160.
LEFÈVRE (Jacques-Charles), 131-132.
LE ROI (Dr J.-A.), 17.

MADELIN (Louis), 56.
MARTIN, 63.
MAYEUX (H.), 64.
Mercur de France, 6, 17, 32, 41-44, 54.
MILLIN (A.-L.), 8-9, 13, 42, 45, 134, 155, 157-158.
MORANDIÈRE (Romain), 150.

NADIER, 29.
NAPOLÉON I^{er}, 56.

PATTE (Pierre), 9.
PERRAULT (Charles), 158.
PERRAULT-DABOT (A.), 156.
PERRON DE LANGRES, 78.
PINARD (Théodule), 50.

RAMBAUD (Mireille), 36-37, 39, 87, 104.

SAINT-JULIEN (De), 11.
SAUGRAIN (Charles), 131.
SAUGRAIN (Claude-Marin), 131.
SCUDÉRY (Madeleine de), 53.

TARBÉ DE SAINT-HARDOUIN (François-Pierre), 38.
THIEME (Ulrich), 63.
THIERRY (Frères), 161.
TUFFET (Salvador), 8, 159.

VAILLÉ (Eugène), 114.
VIGNON (E.-J.-M.), 35-36.
VILLARS (L.-H.), 13.
VOGUÉ (M^{is} de), 13, 17, 50-51.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- I — 1. La Vieille montagne de Juvisy vers 1900.
- II — 2. La construction classique d'une route sous Louis XV.
3. Le pont d'Antin à Viry vers 1900.
4. Le pont du Mort-Rû à la même époque.
- III — 5. Le pont des Belles Fontaines en 1892.
- IV — 6. Croquis coté de la tête d'amont du pont du Roy.
7. Plan et coupe longitudinale du pont du Roy.
- V — 8. Coupe longitudinale cotée de la moitié d'amont du pont du Roy avec plan correspondant.
- VI — 9. Les deux fontaines monumentales du pont du Roy.
- VII — 10. Plans et coupes cotés d'un piédestal de fontaine.
- VIII — 11. L'Enfant au sablier (groupe allégorique d'aval).
12. Le Temps (groupe allégorique d'aval).
13. La Renommée (groupe allégorique d'aval).
14. La Discorde (groupe allégorique d'aval).
- IX — 15. La fontaine d'aval, l'Orge et Juvisy en 1790.
- X — 16. Prélude au démontage de la fontaine d'amont en 1970.
17. Le portillon d'entrée du piédestal d'amont.
- XI — 18. Plans de Juvisy vers 1700 et en 1785 (*en couleurs*).
- XII — 19. Plan de Juvisy et des environs immédiats en 1746.
- XIII — 20. Les projets d'auberge dessinés par Bonneau en 1729.
- XIV — 21. Le pont des Belles Fontaines vu de Savigny en 1843.
22. Vue panoramique du même endroit en juin 1974.
- XV — 23. Façade principale du Petit château de la Cour de France en 1971.
24. Sa face arrière sur la route de Fontainebleau.
- XVI — 25. Le Petit château de la Cour de France et la ferme de Fromenteau en 1843.
26. L'if dit « de Louis XIV ».
- XVII — 27. L'auberge de *La Cour de France*, aujourd'hui observatoire Camille-Flammarion, en 1972.
28. Façade du même observatoire sur les jardins vers 1905.
- XVIII — 29. L'auberge du *Pavillon* en 1972.
30. Les bassins de l'auberge des *Belles Fontaines* en 1974.
- XIX — 31. Le Grand carrefour de Juvisy vers 1900.
32. La Grande rue de Juvisy et l'abreuvoir vers 1900.
- XX — 33. L'avenue de la Cour de France autour de 1900.
34. La même avenue un jour de meeting aérien à Port-Aviation vers 1910.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
• La dangereuse descente de Juvisy	5
I. LE PAVE NEUF, LE PONT DU ROY, LES FONTAINES ..	11
• L'arrêt du Conseil d'Etat du 2 janvier 1722	13
• La construction de la voie de contournement	16
1. <i>Les deux profils successifs du Pavé neuf</i>	18
• Le pont d'Antin et le ponceau du Mort-Rû	19
2. <i>L'agrandissement du pont d'Antin à Viry</i>	20
• L'édification du pont du Roy	22
3. <i>Schéma d'une plate-forme en bois sur pilotis</i>	23
- Les deux fontaines monumentales	30
- Les auteurs et constructeurs du pont	35
- Les installations hydrauliques	44
4. <i>Schéma des installations hydrauliques du pont du Roy</i>	46
- La durée des travaux	50
- Les inscriptions des fontaines	54
- Réparations, restaurations et transformations	56
5. <i>Le pont de chemin de fer de 1843</i>	62
- L'état actuel des fontaines et du pont	64
II. LA FERME DE FROMENTEAU ET L'AUBERGE DE « LA COUR DE FRANCE »	69
• L'acquisition de Fromenteau par les Minimes	70
6. <i>Le couvent des Minimes de la place Royale à Paris</i> ..	71
- Les précédents propriétaires de la ferme	72
7. <i>Localisation de l'ancien prieuré de Juvisy</i>	76
- Présentation des bâtiments et du clos de la ferme	83
8. <i>Plan de la ferme de Fromenteau vers 1700-1720</i>	85
- La structure féodale du domaine	88
- Les divers exploitants jusqu'en 1790	97
• La naissance de l'auberge en 1730	103
- Les hôteliers jusqu'à la Révolution	106

III. L'ORGANISATION POSTALE DE LA ROUTE DE LYON ENTRE PARIS ET ESSONNES	113
• La Poste aux chevaux de Juvisy	113
• Le schéma postal « Villejuif-Longboyau-Ris-Essonnes » (1648)	116
• Le schéma « Villejuif-Juvisy-Essonnes » (1710)	119
• Le schéma « Villejuif-Ris-Essonnes » (1728)	120
• Le schéma « Villejuif-Juvisy-Essonnes » (1740)	122
IV. LA PHYSIONOMIE ECONOMIQUE DE JUVISY-SUR- ORGE AU XVIII ^e SIECLE	127
• La prospérité des commerçants	127
• Le déclin de Juvisy après 1728	129
• La stagnation démographique	130
• La politique des Ponts et Chaussées	137
9. <i>Concession d'un talus à Bareste en 1782</i>	139
• L'obstruction des RR. PP. Minimés	139
10. <i>Le hameau de Fromenteau en 1811</i>	143
• Le Petit château de la Cour de France	146
• Une femme de tête : Marie-Madeleine Petit	148
11. <i>Plan de l'auberge du « Pavillon » en 1769</i>	149
CONCLUSION	151
• Regard sur la croissance du hameau de Fromenteau au XIX ^e siècle	151
• Brèves réflexions philosophiques	153
NOTICES DES ILLUSTRATIONS	155
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	165
INDEX DES PRINCIPAUX NOMS GEOGRAPHIQUES	171
INDEX DES AUTEURS CITES	173
TABLE DES ILLUSTRATIONS	175
TABLE ANALYTIQUE DES MATIERES	177

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 20 FÉVRIER 1975
SUR LES PRESSES DE
L'IMPRIMERIE HUMBERT & FILS
LARGENTIÈRE (ARDÈCHE)

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE CORBEIL

BULLETINS :

Année 1895 : 1 ^{re} livraison	Année 1910 : 1 ^{re} livraison	
Année 1905 : 1 ^{re} livraison	Année 1910 : 2 ^e livraison	
Année 1905 : 2 ^e livraison	Année 1911 : 1 ^{re} livraison	
Année 1907 : 2 ^e livraison	Année 1912 : 2 ^e livraison	
Année 1908 : 2 ^e livraison	Année 1913 : 1 ^{re} livraison	
Année 1909 : 1 ^{re} livraison	Année 1913 : 2 ^e livraison	
Année 1909 : 2 ^e livraison	Année 1914 : unique livraison	
Année 1944	Année 1960	Année 1968
Année 1946	Année 1963	Année 1969
Année 1947 (1948)	Année 1964	Année 1970
Année 1948 (1951)	Année 1965	Année 1971
Année 1954	Année 1966	Année 1972
Année 1955 (1956)	Année 1967	Année 1973

Prix : 12 francs chaque livraison;
15 francs chaque bulletin annuel (depuis 1944)

MEMOIRES ET DOCUMENTS :

- VI — *Histoire de Saintry*, par E. CREUZET, 1^{re} partie.
 - IX — *Album des objets mobiliers classés de Seine-et-Oise*.
 - X — *Brunoy*, tome II, par Ch. MOTTHEAU.
 - XI — *Juvisy au XVIII^e siècle. - Le détournement du Pavé royal de Lyon. Ses conséquences économiques et humaines*, par Louis BRUNEL.
- Prix* : 35 francs chaque volume.



Nous disposons d'un important stock de bulletins de la Société d'études historiques et géographiques d'Athis-Mons et de la plaine de Longboyau :

n° 1, octobre 1947,	prix	2,50 F
n° 2, janvier 1948,	prix	2,50 F
n° 3, avril 1948,	prix	2,50 F
n° 4, juillet 1948,	prix	2,50 F
n° 5, décembre 1948,	prix	2,50 F
n° 6, année 1949,	prix	15,00 F
n° 7, année 1950,	prix	15,00 F
Collection complète,	prix	40,00 F



Nous disposons également de quelques exemplaires des œuvres d'Armand CAILLET : *Le folklore étampois* (in-8°, 204 p., 1953) et *Puisselet-le-Marais* (in-8°, 256 p., 1951) offerts par M^{me} CAILLET pour rappeler l'attachement que portait cet historien à la Société historique et archéologique de Corbeil. Nous les proposons respectivement à 25 F et 35 F.

C. C. P. de la Société : Paris 1508-40